

## 25<sup>e</sup> réunion au sommet de l'OTAN

Chicago, 20-21 mai 2012

**Au sommet de Chicago, les 20 et 21 mai 2012, l'OTAN va faire progresser les principes et politiques clés qui façonneront l'Alliance en 2020 et au-delà. Cette réunion permettra de donner corps aux décisions prises au sommet de Lisbonne en novembre 2010, en les transposant en initiatives et programmes concrets.**

Les Alliés s'engageront à maintenir les capacités nécessaires et à développer la coopération et le dialogue avec les partenaires. En cette période d'austérité, il s'agira de réussir à concilier l'exercice des responsabilités partagées de l'OTAN et l'équilibrage des budgets nationaux.

Le sommet portera essentiellement sur trois grands thèmes :

- l'engagement de l'Alliance envers l'Afghanistan tout au long de la transition et au-delà ;
- la nécessité de veiller à ce que l'Alliance dispose des capacités dont elle a besoin pour protéger les populations et le territoire de ses pays membres et pour faire face aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle ;
- le renforcement du réseau de partenaires que l'OTAN entretient dans le monde.

L'OTAN est une source essentielle de stabilité. Pour préserver sa capacité à sauvegarder la sécurité et les valeurs de ses membres, elle doit continuer à développer les moyens qui lui permettent d'y parvenir et à bâtir des partenariats au-delà de la région nord-atlantique.

- [Sommet précédents](#)
- [Pays membres](#)
- [Partenaires](#)

### I. Priorités opérationnelles

#### Afghanistan – pendant la transition et au-delà

L'OTAN s'est engagée à soutenir l'Afghanistan après 2014, une fois que le transfert progressif de la responsabilité de la sécurité des troupes de la FIAS aux forces de sécurité nationales afghanes (ANSF) aura été pleinement opéré et que la mission de la FIAS aura pris fin. Entre-temps, et à mesure que progressera la mise en œuvre de la transition, la FIAS verra sa mission évoluer d'un rôle de combat à un rôle de soutien. En 2013, date à laquelle la dernière tranche de la transition devrait être annoncée, les ANSF seront aux commandes des opérations de combat dans tout le

pays. La FIAS s'orientera de plus en plus vers un rôle de formation et de conseil, mais continuera d'apporter un soutien aux forces afghanes dans les opérations de combat, selon les besoins.

À Chicago, les dirigeants alliés définiront la manière dont l'OTAN prévoit de mener à son terme le processus de transition d'ici fin 2014. Ils décideront également de la manière dont l'OTAN apportera une formation, des conseils et une assistance aux ANSF, et témoigneront de leur engagement à soutenir les ANSF au-delà de 2014, dans le cadre des efforts déployés par le gouvernement afghan et par la communauté internationale au sens large.

- [L'OTAN en Afghanistan](#)
- [L'OTAN en l'Afghanistan – pendant la transition et au-delà](#)
- [La mission de la FIAS en Afghanistan](#)

### **La revue de la posture de dissuasion et de défense de l'OTAN**

À Chicago, les chefs d'État et de gouvernement examineront aussi la combinaison de forces conventionnelles, nucléaires et antimissile que maintient l'OTAN, dans le cadre de ce que l'on nomme la revue de la posture de dissuasion et de défense. C'est au sommet de Lisbonne que ce mandat a été défini. La revue va permettre à l'OTAN d'examiner sa posture générale s'agissant de la dissuasion et de la défense face à l'ensemble des menaces qui pèsent contre l'Alliance, en tenant compte de l'évolution de l'environnement de sécurité international.

- [Les forces nucléaires de l'OTAN](#)
- [Maîtrise des armements, désarmement et non-prolifération](#)

### **Autres priorités opérationnelles**

L'OTAN est également engagée dans d'autres opérations et missions, qui sont décrites ci-dessous :

- [Opérations et missions de l'OTAN](#)
- [Le rôle de l'OTAN au Kosovo](#)
- [Opérations de lutte contre la piraterie](#)
- [Opération Active Endeavour](#)
- [L'aide de l'OTAN à l'Union africaine](#)
- [Engagements dans les opérations et missions](#)
- [Les contributions de troupes](#)

## II. Développement des capacités dans un contexte de restrictions budgétaires

En cette période d'austérité, l'OTAN cherche à optimiser l'utilisation des ressources consacrées à la sécurité. Compte tenu de la crise financière qui sévit en Europe et ailleurs, des mesures strictes de réduction des déficits prises par les États-Unis et de la pression accrue qui s'exerce sur les budgets de défense, l'expérience collective de l'OTAN est une source de valeur ajoutée dans la mesure où elle aide les pays à travailler ensemble. Au sein de l'Alliance, les pays mettent en commun leurs capacités, connectent leurs forces et gèrent des missions et des projets multinationaux. Au sommet de Chicago, les pays montreront comment l'Alliance entend faire face aux défis économiques d'aujourd'hui tout en se préparant aux défis de sécurité de demain.

### « Défense intelligente »

À Chicago, les Alliés vont se prononcer pour le lancement de nouveaux projets multinationaux qui permettront à l'Alliance de mieux garantir la sécurité des citoyens de ses pays membres, même en des temps d'austérité financière. L'objectif est une Alliance qui soit prête pour la prochaine décennie et au-delà. La réalisation de cet objectif passe par l'adhésion à une nouvelle culture de la coopération : la « défense intelligente ».

Parmi les projets correspondant à l'esprit de la défense intelligente, il y aura un paquet de projets multinationaux destinés à remédier aux insuffisances capacitaires critiques. Il faut citer des programmes tels que la défense antimissile, la capacité aéroportée de surveillance terrestre, l'initiative de renseignement, surveillance et reconnaissance interarmées ainsi que des projets comme la mise en commun d'avions de patrouille maritime et le développement de robots capables d'éliminer les bombes placées en bordure de route.

- [La défense intelligente](#)
- [Interopérabilité : connecter les forces de l'OTAN](#)
- [Processus OTAN de planification de défense \(NDPP\)](#)
- [Formation et entraînement](#)
- [Exercices](#)
- [L'amélioration des capacités de l'OTAN](#)
- [Défense antimissile](#)
- [La défense aérienne de l'OTAN](#)
- [La défense contre les cyberattaques](#)
- [L'OTAN et la lutte contre le terrorisme](#)
- [Capacité alliée de surveillance terrestre \(AGS\)](#)
- [L'amélioration des capacités de transport aérien et maritime de l'OTAN](#)
- [AWACS](#)

### Optimisation des moyens

L'une des priorités de l'Alliance est d'être en mesure de mettre sur pied des opérations conjointes complexes sur bref préavis. Afin d'y parvenir en cette période de crise, l'OTAN cherche à réformer

ses structures et ses processus pour obtenir un meilleur retour sur investissement. Cela signifie qu'il faut procéder à des changements aujourd'hui afin de disposer, dans une dizaine d'années, de forces flexibles et déployables et de la combinaison appropriée de capacités

- [Le financement de l'OTAN](#)
- [Informations sur les dépenses de défense](#)
- [La réforme de l'OTAN](#)
- [Organismes et agences](#)
- [Secrétariat international](#)
- [État-major militaire international](#)

### **III. Une plus grande souplesse avec les partenaires**

Chicago sera l'occasion pour les Alliés d'approfondir les relations existantes et d'élargir leurs réseaux de partenariats. Ainsi, le sommet donnera un nouvel élan aux partenariats et mettra en évidence le rôle à part entière qu'ils jouent dans les opérations de soutien de la paix et de gestion des crises menées par l'OTAN et dans l'agenda politique global.

Les chefs d'État et de gouvernement s'attacheront également à obtenir le concours d'autres d'organisations dans la lutte contre les défis qui se présentent à l'échelle de la planète.

- [Partenariats : une approche coopérative de la sécurité](#)
- [Outils de partenariat](#)
- [Les relations OTAN-Russie](#)
- [Les relations OTAN-Ukraine](#)
- [Les relations entre l'OTAN et la Géorgie](#)
- [Le Dialogue méditerranéen](#)
- [Initiative de coopération d'Istanbul \(ICI\)](#)
- [Les relations entre l'OTAN et ses partenaires du monde entier](#)
- [Élargissement de l'OTAN](#)
- [Le Plan d'action pour l'adhésion \(MAP\)](#)
- [Les relations entre l'OTAN et les Nations Unies](#)
- [UE-OTAN : un partenariat stratégique](#)

## Les Sommets de l'OTAN



**Les sommets de l'OTAN permettent aux chefs d'État et de gouvernement des pays membres d'évaluer périodiquement les activités menées par l'Alliance et de donner des orientations stratégiques pour les activités futures.**

Il ne s'agit pas de réunions régulières, mais plutôt d'étapes importantes du processus décisionnel de l'Alliance. Les sommets permettent d'introduire de nouvelles politiques, d'inviter de nouveaux pays à adhérer à l'Alliance, de lancer de grandes initiatives et d'instaurer des partenariats avec des pays non membres de l'OTAN.

Depuis sa création, en 1949, l'OTAN a organisé vingt-quatre sommets. Le 25<sup>e</sup> a eu lieu à Chicago (États-Unis) les 20 et 21 mai 2012.

---

### • Ordres du jour des sommets

Les sommets de l'OTAN sont des réunions du Conseil de l'Atlantique Nord – principal organe décisionnel de l'Alliance – à son niveau le plus élevé, c'est-à-dire au niveau des chefs d'État et de gouvernement.

En raison de l'importance politique des réunions au sommet, les points inscrits à l'ordre du jour traitent généralement de questions ayant une importance politique ou stratégique globale. Ces points peuvent porter sur le fonctionnement interne de l'Alliance, ainsi que sur les relations entre l'OTAN et des partenaires extérieurs.

## Décisions majeures

Nombre de sommets de l'OTAN peuvent être considérés comme des étapes marquantes dans l'évolution de l'Alliance. Par exemple, lors du premier sommet de l'après-Guerre froide, qui s'est tenu à Londres en 1990, des propositions visant à développer les relations avec les pays d'Europe centrale et orientale ont été présentées. Un an plus tard, à Rome, les chefs d'État et de gouvernement ont publié – pour la première fois dans un document public – un nouveau Concept stratégique, qui reflétait le nouvel environnement de sécurité. Lors de ce même sommet, l'OTAN a créé le Conseil de coopération nord-atlantique, un forum qui rassemblait officiellement les pays de l'OTAN et les pays partenaires d'Europe, d'Asie centrale et du Caucase.

Lors des sommets de Madrid et de Paris en 1997, trois premiers pays de l'ancien Pacte de Varsovie – la Hongrie, la Pologne et la République tchèque – ont été invités à adhérer à l'OTAN et des partenariats ont été établis avec la Russie et avec l'Ukraine. Au sommet de Prague en 2002, les pays membres se sont résolument engagés à améliorer les capacités de l'OTAN et ils ont transformé la structure de commandement militaire de l'Alliance.

Il ne s'agit là que de quelques-unes des nombreuses décisions qui ont été prises au fil des décennies (on trouvera un résumé complet de tous les sommets de l'OTAN à la rubrique « Précédents sommets »).

## Mise en œuvre des décisions prises lors des sommets

En général, les décisions prises à un sommet sont publiées dans des déclarations et des communiqués, qui sont des documents publics expliquant les décisions de l'Alliance et réaffirmant le soutien des Alliés à tel ou tel aspect des politiques de l'OTAN.

Les décisions sont ensuite transposées en mesures par les acteurs concernés en fonction de leur domaine de compétence et de responsabilité, c'est-à-dire par les comités subordonnés au Conseil et la structure de commandement de l'OTAN, qui couvrent l'ensemble des fonctions et des activités de l'Alliance.

## • **Date et lieu**

### **Date**

Les sommets sont organisés sur approbation du Conseil au niveau des représentants permanents (les ambassadeurs) ou des ministres des Affaires étrangères et des ministres de la Défense. Ils sont généralement organisés sur une base ad hoc, en fonction de l'évolution de la situation politique et de sécurité.

Pendant quarante ans, depuis la création de l'OTAN jusqu'à la fin de la Guerre froide, il y a eu dix réunions au sommet. La fréquence de ces réunions s'est considérablement accrue depuis 1990, le but étant de faire face aux changements induits par les nouveaux défis de sécurité. Au total, vingt-trois réunions au sommet ont eu lieu entre 1949 et 2009.

### **Lieu**

Les sommets de l'OTAN ont lieu dans un des pays membres, y compris en Belgique au siège de l'OTAN. Des pays membres proposent d'accueillir une réunion au sommet et le Conseil décide du lieu de la réunion après avoir examiné toutes les offres.

Ces dernières années, le choix du lieu a souvent eu une portée symbolique. Le sommet de 1999, par exemple, a été tenu à Washington, en commémoration du cinquantième anniversaire de la signature du Traité de l'Atlantique Nord dans cette même ville. Istanbul – où s'est tenue la réunion au sommet de 2004 – relie l'Europe à l'Asie et c'est là qu'a été lancée l'Initiative de coopération d'Istanbul, qui vise à développer les liens entre l'OTAN et le Moyen-Orient élargi.

## • **Précédents sommets**

Les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'OTAN se sont réunis pour la première fois lors de la cérémonie de signature du Traité de l'Atlantique Nord, le 4 avril 1949, mais ce n'était pas un sommet à proprement parler. Le premier sommet s'est tenu à Paris huit ans plus tard, en 1957, et les sommets ultérieurs ont eu lieu à des moments clés de l'histoire de l'Alliance.

### **Paris, 16-19 décembre 1957**

Réaffirmation des objectifs principaux et de l'unité de l'Alliance atlantique ; améliorations de la coordination et de l'organisation des forces de l'OTAN, ainsi que des dispositions relatives aux consultations politiques ; reconnaissance de la nécessité d'établir des liens économiques plus étroits et de coopérer dans l'esprit de l'article 2 du Traité, qui est conçu pour éliminer toute opposition dans

les politiques économiques internationales et pour encourager la collaboration économique.  
(Rapport du Comité des Trois sur la coopération non militaire, dit « Rapport des Trois Sages »).

### **Bruxelles, 26 juin 1974**

Signature de la Déclaration sur les relations atlantiques, approuvée le 19 juin à Ottawa, par les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN, confirmant l'engagement des membres de l'Alliance en faveur des buts et des idéaux fixés par le Traité, à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de sa signature ; consultations sur les relations Est-Ouest en préparation aux pourparlers du sommet États-Unis-URSS sur la limitation des armes nucléaires stratégiques.

### **Bruxelles, 29-30 mai 1975**

Affirmation de l'importance fondamentale de l'Alliance et de la cohésion des Alliés face aux pressions économiques internationales découlant de la crise pétrolière de 1974 ; soutien affirmé à la conclusion positive des négociations dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) (qui auront pour résultat la signature, en 1975, de l'Acte final d'Helsinki).

### **Londres, 10-11 mai 1977**

Lancement d'une étude sur les tendances à long terme des relations Est-Ouest et d'un programme de défense à long terme visant à améliorer les moyens de défense des pays membres de l'OTAN.

### **Washington, 30-31 mai 1978**

Examen des résultats provisoires des initiatives à long terme prises au sommet de Londres de 1977 ; confirmation de la validité des objectifs complémentaires de l'Alliance visant à maintenir la sécurité tout en recherchant la détente Est-Ouest ; approbation d'un objectif de 3% de croissance des dépenses de défense.

### **Bonn, 10 juin 1982**

Adhésion de l'Espagne ; adoption de la Déclaration de Bonn définissant un programme en six points pour la paix dans la liberté ; publication d'une déclaration sur les politiques et les objectifs de l'Alliance concernant la maîtrise des armements et le désarmement, et d'une déclaration sur la défense intégrée de l'OTAN.

### **Bruxelles, 21 novembre 1985**

Réunion extraordinaire du Conseil de l'Atlantique Nord consacrée à des consultations avec le président Reagan au sujet de l'issue positive du sommet États-Unis-URSS tenu à Genève sur la maîtrise des armements et d'autres domaines de coopération.



### **Bruxelles, 2-3 mars 1988**

Réaffirmation des buts et des principes de l'Alliance (référence au rapport Harmel sur les futures tâches de l'Alliance, publié en 1967) et de ses objectifs pour les relations Est-Ouest ; adoption d'un plan directeur visant à renforcer la stabilité sur tout le territoire européen, grâce à l'ouverture de négociations sur la maîtrise des armements conventionnels.

### **Bruxelles, 29-30 mai 1989**

Déclaration commémorant le 40<sup>e</sup> anniversaire de l'Alliance et énonçant les politiques et les objectifs de sécurité de l'Alliance pour les années 90, le but étant de maintenir la défense de l'Alliance, de prendre de nouvelles initiatives de maîtrise des armements, de renforcer la consultation politique, d'améliorer la coopération Est-Ouest et de relever les défis mondiaux ; adoption d'un concept global de maîtrise des armements et de désarmement.

### **Bruxelles, 4 décembre 1989**

Dans le contexte des changements fondamentaux qui se produisent en Europe centrale et orientale et dans la perspective de la fin de la division de l'Europe, le président américain, M. Bush, consulte les dirigeants de l'Alliance à la suite de sa réunion au sommet avec le président Gorbatchev à Malte. Pendant que se déroule le sommet de l'OTAN, les dirigeants des pays du Pacte de Varsovie dénoncent l'invasion de la Tchécoslovaquie de 1968 et rejettent la « doctrine Brejnev » de souveraineté limitée.

### **Londres, 5-6 juillet 1990**

Publication de la Déclaration de Londres sur une Alliance de l'Atlantique Nord rénovée, exposant des propositions pour le développement de la coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale portant sur un large éventail d'activités politiques et militaires, y compris l'établissement d'une liaison diplomatique régulière avec l'OTAN.

### **Rome, 7-8 novembre 1991**

Publication de plusieurs documents essentiels : le nouveau Concept stratégique de l'Alliance, la Déclaration de Rome sur la paix et la coopération, des déclarations sur les changements survenus en Union soviétique et sur la situation en Yougoslavie.

### **Bruxelles, 10-11 janvier 1994**

Lancement du Partenariat pour la paix (PPP) ; tous les pays partenaires du Conseil de coopération nord-atlantique et tous les membres de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) sont invités à y participer ; publication du document cadre du Partenariat pour la paix ; entérinement du concept de groupes de forces interarmées multinationales (GFIM) et d'autres

mesures visant à développer l'identité européenne de sécurité et de défense ; l'Alliance réaffirme qu'elle est prête à lancer des frappes aériennes à l'appui des objectifs des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine.

### **Paris, 27 mai 1997**

Signature de l'Acte fondateur sur les relations, la coopération et la sécurité mutuelles entre l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et la Fédération de Russie, stipulant que l'OTAN et la Russie ne sont plus des adversaires et établissant le Conseil conjoint permanent OTAN-Russie.

### **Madrid, 8-9 juillet 1997**

La République tchèque, la Hongrie et la Pologne sont invitées à entamer des pourparlers d'adhésion ; réaffirmation de la politique de la porte ouverte suivie par l'OTAN ; reconnaissance de l'accomplissement et de l'engagement que représente l'Acte fondateur OTAN-Russie ; signature de la Charte sur un partenariat spécifique entre l'OTAN et l'Ukraine ; première réunion au sommet du Conseil de partenariat euro-atlantique, qui remplace le Conseil de coopération nord-atlantique ; un Partenariat pour la paix renforcé ; actualisation du Concept stratégique de 1991 et adoption d'un nouveau dispositif de défense ; réforme de la structure de commandement militaire de l'OTAN ; déclaration spéciale sur la Bosnie-Herzégovine.

### **Washington, 23-24 avril 1999**

Commémoration du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'OTAN ; les Alliés réitèrent leur détermination à mettre fin aux actes de répression du président Milosevic contre la population albanophone au Kosovo ; la République tchèque, la Hongrie et la Pologne participent à leur première réunion au sommet ; adoption du Plan d'action pour l'adhésion ; publication d'une version révisée du Concept stratégique ; renforcement de l'identité européenne de sécurité et de défense au sein de l'OTAN ; lancement de l'Initiative sur les capacités de défense ; renforcement du Partenariat pour la paix et du Conseil de partenariat euro-atlantique, ainsi que du Dialogue méditerranéen ; lancement de l'Initiative sur les armes de destruction massive.

### **Rome, 28 mai 2002**

Les Alliés et la Fédération de Russie créent le Conseil OTAN-Russie, au sein duquel ils se réunissent en tant que partenaires égaux, ce qui confère une qualité nouvelle aux relations OTAN-Russie. Le Conseil OTAN-Russie remplace le Conseil conjoint permanent OTAN-Russie.

### **Prague, 21-22 novembre 2002**

La Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie sont invitées à entamer des pourparlers d'adhésion ; réaffirmation de la politique de la porte ouverte suivie par l'OTAN ; adoption d'une série de mesures visant à améliorer les capacités militaires (engagement

capacitaire de Prague, force de réaction de l'OTAN et rationalisation de la structure de commandement militaire) ; adoption d'un concept militaire de défense contre le terrorisme ; décision d'appuyer les pays membres de l'OTAN en Afghanistan ; entérinement d'un ensemble d'initiatives visant à l'établissement de nouvelles relations avec les Partenaires.

### **Istanbul, 28-29 juin 2004**

Sept nouveaux membres participent à ce sommet (Bulgarie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Roumanie, Slovaquie et Slovénie) ; l'opération de l'OTAN en Afghanistan est étendue et la mise en place d'équipes de reconstruction provinciales se poursuit dans l'ensemble du pays ; il est décidé d'aider le gouvernement intérimaire iraquien à former ses forces de sécurité ; le soutien nécessaire pour assurer la stabilité dans les Balkans est maintenu ; il est décidé de modifier les processus d'établissement des plans de défense et de constitution de forces de l'OTAN, tout en renforçant les contributions destinées à la lutte contre le terrorisme, notamment pour ce qui est des aspects liés aux ADM ; la coopération avec les Partenaires est renforcée et l'Initiative de coopération d'Istanbul est lancée à l'intention des pays de la région du Moyen-Orient élargi.

### **Bruxelles, 22 février 2005**

Les dirigeants réaffirment leur soutien à l'instauration de la stabilité dans les Balkans, en Afghanistan et en Iraq, et s'engagent à renforcer le partenariat entre l'OTAN et l'Union européenne.

### **Riga, 28-29 novembre 2006**

Examen des progrès accomplis en Afghanistan suite à l'extension de la mission de la FIAS à l'ensemble du pays, et appel à un engagement plus large de la communauté internationale ; l'Alliance confirme qu'elle est prête à jouer son rôle dans l'application des dispositions de sécurité d'un règlement sur le statut du Kosovo ; adoption de mesures visant à renforcer encore les capacités militaires de l'OTAN ; la Force de réaction de l'OTAN est déclarée opérationnelle ; publication de la Directive politique globale. Lancement d'initiatives visant à approfondir et à élargir les relations avec les Partenaires ; la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie sont invités à adhérer au Partenariat pour la paix.

### **Bucarest, 2-4 avril 2008**

À Bucarest, les dirigeants des pays alliés examinent l'évolution des principaux engagements de l'OTAN : les opérations de l'OTAN (notamment en Afghanistan et au Kosovo), l'élargissement (l'Albanie et la Croatie ont été invitées à engager le processus d'accession et l'ex-République yougoslave de Macédoine\* sera invitée à le faire dès que les négociations en cours sur la question de son nom auront abouti à la conclusion d'un accord), et la poursuite du développement de capacités militaires.

## **Strasbourg-Kehl, 3-4 avril 2009**

À l'occasion de ce sommet, qui marquait le 60<sup>e</sup> anniversaire de l'OTAN, les participants ont adopté une Déclaration sur la Sécurité de l'Alliance ; ils ont recommandé l'établissement d'un nouveau concept stratégique, le respect des principes fondamentaux et des valeurs communes et souligné la nécessité de poursuivre la transformation ; ils ont mené un débat approfondi sur l'Afghanistan, priorité essentielle de l'OTAN, ils ont accueilli deux nouveaux membres, l'Albanie et la Croatie, et réaffirmé la politique de la porte ouverte suivie par l'OTAN (ils lanceront une invitation à l'ex-République yougoslave de Macédoine<sup>1</sup> dès qu'une solution aura été trouvée à la question du nom de ce pays) ; ils ont salué la décision de la France de participer pleinement aux structures de l'OTAN et les conséquences de cette décision sur les relations de l'Alliance avec l'Union européenne ; et ils ont abordé les relations entre l'OTAN et la Russie.

## **Lisbonne, 19-20 novembre 2010**

Publication d'un nouveau concept stratégique, « Engagement actif, défense moderne » ; processus de transition progressif qui verra les Afghans assumer la responsabilité totale de leur sécurité à partir de 2011, et qui s'appuie sur un accord portant sur un partenariat à long terme entre l'Alliance et l'Afghanistan ; décision de développer un système OTAN de défense antimissile pour protéger non seulement les troupes déployées, mais aussi les populations et le territoire des pays européens, contre les attaques potentielles de missiles balistiques, la Russie ayant été invitée à coopérer dans le cadre d'un vaste « nouveau départ » de ses relations avec l'OTAN ; adoption d'une approche globale de la gestion des crises, y compris renforcement du rôle de l'Alliance en matière de stabilisation et de reconstruction, et accent mis davantage sur la formation et la constitution des forces locales ; poursuite du soutien aux efforts de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération, et maintien d'une combinaison appropriée de forces nucléaires et de forces conventionnelles ; adoption du paquet de Lisbonne qui recense les capacités critiques nécessaires pour faire face aux menaces émergentes ; accord sur l'élaboration d'une politique OTAN de cyberdéfense et d'un plan d'action pour sa mise en œuvre ; rationalisation de la structure de commandement militaire de l'OTAN, et consolidation et rationalisation des agences de l'OTAN ; nouvel élan donné aux relations avec les partenaires et à la politique de partenariat de l'OTAN au sens large du terme.

---

<sup>1</sup> La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

## • **Organisation des sommets**

Les réunions au sommet de l'OTAN sont centrées sur les activités du Conseil. Elles sont présidées par le secrétaire général, comme toutes les réunions du Conseil. Le secrétaire général joue un rôle important de coordination, il anime les délibérations et il est le principal porte-parole de l'Alliance.

Comme pour les réunions qui se déroulent au niveau des représentants permanents et des ministres, les travaux du Conseil sont préparés par des comités subordonnés chargés de domaines spécifiques de la politique de l'Alliance. Le Comité des adjoints en assume une grande partie. Composé des représentants permanents adjoints, il est parfois renforcé par des experts nationaux. Il devient alors le SPC(R). Le Comité des adjoints est chargé en particulier de diffuser les déclarations et les communiqués, y compris ceux publiés après un sommet.

D'autres aspects des travaux d'ordre politique peuvent être pris en charge par le Comité politique et des partenariats. En fonction du thème qui sera abordé, le comité de haut niveau compétent en la matière dirige la préparation des réunions du Conseil et assure le suivi de ses décisions.

Le Conseil est soutenu dans ses travaux par le secrétaire du Conseil, qui est aussi le directeur des équipes spéciales pour les réunions ministérielles et pour les sommets. Le secrétaire du Conseil veille à ce que les tâches confiées par le Conseil soient exécutées et à ce que les décisions de ce dernier soient consignées et diffusées. Une petite structure – le Secrétariat du Conseil – s'occupe des aspects bureaucratiques et logistiques des travaux du Conseil, tandis que les divisions concernées du Secrétariat international appuient les travaux des comités subordonnés au Conseil.

## • **Participation**

En règle générale, seuls les pays membres de l'OTAN participent aux sommets. Il arrive toutefois que les pays alliés décident d'organiser des réunions dans d'autres configurations, même si rien ne les y oblige officiellement.

Il peut s'agir, par exemple, de réunions des ministres de la Défense ou des Affaires étrangères, de réunions des chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Conseil de partenariat euro-atlantique, de réunions du Conseil OTAN-Russie, de la Commission OTAN-Ukraine ou de la Commission OTAN-Géorgie. Il peut aussi s'agir de réunir des responsables des pays fournissant des troupes à la FIAS, comme ce fut le cas au sommet de Lisbonne. Des intervenants extérieurs peuvent également être invités, notamment des hauts représentants d'organisations internationales telles que les Nations Unies, la Commission européenne ou la Banque mondiale.

## Pays membres



**L'OTAN compte actuellement 28 pays membres. L'Albanie et la Croatie sont les pays qui ont rejoint l'Alliance le plus récemment, en avril 2009.**

À sa création en 1949, l'Alliance comptait douze membres fondateurs. L'élargissement de l'OTAN est prévu à l'article 10 du Traité de l'Atlantique Nord, qui stipule que peut accéder au Traité tout « État européen susceptible de favoriser le développement des principes du présent Traité et de contribuer à la sécurité de la région de l'Atlantique Nord ».

- [Liste des pays membres de l'OTAN](#)
- [Les pays membres et leur adhésion](#)

### Liste des pays membres de l'OTAN

- Albanie
- Belgique
- Bulgarie
- Canada
- Croatie
- République tchèque
- Danemark
- Estonie
- France
- Allemagne
- Grèce
- Hongrie
- Islande
- Italie
- Lettonie

- Lituanie
- Luxembourg
- Pays-Bas
- Norvège
- Pologne
- Portugal
- Roumanie
- Slovaquie
- Slovénie
- Espagne
- Turquie
- Royaume-Uni
- États-Unis

## Les pays membres et leur adhésion

### Les membres fondateurs

Le 4 avril 1949, les ministres des Affaires étrangères de 12 pays ont signé le Traité de l'Atlantique Nord dans le Departmental Auditorium (Grand auditorium) du Département d'État à Washington D.C. : la Belgique, le Canada, le Danemark, les États-Unis, la France, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni.

Au cours des cinq mois qui ont suivi la cérémonie de signature, le Traité a été ratifié par le parlement des pays concernés, qui ont ainsi scellé leur adhésion.

### *Les 12 signataires*

Certains des ministres des Affaires étrangères qui ont signé le Traité ont été étroitement associés aux travaux de l'OTAN à des stades ultérieurs de leur carrière :

- Belgique : M. Paul-Henri Spaak (secrétaire général de l'OTAN de 1957 à 1961) ;
- Canada : M. Lester B. Pearson (a négocié le Traité et était l'un des « Trois Sages » qui ont rédigé le rapport sur la coopération non militaire au sein de l'OTAN, publié en 1956 au lendemain de la crise de Suez) ;
- Danemark : M. Gustav Rasmussen ;
- France : M. Robert Schuman (architecte des Institutions européennes, qui a également lancé l'idée d'une Communauté européenne de Défense) ;
- Islande : M. Bjarni Benediktsson ;
- Italie : le comte Carlo Sforza ;
- Luxembourg : M. Joseph Bech ;
- Pays-Bas : M. D.U. Stikker (secrétaire général de l'OTAN de 1961 à 1964) ;
- Norvège : M. Halvard M. Lange (l'un des « Trois Sages » qui ont rédigé le rapport sur la coopération non militaire au sein de l'OTAN) ;
- Portugal : M. Jose Caerio da Matta ;

- Royaume-Uni : M. Ernest Bevin (principal artisan de la création de l'OTAN, il a assisté, en tant que ministre des Affaires étrangères de 1945 à 1951, aux premières réunions constitutives du Conseil de l'Atlantique Nord) ;
- États-Unis : M. Dean Acheson (en tant que secrétaire d'État américain de 1949 à 1953, il a assisté à des réunions du Conseil de l'Atlantique Nord et en a présidé).

#### *Flexibilité de la qualité de membre de l'OTAN*

En signant le Traité, les pays s'engagent volontairement à participer aux consultations politiques et aux activités militaires de l'Organisation. Bien que chacun des signataires du Traité de l'Atlantique Nord soit soumis aux obligations de celui-ci, il conserve un certain degré de flexibilité lui permettant de choisir son mode de participation. Les cas de l'Islande et de la France, notamment, en sont de bons exemples.

- **Islande**

Lorsque l'Islande a signé le Traité en 1949, ce pays ne possédait pas – et ne possède toujours pas – de forces armées. Il s'agit d'un choix délibéré, sans qu'il n'existe d'obstacle légal à la constitution d'une armée. Cependant, l'Islande possède une garde côtière, des forces de police nationale, un système de défense aérienne et une force expéditionnaire de maintien de la paix composée de volontaires. Depuis 1951, l'Islande bénéficie également d'un accord bilatéral de grande envergure en matière de défense avec les États-Unis. En 2006, les forces américaines se sont retirées, mais l'accord de défense reste d'application. Depuis 2008, des missions de police du ciel sont menées périodiquement par les Alliés.

L'Islande, avec sa population de 320 000 personnes, est aujourd'hui représentée dans tous les comités principaux de l'OTAN, contribue au budget militaire et civil de l'OTAN et participe au Programme d'investissement au service de la sécurité. Depuis 2006, elle assume également la responsabilité de pays hôte et utilisateur des infrastructures de l'OTAN basées sur son territoire. En outre, l'Islande contribue aux opérations dirigées par l'OTAN en fournissant des agents civils de maintien de la paix. Elle accueille régulièrement des exercices et des activités de l'OTAN, et joue un rôle plus actif dans les délibérations et les processus de planification de l'Organisation.

- **France**

En 1966, le président Charles de Gaulle décide de retirer la France de la structure militaire intégrée de l'OTAN. Cette mesure reflète le désir d'une plus grande indépendance militaire, en particulier par rapport aux États-Unis, ainsi que le refus d'intégration du dispositif de dissuasion nucléaire français et de toute forme de contrôle sur les forces armées du pays

En pratique, tandis que la France continuait de faire partie intégrante des instances politiques de l'Organisation, elle n'était plus représentée dans certains comités, dont le Comité des plans de défense et le Groupe des plans nucléaires par exemple. Cette décision a également entraîné le retrait des forces françaises des commandements de l'OTAN et le retrait des forces étrangères du territoire de la France. Le stationnement d'armes étrangères, y compris d'armes nucléaires, a également été interdit. Le siège politique de l'OTAN (basé à Paris depuis 1952), ainsi que le Grand Quartier général des Puissances alliées en Europe ou SHAPE (basé à Rocquencourt depuis 1951) ont été déplacés en Belgique

Malgré le retrait de la France de la structure militaire intégrée de l'OTAN, deux accords techniques ont été signés avec l'Alliance, établissant les procédures à appliquer en cas d'agression soviétique. Depuis la chute du mur de Berlin, la France a régulièrement fourni des troupes pour les opérations militaires de l'OTAN, et elle est un des États fournisseurs de troupes les plus importants. La France est également le quatrième plus gros contributeur au budget militaire de l'Alliance.



Depuis le début des années 1990, la France s'est distancée de la décision de 1966 en participant, par exemple, aux réunions des ministres de la Défense depuis 1994 (Séville) et en se faisant représenter par des officiers français au sein des structures de l'ACO et de l'ACT, depuis 2003. Au sommet de Strasbourg-Kehl, en avril 2009, la France a officiellement annoncé sa décision de participer pleinement aux structures de l'OTAN<sup>1</sup>.

### **L'adhésion de la Grèce et de la Turquie**

Trois ans après la signature du Traité de Washington, le 18 février 1952, la Grèce et la Turquie ont rejoint l'OTAN. L'adhésion de ces pays a permis à l'OTAN de renforcer son « flanc sud ».

À une époque où régnait la crainte de l'expansion communiste à travers l'Europe et dans d'autres parties du monde (soutien soviétique à l'invasion de la Corée du Sud par la Corée du Nord en 1950), étendre la sécurité à l'Europe du Sud-Est revêtait une importance stratégique. L'adhésion à l'OTAN a non seulement permis à la Grèce, qui se relevait d'une guerre civile, de restreindre l'influence communiste, mais elle a également libéré la Turquie de la pression exercée par l'Union soviétique qui cherchait à travers ce pays un accès à des routes maritimes stratégiques.

### **L'adhésion de l'Allemagne**

L'Allemagne est devenue membre de l'OTAN le 6 mai 1955, au terme de plusieurs années de délibérations entre les leaders occidentaux et ce pays, dont la population était opposée à toute forme de réarmement.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, intégrer l'Allemagne aux structures de défense de l'Europe occidentale était une priorité. Après de l'échec de la Communauté européenne de Défense, l'Allemagne a rejoint l'Union occidentale, qui allait devenir l'Union de l'Europe occidentale peu de temps après. Cette adhésion, associée au fait qu'elle n'était plus un pays occupé, a servi à l'Allemagne de tremplin pour devenir membre de l'OTAN.

La République fédérale d'Allemagne a rejoint officiellement l'Union occidentale le 23 octobre 1954 et son statut de pays occupé a pris fin lors de l'entrée en vigueur des accords de Paris et de Bonn le 5 mai 1955. Le lendemain, elle devenait le 15e pays membre de l'OTAN.

Avec la réunification de l'Allemagne le 3 octobre 1990, les länder de l'ancienne République démocratique allemande ont rejoint la République fédérale d'Allemagne au sein de l'OTAN.

### **L'adhésion de l'Espagne**

Malgré une opposition considérable de l'opinion publique, l'Espagne a adhéré à l'Alliance le 30 mai 1982, sans toutefois participer à la structure militaire intégrée. Cette position a été réaffirmée dans un référendum mené en 1986.

L'Espagne faisait pleinement partie des instances politiques de l'Organisation. En ce qui concerne l'aspect militaire, ce pays était présent comme observateur au sein du Groupe des plans nucléaires ;

il a réservé sa position sur la participation au système de télécommunications intégré de l'OTAN, laissé ses forces sous commandement espagnol et n'a pas accepté de déployer des troupes en dehors de ses frontières pendant de nombreuses années. Les forces espagnoles restaient cependant en mesure d'opérer aux côtés d'autres forces de l'OTAN en cas d'urgence.

Les réserves de l'Espagne se sont estompées progressivement et, après la nomination de Javier Solana en tant que premier secrétaire général espagnol de l'OTAN (de 1995 à 1999), le Parlement espagnol a entériné la participation du pays à la structure de commandement militaire intégrée (1996).

### **La première vague d'élargissement de l'après-Guerre froide**

La chute du mur de Berlin et la dissolution du Pacte de Varsovie après la fin de la Guerre froide ont ouvert la porte à un nouvel élargissement de l'OTAN. Certaines des nouvelles démocraties d'Europe centrale et orientale souhaitaient vivement être intégrées aux institutions euro-atlantiques.

En 1995, l'Alliance a réalisé et publié une étude sur l'élargissement de l'OTAN, qui examinait les avantages de l'admission de nouveaux membres et les modalités de cette admission. Sa conclusion était que la fin de la Guerre froide offrait une occasion unique de renforcer la sécurité dans l'ensemble de la zone euro-atlantique et que l'élargissement de l'OTAN contribuerait à accroître la stabilité et la sécurité pour tous.

La République tchèque, la Hongrie et la Pologne ont été invitées à entamer des pourparlers d'adhésion lors du sommet de Madrid en 1997, et le 12 mars 1999, ces trois pays sont devenus les premiers anciens membres du Pacte de Varsovie à adhérer à l'OTAN.

### **La deuxième vague d'élargissement de l'après-Guerre froide**

La Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie ont été invitées à entamer des pourparlers d'adhésion avec l'Alliance à l'occasion du sommet de Prague, en 2002. Le 29 mars 2004, elles sont devenues officiellement membres de l'Alliance, dans le cadre de la plus grande vague d'élargissement qu'ait connue l'OTAN.

### **L'adhésion de l'Albanie et de la Croatie**

En juillet 2008, l'Albanie et la Croatie ont signé des protocoles d'accession. Ils sont devenus membres officiels de l'OTAN le 1<sup>er</sup> avril 2009.

1. La France a toutefois choisi de ne pas devenir membre du Groupe des plans nucléaires.

## Partenaires

L'OTAN coopère avec tout un éventail d'organisations internationales et de pays dans le cadre de différentes structures. On trouvera sur cette page la liste de ces partenaires ainsi que les liens vers leurs serveurs nationaux d'information.

### Conseil de partenariat euro atlantique (CPEA)

Le CPEA est constitué de tous les pays membres de l'OTAN ainsi que des pays partenaires suivants :

- Arménie
- Autriche
- Azerbaïdjan
- Bélarus
- Bosnie Herzégovine
- Finlande
- L'ex République yougoslave de Macédoine<sup>1</sup>
- Géorgie
- Irlande
- Kazakhstan
- République kirghize
- Malte
- République de Moldova
- Monténégro
- Russie
- Serbie
- Suède
- Suisse
- Tadjikistan
- Turkménistan
- Ukraine
- Ouzbékistan

### Dialogue méditerranéen de l'OTAN

Le Dialogue méditerranéen concerne actuellement les sept pays suivants de la région méditerranéenne :

- Algérie
- Égypte
- Israël
- Jordanie
- Mauritanie
- Maroc
- Tunisie

## **Initiative de coopération d'Istanbul (ICI)(ICI)**

À ce jour, les quatre pays suivants du Conseil de coopération du Golfe ont rejoint l'ICI :

- Bahreïn
- Qatar
- Koweït
- Émirats arabes unis

## **Partenaires mondiaux**

Au delà de ses partenariats officiels, l'OTAN coopère avec un certain nombre de pays qui ne s'inscrivent pas dans ces structures. Souvent appelés « partenaires mondiaux », ces pays développent une coopération avec l'OTAN dans des domaines d'intérêt mutuel, notamment les défis de sécurité émergents, et certains d'entre eux contribuent activement à des opérations de l'OTAN soit militairement, soit sous une autre forme.

- Afghanistan
- Australie
- Iraq
- Japon
- Pakistan
- République de Corée
- Nouvelle Zélande
- Mongolie

## **Organisations internationales**

En sus de ses partenariats avec des pays, l'OTAN coopère avec différentes organisations internationales.

- Nations Unies (UN) - <http://www.un.org>
- Union européenne (EU) - <http://europa.eu>
- Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) - <http://www.osce.org>

1. La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

---

## I. Priorités opérationnelles

### Afghanistan – pendant la transition et au-delà

L'OTAN s'est engagée à soutenir l'Afghanistan après 2014, une fois que le transfert progressif de la responsabilité de la sécurité des troupes de la FIAS aux forces de sécurité nationales afghanes (ANSF) aura été pleinement opéré et que la mission de la FIAS aura pris fin. Entre-temps, et à mesure que progressera la mise en œuvre de la transition, la FIAS verra sa mission évoluer d'un rôle de combat à un rôle de soutien. En 2013, date à laquelle la dernière tranche de la transition devrait être annoncée, les ANSF seront aux commandes des opérations de combat dans tout le pays. La FIAS s'orientera de plus en plus vers un rôle de formation et de conseil, mais continuera d'apporter un soutien aux forces afghanes dans les opérations de combat, selon les besoins.

À Chicago, les dirigeants alliés définiront la manière dont l'OTAN prévoit de mener à son terme le processus de transition d'ici fin 2014. Ils décideront également de la manière dont l'OTAN apportera une formation, des conseils et une assistance aux ANSF, et témoigneront de leur engagement à soutenir les ANSF au-delà de 2014, dans le cadre des efforts déployés par le gouvernement afghan et par la communauté internationale au sens large.

---

## Le rôle de l'OTAN en Afghanistan



L'objectif premier de l'OTAN en Afghanistan est d'aider les autorités afghanes à assurer efficacement la sécurité dans tout le pays afin que l'Afghanistan ne puisse plus jamais redevenir un sanctuaire pour les terroristes. Pour atteindre cet objectif, les cinquante pays qui composent la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) conduisent des opérations de sécurité et se consacrent à la formation et au développement des Forces de sécurité nationales afghanes (ANSF).

L'OTAN est présente dans le pays à la demande expresse du gouvernement démocratiquement élu de la République islamique d'Afghanistan, et elle est largement soutenue par la population afghane. Dans [l'accord de Bonn du 5 décembre 2001](#), il est demandé aux Nations Unies d'autoriser la mise en place d'une force de sécurité chargée d'aider à maintenir la sécurité à Kaboul et dans ses environs. Le 20 décembre 2001, le Conseil de sécurité de l'ONU a approuvé la première [résolution 1386](#) autorisant la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS).

- [La mission de l'OTAN/la FIAS en Afghanistan](#)
- [La mission OTAN de formation en Afghanistan \(NTM-A\)](#)

La conduite des opérations en Afghanistan a également débouché sur le développement d'une série d'initiatives, de programmes et d'accords mis en œuvre non pas exclusivement par des pays membres de l'OTAN mais souvent en coopération avec plusieurs pays partenaires, et qui visaient à appuyer les troupes sur le terrain et à renforcer les relations avec le gouvernement de la République islamique d'Afghanistan.

- [La coopération OTAN-Russie en Afghanistan](#)

Au sommet de Lisbonne, en novembre 2010, l'Alliance et l'Afghanistan ont réaffirmé leurs liens à long terme par la signature d'une [déclaration de partenariat durable](#). Ce document, qui marque la poursuite de l'engagement de l'OTAN à l'égard de l'Afghanistan, constitue le cadre politique d'une future coopération renforcée, en particulier dans les domaines du développement des capacités des forces de sécurité nationales afghanes et de la réforme du secteur de la sécurité.

- [Politique « Acheter afghan » de l'OTAN](#)
- [Développement de l'intégrité](#)
- [Programme SOIE-Afghanistan](#)
- [Formation militaire professionnelle de l'OTAN](#)

## **La mission de l'OTAN/la FIAS en Afghanistan**

Le but de l'OTAN/la FIAS est d'éviter que l'Afghanistan ne redevienne un refuge pour les terroristes, mais aussi de contribuer à assurer la sécurité et à construire un avenir meilleur pour le peuple afghan. L'OTAN/La FIAS, dans le cadre de l'effort global de la communauté internationale, et conformément au mandat donné par le Conseil de sécurité de l'ONU, s'efforce de créer les conditions qui permettront au gouvernement afghan d'exercer son autorité dans tout le pays.

## La mission OTAN de formation en Afghanistan

Lancée le 21 novembre 2009, la mission OTAN de formation en Afghanistan (NTM-A) regroupe les activités de formation menées par les pays. Elle travaille en étroite collaboration avec les ministères afghans de la Défense et de l'Intérieur, ainsi qu'en collaboration avec la Mission de police de l'Union européenne en Afghanistan (EUPOL) et la Force de gendarmerie européenne (FGE).

Les tâches essentielles de la NTM-A sont, entre autres, la formation et le mentorat des forces de sécurité nationales afghanes, le soutien au socle de la formation institutionnelle de l'Armée nationale afghane (ANA), et la réforme de la police nationale afghane (ANP) au niveau des districts et plus localement. La NTM-A vise également à combler les lacunes de l'ANA pour ce qui est des capacités facilitatrices (notamment appui aérien rapproché, EvaSan et renseignement) par des programmes de type « formation des formateurs ».

Le lancement de la NTM-A s'est fait parallèlement à la mise en place du commandement interarmées de la FIAS (IJC), qui est axé sur les opérations. Tandis que la NTM-A met l'accent sur la formation des nouvelles recrues et sur la création d'une capacité de formation institutionnelle pour les ANSF, le développement de l'armée et de la police nationales afghanes se poursuit sur le terrain. L'IJC est responsable de la formation des unités des ANSF déployées, et ce par des conseils et une assistance.

Actuellement 38 pays contribuent à la NTM-A.

## Coopération OTAN-Russie

L'OTAN et la Russie ont des objectifs communs s'agissant de la stabilisation de l'Afghanistan et de l'ensemble de la région.

### *Formation à la lutte antidrogue*

Depuis décembre 2005, le Conseil OTAN-Russie (COR) mène un projet de formation à la lutte antidrogue de personnels d'Afghanistan, du Pakistan et d'autres pays d'Asie centrale. Ce projet vise à renforcer la capacité des autorités nationales à combattre le trafic de drogue en provenance de l'Afghanistan. À la réunion au sommet du COR à Lisbonne en novembre 2010, les pays du COR ont décidé d'élargir la portée du projet afin d'examiner d'autres possibilités de coopération dans le domaine de la lutte antidrogue. En avril 2012, le projet avait permis de former 2 000 responsables de sept pays participants.

Centre de formation à la lutte antidrogue de Domodedovo. Au sommet de Lisbonne, le Conseil OTAN-Russie a décidé de mettre en place un deuxième centre de formation à Saint-Pétersbourg.

### *Fonds d'affectation spéciale du Conseil OTAN-Russie (COR) pour les hélicoptères*

En 2011, le COR a décidé de lancer un fonds d'affectation spéciale pour les hélicoptères, qui procure à l'armée de l'air afghane l'indispensable capacité de maintenance et de réparation de sa flotte d'hélicoptères, notamment grâce à la fourniture de pièces de rechange et à la formation de techniciens. Le programme a pour but de renforcer les capacités de l'armée de l'air afghane afin qu'elle puisse utiliser plus efficacement sa flotte d'hélicoptères de fabrication russe. La formation d'un premier groupe de techniciens a commencé le 1er avril 2012 en Russie. Quelque 30 responsables devraient être formés dans le cadre de ce projet.

### *Accord de transit*

Depuis 2008, la Russie facilite le transit par le territoire russe de biens non militaires destinés aux pays contribuant à la FIAS, et ce à l'appui de la mission. L'accord actuel permet le transport de fret par voie ferroviaire à destination et en provenance de l'Afghanistan.

L'accord de transit conclu entre l'OTAN et la Russie pour les matériels non létaux s'est avéré essentiel au développement de l'itinéraire de ravitaillement nord vers l'Afghanistan, car il a permis la liaison ferroviaire entre la Fédération de Russie, l'Ukraine, l'Ouzbékistan et le Kazakhstan. Limité dans un premier temps aux matériels non létaux en provenance de pays membres de l'OTAN, l'accord a été élargi aux pays non OTAN fournisseurs de troupes et au transit retour, au sommet de l'OTAN qui s'est tenu à Lisbonne en novembre 2010.

### **Politique « acheter afghan » de l'OTAN**

Approuvée par les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN réunis à Tallinn les 22 et 23 avril 2010, [la politique « Acheter afghan » de l'OTAN](#) vise à faciliter l'acquisition de biens et de services locaux en Afghanistan par des procédures simplifiées de mise en concurrence et d'adjudication.

Dans l'esprit de la politique « Acheter afghan » de l'OTAN, en septembre 2010, le général David Petraeus (alors commandant de la FIAS), a publié [une directive pour la passation de marchés dans le cadre de la contre-insurrection](#), directive qui vise à maximiser les bénéfices économiques pour les Afghans par une multiplication des marchés passés avec des entreprises afghanes locales.

### **Développement de l'intégrité**

Développer les capacités dans le secteur de la défense et de la sécurité, au travers de la formation et de l'entraînement, est essentiel pour combattre la corruption et améliorer la gouvernance. Le renforcement des capacités contribue à la soutenabilité des ANSF, créant ainsi des conditions favorables au développement économique et social et à l'accroissement de la stabilité.

Le programme de développement de l'intégrité a pour objectif d'aider les pays à renforcer l'intégrité et à réduire les risques de corruption dans le secteur de la sécurité grâce à la sensibilisation, à la



promotion des bonnes pratiques et à l'élaboration d'outils pratiques, permettant ainsi d'améliorer la transparence et la redevabilité.

Dans le cadre du partenariat durable, l'OTAN travaille avec les autorités afghanes pour développer la transparence, la redevabilité et l'intégrité et pour promouvoir les bonnes pratiques dans la gestion des ressources financières (budgets, acquisitions et audits) et humaines au sein des ministères afghans de la Défense et de l'Intérieur.

## **Programme SOIE-Afghanistan**

Baptisé ainsi en référence à la route de la soie virtuelle qui reliait jadis l'Asie et l'Europe, le programme SOIE-Afghanistan permet aux universités afghanes et aux autres institutions gouvernementales de Kaboul de disposer à un prix raisonnable de connexions internet à haut débit par satellite et par fibre optique. Le projet est opérationnel à l'université de Kaboul depuis 2006.

Aujourd'hui, le Centre gouvernemental des médias et de l'information à Kaboul, de même que la vaste majorité des étudiants et professeurs de 18 universités des provinces de Baghlan, de Balkh, de Bamiyan, de Faryab, de Ghazni, du Helmand, de Herat, de Jawzjan, de Kaboul (quatre universités), de Kandahar, de Khost, de Kunduz, de Nangarhar, de Paktia et de Parwan sont connectés à l'autoroute de l'information au travers du programme SOIE-Afghanistan. Ce programme, financé conjointement par l'OTAN et par le Département d'État américain, prévoit, outre la connectivité, un financement supplémentaire destiné à la mise en place de l'infrastructure informatique et à la formation du personnel responsable dans les universités.

## **Formation militaire professionnelle**

Depuis 2009, le programme de formation militaire professionnelle de l'OTAN pour l'Afghanistan forme des corps d'officiers de l'Armée nationale afghane (ANA), l'objectif principal étant de développer les compétences pédagogiques des commandements pour la formation et de l'entraînement de l'ANA (ANATEC). Il apporte également un soutien au corps professoral de l'université de sécurité nationale afghane (ANSU), qui a été créée récemment et qui rassemblera tous les établissements de formation de l'ANA ainsi que certains de ses centres d'entraînement.

En coordination avec la mission OTAN de formation en Afghanistan (NTM-A), ce programme facilite l'accès des Afghans aux institutions de formation de l'OTAN et permet l'organisation de séminaires et de conférences sur des sujets présentant un intérêt spécifique pour l'ANA. Ces séminaires et ces conférences sont généralement pris en charge par le réseau d'experts universitaires de pays de l'OTAN qui se sont associés au programme.

## L'OTAN et l'Afghanistan – tout au long de la transition et au delà

**L'objectif premier de l'OTAN en Afghanistan est d'aider les autorités afghanes à assurer efficacement la sécurité dans tout le pays afin que l'Afghanistan ne puisse plus jamais redevenir un sanctuaire pour les terroristes. Pour atteindre cet objectif, les cinquante pays qui composent la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) conduisent des opérations de sécurité et se consacrent à la formation et au développement des Forces de sécurité nationales afghanes (ANSF).**

L'OTAN et le gouvernement afghan ont une feuille de route claire pour atteindre cet objectif au travers du processus de transition – « Inteqal » en dari et en pachtou. La transition est le processus de transfert progressif, de la FIAS aux dirigeants afghans, de la responsabilité de la sécurité de l'Afghanistan. La mise en œuvre de ce processus est en bonne voie puisque les forces afghanes dirigent les opérations de sécurité pour environ 50 % de la population. Le but est que les forces de sécurité afghanes assument l'entière responsabilité de la sécurité dans tout le pays d'ici à 2014, comme convenu au sommet de Lisbonne en 2010.

À mesure que l'armée et la police nationales afghanes se développent – en taille et en puissance –, elles assument de plus en plus la direction des opérations de sécurité dans l'ensemble du pays, ce qui permet à la mission de l'OTAN/la FIAS de passer d'un rôle de direction des opérations de combat à un rôle de formation, de conseil et d'assistance aux forces de sécurité nationales afghanes. La manière dont les pays de l'Alliance et les pays partenaires poursuivront cet effort jusqu'en 2014 et au-delà sera au cœur des discussions au sommet de l'OTAN à Chicago.

Le développement de forces de sécurité nationales afghanes professionnelles, performantes et autonomes est un élément fondamental de l'effort déployé par l'OTAN/la FIAS et l'objectif premier de la mission OTAN de formation en Afghanistan (NTM-A). C'est non seulement ce qui permet la mise en œuvre du processus de transition jusqu'en 2014, mais aussi ce qui guide l'engagement à long terme de l'OTAN envers l'Afghanistan. Au sommet de l'OTAN qui se tiendra à Chicago en mai 2012, les chefs d'État et de gouvernement réfléchiront à la meilleure façon d'offrir un soutien constant aux Forces de sécurité afghanes une fois la transition menée à bonne fin, ce qui impliquera un accord sur la façon dont le gouvernement afghan, les pays de la FIAS et la communauté internationale au sens large peuvent, ensemble, financer des forces afghanes suffisantes et financièrement viables pour l'avenir.

L'engagement de l'OTAN en Afghanistan est ferme et le restera au-delà de la transition. À Lisbonne, l'OTAN et le gouvernement afghan ont signé la déclaration sur le partenariat durable. À Chicago, les pays de l'OTAN, de concert avec les partenaires de la FIAS, confirmeront leur engagement à long terme envers l'Afghanistan et décideront de la suite à donner à leur mission après 2014 – une fois que les opérations de combat dirigées par l'OTAN auront pris fin –, et de l'approche à adopter pour

continuer de fournir aux forces de sécurité nationales afghanes les formations, les conseils et l'assistance dont elles ont besoin pour remplir leurs fonctions.

---

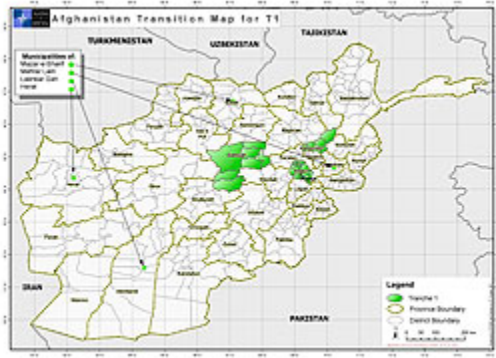
## Inteqal : transfert des responsabilités aux Afghans



L'« *Inteqal* » – qui signifie « transition » en dari et en pachtou – est le processus de transfert progressif, de l'OTAN/la FIAS aux dirigeants afghans, de la responsabilité de la sécurité de l'Afghanistan. La mise en œuvre de ce processus est bien engagée, les forces afghanes étant responsables de la sécurité de près de la moitié de la population. Le but est que les forces de sécurité afghanes assument la pleine responsabilité de la sécurité dans tout le pays d'ici à 2014, conformément à l'objectif fixé au sommet de l'OTAN à Lisbonne en 2010.

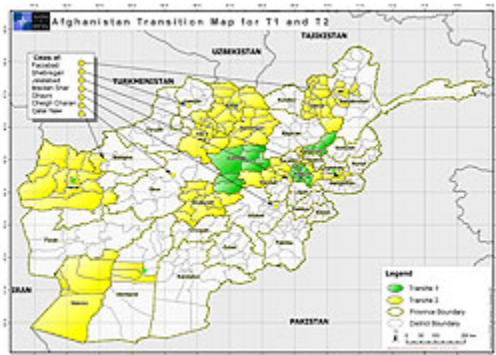
- Tranches du processus de transition

### Première tranche du processus de transition



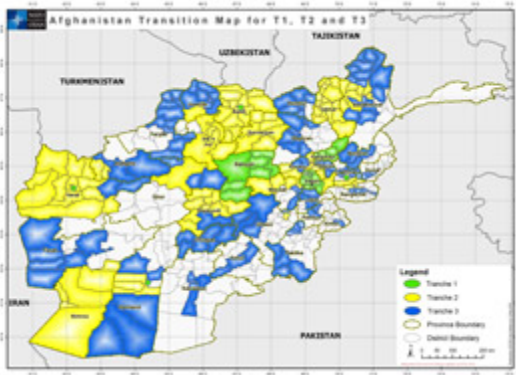
Le 22 mars 2011, le président Karzaï a annoncé la mise en œuvre du processus de transition dans un premier groupe de provinces et de districts. Cette décision se fondait sur des considérations de sécurité, de gouvernance et de développement ressortant de l'évaluation et des recommandations formulées par le gouvernement afghan et l'OTAN/la FIAS par l'intermédiaire de la Commission conjointe Afghanistan-OTAN pour l'Inteqal (JANIB).

## Deuxième tranche du processus de transition



Le 27 novembre 2011, conformément au même processus décisionnel, et comme détaillé ci-dessous, le président Karzaï a annoncé la mise en œuvre du processus de transition dans un deuxième groupe de provinces, districts et villes. Le processus de mise en œuvre de la transition devrait durer de 12 à 18 mois pour chaque zone, selon les conditions sur le terrain.

## Troisième tranche du processus de transition



Le 13 mai 2012, le président Karzaï a annoncé le troisième groupe de zones appelées à entamer le processus de transition, portant le pourcentage de la population afghane concernée à plus de 75%. Une fois cette décision mise en œuvre, la transition aura débuté dans chacune des 34 provinces de l'Afghanistan, et notamment dans toutes les capitales provinciales, et elle concernera près des deux tiers des districts du pays.

- **Mécanismes**

### Explication du processus de transition

La mise en œuvre de la transition s'appuie sur les recommandations de la JANIB, qui sont fondées sur une évaluation approfondie de la situation sur le terrain en termes de sécurité, de gouvernance et de développement.

Les éléments ci-après sont pris en compte dans le cadre du processus décisionnel :

- o la capacité des forces de sécurité nationales afghanes (ANSF) d'assumer des tâches de sécurité supplémentaires avec une assistance moindre de la FIAS ;
- o le niveau de sécurité permettant à la population de vaquer à ses occupations quotidiennes ;
- o le degré de développement de la gouvernance locale, le but étant que la sécurité ne soit pas compromise par la réduction progressive de l'assistance de la FIAS ;
- o la question de savoir si la posture de la FIAS est suffisante pour permettre une réduction de ses effectifs à mesure de la montée en puissance des ANSF et de la diminution des niveaux de la menace.

Pour que la transition réussisse, il faut que les ANSF, placées sous un contrôle civil afghan efficace, assument leur responsabilité en matière de sécurité de manière durable et irréversible, en continuant toutefois de bénéficier d'un certain niveau de soutien de la part de la FIAS.

Le processus de mise en œuvre de la transition peut durer jusqu'à 18 mois pour chaque zone, selon les conditions sur le terrain.

### Principes guidant la transition

Au sommet de l'OTAN tenu à Lisbonne en novembre 2010, les chefs d'État et de gouvernement des pays contribuant à la FIAS ont approuvé une liste des principes qui guident l'évolution progressive de la FIAS d'un rôle de combat vers un rôle de plus en plus axé sur le soutien.

Ces principes, qui ont depuis lors été intégralement incorporés au processus de mise en œuvre de la transition, sont les suivants :

- o veiller à une meilleure adéquation de l'assistance fournie par l'OTAN/la FIAS avec les programmes nationaux afghans prioritaires ;
- o faire en sorte de renforcer progressivement les capacités des institutions afghanes ;
- o ajuster le profil et la configuration des troupes de la FIAS, en réinvestissant certains des dividendes de la transition, s'il y a lieu, pour répondre aux besoins critiques en matière de sécurité, de formation et de mentorat ;
- o renforcer encore les compétences des ANSF ;
- o contribuer à l'évolution de l'action civile internationale, y compris celle des équipes de reconstruction provinciales (PRT) de la FIAS, pour permettre d'accroître les compétences et le leadership des Afghans.

## Évolution des équipes de reconstruction provinciales (PRT)

En juin 2011, les pays chefs de file des PRT se sont entendus sur un ensemble de principes régissant l'évolution et la dissolution à terme de leur PRT. De nombreuses PRT évoluent déjà et axent leurs efforts vers d'autres domaines, passant de la prestation directe de services à la fourniture d'une assistance technique et au renforcement de la capacité des autorités au niveau des provinces et des districts de fournir des services essentiels à la population afghane. D'ici à la fin de la transition, toutes les PRT auront transféré leurs fonctions au gouvernement afghan, aux acteurs de développement traditionnels, aux organisations non gouvernementales ou au secteur privé, et elles auront progressivement disparu.

### • Dates clés

- |                  |  |
|------------------|--|
| 28 août 2008     | La responsabilité principale de la sécurité de la ville de Kaboul est transférée aux forces afghanes.  |
| 19 novembre 2009 | Le président Karzaï, qui a été élu pour un second mandat présidentiel, exprime l'ambition de voir les ANSF prendre en charge la responsabilité principale de la sécurité dans tout l'Afghanistan d'ici la fin de 2014. |
| 20 juillet 2010  | Conférence de Kaboul : la Commission conjointe Afghanistan-OTAN pour l'Inteqal (JANIB) est créée pour servir de mécanisme d'évaluation des districts et des provinces dans le cadre de la transition.                  |
| 20 novembre 2010 | Sommet de l'OTAN à Lisbonne : le processus Inteqal fait l'objet d'un accord entre le gouvernement afghan et l'OTAN.  |

22 mars 2011	Nouvel an afghan : le président Karzaï annonce l'a mise en œuvre du processus de transition dans un premier groupe de provinces et de districts.
17 juillet 2011	La première cérémonie de passage de témoin dans le cadre de la transition a lieu dans la province de Bamiyan.
27 novembre 2011	Le président Karzaï annonce la mise en œuvre du processus de transition dans un deuxième groupe de provinces, de districts et de villes.
13 mai 2012	Le président Karzaï la troisième tranche du processus de transition.

---

## La mission de la FIAS en Afghanistan



**Le but de l'OTAN/la FIAS est d'éviter que l'Afghanistan ne redevienne un refuge pour les terroristes, mais aussi de contribuer à assurer la sécurité et à construire un avenir meilleur pour le peuple afghan. L'OTAN/La FIAS, dans le cadre de l'effort global de la communauté internationale, et conformément au mandat donné par le Conseil de sécurité de l'ONU, s'efforce de créer les conditions qui permettront au gouvernement afghan d'exercer son autorité dans tout le pays.**

- **Le mandat de la FIAS**

La Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) est déployée depuis 2001 sous l'autorité du Conseil de sécurité de l'ONU, qui a autorisé la mise sur pied de la force pour aider le gouvernement afghan à maintenir la sécurité à Kaboul et dans les régions avoisinantes – en particulier pour permettre aux autorités afghanes et au personnel de l'ONU de travailler dans un environnement sûr.

Au départ, l'opération était limitée à la zone de Kaboul, et son commandement était assuré à tour de rôle par les pays contribuant à la FIAS.

En août 2003, à la demande de l'ONU et du gouvernement de la République islamique d'Afghanistan, l'OTAN a pris le commandement de la FIAS. Peu de temps après, l'ONU autorisait la FIAS à étendre progressivement ses opérations en dehors de Kaboul.

Bien qu'elle ne soit pas à proprement parler une force des Nations Unies, la FIAS agit en vertu d'un mandat d'imposition de la paix, conformément aux dispositions du chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Quatorze résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU concernent la FIAS. Il s'agit des résolutions 1386, 1413, 1444, 1510, 1563, 1623, 1707, 1776, 1833, 1817, 1890, 1917, 1943 et 2011 (au 12 octobre 2011).

Un accord militaire-technique détaillé conclu entre le commandant de la FIAS et l'autorité intérimaire afghane en janvier 2002 fournit des directives supplémentaires pour les opérations de la FIAS.

- **Les priorités de la FIAS**

Pour accomplir sa mission, la FIAS mène des opérations de contre-insurrection centrées sur les populations en partenariat avec les forces de sécurité nationales afghanes (ANSF), et elle apporte son soutien au gouvernement afghan et à la communauté internationale en matière de réforme du secteur de la sécurité, en assurant le mentorat, la formation et le soutien opérationnel de l'armée nationale afghane (ANA) et de la police nationale afghane (ANP). Cette stratégie de contre-insurrection vise à isoler les extrémistes en tissant des relations avec la population et le gouvernement afghans.

La campagne de la FIAS a pour but :

- de protéger la population contre la violence, la coercition, l'intimidation et les prédateurs ;
- de neutraliser les réseaux d'insurgés et réduire leurs capacités à un niveau qui soit gérable pour les forces de sécurité nationales afghanes, et d'empêcher les extrémistes d'utiliser l'Afghanistan comme un sanctuaire ;
- de mettre sur pied une armée et une police nationales afghanes professionnelles, indépendantes et soutenables, qui soient en mesure de garantir aux Afghans la sécurité et l'application des lois dans l'ensemble du pays ;
- de promouvoir une gouvernance efficace, en aidant le gouvernement afghan à devenir inclusif, responsable et acceptable aux yeux de la population.

- **La mission OTAN de formation en Afghanistan**

Lancée le 21 novembre 2009, la mission OTAN de formation en Afghanistan (NTM A) regroupe les activités de formation menées par les pays. Elle travaille en étroite collaboration avec les ministères afghans de la Défense et de l'Intérieur, ainsi qu'en collaboration avec la Mission de police de l'Union européenne en Afghanistan (EUPOL) et la Force de gendarmerie européenne (FGE).



Les tâches essentielles de la NTM A sont, entre autres, la formation et le mentorat des forces de sécurité nationales afghanes, le soutien au socle de la formation institutionnelle de l'ANA, et la réforme de l'ANP au niveau des districts et plus localement. La NTM A vise aussi à combler les lacunes de l'ANA pour ce qui est des capacités facilitatrices (notamment appui aérien rapproché, EvaSan et renseignement) au travers de programmes de type « formation des formateurs ».

Le lancement de la NTM A s'est fait parallèlement à la mise en place du commandement interarmées de la FIAS (IJC), qui est axé sur les opérations. Tandis que la NTM A met l'accent sur la formation des nouvelles recrues et sur la création d'une capacité de formation institutionnelle pour les ANSF, le développement de l'armée et de la police nationales afghanes se poursuit sur le terrain. L'IJC est responsable de la formation des unités des ANSF déployées, et ce par des conseils et une assistance.

Actuellement 38 pays contribuent à la NTM A.

- **L'évolution de la mission de la FIAS**

Le transfert aux Afghans de la responsabilité en matière de sécurité est en bonne voie et les ANSF se renforcent et deviennent de plus en plus performantes. En conséquence, la nature et la portée de la mission de la FIAS évoluent.

Depuis le début de la mise en œuvre de la transition en juillet 2011, la mission de la FIAS a évolué progressivement d'une mission axée principalement sur le combat à un rôle d'assistance aux forces de sécurité (SFA), axé sur la formation, le conseil et l'assistance des partenaires afghans.

Cette évolution vise à garantir que la FIAS continue d'appuyer le développement de l'efficacité opérationnelle des ANSF afin qu'elles soient capables d'assumer pleinement leurs responsabilités en matière de sécurité une fois la transition menée à bien, à la fin de 2014. À mesure que les ANSF s'approcheront de cet objectif, les forces de la FIAS pourront être réduites progressivement.

Au sommet de Chicago, les dirigeants des pays de la FIAS définiront les modalités pratiques de l'évolution de la mission de la FIAS de 2012 à la fin de 2014.

L'échéance de 2013 marquera le moment où la dernière tranche de la transition sera annoncée et où les ANSF assumeront la responsabilité principale de la sécurité dans l'ensemble du pays. À ce moment là, les forces de la FIAS seront passées principalement à un rôle de soutien. Ce sera une étape critique du transfert de l'entière responsabilité de la sécurité aux Afghans d'ici à la fin de 2014.

Après cette date, les forces de sécurité nationales afghanes assumeront l'entière responsabilité de la sécurité de leur pays, et la mission de la FIAS en Afghanistan prendra fin. L'OTAN continuera néanmoins à former, à assister et à conseiller les forces de sécurité nationales afghanes après 2014, et à veiller à ce que les formateurs disposent des ressources nécessaires à l'accomplissement de leur mission. Les détails relatifs au profil de la nouvelle mission de l'OTAN après 2014 seront définis plus avant au sommet de Chicago.

- **Historique de la FIAS**

### **Origine de la FIAS**

La FIAS a été créée à l'issue de la [Conférence de Bonn](#) en décembre 2001. Les dirigeants de l'opposition afghane présents à cette conférence ont lancé le processus de reconstruction de leur pays en créant une nouvelle structure de gouvernement : l'Autorité de transition afghane. Le concept d'une force internationale sous mandat des Nations Unies, ayant pour mission d'aider cette nouvelle Autorité de transition afghane, a également été lancé, le but étant de créer un environnement sûr à Kaboul et aux alentours et de soutenir le processus de reconstruction de l'Afghanistan.

Ces accords ont ouvert la voie à la création d'un partenariat à trois entre l'Autorité de transition afghane, la [Mission d'Assistance des Nations Unies en Afghanistan \(MANUA\)](#) et la FIAS.

### **L'OTAN prend le commandement de la FIAS**

C'est le 11 août 2003 que l'OTAN a pris la direction des opérations de la FIAS, mettant ainsi un terme aux rotations nationales de six mois. L'Alliance assurait dès lors le commandement, la coordination et la planification de la force, fournissant notamment le commandant de la force et un quartier général sur le terrain en Afghanistan.

Grâce à ce nouveau rôle joué par l'OTAN, il a été possible de résoudre le problème que représentait la recherche continuelle de nouveaux pays à même de prendre la tête de la mission, et les difficultés suscitées par la nécessité d'établir un nouveau quartier général tous les six mois dans un environnement complexe. Un quartier général permanent permet aussi aux petits pays, moins susceptibles d'assumer la responsabilité de la direction d'ensemble, de jouer un rôle important au sein d'un quartier général multinational.

### **Extension de la présence de la FIAS en Afghanistan**

Le mandat de la FIAS consistait seulement, à l'origine, à assurer la sécurité à Kaboul et dans ses environs. En octobre 2003, les Nations Unies ont étendu le mandat de la FIAS à l'ensemble de

l'Afghanistan ([résolution 1510 du Conseil de sécurité de l'ONU](#)), ouvrant la voie à l'extension de la mission à tout le pays.

○ **Phase 1 : vers le nord**

En décembre 2003, le Conseil de l'Atlantique Nord a autorisé le Commandant suprême des forces alliées, le général James Jones, à lancer l'élargissement du mandat de la FIAS afin d'y inclure l'équipe de reconstruction provinciale (PRT) dirigée par l'Allemagne à Kunduz. Les huit autres PRT opérant en Afghanistan en 2003 demeuraient sous le commandement de l'Opération Enduring Freedom, l'opération militaire dirigée par les États-Unis en Afghanistan.

Le 31 décembre 2003, la composante militaire de la PRT de Kunduz passait sous le commandement de la FIAS, à titre de projet pilote et de première phase de l'extension de la mission.

Six mois plus tard, le 28 juin 2004, l'OTAN annonçait, lors du sommet des chefs d'État et de gouvernement à Istanbul, qu'elle allait étendre sa présence en Afghanistan par la création de quatre PRT supplémentaires dans le nord du pays, à Mazâr-e charif, Meymana, Feyzabad et Baghlan.

Ce processus s'est achevé le 1er octobre 2004, marquant la fin de la première phase d'extension de la FIAS, dont la zone d'opérations couvrait alors environ 3 600 kilomètres carrés dans le nord. La mission pouvait ainsi exercer une influence sur la sécurité dans neuf provinces du nord du pays.

○ **Phase 2 : vers l'ouest**

Le 10 février 2005, l'OTAN annonçait une nouvelle extension de la FIAS, vers l'ouest de l'Afghanistan.

Ce processus a commencé le 31 mai 2006, date à laquelle la FIAS a pris le commandement de deux nouvelles PRT, dans les provinces de Herat et de Farah, et d'une base de soutien avancée (une base logistique) à Herat.

Au début du mois de septembre, deux PRT supplémentaires dirigées par la FIAS à l'ouest du pays devenaient opérationnelles, respectivement à Chaghcharan, capitale de la province de Ghor, et à Qala-e-Naw, capitale de la province de Badghis, achevant ainsi l'extension de la FIAS vers l'ouest.

Avec cette extension de la mission, neuf PRT au total, dans le nord et l'ouest, apportaient une aide en matière de sécurité sur 50% du territoire afghan. L'Alliance a continué ses préparatifs en vue d'une nouvelle extension de la FIAS, vers le sud du pays.

En septembre 2005, l'Alliance déployait en outre, à titre temporaire, 2 000 hommes supplémentaires en Afghanistan, à titre de soutien pour les élections provinciales et parlementaires du 18 septembre.

○ **Phase 3 : vers le sud**

Le 8 décembre 2005, les ministres des Affaires étrangères des pays Alliés réunis au siège de l'OTAN ont entériné un plan ouvrant la voie à une nouvelle extension du rôle et de la présence de la FIAS en Afghanistan.

Le premier élément de ce plan consistait en une extension de la mission de la FIAS vers le sud en 2006 – désignée sous le nom de phase 3.

Cette décision a été mise en œuvre le 31 juillet 2006, date à laquelle la FIAS a pris la relève du commandement de la région sud de l'Afghanistan, précédemment assuré par les forces de la coalition dirigée par les États-Unis, sa zone d'opérations couvrant alors six provinces supplémentaires – Daykondi, Helmand, Kandahar, Nimroz, Uruzgan et Zabul ; elle a pris en même temps le commandement de quatre PRT supplémentaires.

La FIAS commandait donc, au total, 13 PRT dans le nord, l'ouest et le sud, couvrant ainsi environ les trois quarts du territoire de l'Afghanistan.

Les effectifs de la FIAS présents dans le pays augmentaient aussi de façon significative, passant de quelque 10 000 hommes avant l'extension à environ 20 000 après.

○ **Phase 4 : la FIAS s'étend vers l'est, et assume la responsabilité de la totalité du pays**

La phase finale de l'extension est intervenue le 5 octobre 2006, lorsque la FIAS a pris la relève des forces militaires internationales de la coalition que dirigeaient jusqu'alors les États-Unis.

Le plan opérationnel révisé élargissait la zone d'opérations de l'Alliance et ouvrait également la voie à un renforcement du rôle de la FIAS dans le pays, notamment sous la forme du déploiement des équipes opérationnelles de mentorat et de liaison de la FIAS auprès d'unités de l'armée nationale afghane à divers échelons de commandement.

## Autres priorités opérationnelles

L'OTAN est également engagée dans d'autres opérations et missions, qui sont décrites ci-dessous.

## Opérations et missions de l'OTAN



**L'OTAN est un acteur de premier plan sur la scène internationale et contribue activement à la paix et à la sécurité. Dans le cadre de ses opérations de gestion des crises, l'Alliance démontre à la fois sa volonté d'agir comme une force positive de changement et sa capacité de répondre aux défis de sécurité du XXI<sup>e</sup> siècle.**

Depuis sa première grande opération de soutien de la paix dans les Balkans, au début des années 1990, l'OTAN n'a fait qu'accroître le rythme et la diversité de ses opérations. Elle s'est engagée dans des missions qui couvrent toute la gamme des opérations de gestion des crises, depuis les missions de combat et de maintien de la paix jusqu'à la surveillance et aux secours humanitaires, en passant par le soutien en matière de formation et de logistique. Aujourd'hui, 138 000 hommes participent à des missions de l'OTAN dans le monde et mènent avec succès de difficiles opérations terrestres, aériennes et navales dans tous les types d'environnement. Ces forces sont actuellement déployées en Afghanistan, au Kosovo, en Méditerranée, au large de la Corne de l'Afrique et en Somalie.

- **Opérations et missions en cours**

### L'OTAN en Afghanistan

L'Afghanistan constitue l'engagement opérationnel le plus important de l'Alliance. Créée par une décision des Nations Unies en 2001, la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) est dirigée par l'OTAN depuis août 2003.

La FIAS compte quelque 129 000 hommes de cinquante pays différents, déployés sur l'ensemble du territoire afghan. Sa mission consiste à aider le gouvernement central afghan à étendre son autorité dans l'ensemble du pays et à créer un environnement sûr qui doit favoriser le bon fonctionnement des institutions démocratiques et l'établissement d'un État de droit. Elle vise aussi à empêcher l'Afghanistan de redevenir un sanctuaire pour les terroristes.

La constitution de forces de sécurité nationales afghanes professionnelles, qui, progressivement, permettront aux Afghans de jouer un rôle dans la sécurité de leur pays, est un élément essentiel de cette mission. D'importants progrès ont déjà été réalisés. Inexistante en 2003, l'armée nationale afghane compte aujourd'hui plus quelque 195 000 hommes, et elle a commencé à assurer la direction de la plupart des opérations; la police afghane comprend, quant à elle, 150 000 policiers environ.

Parallèlement aux opérations de sécurité et au renforcement de l'armée et de la police nationales afghanes, la FIAS contribue aussi directement au développement et à la reconstruction de l'Afghanistan par l'intermédiaire de vingt-huit équipes de reconstruction provinciales (PRT), qui s'emploient à recenser les besoins de reconstruction et à soutenir les activités d'aide humanitaire dans l'ensemble du pays.

## **L'OTAN au Kosovo**

Même si l'Afghanistan reste le principal théâtre d'opérations de l'OTAN, l'Alliance ne faillit pas à ses autres engagements, en particulier dans les Balkans. À ce jour, environ 5 500 soldats alliés opèrent dans les Balkans dans le cadre de la Force pour le Kosovo (KFOR).

Entrées pour la première fois au Kosovo en juin 1999 pour mettre fin à la violence généralisée et à la catastrophe humanitaire, les troupes de la KFOR continuent de maintenir une présence forte sur tout le territoire afin de préserver la paix imposée par l'OTAN il y a une dizaine d'années.

À la suite de la déclaration d'indépendance du Kosovo en février 2008, l'OTAN a décidé de maintenir sa présence sur la base de la résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU. En juin 2008, l'Alliance a décidé de superviser la dissolution du Corps de protection du Kosovo et de contribuer à la constitution d'une force de sécurité multiethnique et professionnelle.

## **Surveillance de la Méditerranée**

Les opérations de l'OTAN ne se limitent pas uniquement aux zones de conflit. Au lendemain des attentats du 11 septembre 2001, l'OTAN a immédiatement commencé à prendre des mesures visant à élargir les options disponibles pour lutter contre la menace du terrorisme international. Avec le lancement de l'opération de surveillance maritime *Active Endeavour* en octobre 2001, l'OTAN a ajouté une nouvelle dimension à la lutte internationale contre le terrorisme.

Conduite par les forces navales de l'OTAN, l'opération *Active Endeavour* est axée sur la détection et la dissuasion des activités terroristes en Méditerranée.

Depuis avril 2003, l'OTAN visite systématiquement les navires suspects. Ces visites coopératives se déroulent avec l'accord du commandant de bord et de l'État du pavillon, et sont conformes au droit international.

La présence renforcée de l'Alliance dans ces eaux, et la sensation accrue de sécurité qu'elle induit, profitent à l'ensemble de la navigation dans le détroit de Gibraltar. De manière générale, l'opération s'est révélée un outil efficace tant pour assurer la protection d'une région maritime stratégique que pour lutter contre le terrorisme en haute mer et en provenance de la haute mer. En outre, l'expérience acquise et les partenariats développés dans le cadre de l'opération *Active Endeavour* ont permis à l'OTAN de renforcer considérablement ses capacités concernant cet aspect de plus en plus essentiel des opérations.

## **Lutte contre la piraterie au large de la Corne de l'Afrique**

L'opération *Ocean Shield*, qui s'inscrit dans le prolongement des précédentes missions de lutte contre la piraterie menées par l'OTAN (opérations *Allied Provider* et *Allied Protector*, voir ci-après), est axée sur la lutte contre la piraterie en mer au large de la Corne de l'Afrique. Approuvée le 17 août 2009 par le Conseil de l'Atlantique Nord, cette opération contribue aux efforts internationaux de lutte contre la piraterie menés dans la région. Elle offre également aux États de la région qui le demandent une aide leur permettant de développer leur propre capacité de lutte contre les actes de piraterie.

## **Soutien à l'Union africaine**

Bien au-delà des limites de la région euro-atlantique, l'Alliance continue de soutenir l'Union africaine (UA) dans ses missions de maintien de la paix sur le continent africain.

Depuis juin 2007, l'OTAN appuie la mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) en fournissant un soutien en matière de transport aérien aux troupes de maintien de la paix de l'UA. À la suite de nouvelles demandes de l'UA, le Conseil de l'Atlantique Nord a décidé, à plusieurs reprises, de prolonger le soutien de l'OTAN par tranches de six mois. L'OTAN continue également de collaborer avec l'Union africaine afin de définir d'autres domaines dans lesquels l'Alliance pourrait appuyer la Force africaine en attente.

- **Opérations et missions terminées**

### **L'OTAN en Bosnie-Herzégovine**

Avec la désintégration de la Yougoslavie, un violent conflit a éclaté en Bosnie-Herzégovine en avril 1992. L'Alliance a réagi dès l'été 1992, en faisant respecter l'embargo décrété par l'ONU sur les

livraisons d'armes dans la région de la mer Adriatique (en coopération avec l'UEO depuis 1993), ainsi que la zone d'exclusion aérienne établie par le Conseil de sécurité de l'ONU. C'est dans le cadre de la surveillance de la zone d'exclusion aérienne que l'OTAN a lancé les premières opérations de combat de son histoire, abattant quatre chasseurs-bombardiers bosno-serbes qui effectuaient une mission de bombardement le 28 février 1994.

Au mois d'août 1995, pour mettre fin à la violence provoquée par les Serbes en Bosnie-Herzégovine, les troupes de maintien de la paix de l'ONU ont demandé que des frappes aériennes soient menées par l'OTAN. L'opération *Deadeye* a débuté le 30 août contre les forces aériennes des Serbes de Bosnie, mais ces derniers ne se sont pas pliés pour autant aux exigences de retrait formulées par les Nations Unies. Aussi l'OTAN a-t-elle lancé l'opération *Deliberate Force*, qui ciblait les installations de commandement et de contrôle et les dépôts de munitions des Serbes de Bosnie. Cette campagne aérienne de l'Alliance a été essentielle pour amener les Serbes à s'asseoir à la table des négociations et pour mettre un terme à la guerre en Bosnie.

Après la signature de l'Accord de paix de Dayton en décembre 1995, l'OTAN a immédiatement déployé une Force de mise en œuvre (IFOR) de quelque 60 000 hommes, sous mandat des Nations Unies. Cette opération (*Joint Endeavour*) a été suivie, en décembre 1996, par le déploiement d'une Force de stabilisation (SFOR) de 32 000 hommes.

Compte tenu de l'amélioration de la situation de sécurité, l'OTAN a mis fin à son opération de soutien de la paix en décembre 2004, et l'Union européenne a déployé une nouvelle force, baptisée *opération Althea*. L'Alliance conserve un quartier général militaire dans le pays pour effectuer un certain nombre de tâches spécifiques, qui consistent en particulier à aider les autorités du pays à réformer leurs structures de défense.

## **L'OTAN dans l'ex-République yougoslave de Macédoine<sup>1</sup>**

Répondant à une demande du gouvernement macédonien visant à atténuer les tensions interethniques grandissantes, l'OTAN a mené successivement trois opérations en Macédoine entre août 2001 et mars 2003.

La première, *Essential Harvest*, a permis de désarmer les groupes d'origine albanaise qui opéraient sur le territoire de la Macédoine.

Ensuite, l'opération *Amber Fox* a permis d'assurer la protection des observateurs internationaux chargés de surveiller la mise en œuvre du plan de paix.

Enfin, l'opération *Allied Harmony*, lancée en décembre 2002, consistait à fournir des éléments consultatifs chargés d'aider le gouvernement à assurer la stabilité sur l'ensemble du territoire macédonien.



Ces opérations dans l'ex-République yougoslave de Macédoine<sup>1</sup> ont illustré la forte coopération qui existe entre l'OTAN, l'Union européenne et l'OSCE. L'OTAN reste déterminée à aider l'ex-République yougoslave de Macédoine<sup>1</sup> à intégrer les structures euro-atlantiques. À cette fin, le QG de l'OTAN à Skopje a été créé en avril 2002 pour donner des avis sur les aspects militaires de la réforme du secteur de la sécurité. Il fonctionne encore actuellement.

## Première opération OTAN de lutte contre le terrorisme

Le 4 octobre 2001, après qu'il eut été établi que les attentats du 11 septembre à New York et à Washington D.C. avaient été dirigés depuis l'étranger, l'OTAN a approuvé un paquet de huit mesures à l'appui des États-Unis. À la demande de ces derniers, elle a mené sa toute première opération antiterroriste, *Eagle Assist*, de la mi-octobre 2001 à la mi-mai 2002.

Sept avions radar AWACS de l'OTAN ont ainsi aidé à patrouiller l'espace aérien américain ; au total, 830 membres d'équipage de 13 pays de l'OTAN ont effectué plus de 360 sorties. C'était la première fois que des moyens militaires de l'OTAN étaient déployés à l'appui d'une opération relevant de l'article 5.

## Deuxième guerre du Golfe

Pendant la deuxième guerre du Golfe, l'OTAN a déployé des avions radar AWACS et des batteries d'artillerie antiaérienne afin d'améliorer la défense de la Turquie. Ce déploiement s'est fait dans le cadre de l'opération *Display Deterrence*, qui s'est déroulée du 20 février au 16 avril 2003. Les AWACS ont effectué cent missions, représentant 950 heures de vol au total.

## Protection d'événements publics

En réponse à une demande du gouvernement grec, l'OTAN a apporté une aide à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques d'Athènes, en menant l'opération *Distinguished Games* du 18 juin au 29 septembre 2004. Elle a fourni un soutien dans le domaine du renseignement, et elle a mis à disposition des moyens de défense contre des attaques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN), ainsi que des avions radar AWACS. Il s'est agi de la première opération dans le cadre de laquelle l'OTAN a fourni une aide à l'intérieur des frontières d'un pays membre sans que cela relève de l'article 4 ou de l'article 5.

De même, l'OTAN a répondu à une demande d'aide émanant du gouvernement letton et visant à assurer la sécurité du sommet de Riga, en novembre 2006. L'OTAN a ainsi apporté une aide dans les domaines suivants : sécurité technique, capacités de réaction aux incidents CBRN, police des airs et de la mer, détection d'engins explosifs improvisés (EEI), systèmes de communications et d'information, et soutien à l'évacuation sanitaire.

## **L'OTAN et l'Iraq**

L'OTAN a mené en Iraq, de 2004 à 2011, une opération de soutien relativement petite, mais importante, qui consistait à former, encadrer et aider les forces de sécurité iraqiennes. Au sommet d'Istanbul, en juin 2004, les Alliés ont surmonté leurs divergences et décidé de contribuer à l'effort international visant à aider l'Iraq à se doter de forces de sécurité efficaces et responsables. C'est ainsi qu'a été créée la Mission OTAN de formation en Iraq (NTM-I). La NTM-I a apporté un soutien dans différents contextes, s'agissant de la formation, des avis et du mentorat. Tous les pays membres de l'OTAN ont participé à l'effort de formation, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Iraq, au moyen de contributions financières ou de dons d'équipements. Parallèlement, pour renforcer cette initiative, l'OTAN s'est aussi employée à définir avec le gouvernement iraquien un cadre de coopération structuré afin de développer ses relations à long terme avec l'Iraq.

## **Cyclone Katrina**

Après que le cyclone Katrina a frappé le sud des États-Unis le 29 août 2005, faisant de nombreuses victimes et provoquant des dégâts et des inondations considérables, le gouvernement américain a demandé des vivres, du matériel médical et des approvisionnements logistiques, ainsi qu'une aide pour le transfert de ces fournitures dans les zones sinistrées. Le 9 septembre 2005, le Conseil de l'Atlantique Nord a approuvé un plan militaire d'aide aux États-Unis, qui consistait à contribuer à la coordination de l'acheminement des matériels requis d'urgence et à appuyer les opérations de secours humanitaires. Pendant l'opération (9 septembre-2 octobre), neuf pays membres ont fourni 189 tonnes de matériels aux États-Unis.

## **Opération de secours après le tremblement de terre au Pakistan**

Juste avant le début du rigoureux hiver himalayen, un tremblement de terre dévastateur a frappé le Pakistan le 8 octobre 2005, faisant environ 53 000 morts, 75 000 blessés et quatre millions au moins de sans-abri. Le 11 octobre, répondant à une demande du Pakistan, l'OTAN a lancé une opération pour contribuer à l'aide humanitaire d'urgence. L'Alliance a acheminé par voie aérienne 3 500 tonnes de secours et déployé des ingénieurs, des unités médicales et des matériels spécialisés pour soutenir les opérations humanitaires. Cette opération d'aide humanitaire, l'une des plus importantes organisées par l'OTAN, s'est achevée le 1er février 2006.

Au fil des ans, l'Alliance a aidé à coordonner l'aide fournie à d'autres pays frappés par des catastrophes naturelles, notamment la Turquie, l'Ukraine et le Portugal. Elle s'y emploie par l'intermédiaire du Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe.

## **Aider l'Union africaine au Darfour (Soudan)**

La Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) avait pour but de mettre un terme à la violence qui sévissait dans cette région depuis l'éclatement d'un conflit en 2003, et d'y améliorer la situation humanitaire. De juin 2005 au 31 décembre 2007, l'OTAN a assuré un transport aérien pour quelque

37 000 hommes de la MUAS, et assuré la formation et le mentorat de plus de 250 responsables de cette mission. Bien que le soutien fourni par l'OTAN à cette mission ait pris fin lorsque la MUAS a été remplacée par l'opération hybride UA/ONU au Darfour (MINUAD), l'Alliance s'est immédiatement déclarée disposée à examiner toute demande de soutien pour la nouvelle mission de maintien de la paix.

## **Lutte contre la piraterie dans le golfe d'Aden et au large de la Corne de l'Afrique**

D'octobre à décembre 2008, l'OTAN a mené l'opération *Allied Provider*, qui consistait à lutter contre les activités de piraterie au large des côtes somaliennes. En réponse à une demande du secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, les forces navales de l'OTAN ont escorté des navires affrétés par le Programme alimentaire mondial (PAM) en transit dans les eaux dangereuses du golfe d'Aden, où la recrudescence des actes de piraterie risquait de compromettre les efforts humanitaires internationaux en Afrique.

Parallèlement, répondant à une demande urgente de l'Union Africaine, ces mêmes forces navales de l'OTAN ont escorté un navire affrété par l'Union africaine qui transportait du matériel pour le contingent du Burundi déployé dans le cadre de l'AMISOM.

De mars à août 2009, l'OTAN a lancé l'opération *Allied Protector*, une opération de lutte contre la piraterie destinée à améliorer la sécurité des routes commerciales maritimes et la navigation internationale au large de la Corne de l'Afrique. La force affectée à cette opération a exécuté des tâches de surveillance et de protection visant à prévenir et à réprimer les actes de piraterie et les vols à main armée, qui constituent une menace pour les lignes de communication maritimes et les intérêts économiques.

## **L'OTAN et la Libye**

Au lendemain du soulèvement populaire contre le régime de Kadhafi à Benghazi (Libye), en février 2011, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté les résolutions 1970 et 1973 en soutien du peuple libyen, « condamnant la violation flagrante et systématique des droits de l'homme ». Ces résolutions prévoyaient des mesures actives, dont une zone d'exclusion aérienne, un embargo sur les armes, et l'autorisation donnée aux États membres, agissant au besoin dans le cadre d'organismes régionaux, de prendre « toutes les mesures nécessaires » pour protéger les civils libyens.

Au début, l'OTAN s'est employée à faire respecter la zone d'exclusion aérienne, puis, le 31 mars, elle a pris le commandement et le contrôle exclusifs de toutes les opérations militaires relatives à la Libye. L'opération *Unified Protector* dirigée par l'OTAN avait trois composantes :

- l'imposition d'un embargo sur les armes dans les eaux internationales de la Méditerranée pour empêcher le transfert d'armes, de matériels connexes et de mercenaires vers la Libye ;

- o la mise en place d'une zone d'exclusion aérienne pour empêcher tout avion de bombardier des cibles civiles ;
- o la conduite de frappes aériennes et navales contre les forces militaires qui participaient à des attaques contre les populations et les zones civiles en Libye, ou qui menaçaient de les attaquer.

Le mandat de l'ONU a été appliqué à la lettre, et l'opération s'est achevée le 31 octobre 2011 après que ses objectifs eurent été atteints.

## • De 1949 au début des années 1990

### Pendant la Guerre froide

Lorsque l'OTAN a été créée, en 1949, l'un de ses rôles essentiels était d'agir comme un puissant moyen de dissuasion contre les agressions militaires. À cet égard, on a pu mesurer le succès de l'OTAN au fait que pendant toute la période de la Guerre froide, les forces alliées n'ont pas participé à une seule action militaire. Pendant une bonne partie de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, l'OTAN est restée vigilante, prête à intervenir.

### Après la Guerre froide

Au début des années 1990, la fin de la Guerre froide a entraîné de profonds changements au sein de l'environnement de sécurité international. L'Alliance a été confrontée à de nouvelles menaces et à la résurgence d'anciennes menaces connues.

De cette évolution sont nées de nouvelles responsabilités. Après avoir été une alliance exclusivement défensive pendant près d'un demi-siècle, l'OTAN a commencé à assumer un rôle de plus en plus proactif au sein de la communauté internationale. Avant de se lancer dans sa première grande opération de réponse aux crises dans les Balkans, l'OTAN a mené plusieurs autres opérations militaires :

- o **Opération Anchor Guard**, 10 août 1990 - 9 mars 1991.  
Après l'invasion du Koweït par les forces irakiennes le 2 août 1990, des avions de l'OTAN dotés de systèmes aéroportés de détection lointaine ont été déployés à Konya (Turquie) pour suivre l'évolution de la crise et assurer une couverture du sud-est de la Turquie en cas d'attaque iraquienne pendant la première crise/guerre du Golfe.
- o **Opération Ace Guard**, 3 janvier 1991 - 8 mars 1991.  
En réponse à une demande d'aide de la Turquie face à la menace posée par l'Iraq pendant la première crise/guerre du Golfe, l'OTAN a déployé en Turquie la Force mobile du CAE (Air) ainsi que des systèmes de défense aérienne.
- o **Opérations Allied Goodwill I & II**, 4-9 février et 27 février - 24 mars 1992.  
Après l'éclatement de l'Union soviétique en décembre 1991 et l'effondrement de son système économique contrôlé centralement, l'OTAN a contribué aux secours internationaux en envoyant en Russie et dans d'autres pays membres de la Communauté d'États indépendants, à bord d'avions de transport et d'entraînement AWACS, des équipes d'experts en aide humanitaire et des conseillers médicaux.
- o **Opération Agile Genie**, 1er-19 mai 1992.  
Alors que l'Occident connaissait une période de tensions grandissantes avec la Libye après que le Conseil de sécurité de l'ONU a imposé des sanctions incitant ce pays à livrer les personnes suspectées d'avoir bombardé un avion de la Pan Am au-dessus de la ville de Lockerbie

(Écosse) en 1988, l'OTAN a intensifié la surveillance aérienne assurée par les AWACS en Méditerranée centrale pour surveiller les routes d'approche aériennes depuis le littoral nord-africain. Les AWACS de l'OTAN ont effectué 36 missions aériennes, représentant 2 336 heures de vol au total.

---

## Le rôle de l'OTAN au Kosovo



**Depuis juin 1999, l'OTAN dirige une opération de soutien de la paix au Kosovo, à l'appui d'initiatives internationales plus larges visant à instaurer la paix et la stabilité dans la région.**

Aujourd'hui, environ 5 500 hommes de la Force pour le Kosovo (KFOR) dirigée par l'OTAN, mis à disposition par 30 pays (22 pays de l'OTAN et 8 pays non membres), sont toujours déployés au Kosovo. Ces soldats ont pour mission de contribuer non seulement à maintenir un environnement sûr et sécurisé, mais également à préserver la liberté de mouvement, et ce, pour tous les citoyens, quelle que soit leur origine ethnique.

Après la déclaration d'indépendance du Kosovo prononcée unilatéralement le 17 février 2008, l'Alliance a réaffirmé que la KFOR resterait au Kosovo en vertu de la résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU, à moins que le Conseil de sécurité n'en décide autrement. En juin 2008, l'OTAN a accepté les nouvelles tâches qui lui ont été confiées, à savoir soutenir la mise en place au Kosovo de structures de sécurité professionnelles, démocratiques et multiethniques. L'arrêt de la Cour internationale de justice prononcé le 22 juillet 2010 n'a eu aucune incidence ni sur ces tâches ni sur le mandat général de la KFOR : consultée au sujet de la légitimité de la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo, la Cour a émis l'avis que cette déclaration ne viole ni le droit international, ni la résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU.

Dans l'ensemble du Kosovo, l'OTAN et la KFOR continuent de travailler avec les autorités, et, dans le cadre de son mandat opérationnel, la KFOR coopère avec les Nations Unies, l'Union européenne et d'autres acteurs internationaux, comme il convient, et leur prête assistance pour aider à l'établissement d'un Kosovo stable, démocratique, multiethnique et pacifique.

Avec le temps, et à mesure que la situation s'améliore sur le plan de la sécurité, l'OTAN ajuste progressivement le dispositif de forces de la KFOR pour en arriver à une présence minimale : une force plus réduite comptant de plus en plus sur la capacité d'adaptation et le renseignement, et ayant moins de tâches fixes à accomplir. C'est le Conseil de l'Atlantique Nord qui décide du rythme et du niveau des réductions successives des effectifs, en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain et des conditions de sécurité. Ce processus est fonction des conditions et non d'un calendrier, comme on l'a vu avec les événements qui se sont déroulés dans le nord du pays.

- **Les objectifs de la KFOR**

La KFOR a été déployée au Kosovo le 12 juin 1999 au terme d'une campagne aérienne de 78 jours, lancée par l'Alliance en mars 1999 pour mettre fin à la catastrophe humanitaire qui se déroulait et en inverser les effets.

Le mandat de la KFOR découle de la résolution 1244 adoptée le 10 juin 1999 par le Conseil de sécurité de l'ONU et de l'Accord militaire technique conclu entre, d'une part, l'OTAN et, d'autre part, la République fédérale de Yougoslavie et la Serbie. Les opérations de la KFOR sont menées en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations Unies et, à ce titre, constituent une mission d'imposition de la paix, communément appelée opération de soutien de la paix.

À l'origine, la KFOR avait pour mandat de mener à bien les tâches suivantes :

- empêcher les forces yougoslaves et serbes de reprendre les hostilités et de menacer à nouveau le Kosovo;
- établir un environnement sûr et assurer le maintien de la sécurité et de l'ordre publics;
- démilitariser l'Armée de libération du Kosovo;
- appuyer l'action humanitaire internationale;
- soutenir la communauté civile internationale présente sur place et assurer une coordination avec cette dernière.

La présence de la KFOR a été essentielle pour le maintien de la sûreté et de la sécurité de l'ensemble des habitants et des communautés du Kosovo. Aujourd'hui, la KFOR contribue toujours au maintien d'un environnement sûr et sécurisé au Kosovo et à la liberté de circulation pour toute la population du Kosovo.

- **Les tâches de la KFOR**

### **Tâches initiales**

La KFOR a notamment aidé à la réalisation des tâches suivantes : retour et réinstallation des personnes déplacées et des réfugiés, reconstruction et déminage, assistance médicale, sécurité et maintien de l'ordre public, protection des minorités ethniques, protection du patrimoine, sécurité des frontières, prévention des trafics d'armes transfrontières, mise en œuvre à l'échelle du Kosovo d'un programme d'amnistie concernant les armes, les munitions et les explosifs, et destruction

d'armes. Elle a également contribué à l'établissement d'institutions civiles, de l'ordre public, des systèmes judiciaire et pénal, du processus électoral ainsi que d'autres aspects de la vie politique, sociale et économique de la province.

La KFOR continue de prêter une attention toute particulière à la protection des minorités : elle patrouille régulièrement à proximité des enclaves où se trouvent des populations minoritaires, elle installe des postes de contrôle, elle escorte des groupes minoritaires, elle protège les sites faisant partie du patrimoine national (les monastères, par exemple) et elle organise des distributions de vivres, de vêtements et de fournitures scolaires.

## Nouvelles tâches

Le 12 juin 2008, l'OTAN a décidé de commencer à mettre en œuvre ses nouvelles tâches au Kosovo, à savoir aider à la dissolution du Corps de protection du Kosovo (CPK) et à la mise sur pied de la Force de sécurité du Kosovo (KSF) ainsi qu'à la création d'une structure civile chargée de la supervision de cette force. Ces tâches sont mises en œuvre en coordination et en consultation étroites avec les autorités locales et internationales compétentes.

- o Dissolution du Corps de protection du Kosovo (CPK)

Le CPK, dispositif de transition mis sur pied à la suite du conflit et placé sous la responsabilité de la Mission des Nations Unies au Kosovo (MINUK), avait pour mission d'intervenir en cas de catastrophe, de mener des opérations de recherche et de sauvetage, d'apporter une aide humanitaire dans les zones isolées, d'aider au déminage et de contribuer à la reconstruction des infrastructures et des communautés.

Le CPK a cessé ses activités opérationnelles le 20 janvier 2009 et a été officiellement dissous le 14 juin 2009. Parallèlement, la Force de sécurité du Kosovo (KSF) a été mise en place afin de garantir la disponibilité de capacités clés en cas de situation d'urgence.

Les membres du CPK qui n'ont pas été enrôlés dans la KSF ont été réaffectés ou admis à la retraite avec les honneurs, ou ont bénéficié de mesures de réinsertion. Un programme de réinsertion financé par un fonds d'affectations spéciale de l'OTAN est actuellement mis en œuvre par une ONG partenaire locale (APPK) sous la supervision du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

- o Mise sur pied de la Force de sécurité du Kosovo (KSF)

L'OTAN est chargée de superviser et de soutenir la mise sur pied et l'entraînement d'une KSF professionnelle et multiethnique, placée sous le contrôle d'un organe civil. La première campagne de recrutement pour la KSF jamais menée dans l'ensemble du Kosovo a débuté le 21 janvier 2009, avec pour but principal d'encourager toutes les communautés minoritaires du Kosovo à venir rejoindre cette force.

La KSF sera dotée d'un armement léger : elle ne possédera donc pas d'armes lourdes telles que chars, artillerie lourde ou capacité aérienne offensive. La KSF sera avant tout chargée des tâches de sécurité qui ne sont pas du ressort de la police, par exemple les interventions d'urgence, la neutralisation des explosifs et munitions, la gestion de substances dangereuses, la lutte contre l'incendie et la protection civile. Elle pourra également prendre part à des opérations de réponse aux crises, y compris des opérations de soutien de la paix.

Cette force professionnelle, exclusivement composée de volontaires, est entraînée selon les normes OTAN et placée sous le contrôle démocratique d'un organe civil. Le processus de recrutement est ouvert à toutes les couches de la société et mené dans deux langues officielles, l'albanais et le serbe. Actuellement, la KSF comprend environ 2 200 personnels d'active. Au final, ses effectifs ne dépasseront pas 2 500 personnels d'active et 800 réservistes. Les activités et les stages de formation ont commencé le 2 février 2009. La capacité opérationnelle initiale a été atteinte à la mi-septembre 2009, avec quelque 1 500 hommes. Le recrutement et la formation se poursuivent, avec le soutien de la KFOR.

- o Mise en place d'un organe civil chargé de superviser la KSF

L'OTAN continue d'aider à la mise en place d'un organisme dirigé par des civils, chargé d'exercer un contrôle civil sur la KSF. C'est le siège de l'OTAN qui assume la principale responsabilité de cette tâche, et la KFOR doit aider l'équipe consultative de l'OTAN, établie à Pristina.

Aujourd'hui, le processus de transformation à long terme de la KSF a atteint un stade nouveau et critique, et l'OTAN se pose la question de savoir si la KSF est prête à atteindre sa capacité opérationnelle totale. L'Organisation prendra une décision, en temps opportun, quant à une éventuelle future relation avec la KSF après la déclaration de sa capacité opérationnelle totale.

## • **Le commandement et la structure de la KFOR**

La deuxième étape de la transition marque le passage à une KFOR restructurée, le nombre de groupements tactiques multinationaux (MNBG) étant réduit à deux. La décision de restructurer la KFOR a été prise en octobre 2010, compte tenu de la situation de sécurité au Kosovo et de la performance du service de police du Kosovo et de la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX).

### **Les groupements tactiques multinationaux actuels**

Un groupement tactique est une unité militaire de la taille d'un bataillon, composée d'un grand nombre de compagnies. Ces dernières sont très mobiles, flexibles, et elles peuvent être déployées rapidement dans les zones où des problèmes sont susceptibles de survenir, dans l'ensemble du Kosovo. La KFOR est constituée de deux MNBG, qui se tiennent prêts à intervenir si une menace se fait sentir :



- o le MNBG Est, dont le QG est situé au Camp Bondsteel ;
- o le MNBG Ouest, dont le QG est situé au Camp Villagio (Italie).

Le quartier général de la KFOR reste situé au Camp Film City. Il y a douze autres camps pour l'hébergement des compagnies de la KFOR. Outre les troupes de la KFOR au Kosovo, l'OTAN continue de maintenir une force de réserve prête à se déployer si nécessaire.

La KFOR relève d'une chaîne de commandement unique, placée sous l'autorité du commandant de la KFOR (COMKFOR). Ce dernier fait rapport au commandant du Commandement des forces interarmées à Naples (COM JFCN), Italie. Le COMKFOR actuel est le général de division Erhard Drews (forces terrestres allemandes), qui a pris le commandement de la KFOR le 9 septembre 2011.

### Compositions précédentes

À l'origine, la KFOR était composée de quatre brigades multinationales (MNB Est, MNB Centre, MNB Nord-Est, MNB Sud-Ouest) et, depuis juin 2006, de cinq forces opérationnelles multinationales (MNTF), à savoir la MNTF Centre basée à Lipjlan, la MNTF Nord basée à Novo Selo, la MNTF Sud basée à Prizren, la MNTF Ouest basée à Pec et la MNTF Est basée à Urosevac.

Le passage des brigades aux forces opérationnelles était censé améliorer l'efficacité des forces ainsi que leur aptitude à opérer de manière souple sur l'ensemble du territoire du Kosovo, sans restriction. Il mettait en outre davantage l'accent sur les opérations fondées sur le renseignement, les MNTF travaillant étroitement avec la police et la population locales pour le recueil des informations.

En février 2010, la KFOR a été restructurée et les cinq forces opérationnelles multinationales, qui étaient en place depuis juin 2006, ont été remplacées par des groupements tactiques multinationaux (MNBG) adaptés à la mission :

- o le MNBG Nord ;
- o le MNBG Sud ;
- o le MNBG Est ;
- o le MNBG Ouest ;
- o le MNBG Centre, qui couvrait également le quartier général de la KFOR à Pristina.

Ceux-ci ont fonctionné jusqu'en octobre 2010, date à laquelle la configuration actuelle a été mise en place.

### Anciens commandants de la KFOR

GCA Sir Michael Jackson, forces terrestres britanniques	9 juin 1999 - 8 octobre 1999
GCA Klaus Reinhardt, forces terrestres allemandes	8 octobre 1999 - 18 avril 2000
GCA Juan Ortuño, forces terrestres espagnoles	18 avril 2000 - 16 octobre 2000

GCA Carlo Cabigiosu, forces terrestres italiennes	16 octobre 2000 - 6 avril 2001
GCA Thorstein Skiaker, forces terrestres norvégiennes	6 avril 2001 - 3 octobre 2001
GCA Marcel Valentin, forces terrestres françaises	3 octobre 2001 - 4 octobre 2002
GCA Fabio Mini, forces terrestres italiennes	4 octobre 2002 - 3 octobre 2003
GCA Holger Kammerhoff, forces terrestres allemandes	3 octobre 2003 - 1er septembre 2004
GCA Yves de Kermabon, forces terrestres françaises	1er septembre 2004 - 1er septembre 2005
GCA Giuseppe Valotto, forces terrestres italiennes	1er septembre 2005 - 1er septembre 2006
GCA Roland Kather, forces terrestres allemandes	1er septembre 2006 - 1er septembre 2007
GCA Xavier Bout de Marnhac, forces terrestres françaises	1er septembre 2007 - 29 août 2008
GCA Giuseppe E. Gay, forces terrestres italiennes	29 août 2008 - 8 septembre 2009
GCA Markus Bentler, forces terrestres allemandes	8 septembre 2009 - 1er septembre 2010
Général de division Erhard Bühler, forces terrestres allemandes	1er septembre 2010 - 8 septembre 2011
Général de division Erhard Drews, forces terrestres allemandes	depuis le 9 septembre 2011

- **L'évolution du rôle de l'OTAN au Kosovo**

#### **Déploiement de la KFOR**

La résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU a été adoptée le 10 juin 1999 et, le 12 juin, les premiers éléments de la Force pour le Kosovo - la KFOR - dirigée par l'OTAN sont entrés au Kosovo. Le 20 juin, toutes les forces serbes s'étaient retirées.

La KFOR comprenait à l'origine quelque 50 000 hommes et femmes, mis à disposition par les pays membres de l'OTAN, des pays partenaires et des pays non membres, et placés sous un commandement et un contrôle unifiés. Au début 2002, les effectifs de la KFOR ont été ramenés à environ 39 000 hommes. L'amélioration des conditions de sécurité a permis à l'OTAN de réduire encore les effectifs, qui sont passés à 26 000 en juin 2003 et à 17 500 à la fin de cette même année.

#### **Regain de violence**

L'évolution vers un Kosovo stable, multiethnique et démocratique a connu un coup de frein en mars 2004, lorsque des violences ont de nouveau éclaté entre Albanais et Serbes. Les troupes de la KFOR ont également été la cible d'attaques. Deux mille cinq cents militaires supplémentaires ont alors été rapidement déployés pour renforcer l'effectif existant de la KFOR.

Au sommet d'Istanbul, en 2004, les dirigeants des pays de l'OTAN ont condamné les nouveaux épisodes de violence ethnique et réaffirmé l'engagement de l'OTAN en faveur d'un Kosovo sûr, stable et multiethnique.

## Les pourparlers sur le statut du Kosovo

En mars 2007, après 14 mois de négociations conduites par l'ONU, l'envoyé spécial pour le Kosovo, Martti Ahtisaari, a présenté au secrétaire général de l'ONU sa Proposition globale pour le règlement du statut du Kosovo. Si Pristina a entériné la proposition Ahtisaari, Belgrade l'a rejetée catégoriquement.

Le 1er août 2007, le Conseil de sécurité de l'ONU n'ayant pris aucune décision sur le statut futur du Kosovo, le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a inauguré une période prolongée d'échanges avec les différentes parties, dirigés cette fois par la Troïka composée de l'Union européenne, de la Russie et des États-Unis, sous les auspices du Groupe de contact. À la fin du mandat de la Troïka, le 10 décembre 2007, les parties n'étaient pas parvenues à se mettre d'accord sur le statut du Kosovo.

Tout au long des négociations, l'OTAN a soutenu les efforts déployés par Martti Ahtisaari, puis ceux de la Troïka, pour parvenir à un règlement de la question du statut du Kosovo ; la KFOR a aidé à préserver la sécurité et la stabilité sur le terrain, ce qui a permis de mener les négociations sans interruption.

En décembre 2007, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN ont décidé que la KFOR resterait au Kosovo, en vertu de la résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU, à moins que ce dernier n'en décide autrement. Ils ont en outre réaffirmé leur engagement à maintenir le niveau des forces, y compris des forces de réserve, qu'ils mettaient à la disposition de la KFOR et de ne pas lier leur usage à des restrictions supplémentaires.

Au sommet de Bucarest en avril 2008, les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'OTAN sont convenus que l'OTAN et la KFOR continueraient de travailler avec les autorités. Ils ont également décidé que, compte tenu de son mandat opérationnel, la KFOR coopérerait avec les Nations Unies, l'Union européenne et d'autres acteurs internationaux, comme il conviendrait, et leur prêterait assistance pour aider à l'établissement d'un Kosovo stable, démocratique, multiethnique et pacifique. Ils ont par ailleurs souligné que l'OTAN se tenait prête à jouer son rôle dans l'application de futures dispositions de sécurité.

Les 2 et 3 décembre 2008, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN ont réaffirmé que la présence de la KFOR, dirigée par l'OTAN sous mandat des Nations Unies, serait maintenue au Kosovo en vertu de la résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU. Ils ont également souligné que le déploiement rapide de la mission « État de droit » de l'Union européenne (EULEX) dans l'ensemble du Kosovo était une priorité urgente, et, dans ce contexte, ont pris note de l'adoption, par le Conseil de sécurité de l'ONU, d'une déclaration de sa présidence à l'appui de la reconfiguration de la MINUK. Ils ont enfin réaffirmé que l'Alliance continuerait de travailler à la dissolution du Corps de protection du Kosovo et à la mise sur pied de la Force de sécurité du Kosovo sur la base de fonds d'affectation spéciale volontaires de l'OTAN.

## Une meilleure situation sécuritaire

Depuis lors, la situation a continué de s'améliorer sur le plan de la sécurité. Aussi les ministres de la Défense des pays de l'OTAN ont-ils décidé, les 11 et 12 juin 2009, d'ajuster progressivement le dispositif de forces de la KFOR pour le faire passer à une phase dite de présence dissuasive. Cela signifie que, lorsqu'il y a lieu et en fonction de l'évolution de la situation, l'OTAN réduira progressivement ses effectifs sur le terrain, et que les troupes qui demeureront sur le théâtre compteront de plus en plus sur le renseignement et la capacité d'adaptation.

À leur réunion informelle tenue à Istanbul les 3 et 4 février 2010, les ministres de la Défense des pays de l'OTAN ont été informés par les autorités militaires de l'OTAN que la KFOR avait mené à bien la première étape (dite « Gate One ») de sa transition vers une phase de présence dissuasive, en ramenant ses effectifs sur le terrain à quelque 10 200 hommes. Le passage à la deuxième étape de la transition, permettant un effectif total d'environ 5 000 hommes, a été recommandé par les autorités militaires de l'OTAN et autorisé par le Conseil de l'Atlantique Nord le 29 octobre 2010. « Gate Two » a débuté le 28 février 2011.

## La situation dans le nord du Kosovo

La situation de sécurité s'est brusquement détériorée dans le nord du Kosovo en juillet 2011, à cause d'un différend douanier. Des affrontements ont alors eu lieu, avec deux pics de violence majeurs, en juillet et en septembre, suivis d'un troisième en novembre, ce qui a incité l'Alliance et ses partenaires à adapter leur posture sur le terrain. C'est dans ce contexte que la force de réserve opérationnelle de l'OTAN a été déployée en août, avec un contingent de quelque 600 soldats, envoyé pour aider à renforcer la présence dissuasive de la KFOR dans le nord.

Alors que les tensions et les affrontements s'intensifiaient dans le nord du Kosovo, la KFOR a agi avec doigté, avec fermeté et avec impartialité, afin d'assurer à la population du Kosovo un environnement stable, la liberté de circulation et la sécurité. Dans l'intervalle, l'OTAN continue, au niveau politique, de soutenir le dialogue entre Belgrade et Pristina, engagé sous les auspices de l'Union européenne, qui constitue le seul moyen de sortir de la crise.

Ces événements ont incité l'OTAN à ajuster le calendrier qu'elle s'était fixé. Avec le déploiement de la force de réserve opérationnelle, destinée à renforcer la posture de dissuasion de l'OTAN, la réduction des effectifs de la KFOR est retardée, le but étant de maintenir un environnement sûr et sécurisé au Kosovo en cas de tensions.

Le Conseil de l'Atlantique Nord devra encore approuver, à la lumière de considérations à la fois militaires et politiques, les décisions à venir sur la poursuite de la réduction de la présence de la KFOR au Kosovo, sans toutefois aucune automaticité pour ce qui est du passage à une présence dissuasive.

---

## Opérations de lutte contre la piraterie



**La recrudescence des actes de piraterie dans le golfe d'Aden et au large de la corne de l'Afrique mine les efforts humanitaires internationaux déployés en Afrique et met en péril la sécurité de l'une des routes maritimes les plus importantes et les plus fréquentées au monde, qui constitue la voie d'accès au canal de Suez. Depuis 2008, l'OTAN contribue à dissuader et à déjouer les actes de piraterie, tout en protégeant les navires et en aidant à améliorer le niveau général de sécurité dans la région.**

En réponse à une demande formulée fin 2008 par le secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, l'OTAN a commencé à fournir, dans le cadre de l'opération Allied Provider (octobre-décembre 2008), des escortes aux navires affrétés par le Programme alimentaire mondial (PAM) et transitant par ces eaux dangereuses. En plus d'offrir une protection rapprochée à ces navires du PAM, l'OTAN a mené des patrouilles de dissuasion et a empêché par exemple le détournement de bâtiments et la prise en otage d'équipages lors d'attaques de pirates. Cette opération a été suivie de l'opération Allied Protector (mars-août 2009), qui a permis de continuer à renforcer la sécurité des routes commerciales maritimes et de la navigation internationale. Elle a en outre permis d'assurer des missions de surveillance et de remplir les tâches exécutées précédemment dans le cadre de l'opération Allied Provider.

L'opération actuellement en cours – Ocean Shield – diffère des précédentes en ce sens que son mandat est plus large. En plus d'assurer la sécurité maritime dans la région, elle offre aussi aux pays de la région une formation qui leur permettra de développer leur propre capacité de lutte contre les actes de piraterie.

Les activités de lutte contre la piraterie que mène l'OTAN s'inscrivent parfaitement dans la ligne des résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité des Nations Unies et complètent les actions entreprises dans ce domaine par d'autres acteurs, dont l'Union européenne. En réaction aux nouvelles tactiques utilisées par les pirates, l'OTAN crée des synergies plus importantes avec d'autres initiatives et se concentre sur des domaines dans lesquels elle apporte une plus-value. Cette démarche a été mise en évidence dans la revue de défense stratégique de juin 2011, de

même que la nécessité permanente de renforcer les capacités régionales, dans la limite des moyens et des capacités disponibles.

- **Opération Ocean Shield - en cours**

### **La mission, ses objectifs et sa portée**

Les actes de piraterie et les attaques à main armée perturbent l'acheminement de l'aide humanitaire vers la Somalie, et ils constituent une menace pour les lignes de communication maritimes essentielles et les intérêts économiques au large de la corne de l'Afrique et dans le golfe d'Aden.

S'inscrivant dans le prolongement des deux missions de lutte contre la piraterie menées précédemment par l'OTAN, l'opération Ocean Shield est axée principalement sur les opérations maritimes de lutte contre la piraterie. Les bâtiments de l'OTAN effectuent par exemple des missions de surveillance par hélicoptère destinées à localiser et à identifier des navires dans la région, et ils contribuent à prévenir et à faire échouer les détournements et à mettre fin aux attaques à main armée. L'OTAN a également accepté, à la demande des Nations Unies, d'escorter les navires d'approvisionnement du Bureau d'appui de l'ONU à l'AMISOM (UNSOA) jusqu'à l'entrée du port de Mogadiscio. En outre, l'Alliance a élargi son approche de la lutte contre la piraterie en proposant, dans la limite de ses moyens et de ses capacités, aux États de la région qui en feraient la demande de les aider à développer leur propre capacité de lutte contre les actes de piraterie.

En bref, le rôle de l'OTAN consiste à escorter les navires et à assurer la dissuasion, tout en renforçant la coopération avec d'autres opérations de lutte contre la piraterie dans la région, le but étant d'optimiser les efforts et de faire face aux tendances et aux tactiques changeantes adoptées par les pirates.

Cette opération, approuvée par le Conseil de l'Atlantique Nord le 17 août 2009, a été prolongée jusqu'à la fin 2014.

### **Composition et commandement de la force navale**

#### **Rotation actuelle**

Le SNMG 2 dirige actuellement l'opération Ocean Shield. Les navires ci-après ont été placés sous le commandement du commodore Michiel Hijmans (Marine royale néerlandaise) :

- o HNLMS De Ruyter (vaisseau amiral, Pays-Bas) ;
- o HDMS Esbern Snare (Danemark) ;
- o TCG Gaziantep (Turquie) ;
- o USS Laboon (États-Unis).

Le commodore Hijmans relève de l'amiral Sir Trevor Soar, du Quartier général du Commandement de composante maritime alliée à Northwood (Royaume-Uni), qui est l'un des trois commandements de composante du Commandement des Forces alliées interarmées à Brunssum.

### Rotations précédentes

<b>Août- SNMG1 début déc. 2010</b>	
Commodore Christian Rune (Danemark)	HDMS Esbern Snare (vaisseau amiral, Danemark) HMS Montrose et FTVR (Royaume-Uni) USS Kauffman et Laboon (États-Unis) ITS Bersagliere (Italie) Zeeleeuw (sous-marin, Pays-Bas)
<b>Mars-août 2010 SNMG2</b>	
12 mars-30 juin : Commodore Steve Chick (Royaume-Uni)	HMS Chatham (vaisseau amiral, Marine britannique) HS LIMNOS (Marine grecque) - sous contrôle national à partir du 30 mai ITS SCIROCCO (Marine italienne) - sous contrôle national à partir du 5 juin TCG Gelibolu (Marine turque) USS Cole (Marine des États-Unis)
1er juillet-6 août : Commodore Michiel Hijmans (Marine royale néerlandaise)	HNLMS de Zeven Provinciën (vaisseau amiral, Pays-Bas) TCG Gelibolu (Turquie) USS Cole (États-Unis)
<b>Novembre 2009-mars 2010 SNMG1</b>	
Commodore Christian Rune (succède au contre-amiral Jose Pereira da Cunha (Portugal) le 25 janvier 2010).	NRP Álvares Cabral (ancien vaisseau amiral, Portugal) HDMS Absalon (nouveau vaisseau amiral, Danemark) HMS Fredericton (Canada) USS Boone (États-Unis) HMS Chatham (Royaume-Uni)
<b>Août-nov. 2009 SNMG2</b>	
Commodore Steve Chick (Royaume-Uni)	HS Navarinon (frégate F461, Grèce) ITS Libeccio (frégate, Italie) TCG Gediz (frégate, Turquie) HMS Cornwall (frégate, Royaume-Uni) USS Donald Cook (destroyer, États-Unis)

## SNMG1 et SNMG 2

L'OTAN dispose de deux forces de réaction immédiate : les groupes maritimes permanents OTAN - le SNMG1 et le SNMG2 - et les groupes permanents OTAN de lutte contre les mines - le SNMCMG1 et le SNMCMG2.

Les groupes maritimes permanents OTAN constituent une force maritime multinationale intégrée qui se compose de navires de différents pays de l'Alliance. Ces navires sont en permanence à la disposition de l'OTAN pour exécuter différentes tâches allant de la participation à des exercices jusqu'à l'intervention réelle dans des missions opérationnelles. Ces groupes offrent une capacité maritime permanente que l'OTAN peut mettre en œuvre pour des opérations ou d'autres activités, menées aussi bien en temps de paix qu'en période de crise ou de conflit. Leur rôle consiste également à établir la présence de l'Alliance, à démontrer la solidarité, à effectuer des visites diplomatiques de routine dans différents pays, à soutenir le processus de transformation et à mettre toute une gamme de capacités maritimes à disposition pour les missions en cours.

Le SNMG1 et le SNMG2 sont déployés en alternance en fonction des besoins opérationnels de l'Alliance et contribuent ainsi à maintenir une flexibilité optimale. Leur composition varie, étant donné que les unités navales sont mises à disposition en alternance pour des périodes de quatre à six mois. Ils sont composés de six à dix navires d'autant de pays membres de l'Alliance.

Le SNMG1 opère généralement dans la zone orientale de l'Atlantique, mais peut être déployé partout où l'OTAN en a besoin. Le Groupe est constitué de vaisseaux de différents pays membres. Les pays qui y contribuent généralement sont l'Allemagne, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Norvège, les Pays-Bas et le Portugal, d'autres pays y participant de façon plus occasionnelle.

Le SNMG2 opère généralement dans le secteur de la Méditerranée, mais peut être déployé partout où l'OTAN en a besoin. Les pays qui y contribuent généralement sont l'Allemagne, l'Espagne, les États-Unis, la Grèce, l'Italie, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Turquie, d'autres pays y participant de façon plus occasionnelle.

Normalement, le SNMG2 et le SNMCMG2 relèvent du Commandement de composante maritime alliée (CC-Mar) à Naples, qui est l'un des trois commandements de composante du Commandement des Forces alliées interarmées à Naples. Toutefois, pour les besoins de l'opération Ocean Shield, le SNMG2 a été placé sous le contrôle opérationnel du QG du Commandement de composante maritime alliée à Northwood et sous la responsabilité globale du QG interarmées de Lisbonne.

- **Opérations précédentes**

### **Opération Allied Protector (mars-août 2009)**

#### **La mission, ses objectifs et sa portée**



L'opération Allied Protector a aidé à décourager et à déjouer les actes de piraterie dans le golfe d'Aden et au large de la corne de l'Afrique, aussi bien qu'à s'en défendre.

Du 24 mars au 29 juin 2009, l'opération a été menée par des vaisseaux du SNMG1. Comme indiqué précédemment, ce groupe opère généralement dans la zone orientale de l'Atlantique, mais il peut être déployé partout où l'OTAN en a besoin. La première phase de l'opération Allied Protector a été menée alors que le Groupe se mettait en route pour assurer le tout premier déploiement de l'OTAN en Asie du Sud-Est. Il a brièvement fait escale à Karachi (Pakistan), les 26 et 27 avril. Toutefois, avec la recrudescence des actes de piraterie, l'OTAN a décidé, dès le 24 avril, d'annuler les deux autres escales prévues à Singapour et en Australie. C'est ainsi que la seconde phase de l'opération, qui devait être mise en œuvre fin juin alors que le SNMG1 revenait vers les eaux européennes, a été avancée au 1er mai.

Le 29 juin 2009, le SNMG2 a succédé au SNMG1 à la tête de l'opération. Le SNMG2 avait dirigé la première opération OTAN de lutte contre la piraterie, l'opération Allied Provider (voir ci-après).

### Composition et commandement de la force navale

<b>24 mars-29 juin 2009 SNMG1</b>	
Contre-amiral Jose Pereira de Cunha (Portugal)	NRP Corte Real (vaisseau amiral, Portugal) HMCS Winnipeg (Canada) HNLMS de Zeven Provinciën (Pays-Bas) SPS Blas de Lezo (Espagne) USS Halyburton (États-Unis)
<b>29 juin-août 2009 SNMG2</b>	
Commodore Steve Chick (Royaume-Uni)	ITS Libeccio (frégate, Italie) HS Navarinon (frégate F461, Grèce) TCG Gediz (frégate F495, Turquie) HMS Cornwall (frégate F99, Royaume-Uni) USS Laboon (destroyer DDG58, États-Unis)

### Opération Allied Provider (octobre-décembre 2008)

#### La mission, ses objectifs et sa portée

L'opération Allied Provider de l'OTAN consistait à escorter les navires affrétés par le Programme alimentaire mondial (PAM) et, plus généralement, à patrouiller dans les eaux somaliennes. La présence de l'Alliance a également contribué à prévenir les actes de piraterie qui menaçaient la région.

Lorsqu'ils assuraient cette protection rapprochée et patrouillaient dans ces eaux qui sont les plus exposées à des actes criminels contre des navires marchands, les bâtiments de l'OTAN pouvaient

avoir recours à la force dans le respect des règles d'engagement approuvées et du droit national et international applicable.

L'opération Allied Provider a été établie temporairement en réponse à une demande formulée le 25 septembre 2008 par le secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon. L'OTAN a fourni cette capacité de lutte contre la piraterie en application des résolutions 1814, 1816 et 1838 du Conseil de sécurité de l'ONU, et en coordination avec d'autres acteurs internationaux, parmi lesquels l'Union européenne.

Le 9 octobre, lors d'une réunion informelle à Budapest (Hongrie), les ministres de la Défense des pays de l'OTAN ont décidé de répondre favorablement à la demande de l'ONU. On a ensuite entrepris de planifier le redéploiement des ressources du SNMG2 afin que celui-ci puisse mener des missions de lutte contre la piraterie.

Il était déjà prévu que le SNMG2 fasse escale dans plusieurs pays du golfe Persique (Bahrein, Émirats arabes unis, Koweït et Qatar), dans le cadre de l'Initiative de coopération d'Istanbul (ICI). Le Groupe a donc entamé la traversée du canal de Suez le 15 octobre, afin de conduire ces deux missions simultanément.

### **Composition et commandement de la force navale**

Au moment de l'opération, le SNMG2 était constitué de sept bâtiments des forces maritimes de l'Allemagne, des États-Unis, de la Grèce, de l'Italie, du Royaume-Uni et de la Turquie. Trois des sept navires ont été affectés à l'opération Allied Provider :

- ITS Durand de la Penne (vaisseau amiral, destroyer D560, Italie) ;
- HS Themistokles (frégate F465, Grèce) ;
- HMS Cumberland (frégate F85, Royaume-Uni).

Les quatre autres navires (le FGS Karlsruhe et le FGS Rhön (Allemagne), le TCG Gokova (Turquie) et l'USS The Sullivans (États-Unis)) ont poursuivi leur déploiement vers les pays de l'ICI. C'était la première fois qu'une flotte battant pavillon OTAN se déployait dans le Golfe.

Au moment de l'opération, le SNMG2 était placé sous le commandement du contre-amiral Giovanni Gumiero (Marine italienne), qui a été nommé à ce poste en juillet 2008 et qui relevait du commandant du Commandement de composante maritime alliée (CC-MAR) à Naples, l'un des trois commandements de composante du Commandement des Forces alliées interarmées à Naples.

---

## Opération Active Endeavour



**Dans le cadre de l'opération Active Endeavour, des navires de l'OTAN effectuent des missions de patrouille en Méditerranée où ils surveillent le trafic maritime afin de détecter et de décourager les activités terroristes, et d'assurer une protection contre ces activités.**

Cette opération, qui s'inscrit dans le droit fil de la réaction immédiate de l'OTAN aux attentats terroristes perpétrés le 11 septembre 2001 contre les États-Unis, est prolongée en raison de son succès.

L'Alliance ayant précisé son rôle dans la lutte contre le terrorisme au cours des années suivantes, le mandat de l'opération a été régulièrement réexaminé et élargi.

Grâce à l'expérience acquise dans le cadre de l'opération Active Endeavour, l'Alliance a atteint un niveau inégalé de savoir-faire dans la dissuasion d'activités de terrorisme maritime en Méditerranée. Ces compétences peuvent s'appliquer dans le cadre d'autres activités internationales générales de lutte contre le terrorisme – et en particulier de lutte contre la prolifération et le trafic d'armes de destruction massive – ainsi que dans le cadre d'une coopération renforcée avec des pays non membres de l'OTAN et des organismes civils.

- **Objectif de l'opération et missions en cours**

L'opération Active Endeavour est la seule opération antiterroriste de l'OTAN relevant de l'article 5 qui a été lancée immédiatement après les attentats du 11-Septembre pour soutenir les États-Unis. Elle vise donc un double objectif : démontrer la solidarité de l'OTAN et sa détermination à lutter contre le terrorisme, et contribuer à détecter et à décourager les activités terroristes en Méditerranée.

Les forces de l'OTAN ont ainsi interpellé plus de 100 000 navires marchands, et visité quelque 155 bâtiments suspects. La présence de l'OTAN en Méditerranée de l'Alliance dans le cadre de ces opérations maritimes de lutte contre les activités terroristes et la sensation accrue de sécurité que cette présence induit, ont profité à l'ensemble du trafic maritime dans le détroit de Gibraltar. L'OTAN contribue à assurer la sécurité des mers, à protéger le trafic maritime et à contrôler les navires suspects. Cette opération permet en outre à l'OTAN de renforcer ses relations avec les pays partenaires, en particulier avec ceux qui participent au Dialogue méditerranéen.

### **Assurer la sécurité des mers et protéger le trafic maritime**

Il est essentiel pour la sécurité de l'OTAN de maintenir ouvertes les routes maritimes commerciales très fréquentées de la Méditerranée et de les protéger.

Rien qu'en termes d'énergie, quelque 65% du pétrole et du gaz naturel consommés en Europe occidentale transitent chaque année par la Méditerranée, et d'importants pipelines relient la Libye à l'Italie et le Maroc à l'Espagne. C'est pourquoi les navires de l'OTAN procèdent, de manière systématique, à des reconnaissances préalables des routes maritimes dans les goulets d'étranglement ainsi que dans les passages et les ports importants de l'ensemble du bassin méditerranéen.

### **Poursuivre et contrôler les navires suspects**

Depuis avril 2003, l'OTAN visite systématiquement les navires suspects. Ces visites coopératives se déroulent avec l'accord du commandant de bord et de l'État du pavillon, et sont conformes au droit international.

Concrètement, les navires marchands traversant la Méditerranée orientale peuvent être interpellés par des unités navales de l'OTAN qui patrouillent dans ces eaux, et invités à préciser leur identité et leur activité. Les informations obtenues sont ensuite transmises à la fois au Commandant de composante maritime alliée de Naples (Italie), et au Centre OTAN pour la navigation commerciale, à Northwood (Royaume-Uni). Si le moindre élément semble inhabituel ou suspect, des équipes de 15 à 20 personnes montent à bord pour vérifier les documents et la cargaison. Sinon, les personnels OTAN peuvent aussi communiquer ces informations aux autorités de police compétentes à l'escale suivante du navire. Le navire suspect est alors suivi jusqu'à ce qu'une autorité appropriée prenne les mesures nécessaires, ou jusqu'à ce qu'il entre dans les eaux territoriales d'un pays.

### **Avantages inattendus**

Bien que son mandat soit limité à la dissuasion et à la détection des activités en rapport avec le terrorisme, l'opération Active Endeavour a eu un effet tangible sur la sécurité et la stabilité en Méditerranée, ce qui s'est avéré bénéfique pour les activités commerciales et économiques.

Les navires et les hélicoptères de l'OTAN sont également intervenus à plusieurs reprises pour porter secours à des civils bloqués sur des plates-formes pétrolières ou des navires en perdition. C'est ainsi qu'en décembre 2001, 84 ouvriers ont été évacués d'une plate-forme en proie à des vents violents et à une mer démontée. En janvier 2002, des femmes et des enfants ont été hélitreuillés d'un navire en détresse qui transportait quelque 250 réfugiés, le personnel de l'OTAN prêtant également main forte pour réparer la coque endommagée.

L'opération Active Endeavour a servi de cadre au volet maritime de l'aide fournie par l'OTAN au gouvernement grec à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques qui se sont tenus en août et septembre 2004. Des unités de surface des Forces navales permanentes, soutenues par des avions de patrouille maritime et des sous-marins, ont ainsi assuré, dans le cadre de la force opérationnelle Endeavour, des opérations de surveillance et une présence, et elles ont effectué des visites coopératives de navires dans les eaux internationales autour de la péninsule grecque, en coordination avec la Marine et les garde-côtes grecs.

### **Coopération plus étroite avec les pays partenaires**

La présence accrue de l'OTAN en Méditerranée a également renforcé le programme de coopération en matière de sécurité associant l'Alliance et sept pays de la région méditerranéenne au sens large – Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Maroc, Mauritanie et Tunisie. Ce programme, créé en 1995 et baptisé Dialogue méditerranéen, a pour vocation de contribuer à la sécurité et à la stabilité régionales et de permettre à l'OTAN et à ses partenaires de mieux se comprendre.

Préoccupés eux aussi par la menace terroriste, les pays participant au Dialogue méditerranéen coopèrent déjà avec l'OTAN dans le cadre de l'opération Active Endeavour, notamment en communiquant des renseignements sur les navires suspects naviguant dans leurs eaux territoriales.

Des mécanismes renforcés de coordination et de coopération sont en cours d'élaboration.

- **Commandement et structure de l'opération**

L'opération, qui relève du commandement de forces interarmées (JFC) de Naples, est dirigée depuis le Commandement de composante maritime alliée de Naples (Italie) (CC Mar Naples) par l'intermédiaire d'une force opérationnelle déployée en Méditerranée.

La force opérationnelle Endeavour est constituée d'un ensemble équilibré d'unités de surface, de sous-marins et d'avions de patrouille maritime. L'opération s'appuie régulièrement sur deux frégates OTAN à niveau de préparation élevé, qui se tiennent en permanence prêtes à intervenir et sont capables de mener un large éventail d'opérations maritimes.

Le schéma opérationnel actuel prévoit d'utiliser les forces de surface comme unités de réaction pour l'exécution de tâches spécifiques telles que la localisation, la poursuite, la notification et la visite de navires présumés suspects d'après les données du renseignement.

Les 1er et 2e groupes maritimes permanents se relaient pour fournir un soutien régulier à l'opération Active Endeavour. Les deux groupes se relaient aussi pour organiser des opérations intensifiées. On parle d'opération intensifiée lorsque l'ensemble du groupe intervient. Périodiquement, les groupes sont invités à fournir des unités prêtes à intervenir pour soutenir l'opération Active Endeavour lorsque celle-ci ne dispose pas de forces régulières.

- **Évolution**

### **Un déploiement relevant de l'article 5**

Ce déploiement en Méditerranée compte parmi les huit mesures que l'OTAN a adoptées afin de soutenir les États-Unis au lendemain des attentats terroristes perpétrés le 11 septembre 2001 et après que, pour la première fois de son histoire, l'Alliance eut invoqué l'article 5 du Traité de Washington (clause de défense collective de l'OTAN).

Lancé le 6 octobre, ce déploiement a été officiellement baptisé opération Active Endeavour le 26 octobre 2001. Avec l'envoi aux États-Unis d'avions AWACS (systèmes aéroportés de détection et de contrôle), c'était la première fois que l'OTAN mobilisait des moyens à l'appui d'une opération relevant de l'article 5.

Depuis octobre 2001, des navires de l'OTAN patrouillent en Méditerranée, surveillent le trafic maritime et visitent les bâtiments suspects. Essentielles au succès dans la durée de l'opération Active Endeavour, les visites coopératives n'ont d'autre objectif que d'essayer de déterminer si un navire est impliqué dans des activités terroristes.

En mars 2003, la mission de l'opération Active Endeavour a été élargie. Elle comporte depuis lors l'escorte, par le détroit de Gibraltar, des navires non militaires des pays alliés qui en font la demande. Cet élargissement de la mission avait pour but de prévenir des attaques terroristes comme celles lancées au large du Yémen contre le USS Cole en octobre 2000 et contre le pétrolier français Limburg deux ans plus tard. Le détroit de Gibraltar est considéré comme une zone particulièrement vulnérable car il est extrêmement étroit, et quelque 3 000 navires de commerce le franchissent chaque jour. Au total, 488 navires ont bénéficié d'une escorte de l'OTAN, jusqu'à la suspension de la force opérationnelle STROG (Straight of Gibraltar) en mai 2004. Les forces restent toutefois prêtes à se déployer sur préavis de 30 jours.

### **Couvrir l'ensemble de la Méditerranée**

Un an plus tard, en mars 2004, le succès de l'opération Active Endeavour en Méditerranée orientale a conduit l'OTAN à étendre le domaine d'action de la mission à l'ensemble du bassin méditerranéen.

Au sommet d'Istanbul, en juin 2004, les dirigeants des pays alliés ont décidé de renforcer l'opération Active Endeavour. Ils se sont également félicités des offres de soutien faites par la Russie et par l'Ukraine.

### Une opération qui évolue

Dans le concept d'opérations révisé, approuvé par le Conseil de l'Atlantique Nord le 23 avril 2009, le Comité militaire a mis en relief deux éléments : la nécessité de développer la communication d'informations entre l'OTAN et d'autres acteurs de la région et le fait que, dans certains cas, l'absence d'accord pour la conduite de visites coopératives de navires suspects entrave l'opération Active Endeavour.

Par ailleurs, le plan d'opération, approuvé en janvier 2010, prévoit le passage d'une opération axée sur des plates-formes à une opération en réseau, qui combinerait des unités de permanence et des moyens capables de mener des opérations intensifiées, en lieu et place de forces déployées. Le plan d'opération prévoit aussi le renforcement de la coopération avec les pays non OTAN et les organisations internationales en vue d'améliorer la connaissance de la situation maritime.

---

## L'aide de l'OTAN à l'Union africaine



**À la demande de l'Union africaine (UA), l'OTAN a apporté une assistance à la mission de l'UA en Somalie et un appui au développement des capacités de maintien de la paix à long terme, en particulier la Force africaine en attente. L'OTAN a également apporté un soutien à la mission de l'UA au Soudan, à la demande de l'UA, du milieu de 2005 à la fin de 2007.**

Afin de parvenir à une synergie, à une efficacité et à une transparence maximales, l'aide apportée par l'OTAN fait l'objet d'une harmonisation et d'une étroite coordination avec celle fournie par les autres organisations internationales – principalement les Nations Unies et l'Union européenne – et par les partenaires bilatéraux.

Par le biais de cette aide, l'Alliance et l'Union africaine développent une coopération qualifiée de « très positive » par M. Sivuyile Thandikhaya Bam, chef de la Division des opérations de soutien de la paix (PSOD) de l'UA, lors de la visite qu'il a effectuée au siège de l'OTAN en février 2010. « Nous

envisageons davantage [cette coopération] comme un projet à long terme, et nous voudrions poursuivre sur cette voie. » Cette position a été confirmée par les demandes répétées d'aide de l'OTAN, et du désir de l'UA de consolider et d'étendre cette coopération.

- **Soutenir les missions et le développement de capacités**

L'OTAN a commencé à soutenir l'Union africaine en 2005, en apportant une aide à la mission de l'UA au Soudan (MUAS). Il s'est agi de la première mission de l'Alliance sur le continent africain. Cette mission a fait suite à une décision historique prise par le Conseil de l'Atlantique Nord. Depuis, l'OTAN s'est engagée à soutenir d'autres missions et d'autres objectifs de l'UA.

### **Aider l'Union africaine en Somalie**

L'OTAN a accepté d'aider la mission de l'Union africaine (UA) en Somalie (AMISOM) en apportant un soutien dans le domaine du transport aérien et du transport maritime aux États membres de l'UA disposés à déployer des forces en Somalie dans le cadre de cette mission. Ainsi, l'OTAN a mis en place un soutien aérien du Burundi à Mogadiscio ; elle a aussi escorté un bâtiment de l'UA qui transportait des équipements militaires burundais destinés à l'un des bataillons transférés par voie aérienne à Mogadiscio.

L'OTAN a aussi mis des experts à la disposition de la PSOD qui appuie l'AMISOM. Ces experts offrent des compétences dans divers domaines : planification maritime, planification stratégique, planification et suivi en matière financière, coordination des mouvements aériens, logistique, systèmes d'information et de communication, gestion du personnel militaire et planification de circonstance. Outre cet appui en matière logistique et de planification, l'OTAN est membre du Groupe de contact international pour la Somalie. C'est en juin 2009 qu'elle a été invitée pour la première fois à assister aux réunions de ce Groupe, auxquelles elle participe régulièrement depuis lors.

### **Contribuer à la création d'une Force africaine en attente**

L'OTAN a fourni, à la demande de l'UA, un soutien sous la forme d'experts et de formateurs pour la Force africaine en attente (FAA). Elle apporte un soutien au renforcement des capacités, par le biais de stages et d'exercices d'entraînement, et elle organise en outre un appui, sous diverses formes, à l'opérationnalisation de la FAA, toujours à la demande de l'Union africaine.

La FAA, qui devrait être déployée en Afrique en période de crise, s'inscrit dans le cadre des efforts que l'UA déploie dans le but de développer ses capacités de maintien de la paix à long terme. La FAA représente la vision de l'UA d'un dispositif continental de sécurité, disponible sur appel, et présentant des points de ressemblances avec la force de réaction de l'OTAN. L'OTAN aide, en particulier, l'UA à conduire les processus d'évaluation liés en rapport avec l'état de préparation opérationnelle des brigades de la FAA. Cette force continentale devrait atteindre sa pleine capacité



opérationnelle d'ici 2015, et pourrait être considérée comme une contribution africaine à l'action plus large menée par la communauté internationale pour préserver la paix et la sécurité.

### **Aider l'Union africaine au Darfour (Soudan)**

La Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) a pour but de mettre un terme à la violence qui sévit dans cette région depuis l'éclatement d'un conflit en 2003, et d'y améliorer la situation humanitaire.

Depuis le mois de juin 2005 jusqu'au 31 décembre 2007, l'OTAN a aidé l'UA à étendre sa mission de maintien de la paix au Darfour en fournissant des moyens aériens pour le transport d'un plus grand nombre de soldats de la paix dans la région et en dispensant une formation au personnel de l'UA. Le soutien de l'OTAN n'impliquait pas la fourniture de troupes de combat.

L'Alliance a cessé d'apporter son soutien à la Mission de l'Union africaine au Soudan le 31 décembre 2007, date à laquelle est intervenu le passage de la MUAS à l'opération hybride UA/ONU au Darfour (MINUAD). Elle s'est déclarée prête à envisager, si on le lui demande, d'apporter un soutien à la nouvelle force de maintien de la paix hybride ONU-UA constituée de soldats de la paix et de policiers civils.

- **L'évolution du soutien apporté par l'OTAN à l'Union africaine**

En juin 2005, l'OTAN a commencé à soutenir un soutien à l'Union africaine, à la demande de celle-ci, dans le cadre de la mission que l'UA mène dans la province du Darfour (Soudan). L'OTAN a cessé d'apporter son soutien à la MUAS le 31 décembre 2007, date à laquelle s'est achevée la mission. Elle a ensuite offert son aide à l'opération hybride UA/ONU au Darfour (MINUAD), qui a succédé à la MUAS le 1er janvier 2008.

En mars 2007, lors d'une visite effectuée au siège de l'OTAN, le commissaire de l'UA pour la paix et la sécurité, M. Saïd Djinnit, a proposé d'étendre la coopération OTAN-UA à de nouveaux domaines, notamment à un éventuel soutien de l'Alliance à l'UA en matière de développement de capacités à long terme. Ce projet s'est concrétisé un peu plus tard au cours de la même année. Avant cela, en juin 2007, l'OTAN a marqué son accord de principe pour soutenir la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), en lui fournissant un transport aérien stratégique. Cet appui a été, depuis lors, prolongé à plusieurs reprises et étendu à d'autres domaines.

Le 5 septembre 2007, le Conseil de l'Atlantique Nord – l'organe de décision politique suprême de l'OTAN – a décidé d'aider l'Union africaine à réaliser une étude sur l'évaluation de l'état de préparation opérationnelle des brigades de la Force africaine en attente (FAA). Par cet engagement, l'OTAN a démarré son appui au développement des capacités de l'UA et, plus précisément, de la

FAA, qui s'inscrit dans le cadre des efforts que l'UA déploie dans le but de développer ses capacités de maintien de la paix à long terme

- **Les organes associés à la prise de décisions et à la mise en œuvre de ces décisions**

Le Conseil de l'Atlantique Nord est l'organe qui, sur la base des avis donnés par les autorités militaires de l'OTAN, a marqué son accord pour qu'un soutien soit apporté à l'Union africaine.

L'ambassade de Norvège à Addis-Abeba met en œuvre ses ressources diplomatiques à l'appui des activités de l'OTAN en Afrique. Les requêtes de l'UA sont transmises par des « notes verbales » de l'Union africaine à l'ambassade de Norvège puis, par l'intermédiaire du Commandement interarmées (JFC) de Lisbonne et du SHAPE, au siège de l'OTAN où les requêtes sont examinées et les décisions prises en tant que de besoin. Les requêtes de l'UA sont examinées au cas par cas.

L'officier de liaison militaire de haut rang (SMLO) de l'OTAN est le principal point de contact pour les activités menées par l'Alliance avec l'Union africaine. Les pays déploient à tour de rôle, pour des périodes de six mois, un SMLO affecté à Addis-Abeba et soutenu par un adjoint et un assistant administratif. Dans le cas précis du soutien apporté par l'OTAN à la mission de l'UA en Somalie, c'est le Commandement interarmées (JFC) de Lisbonne – placé sous le commandement général du Commandement allié Opérations – qui a assumé la responsabilité de l'équipe d'officiers de liaison militaire de haut rang, laquelle opérait depuis la capitale éthiopienne.

Cette équipe ne se limite pas à la conduite des activités quotidiennes de l'OTAN, puisqu'elle est également le point de contact militaire de l'OTAN avec les pays partenaires et les organisations régionales. Elle exerce la même fonction vis-à-vis des représentants des pays fournissant des troupes à l'AMISOM, avec les représentants des pays donateurs qui se sont engagés à fournir un appui à l'Union africaine, ainsi qu'avec les Nations Unies, l'Union européenne et diverses ambassades.

---

## Les contributions de troupes



**Lorsque l'OTAN juge nécessaire de mener une opération ou une mission, les pays membres de l'Alliance et les pays partenaires offrent volontairement à ce titre des**

**personnels, des matériels et des ressources. Ces contributions nationales sont gérées sous les auspices de l'Alliance.**

L'OTAN est une alliance de 28 pays souverains qui ne possède pas de forces militaires propres. Certes, les personnels qui servent dans le cadre d'une opération de l'OTAN sont souvent désignés de façon collective comme les « forces de l'OTAN », mais ces forces sont en fait des forces multinationales composées d'individus, de formations et de matériels fournis par les pays membres de l'Alliance et, dans certains cas, par des pays partenaires ou par d'autres pays contributeurs de troupes.

La procédure suivie pour fournir les personnels nécessaires à une opération ou à une mission est souvent désignée comme la « génération de forces ». Elle garantit que l'Alliance disposera pour ses opérations ou missions des personnels et des matériels nécessaires pour atteindre ses objectifs.

- **Obtenir des contributions de troupes pour les opérations et missions de l'Alliance**

Ce sont les capitales nationales qui prennent en dernier ressort la décision de fournir des troupes et des matériels au titre d'une opération ou d'une mission dirigée par l'OTAN. Elles sont en liaison constante avec l'Alliance par l'intermédiaire de leur mission diplomatique permanente, de leur représentation militaire ou des équipes de liaison du Partenariat.

### **Génération de forces**

Quand l'OTAN juge nécessaire de mener une opération ou une mission, ses autorités militaires établissent un concept d'opérations – appelé CONOPS – qui énonce les besoins à satisfaire en troupes et en matériels pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre de l'opération ou de la mission en question. Dès que le concept d'opérations a été approuvé et que le Conseil de l'Atlantique Nord a diffusé une « directive d'activation des forces », le Commandement allié Opérations (ACO), dirigé par le Commandant suprême des Forces alliées en Europe, lance le processus de génération et d'activation des forces.

En général, la génération de forces suit une procédure normalisée. Pour une opération ou une mission donnée, l'ACO dresse une liste des besoins en personnels et en matériels (l'expression des besoins interarmées multinationaux) et l'envoie aux pays membres de l'OTAN et, dans certains cas, aux pays partenaires.

Les offres de personnels faites par les pays sont examinées lors de conférences auxquelles participent des représentants des pays de l'OTAN et des pays partenaires. Ces conférences sont organisées en fonction des besoins. Par exemple, une conférence de génération de forces est mise sur pied avant le lancement d'une nouvelle opération ou mission, ou si des changements importants sont intervenus pendant une opération en cours. En plus de ces conférences se tient chaque année

une conférence pour toutes les opérations et missions, la conférence globale de génération de forces.

Les contributions fournies par les différents pays, qu'il s'agisse de pays membres de l'OTAN ou de pays partenaires, dépendent de la capacité nationale globale et il est tenu compte des engagements pris précédemment, de la taille des forces, de leur structure et du niveau d'activité. Chaque contribution, qu'elle soit limitée ou importante, est précieuse et joue un rôle dans la réussite de l'opération ou de la mission.

Dans bien des cas, les pays de l'OTAN ou les pays partenaires engagent dans le cadre des opérations ou des missions des unités complètes ou formées. Un pays pourra proposer l'envoi d'un groupe tactique complet, ce qui, dans le cas des forces terrestres, pourrait englober des fantassins, un élément blindé de reconnaissance, une batterie d'artillerie pour assurer l'appui-feu et des personnels de soutien logistique.

Les pays qui assurent la direction de l'ensemble d'une opération ou d'une mission, ou qui prennent la responsabilité de certains éléments centraux, sont désignés comme « pays chefs de file ». Par exemple, le pays chef de file d'une opération ou d'une mission donnée pourrait fournir l'élément de commandement et une partie importante des forces, mais il aura aussi pour responsabilité d'apporter le reste des forces requises.

Bien que l'OTAN, en tant qu'alliance, possède certains matériels spécialisés et en assure la maintenance, comme les avions AWACS et certains matériels de télécommunications stratégiques, les pays contributeurs de troupes fournissent en général les matériels nécessaires pour appuyer leurs personnels dans la réalisation des objectifs opérationnels.

## **Restrictions**

C'est dans le cadre du processus de génération de forces que les restrictions sont exprimées. Il est certes prévu que les contributions apportées par les pays au titre des opérations de l'OTAN relèvent de la chaîne de commandement de l'Alliance, mais il se peut que la fourniture de forces par les pays de l'OTAN et par les pays partenaires fasse l'objet de restrictions portant sur des questions de géographie, de logistique, de temps, de règles d'engagement ou de commandement. Ces restrictions peuvent constituer un frein pour les commandants de l'OTAN car elles limitent la souplesse dont ils disposent pour réagir aux situations qui se présentent sur le terrain. C'est pourquoi l'Alliance cherche à ce que les contributions nationales soient assorties d'un minimum de restrictions.

## **Équipes de reconstruction provinciales**

Les équipes de reconstruction provinciales (PRT), comme celles qui ont été établies en Afghanistan dans le cadre de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) dirigée par l'OTAN,

constituent une exception au processus normal de génération de forces. Contrairement aux opérations militaires classiques, les PRT sont de nature interdisciplinaire, c'est-à-dire qu'elles sont composées de spécialistes du développement, de forces militaires, de diplomates et de policiers civils, dont la tâche est d'étendre l'autorité du gouvernement central afghan aux zones éloignées et de faciliter le développement et la reconstruction.

Du fait de cette combinaison unique de personnels, l'OTAN participe à la génération de forces pour la composante militaire d'une PRT, alors que les pays ont pour responsabilité de fournir les personnels nécessaires aux composantes civiles. Par conséquent, les PRT sont des équipes hybrides de personnels qui relèvent soit de la chaîne de commandement de l'OTAN, soit de celle des pays.

### **Coordination des contributions de troupes au titre d'opérations non dirigées par l'OTAN**

Au fil des ans, l'Alliance a acquis de vastes compétences dans le domaine de la coordination de troupes au titre d'opérations multinationales. Dans le passé, elle a mis à disposition ces compétences afin d'appuyer des opérations non dirigées par l'OTAN.

Dans le cadre de l'accord Berlin Plus, l'Alliance coopère étroitement avec l'Union européenne (UE) afin d'apporter des ressources à certaines opérations. Lorsque l'UE le leur demande, le SACEUR adjoint et ses collaborateurs apportent leur soutien à la coordination des contributions de troupes engagées par les pays membres. Par exemple, le SACEUR adjoint a été chargé du commandement opérationnel de l'opération Althea dirigée par l'UE en Bosnie-Herzégovine et il a assumé la responsabilité de la génération des forces.

L'OTAN a également assuré la génération des forces nécessaires pour appuyer l'Allemagne et les Pays-Bas lorsque ces pays ont dirigé en 2003 en Afghanistan la Force internationale d'assistance à la sécurité sous mandat de l'ONU, avant que cette force ne soit confiée à l'OTAN.

- **Qui décide ?**

Pour déterminer ces contributions, l'ACO se met en relation avec le Comité militaire, le Conseil de l'Atlantique Nord et les différents pays concernés, qui ont tous des rôles critiques à jouer dans la réalisation des opérations et des missions de l'Alliance.

L'ACO, dirigé par le SACEUR, est responsable de l'exécution de l'ensemble des opérations et missions de l'Alliance. Le SACEUR adjoint et ses collaborateurs ont pour tâche de coordonner les contributions de troupes.

- **La génération de forces au fil du temps**

Pendant la plus grande partie de l'histoire de l'OTAN, l'engagement opérationnel de l'Alliance était concentré avant tout sur la frontière qui, auparavant, séparait l'Allemagne de l'Est de l'Allemagne de

l'Ouest. Pendant plus de 40 ans, les stratèges de l'OTAN ont parlé de « plans de forces » à moyen et à long terme, plutôt que de « génération de forces » au titre d'opérations spécifiques. Il en était ainsi parce qu'à cette époque l'Alliance maintenait en Allemagne de l'Ouest des forces conventionnelles, prêtes à résister à une attaque de l'Union soviétique.

À compter de 1986, les forces conventionnelles ont été réduites et, après la fin de la Guerre froide, les bases des divers pays de l'OTAN en Allemagne ont été pour une grande part démantelées ou converties à d'autres utilisations, même si certaines sont encore fonctionnelles aujourd'hui.

La première grande opération de l'OTAN faisant intervenir des forces expéditionnaires terrestres s'est déroulée en Bosnie-Herzégovine à la suite de l'accord de paix de Dayton en 1995. Le processus de génération de forces de l'OTAN, qui est toujours appliqué aujourd'hui, a été élaboré pendant les opérations dirigées par l'OTAN en Bosnie-Herzégovine et plus tard au Kosovo.

### **Répondre aux besoins opérationnels grâce à la transformation**

Si les processus de base pour la contribution de troupes et de matériels restent valables, ils ont été perfectionnés à mesure que l'OTAN s'est transformée. À leur réunion tenue en mai 2002 à Reykjavik (Islande), les ministres des Affaires étrangères des pays membres de l'OTAN ont déclaré : « Pour accomplir la gamme complète de ses missions, l'OTAN doit pouvoir aligner des forces capables de se déployer rapidement partout où elles sont nécessaires, de mener des opérations soutenues, à longue distance et dans la durée, et de réaliser leurs objectifs. »

L'engagement de l'OTAN en Afghanistan, en 2003, a posé un certain nombre de nouveaux problèmes en matière de génération de forces. Il est vite apparu que la nature de la mission était différente de celle des tâches précédentes. Il fallait prévoir une plus grande souplesse concernant le type de forces ainsi que leur nombre, selon la rotation et la zone considérées. En outre, comme bon nombre de pays avaient prévu de réduire leurs forces armées, tout en leur assurant une formation plus perfectionnée et en mettant l'accent sur la dotation en matériel, il devenait irréaliste d'attendre de ces pays qu'ils engagent des troupes importantes de façon permanente.

Afin de fournir des personnels au titre d'une opération ou d'une mission, il a été décidé de tenir davantage compte des besoins opérationnels. La communication entre les commandants de l'OTAN et les pays membres ou les pays partenaires a été améliorée de sorte que les pays contributeurs de troupes potentiels ont pu être mieux informés de l'évolution des besoins opérationnels.

La première conférence globale de génération de forces s'est tenue en novembre 2003. Auparavant, des réunions de génération de forces avaient été convoquées au cas par cas, en fonction des besoins. Pendant la conférence annuelle, les besoins à satisfaire en troupes et en ressources pour l'ensemble des opérations et des missions dirigées par l'OTAN sont examinés simultanément.

Il reste toutefois nécessaire de tenir des réunions ad hoc pour évaluer les besoins immédiats, mais une seule grande réunion permet d'améliorer la coordination au sein des pays contributeurs de troupes et des instances militaires de l'OTAN, et entre eux.

Enfin, les responsables de la planification militaire à l'OTAN envisagent désormais la génération de forces à plus long terme. Bien que le déroulement des opérations, tout comme l'évolution de la situation politique dans les pays contributeurs de troupes, empêchent d'engager des troupes et des matériels de façon définitive à long terme, les responsables de la planification militaire de l'OTAN ne se limitent pas aux besoins immédiats, ce qui permet tant à l'Alliance qu'aux pays contributeurs de troupes de mieux planifier leurs ressources.

---

## **II. Développement des capacités dans un contexte de restrictions budgétaires**

En cette période d'austérité, l'OTAN cherche à optimiser l'utilisation des ressources consacrées à la sécurité. Compte tenu de la crise financière qui sévit en Europe et ailleurs, des mesures strictes de réduction des déficits prises par les États-Unis et de la pression accrue qui s'exerce sur les budgets de défense, l'expérience collective de l'OTAN est une source de valeur ajoutée dans la mesure où elle aide les pays à travailler ensemble. Au sein de l'Alliance, les pays mettent en commun leurs capacités, connectent leurs forces et gèrent des missions et des projets multinationaux. Au sommet de Chicago, les pays montreront comment l'Alliance entend faire face aux défis économiques d'aujourd'hui tout en se préparant aux défis de sécurité de demain.

### **« Défense intelligente »**

À Chicago, les Alliés vont se prononcer pour le lancement de nouveaux projets multinationaux qui permettront à l'Alliance de mieux garantir la sécurité des citoyens de ses pays membres, même en des temps d'austérité financière. L'objectif est une Alliance qui soit prête pour la prochaine décennie et au-delà. La réalisation de cet objectif passe par l'adhésion à une nouvelle culture de la coopération : la « défense intelligente ».

Parmi les projets correspondant à l'esprit de la défense intelligente, il y aura un paquet de projets multinationaux destinés à remédier aux insuffisances capacitaires critiques. Il faut citer des programmes tels que la défense antimissile, la capacité aéroportée de surveillance terrestre, l'initiative de renseignement, surveillance et reconnaissance interarmées ainsi que des projets comme la mise en commun d'avions de patrouille maritime et le développement de robots capables d'éliminer les bombes placées en bordure de route.

## Défense intelligente

**En ces temps d'austérité, chaque euro, dollar ou livre sterling compte. La défense intelligente introduit une nouvelle manière de concevoir la création des capacités de défense modernes dont l'Alliance aura besoin pour la décennie à venir et au-delà. La défense intelligente, c'est une nouvelle culture de la coopération qui encourage les Alliés à collaborer pour le développement, l'acquisition et le maintien en condition des capacités militaires nécessaires pour assumer les tâches essentielles de l'Alliance définies dans le nouveau concept stratégique de l'OTAN. Cela implique de mutualiser et de partager les capacités, de définir des priorités et de mieux coordonner les efforts de chacun.**

Depuis 2008, l'économie mondiale traverse la période la plus difficile qu'elle ait connue depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Des mesures de restriction budgétaire sont prises par les pouvoirs publics afin de contrer les effets de cette profonde récession, avec un impact considérable sur les budgets de défense.

En outre, depuis le début de la crise, l'environnement de sécurité de l'Alliance a changé, s'est diversifié et est devenu imprévisible. La crise en Libye en est un exemple récent ; elle a souligné la nature imprévisible des conflits, mais a également démontré la nécessité de disposer de moyens modernes et d'être moins dépendant des États-Unis pour le recours à des capacités de pointe coûteuses.

En ces temps de crise, le rééquilibrage des dépenses de défense entre les pays européens et les États-Unis est devenu plus que jamais une nécessité. Les premiers doivent réduire l'écart avec leur allié américain en se dotant de capacités reconnues comme critiques, qui soient déployables et soutenables, et ils doivent faire preuve de la volonté politique d'y parvenir. Le fardeau de la défense doit être équitablement partagé. La défense intelligente est la solution préconisée par l'OTAN pour répondre à cette nécessité.

- **Les éléments de la défense intelligente**

La défense intelligente s'appuie sur les domaines capacitaires considérés comme critiques pour l'OTAN, tels que définis notamment lors du sommet de Lisbonne en 2010. La défense antimissile balistique, le renseignement, la surveillance et la reconnaissance, le maintien en condition, la



formation et la préparation des forces, l'efficacité de la prise à partie et la protection des forces en constituent une liste non exhaustive.

Dans le cadre de la défense intelligente, les pays de l'Alliance devront accorder la priorité aux capacités dont l'OTAN a le plus besoin, se spécialiser dans ce qu'ils font de mieux et rechercher des solutions multinationales aux problèmes communs. Le rôle de l'OTAN est de servir d'intermédiaire en aidant les pays à déterminer ce qu'ils peuvent faire ensemble à un moindre coût, plus efficacement et de façon moins risquée.

## Définition des priorités

Aligner les priorités capacitaires nationales sur celles de l'OTAN est un défi depuis plusieurs années. La défense intelligente est un moyen de promouvoir une approche transparente, coopérative et financièrement efficace, qui réponde aux besoins capacitaires essentiels.

## Spécialisation

Sous la pression budgétaire, les pays décident unilatéralement de supprimer certaines capacités. Dès lors, l'obligation de maintenir en condition des capacités de même type est accrue pour les autres pays. Une telle spécialisation « par défaut » est le résultat inévitable de coupes budgétaires non coordonnées. L'OTAN devrait promouvoir une spécialisation « par dessein » où les pays axeraient leurs efforts sur leurs atouts et se concerteraient avec les Alliés à propos des coupes planifiées dans les budgets de défense, tout en gardant leur souveraineté nationale au moment de la décision finale.

## Coopération

Ensemble, les pays peuvent se doter de capacités qui seraient inabordables pour eux à titre individuel et ils peuvent donc réaliser des économies d'échelle. La coopération peut prendre différentes formes, par exemple le regroupement de quelques pays placés sous la direction d'un pays-cadre ou un partage stratégique entre des pays qui sont proches en termes géographiques ou culturels ou qui ont des matériels communs.

- **Les mécanismes de la défense intelligente**

### La désignation de représentants spéciaux

Le secrétaire général de l'OTAN, M. Anders Fogh Rasmussen, a nommé le général Stéphane Abrial, Commandant suprême allié Transformation, et le secrétaire général délégué, M. l'ambassadeur Alexander Vershbow, et, avant lui, M. l'ambassadeur Claudio Bisogniero, représentants spéciaux pour la défense intelligente. À ce titre, ils se sont rendus dans de nombreuses capitales. Le soutien des pays, dans la perspective du sommet de Chicago, est essentiel tant pour l'aspect conceptuel de la défense intelligente que pour les projets multinationaux concrets développés par l'ACT.

## La coordination avec les partenaires

Travailler ensemble entre Alliés signifie également rechercher la coopération avec des acteurs extérieurs à l'OTAN. L'OTAN et l'Union européenne font face à un défi similaire, qui est de concilier la nécessité d'économies urgentes et une défense moderne. L'OTAN et l'UE, notamment l'Agence européenne de défense, collaborent afin d'éviter tout double emploi inutile avec l'initiative de mutualisation et de partage (Pooling and Sharing). Des possibilités concrètes de coopération ont déjà été identifiées, notamment en matière de lutte contre les engins explosifs improvisés, les armes chimiques, biologiques et nucléaires et le soutien médical.

L'Alliance doit également coopérer avec les partenaires au cas par cas, conformément à ses principes et à ses procédures courantes.

Mais la défense intelligente passe aussi par une coopération industrielle novatrice à l'échelon multinational. Les partenaires industriels sont des acteurs essentiels dans cette entreprise.

- **La défense intelligente sur le long terme**

À leur réunion d'avril 2012, les ministres de la Défense ont débattu des pistes à suivre pour faire en sorte que l'OTAN dispose des capacités modernes dont elle aura besoin pour la décennie à venir et au-delà.

Au sommet qui va se tenir prochainement à Chicago, la défense intelligente sera l'un des éléments d'un paquet Défense qui doit permettre à l'Alliance d'acquérir et de maintenir en condition les capacités requises pour la réalisation des objectifs qu'elle vise pour les forces de l'OTAN à l'horizon 2020. Le sommet sera une première étape, mais une étape essentielle, dans la mise en œuvre du concept de défense intelligente, avec un accord possible des Alliés sur une série de projets multinationaux concrets, et l'adoption d'une nouvelle démarche et d'un nouvel état d'esprit pour l'acquisition et le maintien en condition des capacités sur le long terme.

---

## Interopérabilité : connecter les forces de l'OTAN

**Dans une Alliance de vingt-huit pays, il n'est possible de travailler ensemble efficacement dans le cadre d'opérations interarmées que si des dispositions sont en place pour assurer une coopération harmonieuse. Depuis sa création, en 1949, l'OTAN s'emploie à faire en sorte que les forces de ses pays soient aptes à travailler ensemble. L'interopérabilité s'est révélée encore plus importante au début des années 1990, lorsque l'Alliance a commencé à mettre sur pied des opérations hors zone.**

La politique d'interopérabilité de l'OTAN définit l'interopérabilité comme étant l'aptitude à agir ensemble de manière cohérente, efficace et efficiente afin d'atteindre les objectifs tactiques, opérationnels et stratégiques de l'Alliance. Elle permet plus particulièrement aux forces, aux unités et/ou aux systèmes de fonctionner ensemble et de partager une doctrine et des procédures communes, ainsi que leurs infrastructures et leurs bases respectives, et de communiquer les uns avec les autres. L'interopérabilité permet d'éviter les doubles emplois, de mettre en commun les ressources et de créer des synergies entre les 28 Alliés et, chaque fois que possible, avec les pays partenaires.

## Éléments

Pour réaliser l'interopérabilité, il n'est pas nécessaire d'avoir les mêmes équipements militaires. L'essentiel est que les équipements puissent partager des services communs et qu'ils soient en mesure d'interagir, de communiquer et d'échanger des données et des services avec les autres dispositifs auxquels ils sont connectés.

Par ses aspects *techniques* (y compris le matériel, l'équipement, les armements et les systèmes), *procéduraux* (y compris les doctrines et les procédures) et *humains* (notamment la terminologie et la formation), complétés par l'information en tant qu'élément transversal essentiel, l'interopérabilité contribue à la mise en œuvre d'initiatives récentes de l'OTAN, comme la défense intelligente et l'interconnexion des forces.

## Mécanismes

Des solutions d'interopérabilité ne peuvent être trouvées que si l'on utilise efficacement la normalisation, la formation, des exercices, des retours d'expérience, des démonstrations et des tests et essais.

En renforçant les relations avec le secteur de la défense et celui de la sécurité et en utilisant le plus possible des normes ouvertes, l'OTAN met en œuvre l'interopérabilité en tant que multiplicateur de forces et mécanisme de rationalisation des efforts nationaux.

## Évolution

Les forces armées des pays de l'OTAN sont parvenues à un haut niveau d'interopérabilité après plusieurs décennies de planification, d'entraînement et d'exercices interarmées multinationaux. Plus récemment, les opérations et missions menées dans les Balkans, en Méditerranée, en Afghanistan, en Libye et ailleurs ont offert aux Alliés la possibilité de mettre en pratique l'interopérabilité et de la renforcer. Ces opérations ont également permis aux pays partenaires de l'OTAN d'améliorer leur interopérabilité avec l'Alliance.

## Processus de planification de la défense



**La planification de la défense au sein de l'Alliance constitue un élément fondamental des dispositions qui permettent aux pays membres de bénéficier des avantages politiques, militaires et économiques considérables de la défense collective et d'autres efforts militaires communs visant à accroître la sécurité et la stabilité. Elle évite une renationalisation des politiques de défense, tout en respectant la souveraineté nationale.**

La planification de la défense a pour but d'offrir un cadre à l'intérieur duquel les plans de défense des pays et de l'OTAN peuvent être harmonisés afin d'atteindre le plus efficacement les objectifs agréés. Elle a pour but de faciliter le recensement, le développement et la mise à disposition de toutes les forces nécessaires – des forces interopérables et préparées, équipées, entraînées et soutenues de manière appropriée - ainsi que des capacités militaires et non militaires correspondantes requises pour pouvoir mener toute la gamme de missions de l'Alliance.

En avril 2009, les dirigeants des pays de l'OTAN ont entériné le projet de modèle du nouveau processus OTAN de planification de défense (NDPP) et, en juin 2009, les ministres de la Défense ont entériné pour ce processus un plan de mise en œuvre et de transition. Le NDPP, qui introduit l'idée d'un processus de planification de défense plus cohérent et plus global, applique une approche et un mécanisme spécifiques au travers desquels l'OTAN pourra rapprocher ses composantes civile et militaire, y compris les commandements stratégiques, et les engager dans une approche commune et intégrée au niveau fonctionnel de la question de la planification de défense.

Cette approche a deux implications majeures : premièrement, les travaux devront être menés de manière intégrée sur le plan fonctionnel, tout en garantissant que les produits sont pleinement coordonnés, cohérents, convaincants, clairs, axés sur les résultats et fournis en temps utile. Cela nécessitera un changement culturel dans le fonctionnement des quartiers généraux et des états-majors, particulièrement entre les experts civils et militaires et les différents services qui appuient les comités responsables des domaines de planification. Par conséquent, les besoins de communication, de consultation et de coordination ainsi que la nécessité de trouver des solutions faisables et réalistes soutenues par toutes les parties intéressées iront croissant.

Deuxièmement, les Alliés eux-mêmes, dans les délégations auprès du siège de l'OTAN comme dans les capitales, devront exploiter pleinement le potentiel du NDPP et coordonner et regrouper les avis

des experts avant de les présenter dans les différentes instances de l'OTAN. Il est absolument essentiel que chaque pays membre tiennent le même discours dans les divers comités de l'OTAN.

La planification de défense comprend plusieurs domaines de planification : forces, ressources, armements, logistique, nucléaire, C3 (consultation, commandement et contrôle), plans civils d'urgence, défense aérienne, gestion de la circulation aérienne, normalisation, renseignement, soutien médical, recherche et technologie. Le NDPP introduit une nouvelle approche de la planification de défense et s'applique dans le cadre de la nouvelle structure des comités de l'OTAN. Le Comité de la politique et des plans de défense (renforcé) est l'organe central qui supervise le travail des organes et des comités de l'OTAN chargés des domaines de planification.

## • **Le Processus OTAN de planification de défense - NDPP**

Le NDPP comporte cinq étapes. Bien que le processus ait un caractère séquentiel et cyclique (cycle de quatre ans avec des éléments semestriels), certains éléments se produisent à des fréquences différentes, et l'étape 4 constitue une activité continue.

### **Étape 1 – Élaborer une directive politique**

Il s'agit d'élaborer une directive politique unique et unifiée en matière de planification de défense qui définisse les buts et objectifs généraux que l'Alliance doit atteindre. Celle-ci doit transcrire les exigences des documents d'orientation généraux (par exemple, le concept stratégique et les directives politiques ultérieures) de manière suffisamment détaillée pour diriger les travaux de planification de défense des divers domaines de planification, tant dans les pays membres qu'au sein de l'OTAN, en vue de définir les capacités requises. Elle doit ainsi permettre d'éviter l'élaboration d'autres documents d'orientation politiques pour la planification de défense.

La directive politique doit tenir compte des facteurs politiques, militaires, économiques, juridiques, civils et technologiques susceptibles d'avoir une incidence sur le développement des capacités requises. Il s'agit notamment de définir le nombre, l'ampleur et la nature des opérations que l'Alliance devrait être en mesure de mener à l'avenir (on parle ainsi couramment du 'niveau d'ambition de l'OTAN'). Il s'agit également de définir d'un point de vue qualitatif les capacités requises pour soutenir cette ambition globale. Ce faisant, la directive politique doit servir de moteur aux efforts de développement de capacités menés par les Alliés et au sein de l'OTAN. Elle doit aussi fixer clairement les priorités et les échéances correspondantes qui seront, le cas échéant, appliquées dans les différents domaines de planification.

Toute directive politique doit être élaborée en tenant compte du fait que la majorité des capacités dont l'Alliance cherche à se doter sont - et seront - fournies à titre individuel par les pays membres. La directive politique sera réexaminée au moins tous les quatre ans.

### **Étape 2 – Définir les besoins**

Il existe une liste récapitulative unique – des besoins capacitaires minimums, qui recense également les lacunes éventuelles. Cette liste est établie par l'Équipe d'état-major Planification de la défense (DPST), dirigée par les Commandements stratégiques, en particulier le Commandement allié Transformation (ACT). Cette équipe prend en compte toutes les directives relatives au NDPP et veille à ce que l'on puisse répondre à tous les besoins considérés comme indispensables pour atteindre les ambitions quantitatives et qualitatives fixées dans la directive politique. Le processus est structuré, global, transparent et traçable ; il fait appel à des outils de soutien analytiques et s'appuie sur des analyses effectuées par des experts OTAN compétents.

Les domaines de planification sont pleinement associés à tout le processus d'analyse ; ils aident les commandements stratégiques à poser un cadre solide pour la poursuite des travaux, cadre qui devra pouvoir, en fin de compte, être utilisé par chaque domaine de planification.

Les commandements stratégiques doivent faire preuve de transparence et veiller à ce que des considérations politiques ne viennent pas influencer prématurément le processus de recensement des besoins. Ils leur faut pour cela solliciter des avis d'experts et un retour d'informations auprès des pays membres, inviter ces derniers à respecter les échéances clés et les décisions prises, et présenter régulièrement des exposés aux Alliés.

### **Étape 3 – Répartir les besoins et fixer les objectifs**

La fixation des objectifs implique dans un premier temps de répartir l'ensemble des besoins capacitaires minimums entre les différents pays membres et entités de l'OTAN sous la forme de paquets d'objectifs, en respectant les principes du partage équitable des charges et du défi raisonnable.

Dirigée dans un premier temps par les commandements stratégiques, la DPST définit des objectifs pour les capacités existantes et prévues en s'appuyant sur les besoins capacitaires minimums, et les répartit en différents paquets d'objectifs, en précisant également les priorités et les échéances correspondantes. Les objectifs doivent être exprimés en termes de capacités, et être suffisamment souples pour pouvoir être mis en œuvre au niveau national, multinational ou collectif.

Chaque Allié peut demander des explications sur le contenu des objectifs et présenter son point de vue national sur leur acceptation au cours d'une réunion entre les autorités nationales compétentes et les représentants de la DPST. Ensuite, celle-ci étudie les perspectives et les priorités du pays membre concerné en vue d'affiner les paquets d'objectifs et de formuler un avis sur ce qui constitue un défi raisonnable.

À l'issue des discussions avec les pays membres, la direction de la DPST est transférée des commandements stratégiques au Secrétariat international. À ce stade, la DPST continue d'affiner et d'adapter chaque projet de paquet d'objectifs suivant le principe du défi raisonnable. Pour garantir la transparence et encourager la cohésion au sein de l'Alliance, les paquets sont transmis aux Alliés

avec une recommandation sur les objectifs qu'il convient de conserver ou de supprimer afin de respecter ce principe. Les Alliés réexaminent ensuite ces paquets lors d'une série de consultations multilatérales.

Les paquets agréés s'accompagnent d'un rapport succinct sur l'ensemble des objectifs, établi par le Comité de la politique et des plans de défense (renforcé). Ce rapport est ensuite transmis aux représentants permanents afin que ceux-ci le soumettent aux ministres de la Défense pour adoption. Le rapport comporte une évaluation du risque potentiel et des incidences éventuelles que le fait de retirer certains objectifs de planification des paquets pourrait avoir sur la réalisation du niveau d'ambition de l'Alliance.

#### **Étape 4 – Faciliter la mise en œuvre**

Cette étape contribue aux efforts nationaux et facilite les efforts multinationaux et collectifs visant à atteindre les objectifs agréés en respectant les priorités, de manière cohérente et en temps utile.

Il s'agit en particulier de pallier les plus importantes lacunes au niveau des capacités. Il faut pour cela encourager la mise en œuvre au niveau national, faciliter et appuyer la mise en œuvre au niveau multinational, et procéder à la mise en œuvre collective (multinationale, interarmées, ou financée en commun) des capacités requises par l'Alliance. Cette étape facilite également la mise en application au niveau national des produits de normalisation (STANAG, publications interalliées) élaborés pour améliorer l'interopérabilité.

Les travaux détaillés nécessaires au développement et à la mise en œuvre d'une amélioration des capacités ou d'un plan d'action sont effectués par des équipes spéciales multidisciplinaires. Ces équipes sont composées de représentants de toutes les parties intéressées, et placées sous la direction d'une entité spécialement affectée à cette tâche. Chaque équipe spéciale est appuyée par un « responsable du suivi des capacités » qui se tient informé des avancées dans la phase de mise en œuvre et rend compte à tous les organes et comités concernés, et qui fait remonter des informations et adresse des avis supplémentaires au chef de l'équipe. Contrairement aux autres étapes du processus, cette étape – ou fonction – a un caractère continu.

#### **Étape 5 – Examiner les résultats**

Cette étape consiste à étudier dans quelle mesure les buts et ambitions politiques de l'OTAN et les objectifs correspondants ont été atteints, à en rendre compte et à formuler des orientations pour le cycle suivant du processus de planification de défense.

Le réexamen capacitaire pour la planification de défense (DPCR) consiste à examiner et évaluer les plans de défense et les plans financiers des Alliés ainsi que les efforts collectifs, de manière à pouvoir estimer, globalement, dans quelle mesure les forces et capacités combinées de l'Alliance sont à même de respecter la directive politique, et notamment d'atteindre le niveau d'ambition de

l'OTAN. Le DPCR constitue un mécanisme clé pour faire remonter les informations et apporter une contribution au cycle suivant. Il sera effectué tous les deux ans.

Le processus de réexamen commence par la réalisation du recensement capacitaire pour la planification de défense (DPCS) : Il s'agit de collecter des données sur les plans et les politiques des pays, y compris sur les efforts déployés par les Alliés (au niveau national, multinational ou collectif) pour atteindre leurs propres objectifs de planification. Il faut également recueillir des informations sur l'inventaire des forces militaires et des capacités correspondantes au niveau national, sur toute capacité non militaire pertinente potentiellement disponible pour les opérations de l'Alliance, et sur les plans financiers nationaux.

La DPST effectue une analyse préliminaire et établit un projet d'évaluation pour chaque Allié. Ces évaluations constituent une analyse complète des plans et des capacités des pays, et tiennent compte notamment des structures de forces, des circonstances particulières et des priorités. Chacune d'elle s'accompagne d'une déclaration des commandements stratégiques sur les incidences des plans du pays concerné sur la capacité du Commandement allié Opérations à mener les missions. Elle peut également contenir des recommandations concernant, le cas échéant, la réaffectation de ressources excédentaires dans certains domaines vers d'autres domaines où l'Alliance affiche des lacunes.

Une fois qu'un projet d'évaluation a été établi, il est remis au pays concerné en vue de discussions entre les autorités nationales et la DPST, afin de vérifier que les informations contenues dans le document sont correctes. Les projets d'évaluation sont ensuite révisés en conséquence puis soumis au Comité de la politique et des plans de défense (renforcé) pour examen et approbation lors d'une série d'examens bilatéraux. Pendant ces séances de travail, la règle du 'consensus moins un' continue de s'appliquer.

Parallèlement à l'examen des évaluations des pays, le Comité militaire, s'appuyant sur l'Évaluation de l'acceptabilité et du risque réalisée par les commandements stratégiques, va évaluer l'acceptabilité militaire des plans et le degré de risque militaire correspondant dans le contexte de la directive politique pour la planification de défense, s'agissant notamment du niveau d'ambition.

Sur la base de l'évaluation faite pour chaque pays et de l'évaluation de l'acceptabilité et du risque effectuée par le Comité militaire, le DPPC (renforcé) établit un rapport sur les capacités de l'OTAN qui met en avant les progrès individuels et collectifs dans le développement de capacités dans la mesure où ceux-ci ont un lien avec le niveau d'ambition de l'OTAN.

Ce rapport comporte également une évaluation de tout risque connexe, et notamment un bref résumé de l'évaluation de l'acceptabilité et du risque effectuée par le Comité militaire. Il précise également si les risques recensés pourraient être atténués en faisant appel à des capacités développées par les pays membres en dehors du processus OTAN de planification de défense ou en passant des contrats pour l'utilisation de moyens civils. Cela ne dispenserait pas les Alliés de



l'obligation d'essayer d'atteindre le niveau d'ambition de l'OTAN en faisant appel aux moyens dont dispose l'Alliance, et ne diminuerait pas non plus la nécessité de développer les capacités recherchées. En revanche, le rapport aidera les responsables de la planification de défense à établir des priorités entre leurs différents efforts visant à pallier les lacunes les plus critiques. Le rapport contient également des recommandations supplémentaires destinées à favoriser le développement de capacités.

- **Structures de soutien actuelles**

Bien que le processus mis en place soit plus intégré et global et qu'il offre un cadre de coordination comprenant des dispositions de travail plus souples, les structures des comités et des services à l'appui de ce processus restent inchangées.

- *Comité de haut niveau sur la planification de défense*

Le Comité de la politique et des plans de défense (renforcé) (DPPC(R)) est le comité de haut niveau sur la planification de la défense. Il est chargé d'élaborer la politique relative à la planification de défense et d'assurer la coordination et la direction globales des activités du NDPP. Il fournit également des avis intégrés au Conseil de l'Atlantique Nord et au Groupe des plans nucléaires. Concrètement, le DPPC(R) est l'organe central qui supervise le travail des organes et des comités de l'OTAN chargés des domaines de planification. Il peut assurer un retour d'informations pour ces organes et comités et, le cas échéant, leur adresse des instructions relatives au processus de planification de défense.

- *Équipe d'état-major Planification de défense (DPST)*

Le travail du DPPC(R) s'appuie sur l'Équipe d'état-major Planification de défense (DPST). Sur le plan conceptuel, la DPST est un pool virtuel regroupant tous les experts civils et militaires présents au sein des différents services du siège de l'OTAN et dans les commandements stratégiques. Cette entité soutient l'ensemble du processus de planification de défense, tout au long des cinq étapes. En pratique, la DPST fournit les administrateurs nécessaires pour effectuer la majorité du travail administratif à l'appui du NDPP, tandis qu'un élément de base facilite la coordination au quotidien et qu'un mécanisme de coordination interne supervise tous les aspects du travail.

- *Élément de base*

Il s'agit d'un groupe permanent inter-services, coimplanté avec le Secrétariat international au siège de l'OTAN, qui est chargé de coordonner la mise en œuvre du NDPP au niveau des services compétents. L'Élément de base facilite la gestion quotidienne des activités correspondantes de planification de défense menées par les diverses équipes spéciales, et il est par conséquent dépositaire de l'autorité nécessaire en matière de coordination. Il appuie le DPPC(R), le mécanisme de coordination interne et les supérieurs hiérarchiques des entités responsables désignées. L'Élément de base joue un rôle consultatif, sur demande et en fonction des besoins.

Jusqu'à présent, l'équipe intégrée se compose de quatre administrateurs qui agissent en collaboration et représentent leurs entités de tutelle : Secrétariat international (Division Politique et plans de défense, Division Investissement de défense), État-major militaire international, Commandement allié Transformation.

- *Équipes spéciales*

Une grande partie du travail dans le cadre du NDPP est mené par des équipes spéciales interdisciplinaires, composées d'experts du pool de la DPST et de représentants des parties prenantes et constituées pour la durée d'une tâche particulière. Plusieurs équipes spéciales

peuvent être en activité à un moment donné, relevant éventuellement de différentes entités. Ce sont des équipes intégrées sur le plan fonctionnel et renforcées, en fonction des besoins, par des experts de pays membres ou d'organes externes. Quel que soit leur organe de tutelle, tous les membres d'une équipe spéciale appuient les dirigeants de cette équipe et contribuent au bon déroulement d'une tâche particulière.

- *Mécanisme de coordination interne*

Le mécanisme de coordination interne a été instauré pour harmoniser les activités de développement des capacités de défense menées dans les divers domaines de planification et au sein des différents services de l'OTAN, y compris dans les équipes spéciales en place. Il permet de coordonner la création, la composition, les effectifs et les programmes de travail des équipes spéciales.

En règle générale, le mécanisme de coordination interne fait appel à des administrateurs de haut niveau appartenant au Secrétariat international (Divisions Politique et plans de défense/Investissement de défense/Opérations), à l'État-major militaire international, au Commandement allié Transformation et au Commandement allié Opérations, notamment des représentants des directeurs/chefs des domaines de planification. Lorsque cela s'avère nécessaire, le mécanisme de coordination interne se réunit au niveau du secrétaire général adjoint/des officiers généraux (trois étoiles).

- **Les domaines de planification et les comités correspondants**

Concrètement, la planification de défense à l'OTAN englobe de nombreux domaines différents : forces, ressources, armements, logistique, nucléaire, C3 (consultation, commandement et contrôle), situations d'urgence dans le domaine civil, défense aérienne, gestion de la circulation aérienne, normalisation, renseignement, soutien médical, recherche et technologie.

### **Planification des forces**

La planification des forces a pour objet de promouvoir la validité des forces et des capacités nationales pour toute la gamme des missions de l'Alliance. Pratiquement, elle a pour objet de veiller à ce que les Alliés créent des forces et des capacités modernes, déployables, aptes à soutenir des opérations prolongées, interopérables et capables de mener des opérations exigeantes partout où cela est nécessaire, notamment à l'étranger en ne bénéficiant que d'un soutien limité, le cas échéant, du pays de destination. Toutefois, il ne faut pas voir dans la planification des forces qu'une référence aux forces : au contraire, l'accent est mis sur les capacités et sur la meilleure manière, pour les pays, d'organiser leurs priorités afin d'optimiser ces capacités. La planification des forces porte donc aussi sur des domaines capacitaires qui sont également couverts par des domaines de planification spécifiques.

Le terme « planification des forces » est souvent confondu avec « planification de défense » et « planification opérationnelle ». La planification de défense est un terme beaucoup plus large, tandis que la planification opérationnelle est effectuée pour des opérations spécifiques approuvées par l'OTAN.

### *Comité de la politique et des plans de défense*

Le Comité de la politique et des plans de défense (DPPC) supervise le processus de planification des forces. Il est la plus haute instance décisionnelle sur les questions relatives à la structure militaire intégrée de l'Alliance. Il rend compte directement au Conseil de l'Atlantique Nord, adresse des orientations au Comité militaire de l'OTAN et, dans sa configuration renforcée, supervise le processus de planification de défense, dont la planification des forces est l'une des composantes.

### **Planification des ressources**

La grande majorité des ressources sont nationales. La planification des ressources de l'OTAN vise à doter l'Alliance des capacités dont elle a besoin, mais est axée sur les éléments financés en commun, c'est-à-dire pour lesquels les membres regroupent leurs ressources dans un cadre OTAN. À cet égard, la planification des ressources est étroitement liée à la planification opérationnelle, qui vise à faire en sorte que l'Alliance puisse remplir ses engagements opérationnels actuels et futurs et combattre de nouvelles menaces telles que le terrorisme et la dissémination des armes de destruction massive.

Il convient de faire la distinction entre financement conjoint et financement commun : le financement conjoint couvre les activités qui sont gérées par les agences de l'OTAN, comme le Système aéroporté de détection lointaine et de contrôle (AWACS) de l'OTAN et les pipelines de l'OTAN. En revanche, le financement commun concerne trois budgets différents : le budget civil, le budget militaire et le Programme OTAN d'investissement au service de la sécurité (NSIP).

Ces budgets représentent somme toute un montant modeste, mais ils sont essentiels pour la cohésion de l'Alliance et l'intégration des capacités.

### *Le Bureau principal des ressources*

Le Bureau principal des ressources (SRB) est le principal organe consultatif du Conseil pour la gestion des ressources militaires financées en commun (cela ne couvre pas les ressources inscrites au budget civil). Il examine également les paquets de capacités et les entérine du point de vue de leurs incidences en matière de ressources, avant leur approbation par le Conseil.

### **Planification des armements**

La planification des armements est axée sur le développement de programmes d'armement multinationaux (mais pas financés en commun). Elle favorise l'acquisition selon le meilleur rapport coût-efficacité, ainsi que le développement et la production, d'armements en coopération. Elle encourage également l'interopérabilité ainsi que la coopération technologique et industrielle entre les Alliés et les Partenaires.

### *Conférence des directeurs nationaux des armements (CDNA)*

La Conférence des Directeurs nationaux des armements (CDNA) est l'organe de l'OTAN responsable au plus haut niveau de la coopération en matière d'armement, de la normalisation des équipements et des acquisitions pour la défense. Elle réunit les hauts responsables chargés des acquisitions pour la défense dans les pays de l'OTAN et les pays partenaires afin d'examiner les aspects politiques, économiques et techniques du développement et de l'acquisition d'équipements pour les forces de l'OTAN, l'objectif étant de définir des solutions communes.

### **Planification logistique**

La planification logistique à l'OTAN a pour but d'assurer un soutien logistique réactif et adapté dans le cadre des opérations menées par l'Organisation. Pour y parvenir, on préconise la mise sur pied de capacités logistiques militaires et civiles et l'établissement d'une coopération multinationale dans le domaine de la logistique.

### *Le Comité de la logistique*

C'est l'organe consultatif de haut niveau pour la logistique au sein de l'OTAN. Son mandat global comporte deux volets : d'une part, traiter les questions de logistique de consommation dans le but d'améliorer le fonctionnement, l'efficacité, la soutenabilité et l'efficacité au combat des forces de l'Alliance, et d'autre part, au nom du Conseil de l'Atlantique Nord, exercer une autorité globale de coordination pour l'ensemble des fonctions logistiques au sein de l'OTAN.

### **Planification nucléaire**

La politique et les plans nucléaires ont pour objectif de favoriser le maintien d'un dispositif de dissuasion nucléaire crédible qui réponde aux impératifs de l'environnement de sécurité actuel et prévisible.

La planification nucléaire doit faire en sorte que le dispositif nucléaire de l'Alliance soit perçu comme étant une composante crédible et efficace de la stratégie de prévention de la guerre de l'OTAN. À ce titre, elle a pour objectif global de garantir la sécurité et la stabilité avec le niveau de forces le plus bas possible. L'OTAN a développé une capacité de planification nucléaire adaptative. Ainsi, les forces nucléaires ne sont pas dirigées vers une menace spécifique ; elles ne sont dirigées contre aucun pays et ne menacent aucun pays. De plus, tous les pays de l'OTAN (à l'exception de la France), y compris les Alliés non dotés de l'arme nucléaire, participent à la formulation de la politique nucléaire de l'OTAN.

### *Le Groupe des plans nucléaires*

Le Groupe des plans nucléaires (NPG) prend des décisions sur la politique nucléaire de l'Alliance, qui est tenue constamment à l'étude, et modifiée ou adaptée à la lumière des nouveaux développements.

### **Planification des C3**

L'accomplissement efficace des rôles politique et militaire de l'OTAN exige l'utilisation intensive des systèmes, services et installations de consultation, commandement et contrôle (C3) des pays et de l'OTAN avec l'appui du personnel approprié et de la doctrine, des organisations et des procédures approuvées par l'OTAN.

Les systèmes C3 comprennent les systèmes de télécommunications, d'information, de navigation et d'identification, ainsi que les systèmes de capteurs et les installations d'alerte conçus et exploités en réseau et sous une forme intégrée en vue de répondre aux besoins de l'OTAN. Chaque système C3 peut être fourni par l'OTAN par l'intermédiaire de programmes financés en commun, ou par des pays membres, par l'intermédiaire de programmes en coopération nationaux, multinationaux ou à financement conjoint.

La planification des C3 se fait en fonction des besoins, à mesure que ceux-ci apparaissent ; il n'y a donc pas de cycle de planification des C3 formellement établi. Cependant, les activités sont harmonisées avec les cycles d'autres disciplines de planification connexes, le cas échéant.

#### *Le Bureau des C3 (consultation, commandement et contrôle)*

Le Bureau des C3 est un organe multinational de haut niveau qui examine, pour le compte du Conseil de l'Atlantique Nord, devant lequel il est responsable, toutes les questions concernant les C3 (consultation, commandement et contrôle) au sein de l'Organisation. Cela comprend l'interopérabilité des systèmes C3 de l'OTAN et des pays, ainsi que des conseils à la Conférence des Directeurs nationaux des armements (CDNA) en ce qui concerne les programmes C3 menés en coopération.

### **Plans civils d'urgence**

Les plans civils d'urgence à l'OTAN ont pour objet de collecter, d'analyser et de partager des informations sur les activités de planification menées dans les pays, afin de garantir l'utilisation la plus efficace des ressources civiles dans les situations d'urgence, conformément aux objectifs de l'Alliance. Ils permettent aux pays alliés et partenaires de s'aider mutuellement à se préparer aux conséquences d'une crise, d'une catastrophe ou d'un conflit, et à y faire face.

### *Le Comité des plans d'urgence dans le domaine civil*

Le Comité des plans d'urgence dans le domaine civil (CEPC) est la plus haute instance consultative pour la protection des populations civiles et l'utilisation des ressources civiles à l'appui des objectifs de l'OTAN.

### **Planification de la défense aérienne**

La planification de la défense aérienne permet aux pays membres d'harmoniser leurs programmes nationaux avec les plans internationaux relatifs au commandement et au contrôle aériens ainsi qu'aux armements de défense aérienne. Le Système OTAN de défense aérienne intégrée (NATINADS) est un réseau de systèmes et de mesures interconnectés conçu pour stopper une action aérienne hostile ou en réduire l'efficacité. Un programme OTAN de défense active multicouche contre les missiles balistiques de théâtre (ALTBMD) a été lancé en vue d'améliorer le NATINADS existant, s'agissant en particulier de la défense contre les missiles balistiques de théâtre.

### *Le Comité OTAN de défense aérienne (NADC)*

Le Comité OTAN de défense aérienne émet, à l'intention du Conseil de l'Atlantique Nord et des organes compétents du Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA), des avis sur tous les aspects de la défense aérienne, y compris la défense antimissile et les questions pertinentes relatives à la puissance aérienne. Il favorise l'harmonisation entre les activités nationales et les plans internationaux relatifs au commandement et au contrôle aériens, ainsi qu'aux armes de défense aérienne.

### **Gestion de la circulation aérienne**

Le rôle de l'OTAN en matière de gestion de la circulation aérienne civilo-militaire consiste à garantir, en coopération avec d'autres organisations internationales, un accès sûr à l'espace aérien, la fourniture des services et l'interopérabilité civilo-militaires pour les opérations aériennes menées à l'appui des tâches et des missions de sécurité de l'Alliance, tout en minimisant les perturbations pour l'aviation civile (compte tenu des contraintes liées à la capacité limitée des systèmes et des aéroports) et en atténuant les incidences, en termes de coûts, des nouvelles technologies civiles sur les budgets de défense.

### *Comité OTAN de gestion de la circulation aérienne (NATMC)*

Le NATMC est un organe civilo-militaire de haut niveau qui exerce, auprès du Conseil de l'Atlantique Nord, une fonction consultative en matière d'utilisation de l'espace aérien et de gestion de la circulation aérienne. Le Comité a pour mission de mettre au point, représenter et promouvoir la vision de l'OTAN sur les questions liées à la conduite sûre et rapide d'opérations aériennes dans l'espace aérien des zones de responsabilité et d'intérêt de l'OTAN.

## Normalisation

Au sein de l'OTAN, la normalisation est le processus qui consiste à développer des concepts, doctrines, procédures et plans afin d'atteindre et de maintenir les niveaux optimums de compatibilité, d'interchangeabilité et d'identité dans les domaines des opérations, des procédures, des matériels, de la technologie et de l'administration. Les principaux produits issus de ce processus sont les Accords de normalisation (STANAG – *'Standardization Agreements'*) établis entre les pays membres.

### *Le Comité OTAN de normalisation (NCS)*

C'est la haute autorité de l'Alliance chargée de donner au Conseil de l'Atlantique Nord des avis coordonnés sur les questions de normalisation intéressant l'ensemble de l'OTAN.

## Renseignement

Le renseignement joue un rôle important dans le cadre du processus de planification de la défense, notamment du fait de l'apparition de défis de sécurité multidimensionnels et de provenances multiples, comme le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive.

Il est essentiel d'améliorer les capacités du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance ainsi que les moyens d'alerte et d'évaluation stratégiques de l'OTAN pour faire en sorte d'avoir le plus de temps d'alerte et de préparation possible pour faire face à des attaques militaires et terroristes. Le renseignement définit les besoins relatifs à l'amélioration de la transmission, de l'échange et de l'analyse de toutes les sources de données du renseignement à caractère politique, militaire, économique et de sécurité, et à une coordination plus étroite des producteurs du renseignement au sein de l'Alliance.

### *Le Bureau directeur du renseignement*

Le Bureau directeur du renseignement est un organe de coordination inter-services chargé de diriger les activités de renseignement impliquant le Secrétariat international et l'État-major militaire international, et de fournir un soutien efficace au processus de prise de décisions au siège de l'OTAN. Il a notamment pour tâche d'énoncer les besoins en matière de renseignement stratégique, à partir desquels sont établis tous les besoins capacitaires.

### *Le Comité du renseignement militaire*

C'est l'organe chargé d'élaborer un plan de travail en particulier dans les domaines du renseignement OTAN pour le soutien des opérations et de la supervision des orientations politiques relatives au renseignement militaire.

## Soutien médical

Le soutien médical relève normalement de la responsabilité des pays, mais la planification doit être suffisamment souple pour pouvoir tenir compte des approches multinationales. Le degré de multinationalité varie en fonction des circonstances de la mission et de la volonté des pays de participer.

*Le Comité des chefs des services de santé militaires au sein de l'OTAN (COMEDS)*

Le COMEDS est composé de hauts responsables des autorités médicales militaires des pays membres. Il est le point de convergence des activités liées au développement et à la coordination des questions médicales militaires et à la formulation d'avis dans le domaine médical à l'intention du Comité militaire.

## Recherche et technologie

L'OTAN encourage et mène des activités de recherche et des échanges d'informations en coopération dans le but de contribuer à une utilisation efficace des ressources nationales en matière de recherche et de technologie et de répondre aux besoins militaires de l'Alliance.

*Le Comité pour la recherche et la technologie (RTB)*

Le RTB est un organe intégré de l'OTAN chargé de la recherche de défense et du développement technologique. Il adresse des avis et fournit une aide à la CDNA et au Comité militaire. Soutenu par une agence spécialisée, l'Agence OTAN pour la recherche et la technologie (RTA), il coordonne la politique suivie par différents organismes de l'OTAN en matière de recherche et de technologie.

## • Évolution de la planification de défense au sein de l'OTAN

### Opérations relevant de l'article 5 et automaticité

En substance, la planification de la défense existait pendant la guerre froide mais la « planification opérationnelle », au sens où nous l'entendons maintenant, n'existait pas. En effet, il incombait aux responsables de la planification des forces (et de la planification nucléaire) de recenser toutes les forces nécessaires pour mettre en œuvre les plans de défense collective en temps de guerre, et l'on attendait des membres qu'ils affectent et utilisent les forces requises pratiquement sans poser de questions. Ces plans de guerre étaient, en fait, les seuls « plans opérationnels » de l'époque

### Opérations ne relevant pas de l'article 5 et constitution des forces

Lorsque, la guerre froide terminée, l'Alliance a commencé à participer à des opérations ne relevant pas de l'article 5, cette situation a dû changer. Ces missions étant entreprises, par accord, au cas par cas, avec une mise à disposition des forces facultative, le caractère automatique de la



disponibilité associé à la planification des forces au cours de la guerre froide a disparu. D'où la nécessité d'organiser des « conférences de constitution des forces » servant à demander les forces requises, et de procéder à une « planification opérationnelle » afin d'établir les plans pour ces missions.

Les processus existants ont été ajustés pour que les disciplines de « planification de défense » ne soient plus exclusivement axées sur les besoins en matière de défense collective et les besoins d'une guerre statique. Les forces, moyens, capacités et installations devaient être en mesure de faire face aux risques que présentent les États en déliquescence, les rivalités ethniques, la prolifération d'armes de destruction massive et le terrorisme. En fait, compte tenu de l'évolution constante de la situation et des avantages découlant de l'harmonisation et de la coordination, les procédures existantes ont été réexaminées régulièrement et adaptées comme il convient.

Concrètement, il n'y avait pas de processus de planification de la défense normalisé ni de cycle de planification de la défense à proprement parler. Chacune des sept disciplines principales était gérée par un organisme OTAN différent et appliquait des procédures spéciales. Ces disciplines contribuaient aussi différemment à l'objectif global consistant à fournir à l'Alliance les forces et capacités lui permettant de remplir toute la gamme de ses missions.

### **Vers une intégration et une harmonisation accrues**

Étant donné les différences entre les divers éléments du processus de planification de la défense et les disciplines interdépendantes, l'harmonisation et la coordination étaient essentielles.

Alors que la planification des forces a fourni, dans une certaine mesure, la base pour cette harmonisation et cette coordination, les dirigeants des pays de l'OTAN ont décidé, au Sommet d'Istanbul, qu'il fallait faire davantage. Ils ont chargé le Conseil en session permanente d'élaborer une directive politique globale à l'appui du Concept stratégique pour l'ensemble des questions de capacités, disciplines de planification et activités de renseignement de l'Alliance, qui réponde aux besoins de l'Alliance. Les chefs d'État et de gouvernement ont également décidé qu'il fallait analyser de manière plus approfondie les interfaces entre les différentes disciplines de planification au sein de l'Alliance, y compris la planification opérationnelle.

Un nouveau processus, qui modifie les méthodes de travail, a été introduit en 2009 : le processus OTAN de planification de défense (NDPP). Celui-ci vise à améliorer l'harmonisation des domaines de planification, notamment les structures des comités et des services correspondants, et à encourager les pays membres à harmoniser et à intégrer leurs activités nationales de planification de défense de manière à compléter les efforts de l'OTAN. Dans ses observations liminaires aux ministres de la Défense en juin 2009, le secrétaire général de l'OTAN d'alors, Jaap de Hoop Scheffer, a ainsi souligné que « si la mise en œuvre du NDPP était menée à bien, cela marquerait le changement le plus profond depuis des décennies en matière de planification de défense, dans la mesure où ce processus offre un très fort potentiel pour produire des résultats pratiques et tangibles.

Des travaux sur la directive politique globale et un mécanisme de gestion approprié visant à assurer sa mise en œuvre ont été achevés à la mi-2009.

Les efforts visant à renforcer et à coordonner la planification de la défense ne sont pas déployés uniquement au sein de l'Alliance. L'OTAN et l'UE examinent ce thème dans le cadre du Groupe OTAN-UE sur les capacités, dont l'objectif est de définir les besoins capacitaires communs aux deux organisations. Ces initiatives s'appuient sur le document « L'UE et l'OTAN : besoins en termes de capacités cohérentes et se renforçant mutuellement ».

---

## Formation et entraînement



**L'OTAN organise des stages de formation et d'entraînement pour assurer l'efficacité et l'interopérabilité de ses forces, dans le cadre de sa coopération avec des pays non membres mais aussi dans le cadre des opérations qu'elle dirige.**

La formation et l'entraînement OTAN avaient auparavant pour but de permettre aux forces militaires des pays membres de travailler ensemble de manière efficace lors de missions et d'opérations. Aujourd'hui, les fonctions OTAN de formation et d'entraînement se sont considérablement développées. L'OTAN dispose de tout un réseau d'écoles et d'établissements de formation; elle organise régulièrement des exercices et propose des missions de formation jusqu'en Afghanistan et en Afrique.

Les trois grands objectifs de la formation sont les suivants : améliorer l'interopérabilité et l'efficacité des forces multinationales dirigées par l'OTAN, aider les pays partenaires à mener à bien leurs travaux de réforme et contribuer à instaurer la paix et la stabilité dans les régions en crise.

- **Objet et mise en œuvre pratique**

### **Améliorer l'interopérabilité**

Les effectifs utilisés pour les opérations de l'OTAN sont fournis par les pays membres et les pays partenaires de l'OTAN, ainsi que par des pays qui ne sont ni membres ni partenaires.

L'OTAN a pour priorité de veiller à ce que ces forces multinationales puissent travailler ensemble de manière efficace malgré les différences de tactique, de doctrine, d'entraînement, de structure et de langue. Cette « interopérabilité » s'obtient de diverses manières.

- o **Stages et séminaires**

Le réseau d'établissements de formation de l'OTAN offre toute une série de stages sur des questions tant stratégiques qu'opérationnelles. S'il est vrai que les stages proposés ne sont pas toujours les mêmes, ils sont cependant tous axés sur les connaissances et les compétences que doivent posséder les personnes appelées à occuper des postes de responsabilité ou des postes spécialisés dans la structure de l'Alliance ou qui occupent dans leur pays un poste en rapport avec l'OTAN.

Par exemple, le Collège de défense de l'OTAN à Rome (Italie) est le principal établissement d'enseignement de l'OTAN pour les questions stratégiques, et il couvre des domaines d'étude tels que l'évolution de l'environnement de sécurité international et les effets que cette évolution pourrait avoir sur les pays de l'OTAN. Le Collège de défense de l'OTAN offre une formation aux commandants supérieurs, tandis que l'École de l'OTAN à Oberammergau (Allemagne) est le principal centre de formation des étudiants au niveau opérationnel. La formation au niveau opérationnel porte essentiellement sur la planification conjointe des opérations OTAN, la logistique, les communications, les plans civils d'urgence et la coopération civilo-militaire.

Les stages ont une durée variable, qui peut aller d'une journée à plusieurs mois en fonction du type d'activité. Tous sont ouverts aux personnels des pays membres de l'OTAN et certains sont accessibles aux personnels des pays qui participent au programme du Partenariat pour la paix, au Dialogue méditerranéen ou à l'Initiative de coopération d'Istanbul, ainsi qu'aux personnels de certains pays partenaires dans le monde (pays qui ne sont ni membres ni partenaires, et qui sont aussi appelés « partenaires mondiaux »). Certains stages sont également ouverts aux civils.

- o **Exercices**

Les exercices sont l'occasion de tester et de valider tous les aspects des opérations de l'OTAN et notamment les procédures, les concepts, les systèmes et la tactique. Ils contribuent aussi à réaliser et à renforcer l'interopérabilité en mettant l'accent sur l'entraînement pratique du personnel des pays de l'OTAN et des pays qui coopèrent avec l'Alliance.

Au cours d'un exercice, les forces sont généralement invitées à réagir à un scénario fictif susceptible de se produire dans la réalité. Cela leur permet d'appliquer concrètement les enseignements tirés de leur formation et de leur expérience, et accroît leur niveau de préparation en cas de déploiement lors d'une crise.

Les exercices portent sur toute la gamme des opérations militaires, depuis le combat jusqu'aux secours humanitaires en passant par la stabilisation et la reconstruction. La durée des exercices et le nombre des participants peuvent varier, selon qu'il s'agit de l'étude d'un problème isolé (quelques officiers) ou de scénarios de combat à grande échelle mettant en jeu des avions, navires, pièces d'artillerie, véhicules blindés et faisant intervenir des milliers de soldats. L'OTAN met également à l'épreuve ses dispositions politiques et militaires au niveau stratégique. Cela permet d'affiner son processus de consultation et de décision, et de tenir informés les acteurs clés du mode de fonctionnement de l'Alliance.

Les partenaires de l'OTAN prennent activement part aux exercices en tant que participants et en tant qu'hôtes dans le cadre du programme d'entraînement et d'exercices militaires.

o **Expériences et développement**

L'OTAN essaie en permanence d'améliorer le mode opératoire de ses forces. Conformément à son programme de transformation, l'Alliance continue de privilégier l'élaboration de nouveaux concepts et la mise en place de nouvelles capacités pour que les forces de l'OTAN soient entraînées et équipées au meilleur niveau.

Les pays de l'OTAN mènent leurs propres expériences. L'Alliance – par l'intermédiaire de son Commandement allié Transformation (ACT) et des organismes subordonnés de celui-ci – offre aux membres un cadre qui leur permet d'échanger leurs savoirs sur les concepts et les capacités.

L'OTAN met aussi au point de nouveaux concepts et de nouvelles capacités qui serviront ses forces. Le Centre de recherche sous-marine de l'OTAN de La Spezia (Italie) a par exemple mis au point de nouvelles technologies et des formations pour la reconnaissance sous-marine et la protection des ports. Une initiative distincte baptisée « Dispositif de suivi des forces amies de l'OTAN » aide à promouvoir l'interopérabilité et est utilisée en Afghanistan pour aider les forces dirigées par l'OTAN à mieux coordonner leurs actions et à réduire les risques de pertes.

## **Travailler avec les partenaires de l'OTAN sur la réforme de la défense**

Les pays de l'OTAN ont réduit leurs effectifs, leurs équipements et leurs bases militaires depuis la fin de la Guerre froide, et ils ont transformé leurs forces pour pouvoir répondre aux besoins actuels. Ce processus de transformation est encore en cours dans de nombreux pays partenaires, qui ne disposent souvent que d'un savoir-faire et de moyens limités.

Les programmes de formation et d'entraînement de l'Alliance – qui au départ étaient axés sur l'amélioration de l'interopérabilité entre les forces des pays de l'OTAN et les forces des pays partenaires – ont été développés pour permettre aux pays membres et aux partenaires de collaborer dans les domaines de la formation et de l'entraînement afin de faire avancer le processus

de réforme de la défense. Ces programmes prévoient des stages et des séminaires, un réseau de formation, une assistance « à la carte » et l'accès à des experts de l'OTAN.

En outre, en 2005, l'OTAN a lancé l'initiative « La formation et l'entraînement pour la réforme de la défense », qui sert de cadre de coopération pour les militaires et les civils.

o **Stages, séminaires et ateliers**

Les pays qui travaillent avec l'OTAN dans le cadre de différents mécanismes de coopération, ainsi que les personnels des partenaires mondiaux peuvent participer à toute une série d'activités OTAN de formation et d'entraînement (stages, tables rondes, séminaires et ateliers).

o **Réseau de formation et d'entraînement des partenariats**

En plus des établissements financés par l'OTAN comme le Collège de défense de l'OTAN et l'École de l'OTAN, les pays membres et les pays partenaires ont créé un réseau spécialisé d'institutions à l'appui du renforcement de la formation et de l'entraînement. Pour de plus amples informations sur ce réseau, on consultera la partie consacrée aux « organismes et établissements de formation ».

o **Formation et entraînement « à la carte »**

Chaque pays qui met en œuvre une réforme de la défense en consultation avec l'OTAN adopte un programme qui lui est propre et dont la complexité et l'ampleur varient en fonction de ses centres d'intérêt, de sa motivation et de sa coopération. Ce dispositif « à la carte » comprend – en plus des stages, séminaires et exercices – des programmes adaptés de formation et d'entraînement tels que la formation pratique, la formation linguistique, la reconversion et la réinsertion du personnel militaire délogé des cadres.

L'OTAN mène toute une série de programmes sur mesure baptisés « programme de renforcement de la formation « défense » » (DEEP), avec le soutien du Groupement d'institutions d'études de défense et de sécurité, des centres de formation et d'entraînement des partenariats, et des établissements de défense des pays OTAN et partenaires. Ces programmes visent essentiellement à développer les capacités du corps enseignant. Il y a actuellement cinq DEEP : un en Arménie, un en Azerbaïdjan, un en Géorgie, un au Kazakhstan et un en République de Moldova.

En Ukraine, l'OTAN a par ailleurs financé et mis en œuvre des stages de langue et de gestion, en coopération avec le Centre national ukrainien de coordination, qui est chargé de l'adaptation sociale du personnel militaire délogé des cadres.

Les « équipes mobiles de formation et d'entraînement » (METT) sont un autre exemple des outils que l'Alliance utilise pour répondre aux besoins des partenaires en matière de réforme de la défense. Les METT sont de petits groupes d'instructeurs qui se rendent dans les pays intéressés pour dispenser une formation adaptée à la situation sur place.

o **Avis et savoir-faire**

Les pays de l'OTAN comptent parmi les plus avancés du monde sur le plan des capacités de défense. Les pays qui coopèrent avec l'Alliance dans le domaine de la réforme de la défense peuvent tirer parti de ce savoir-faire. Pour la plupart des pays, cette coopération a lieu dans le cadre du processus de planification et d'examen (PARP) du Partenariat pour la paix.

Les pays qui entretiennent des relations spéciales avec l'OTAN peuvent disposer de mécanismes supplémentaires pour échanger avis et savoir-faire. Par exemple, le Groupe de travail conjoint OTAN-Ukraine sur la réforme de la défense sert de cadre aux consultations sur des initiatives aussi diverses que les relations civilo-militaires, le contrôle démocratique et la gestion civile des forces armées et d'autres institutions du secteur de la sécurité, les plans de défense, les orientations, la stratégie et les concepts de sécurité nationale.

o **Initiative de formation pour la région méditerranéenne et le Moyen-Orient**

Une Faculté du Moyen-Orient a été créée au Collège de défense de l'OTAN à Rome dans le cadre du stage OTAN de coopération régionale.

## **La formation et l'entraînement dans les opérations dirigées par l'OTAN**

Les efforts que déploie l'OTAN pour instaurer la stabilité dans les régions en crise ne se limitent pas au déploiement de troupes. En proposant des programmes de formation et d'entraînement, l'OTAN aide les pays comme l'Afghanistan et l'Iraq à mettre en place leurs propres institutions de sécurité et à assurer leur propre sécurité.

o **Afghanistan**

Un élément important de l'engagement de l'OTAN en Afghanistan est l'aide qu'elle apporte à ce pays pour qu'il mette en place ses structures et ses forces de sécurité. Les États-Unis sont responsables de l'entraînement de l'armée nationale afghane (ANA), et l'OTAN apporte son aide et son soutien dans ce domaine. Cette aide prend la forme de stages spéciaux visant à inculquer aux soldats afghans des compétences spécifiques et à les préparer à collaborer étroitement avec les forces de l'OTAN. L'Alliance a également déployé des équipes de liaison et de mentorat opérationnels auprès d'unités de l'armée nationale afghane à différents échelons de commandement. Il s'agit de petits groupes d'officiers et de sous-officiers expérimentés qui entraînent et encadrent les unités de l'ANA auxquelles ils sont attachés.

En 2006, l'OTAN a signé avec l'Afghanistan une déclaration mettant en place un programme substantiel de coopération à long terme. Le programme de coopération afghan prévoit un complément d'aide pour l'entraînement et notamment l'accès des Afghans aux activités de partenariat et aux stages de l'OTAN, des avis et un savoir-faire sur la réforme de la défense et

l'établissement d'institutions de sécurité, ainsi qu'une assistance spécifique comme la formation linguistique.

Par la suite, l'OTAN et le gouvernement de la République islamique d'Afghanistan ont signé, le 20 novembre 2010 au sommet de l'OTAN à Lisbonne, une déclaration sur un partenariat durable. Le partenariat durable vise à apporter un soutien politique et pratique à long terme à l'Afghanistan tandis que ce pays reconstruit ses institutions de sécurité et assume la pleine responsabilité de sa sécurité au fur et à mesure de la transition. Ce partenariat prévoit de mener une série d'activités et de programmes agréés dans le cadre de la coopération en cours entre l'OTAN et l'Afghanistan. Il s'agit notamment du programme de formation militaire professionnelle pour l'Afghanistan, qui vise à développer plus avant les institutions afghanes.

L'OTAN et la Russie collaborent également, dans le cadre du Conseil OTAN-Russie, sur un projet pilote de formation à la lutte antidrogue destiné aux personnels d'Afghanistan et d'Asie centrale.

- o **L'Union africaine**

À la demande de l'Union africaine (UA), l'OTAN a aidé celle-ci (de juin 2005 à fin décembre 2007) à consolider sa force de maintien de la paix au Darfour pour qu'elle puisse mettre fin à la violence qui secouait la région. Initialement, l'OTAN a aidé à former les troupes de l'UA à la planification stratégique et aux procédures opérationnelles. Elle a contribué à l'organisation d'un exercice sur cartes dirigé par les Nations Unies et plus tard, à l'été 2006, elle a aussi fourni une aide à la formation dans les domaines de la certification avant déploiement, des « enseignements tirés » et de la gestion de l'information.

- o **Iraq**

De 2004 à fin 2011, l'OTAN a aidé l'Iraq à assurer sa propre sécurité en formant du personnel iraquien et en apportant son soutien à l'établissement des institutions de sécurité du pays. Elle a formé et encadré, dans ses écoles et ses centres d'entraînement, aussi bien en Iraq qu'à l'extérieur du pays, des personnels de rang intermédiaire et supérieur des forces de sécurité iraquiennes. Elle a aussi assuré la coordination des offres d'équipements et de formation faites par certains pays de l'OTAN et certains pays partenaires.

- **Les organismes et les établissements de formation**

Il existe un certain nombre d'organismes chargés d'organiser et de dispenser la formation. Certains opèrent sous la direction de l'Alliance, tandis que d'autres n'appartiennent pas aux structures de l'Alliance mais les complètent.

## Commandement allié Opérations

Le Commandement allié Opérations (ACO) a été créé en 2002 dans le cadre de la réorganisation de la structure de commandement de l'OTAN. Il est le principal responsable de l'entraînement collectif, des exercices et de l'évaluation des quartiers généraux et des formations.

## Commandement allié Transformation

Le Commandement allié Transformation (ACT) est situé à Norfolk (Virginie) et, comme son nom l'indique, il dirige la transformation de l'OTAN.

Pour pouvoir atteindre cet objectif, l'ACT assume de hautes responsabilités dans les domaines de l'entraînement commun OTAN et PPP, de l'entraînement individuel et de l'élaboration d'orientations et de doctrines relatives à la formation ; il dirige en outre les écoles de l'OTAN. Il travaille aussi en étroite coopération avec le Commandement allié Opérations pour contribuer à la planification, à l'exécution et à l'évaluation des exercices.

## Les établissements principaux et secondaires de formation de l'OTAN

- o Les principaux établissements de formation

### *Le Collège de défense de l'OTAN*

Au niveau stratégique, le Collège de défense de l'OTAN à Rome est le principal établissement de formation de l'OTAN. Il contribue aux objectifs de l'Alliance en remplissant son rôle de centre de formation, d'étude et de recherche de premier plan dans le domaine de la sécurité transatlantique. Plusieurs milliers d'officiers supérieurs, diplomates et responsables ont fréquenté le Collège de défense depuis que ce dernier a été fondé, en 1951.

Le Collège de défense de l'OTAN a pour mission principale d'aider à préparer les officiers supérieurs et les cadres civils de haut rang à occuper des postes de responsabilité à l'OTAN, d'organiser des activités d'ouverture à l'intention des pays partenaires, et d'apporter aux décideurs de l'OTAN des éclairages nouveaux. Il offre aussi un lieu de rendez-vous annuel, dans le cadre de la conférence des commandants d'écoles militaires, pour débattre de la manière dont ces établissements fonctionnent. La conférence 2009 était consacrée à l'approche globale, aux partenariats et à la formation.

### *L'École de l'OTAN*

L'École de l'OTAN à Oberammergau (Allemagne) relève de l'ACT, mais elle contribue aussi à la formation pour les opérations. Cette école est le principal établissement de formation de l'OTAN au niveau opérationnel ; elle dispense aux personnels civils et militaires des pays de l'OTAN, des pays du PPP, des pays du Dialogue méditerranéen et des partenaires mondiaux un enseignement



pluridisciplinaire de courte durée. Dans le cadre de son soutien aux opérations de l'OTAN, elle a aussi compté parmi ses étudiants du personnel d'autres pays, comme l'Afghanistan et l'Iraq. En outre, elle sert de facilitateur pour l'harmonisation des programmes avec les 24 centres de formation et d'entraînement des partenariats.

*L'École des systèmes d'information et de communication de l'OTAN*

Située à Latina (Italie), l'École des systèmes d'information et de communication de l'OTAN (NCISS) est l'un des principaux établissements de formation de l'Alliance. Elle dispense une formation de haut niveau à des civils et des militaires OTAN et non OTAN chargés de l'exploitation et de la maintenance des systèmes d'information et de communication de l'Alliance. À l'instar de l'École de l'OTAN, la NCISS relève de l'ACT, mais elle apporte aussi un soutien aux opérations dirigées par l'Alliance.

o **Les établissements secondaires**

*Le Centre interarmées d'analyse et de retour d'expérience*

Ce centre OTAN effectue l'analyse conjointe des opérations, des entraînements, des exercices et des expériences. Il est notamment chargé de la création et de la tenue à jour d'une base de données interactive sur le retour d'expérience.

*Le Centre d'entraînement de forces interarmées (JFTC)*

Les entraînements organisés au JFTC visent à améliorer l'interopérabilité au niveau tactique. Ce Centre, qui coopère avec les centres d'excellence, contribue également à élaborer la doctrine OTAN.

*Le Centre de guerre interarmées*

Le Centre de guerre interarmées et son organisme subordonné, le Centre interarmées d'analyse et de retour d'expérience, sont chargés d'organiser des expériences, des analyses, d'élaborer des doctrines et d'évaluer des exercices ; ils s'intéressent plus particulièrement aux états-majors interarmées multinationaux.

*Le Centre OTAN d'entraînement aux opérations d'interdiction maritime*

Ce Centre dirige les activités visant à améliorer la capacité de l'Alliance à mener des opérations d'interdiction en mer.

#### *Le Centre de recherche sous-marine de l'OTAN*

Cet établissement mène des recherches et procède à des essais afin de répondre aux besoins de l'OTAN dans le domaine maritime. Ses activités visent à répondre aux besoins opérationnels actuels de l'OTAN et à soutenir son programme de transformation.

#### o **Les autres établissements et organismes de formation**

Les établissements et organismes de formation ci-après ont un rapport avec l'OTAN, mais ne sont pas liés à l'Alliance comme le sont le Collège de défense de l'OTAN et l'École de l'OTAN. En règle générale, ils sont administrés par les pays, les autorités nationales ou les organisations civiles responsables, mais ils sont ouverts aux personnels des pays membres de l'OTAN et des pays partenaires.

#### *Les centres d'excellence*

Il s'agit de centres de formation dont l'ACT reconnaît les compétences et l'aptitude à offrir une formation et un entraînement de qualité à la communauté euro-atlantique. Ces centres se trouvent dans les pays de l'OTAN et dans les pays partenaires, et ils constituent un vaste réseau qui soutient les activités de formation et d'entraînement de l'OTAN.

Ils sont financés au niveau national ou multinational, et leurs relations avec l'OTAN sont officialisées par des mémorandums d'entente. Les premiers centres d'excellence à avoir été pleinement homologués par l'OTAN sont le Centre de compétences en matière de puissance aérienne interarmées (en Allemagne) et le Centre d'excellence pour la défense contre le terrorisme (en Turquie). De nombreux autres centres ont été créés depuis.

#### *Le Réseau de formation et d'entraînement OTAN/Partenariat pour la paix*

Le Réseau de formation et d'entraînement OTAN/Partenariat pour la paix a été créé en 2004 par l'ACT. C'est une structure au sein de laquelle les établissements de formation et d'entraînement militaires peuvent se rencontrer pour échanger des informations et des données d'expérience, et pour harmoniser leurs programmes. Ce réseau contribue à éviter tout chevauchement d'activité.

### **Les centres de formation et d'entraînement des partenariats**

Les centres de formation et d'entraînement des partenariats se concentrent sur les aspects opérationnels et tactiques. Chacun a un domaine de compétences distinct et met à la disposition des personnels de tous les pays partenaires des locaux et des formations de qualité. Il existe actuellement vingt-quatre centres d'entraînement et de formation des partenariats.

L'École de l'OTAN préside la conférence annuelle des commandants des centres de formation et d'entraînement des partenariats. Ce programme a été ouvert aux pays du Dialogue méditerranéen et aux pays de l'Initiative de coopération d'Istanbul.

En avril 2011, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN ont adopté un concept pour les centres de formation et d'entraînement des partenariats. Selon cette « politique pour un partenariat plus efficace et plus souple », « tous les partenaires se verront offrir un engagement politique et pratique approfondi avec l'Alliance. Cette offre comprendra notamment un soutien à la formation, à l'entraînement et au renforcement des capacités en matière de défense, dans les limites des ressources existantes ». Par cette initiative, l'OTAN s'est engagée à offrir un soutien aux partenaires désireux de développer plus avant leurs capacités de formation et d'entraînement en matière de défense.

*Le Groupement d'institutions d'études de défense et de sécurité dans le cadre du PPP*

Le Groupement PPP a été créé en 1999 dans le but de promouvoir la formation dans des domaines se rapportant à la sécurité. Pour ce faire, il facilite la coopération entre les institutions civiles et militaires des pays de l'OTAN et des pays du PPP, à l'appui des priorités de l'OTAN. Parmi ces priorités figurent des programmes et initiatives tels que le plan d'action du Partenariat pour l'établissement d'institutions de défense (PAP-DIB) ou les plans d'action individuels pour le Partenariat (IPAP), le programme de renforcement de la formation et de l'entraînement PPP (TEEP) et l'initiative « La formation et l'entraînement pour la réforme de la défense ». Parmi les organisations participantes, on compte des universités, des instituts de recherche et des centres d'entraînement.

Le Groupement PPP met en place des groupes de travail qui rassemblent des experts, des décideurs, des professionnels de la défense et de la sécurité, lesquels mettent en commun des informations et développent des produits (tels que des outils pédagogiques et des travaux de recherche).

En 2008, le Groupement PPP a élaboré le programme de référence du PAP-DIB. Ce document vise à fournir aux pays partenaires une assistance détaillée concernant l'élaboration d'objectifs d'apprentissage et de programmes d'enseignement pour les formations universitaires consacrées à l'établissement d'institutions de défense ou à la réforme de ces institutions. En 2011, le Groupement PPP a élaboré un programme de référence générique pour la formation militaire professionnelle des officiers. Ce programme de référence appuie le programme de renforcement de la formation « défense » et l'initiative « La formation et l'entraînement pour la réforme de la défense ». Le Groupement PPP s'emploie actuellement à élaborer un programme de référence pour sous-officiers. Il mène aussi un programme pour formateurs visant à familiariser les partenaires aux méthodes d'enseignement modernes, et il aide aussi l'Azerbaïdjan et le Kazakhstan pour les aspects de leurs IPAP liés à la formation.

Son secrétariat est assuré par le Centre européen d'études de sécurité George C. Marshall.

- **Entraînement et formation : des activités clés depuis 1949**

La formation et l'entraînement collectifs existent depuis la création de l'OTAN en 1949. Au fil des ans, ces activités se sont considérablement développées ; elles sont devenues des éléments clés qui permettent à l'OTAN d'instaurer la sécurité.

### **Interopérabilité**

Au cours des premières années de l'Alliance, les forces de l'OTAN organisaient des entraînements conjoints pour renforcer leur capacité de défense collective. Autrement dit, la formation et l'entraînement servaient à préparer les forces à une attaque éventuelle.

#### *Une force intégrée sous un commandement centralisé*

Une force intégrée sous un commandement centralisé a été mise en place en septembre 1950. Le premier commandant suprême des forces alliées en Europe, le général américain Dwight D. Eisenhower, a été nommé en décembre 1950. Après cette nomination, les forces nationales ont été placées sous un commandement centralisé.

#### *Les premiers exercices de l'Alliance*

Les premiers exercices de l'Alliance ont eu lieu à l'automne 1951. Au cours de l'année 1953, l'OTAN a organisé une centaine d'exercices de différents types. À partir de ce moment-là, les forces de l'OTAN ont commencé à présenter une certaine cohésion.

#### *La formation individuelle*

La formation individuelle a rapidement suivi. En avril 1951, le général Eisenhower a reconnu pour la première fois qu'il fallait créer un cadre spécialisé pour étudier les questions propres à l'Alliance. Le Collège de défense de l'OTAN a été inauguré à la fin de cette même année, le 19 novembre, et il a été transféré en 1966 à Rome, où il se trouve toujours.

L'École des systèmes d'information et de communication de l'OTAN à Latina (Italie) a été créée en 1959, lorsqu'une entreprise civile a commencé à organiser une formation à l'intention d'un petit groupe d'agents de l'OTAN sur un système qui allait devenir le système de communication « ACE HIGH » de l'OTAN. Le 2 mai 1959, le Centre de recherche sous-marine de l'OTAN à La Spezia (Italie) a été ouvert.

En 1971, le Comité militaire a créé un Groupe d'entraînement OTAN. Ce groupe s'est réuni pendant plusieurs années avec le groupe Eurotraining, qui avait été mis en place pour améliorer les dispositions relatives à l'entraînement multinational entre les pays européens.

En 1975, l'École de l'OTAN à Oberammergau (Allemagne) a reçu sa charte et son nom actuel. Pendant près de vingt-cinq ans, elle a surtout consacré ses stages aux questions relatives à la défense collective de l'OTAN.

## **La formation OTAN s'ouvre aux partenaires**

Depuis la fin de la Guerre froide, l'Alliance a accru son engagement politique avec les pays non membres, et elle leur a donné accès à ses stages d'entraînement et de formation.

### *Pays du PPP*

Les anciens pays du Pacte de Varsovie, les anciennes républiques soviétiques et les pays non membres de l'Europe occidentale qui, en 1994, ont répondu favorablement à l'invitation de l'OTAN d'adhérer au programme du PPP, se sont engagés à accroître leur niveau d'interopérabilité avec les forces de l'OTAN. Leur adhésion a ouvert la voie aux entraînements conjoints et a marqué le début du soutien de l'OTAN à la réforme de la défense.

Les établissements de formation de l'OTAN ont rapidement emboîté le pas. Le premier stage s'adressant à des officiers des pays partenaires a été organisé en octobre 1994 à l'École des systèmes d'information et de communication de l'OTAN. De son côté, le Collège de défense de l'OTAN a intégré les questions liées au PPP dans sa session principale.

### *Les pays du Dialogue méditerranéen*

Le Dialogue méditerranéen a lui aussi été créé en 1994 ; il s'agissait au départ d'une tribune permettant de mener un dialogue politique. En 1997, lors d'une réunion à Sintra (Portugal), l'Alliance a décidé d'ouvrir certaines activités de formation militaire aux pays participant à cette initiative (Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Mauritanie, Maroc et Tunisie).

### *Le renforcement de la coopération avec tous les partenaires*

En 1998, le Conseil de partenariat euro-atlantique a approuvé la création du Groupement PPP, qui rassemble les centres d'entraînement PPP et le réseau de simulation PPP.

Au sommet de Washington, en 1999, les dirigeants des pays de l'OTAN ont approuvé des projets pour un Partenariat renforcé et plus opérationnel. Ce dernier a permis d'améliorer la coopération militaire grâce à la mise en place d'initiatives auxiliaires comme le programme de renforcement de la formation et de l'entraînement PPP (TEEP). Par ailleurs, avec la révision du concept stratégique de l'Alliance en 1999, le rôle de l'École de l'OTAN a été fondamentalement modifié ; il prévoit désormais la coopération et le dialogue avec les personnels civils des pays n'appartenant pas à l'OTAN.

Le Centre interarmées d'analyse et de retour d'expérience a été créé en mai 2002 à Monsanto (Portugal). Cet établissement a pour mission d'effectuer une analyse et une expérimentation conjointes des opérations, des entraînements et des exercices, tout en associant les partenaires à ses activités.

En février 2005, le Conseil de l'Atlantique Nord a pris note de l'initiative « La formation et l'entraînement pour la réforme de la défense ». Cette initiative aide les formateurs des pays du CPEA à intégrer dans leurs programmes les principes liés à la mise en place d'institutions de défense. Comme les stages s'adressent aux fonctionnaires et aux autres personnes contribuant à la mise en place d'institutions de défense, ils permettent indirectement d'améliorer la réforme de la défense.

## **La transformation par la formation**

Avec la création des deux commandements stratégiques en 2002, la coordination et la cohérence des activités OTAN de formation et d'entraînement se sont grandement améliorées. Ont suivi la création d'autres institutions de formation et le lancement de nouvelles initiatives.

### *De nouveaux centres d'entraînement*

Un Centre de guerre interarmées a été inauguré à Stavanger (Norvège) le 23 octobre 2003.

Le Centre d'entraînement de forces interarmées à Bydgoszcz (Pologne), qui a été inauguré le 31 mars 2004, assure la formation des forces des pays de l'OTAN et des pays partenaires en vue d'améliorer l'interopérabilité interarmées multinationale au niveau tactique. L'ACT a également mis en place en 2004 un réseau de formation et d'entraînement OTAN/Partenariat pour la paix.

### *Intensification de la formation et des partenariats*

Au sommet d'Istanbul, en 2004, les dirigeants des pays de l'Alliance ont élevé le Dialogue méditerranéen au rang de partenariat à part entière, permettant ainsi à ses participants de prendre part en plus grand nombre aux exercices et aux stages de formation individuelle dans les institutions de l'OTAN. Des dispositions ont également été prises pour la coopération sur la réforme de la défense. Au même moment, l'Alliance a lancé l'Initiative de coopération d'Istanbul (ICI), qui ouvrait la voie à la coopération entre l'OTAN et les pays du Moyen-Orient élargi dans des domaines comme la formation et l'entraînement.

Ce sommet a également permis de prendre des dispositions pour que les partenaires s'associent à la formation conjointe sur la question du terrorisme et qu'ils s'entraînent avec la force de réaction de l'OTAN.

La création du Plan d'action du Partenariat pour l'établissement d'institutions de défense a donné un nouvel élan aux activités de l'OTAN en matière de réforme de la défense. Ce document décrit ce que l'OTAN et les partenaires veulent réaliser dans le domaine de la réforme de la défense. Ce domaine ayant pris de l'importance, il a été inscrit en 1999 au programme de renforcement de la formation et de l'entraînement PPP.

*L'aide apportée aux pays du CPEA par des équipes d'experts dirigées par l'OTAN*

Parmi les éléments concrets de l'aide à la formation et à l'entraînement figurent les visites que des équipes d'experts multinationales effectuent dans les pays partenaires. Ces visites dirigées par l'OTAN visent à répondre aux divers besoins de formation et d'entraînement répertoriés dans les plans d'action. De telles visites ont eu lieu dans les pays du Sud-Caucase et en République de Moldova ; la toute dernière a été effectuée en mars 2009 en Géorgie.

---

## Exercices



**Les exercices jouent un rôle important car ils permettent à l'Alliance de tester et de valider ses concepts, ses procédures, ses systèmes et sa tactique militaire. Ils contribuent aussi au renforcement de l'interopérabilité et à la réforme de la défense.**

Si les pays de l'OTAN organisent à titre individuel des exercices dans le cadre de leur préparation normale aux opérations, ils participent aussi à des exercices à l'échelle de l'Alliance. L'organisation d'exercices fréquents permet de s'assurer que les forces sont capables de mener des opérations de manière efficace et efficiente dans des situations de crise exigeantes. Les exercices permettent aussi d'accroître l'interopérabilité et d'œuvrer à la réforme de la défense avec les Partenaires.

- **L'objectif des exercices de l'OTAN**

Les exercices contribuent à la réalisation des objectifs ci-après :

- *Entraînement et expérience*

Les exercices permettent aux forces de mettre en pratique la formation reçue antérieurement, et d'augmenter ainsi leur niveau d'efficacité dans un domaine déterminé. Ils partent du principe que la formation de base est acquise, qu'elle n'est pas requise, ou qu'un personnel formé est disponible en nombre suffisant.

- *Mise à l'épreuve et validation des structures*

Les exercices sont conçus pour mettre à l'épreuve les structures et le personnel. Une structure est composée de nombreux éléments – des concepts, une doctrine, des procédures, des systèmes et une tactique – qui doivent fonctionner de concert. Les structures d'approvisionnement, par exemple, nécessitent un entraînement, des équipements et des procédures de fonctionnement spécifiques, qui doivent être combinés pour soutenir efficacement la réalisation des objectifs d'une mission. La mise à l'épreuve de ces structures permet de les tester et, au besoin, de les perfectionner.

- *Interopérabilité*

Les forces dirigées par l'OTAN doivent être en mesure de travailler ensemble efficacement en dépit des différences de doctrine, de langue, de structures, de tactique et d'entraînement.

L'interopérabilité s'acquiert en partie grâce à la coopération pratique entre les personnels des pays de l'OTAN, des pays partenaires, des pays de l'ICI (Initiative de coopération d'Istanbul) et de pays de contact sélectionnés.

- *Réforme de la défense*

La participation à des exercices de l'OTAN est l'une des options dont les Partenaires disposent pour progresser dans leur réforme de la défense. Les exercices permettent aux pays partenaires de s'insérer dans les structures en place dans les pays membres de l'Alliance et de les observer.

- **La préparation d'un exercice**

### Les scénarios des exercices

Au cours d'un exercice, les forces doivent réagir à un scénario fictif qui fait intervenir des événements susceptibles de se produire dans la réalité. Les exercices portent sur la gamme complète des opérations militaires, qu'il s'agisse d'opérations de combat ou de secours humanitaire, ou encore de stabilisation ou de reconstruction. Ils peuvent durer d'un jour à plusieurs semaines, leur ampleur étant variable puisqu'elle peut aller de quelques officiers traitant un problème isolé à des scénarios de combat complets faisant intervenir en nombre des avions, des navires, des pièces d'artillerie, des véhicules blindés, et des milliers d'hommes.

Les exercices de l'Alliance bénéficient du soutien des pays membres (et souvent de celui des pays partenaires), qui fournissent des troupes, des équipements ou d'autres types de soutien. Les pays



qui participent à un exercice sont en principe responsables du financement de leur propre contribution.

Chaque exercice répond à des objectifs définis au préalable, qui orientent le choix des activités à mener. Il peut s'agir de développer des aptitudes et des connaissances, de mettre en pratique des mécanismes de coordination ou de valider des procédures. À la fin d'un exercice, les commandants et, dans de nombreux cas, les troupes, dressent ensemble le bilan des activités. Ils peuvent ainsi recenser les domaines qui fonctionnent bien (« meilleures pratiques ») et ceux qui sont susceptibles d'être améliorés (« enseignements tirés »). Ainsi, les exercices facilitent l'amélioration constante de l'interopérabilité, de l'efficacité et des performances.

### **Le programme d'entraînement et d'exercices militaires**

Les événements et les activités en rapport avec les entraînements et les exercices de l'OTAN sont élaborés à la fois par le Commandement allié Opérations et par le Commandement allié Transformation. Ce processus conduit, chaque année, à la publication du programme d'entraînement et d'exercices militaires (MTEP).

Le MTEP fournit des informations détaillées sur les entraînements, les exercices et les activités connexes prévus durant les deux premières années calendrier, et il donne des informations générales sur les activités d'entraînement et les exercices prévus au cours des trois années suivantes. En 2011, contrairement aux années précédentes, le MTEP couvrira les cinq années à venir (au lieu de six).

Le document se fonde sur les priorités et les intentions des commandants stratégiques. Les domaines généralement abordés sont les opérations en cours et à venir, la Force de réaction de l'OTAN, la mise en pratique de la transformation et les programmes de coopération militaire de l'OTAN. Les besoins de l'OTAN en matière d'exercices sont coordonnés au cours de trois réunions du bureau de programmation du MTEP au moins (auxquelles les représentants des pays partenaires peuvent participer), la première ayant lieu au moins dix-huit mois avant le début du cycle suivant. L'aboutissement de la planification préliminaire est la Conférence OTAN sur la formation et les exercices (NTEC), au cours de laquelle les commandements de l'OTAN, les pays de l'OTAN et les pays partenaires ainsi que d'autres invités procèdent à la coordination finale des exercices et apportent leur soutien au MTEP.

### **La participation des pays partenaires**

Les Partenaires participent régulièrement à des exercices OTAN et en organisent, principalement dans l'objectif d'accroître l'interopérabilité et de remplir leurs engagements en matière de réforme de la défense.

En 2004, l'Alliance a mis en place un cadre plus vaste et plus ambitieux pour le Dialogue méditerranéen. Il vise notamment à promouvoir la coopération entre militaires et, par là, à accroître l'interopérabilité au moyen d'exercices militaires choisis et d'activités connexes de formation et d'entraînement. Les pays de l'ICI et les pays de contact peuvent aussi participer en qualité d'observateurs à certains exercices ou participer activement à des activités d'entraînement, avec l'approbation du Conseil de l'Atlantique Nord.

Quelque 40% des exercices de l'OTAN sont ouverts aux pays partenaires

### Les exercices à caractère politique

Les exercices sont organisés au sein des structures tant militaires que civiles de l'Alliance. L'OTAN organise des exercices en fonction de ses arrangements, concepts et procédures politiques afin d'améliorer les structures et les moyens de consultation et de prise de décisions. Les exercices à caractère politique visent aussi à faire en sorte que les conseillers de première ligne – responsables politiques de haut niveau non élus et commandants militaires dans les capitales et au sein des structures de l'OTAN – ne perdent pas de vue la complexité du fonctionnement d'organisations multinationales telles que l'OTAN.

Étant donné que de nombreux pays partenaires peuvent être engagés dans des opérations dirigées par l'OTAN, mener des exercices avec eux à ce niveau permet en outre aux conseillers de première ligne et aux responsables nationaux de la gestion des crises dans les pays non membres de l'OTAN de comprendre le mode de fonctionnement de l'OTAN.

### Que signifient les noms des exercices ?

Aujourd'hui, les exercices OTAN sont identifiés par deux mots. La première lettre du premier mot indique le commandement OTAN responsable de la programmation de l'exercice.

<b>S</b>	Grand Quartier général des Puissances alliées en Europe
<b>B</b>	Commandement des forces interarmées de Brunssum
<b>N</b>	Commandement des forces interarmées de Naples
<b>L</b>	Commandement interarmées de Lisbonne

La première lettre du deuxième mot indique le type de forces armées.

<b>A</b>	Air
<b>L</b>	Terre
<b>M</b>	Mer
<b>J</b>	Interarmées

Par exemple, l'exercice NOBLE MARLIN est un exercice maritime organisé et dirigé par le Commandement des forces interarmées de Naples.

En 2011, une nouvelle convention va être adoptée pour le choix des noms des exercices OTAN ; elle permettra de connaître davantage d'informations sur les exercices. Le MTEP va également être modifié à partir de 2011.

- **Les commandements stratégiques en première ligne**

Le Commandement allié Opérations est le principal responsable des exercices militaires de l'OTAN. Il travaille en étroite coopération avec le Commandement allié Transformation, qui apporte son soutien dans le cadre de la planification, de l'exécution et de l'évaluation des exercices. Ils sont tous deux aidés par le réseau d'instituts de formation, d'entraînement et d'évaluation de l'Alliance et par les structures nationales.

- **L'évolution des exercices au fil des ans**

Des exercices à l'échelle de l'Alliance sont organisés depuis 1951, c'est-à-dire depuis plus de cinquante-cinq ans. Au début, ces exercices visaient à renforcer la capacité des forces de l'OTAN à mettre en pratique la défense collective. En d'autres termes, ils devaient faire en sorte que les forces soient bien préparées à faire face à une attaque.

En septembre 1950, la mise en place d'une force intégrée relevant d'un commandement centralisé a été préconisée. Le premier Commandant suprême des Forces alliées en Europe (SACEUR), le général américain Dwight D. Eisenhower, a été nommé en décembre 1950. Suite à cette nomination, les forces nationales ont été placées sous commandement centralisé.

Les premiers exercices de l'Alliance ont eu lieu à l'automne 1951. En 1953, les commandants de l'OTAN ont mené environ 100 exercices de divers types. À partir de ce moment, les forces de l'OTAN ont cessé de n'être qu'un rassemblement d'unités nationales, et elles ont commencé à gagner en cohésion. Un an après que le Commandement allié Europe soit devenu opérationnel, le général Eisenhower a déclaré : « la préparation au combat de nos troupes s'est fortement améliorée ».

En 1994, l'Alliance a lancé l'initiative du Partenariat pour la paix, dont l'un des objectifs est de promouvoir le renforcement de la coopération militaire et de l'interopérabilité. Depuis lors, les membres du Partenariat pour la paix peuvent participer à des exercices sur le terrain de maintien de la paix.

En 2002, la Force de réaction de l'OTAN (NRF) a été créée. Le concept original de NRF a fait l'objet d'une révision et, plus récemment, l'accent a été mis sur les exercices menés à l'appui de cette

force. Ces entraînements sont destinés à garantir que la NRF puisse se déployer rapidement et mener des opérations efficacement dans diverses situations.

En 2004, au sommet d'Istanbul, les dirigeants de l'Alliance ont fait du Dialogue méditerranéen un véritable partenariat, ce qui implique notamment la participation accrue aux exercices et à l'entraînement individuel dans les instituts de l'OTAN. En même temps, l'Initiative de coopération d'Istanbul (ICI) a été lancée, ce qui a ouvert la voie à la coopération entre l'OTAN et les pays du Moyen-Orient élargi dans des domaines tels que la formation et l'entraînement, et donné la possibilité aux Partenaires de participer à des entraînements communs à la lutte contre le terrorisme et de s'entraîner conjointement avec la NRF.

---

## L'amélioration des capacités de l'OTAN

**Depuis de nombreuses années, l'OTAN suit un processus systématique et continu de transformation dont le but est de garantir que l'Alliance dispose des politiques, des capacités et des structures nécessaires, dans un contexte de sécurité international en mutation, pour relever les défis actuels et futurs ainsi que, bien entendu, pour assurer la défense collective de ses membres. Comme les forces alliées sont engagées dans des opérations et des missions sur plusieurs continents, l'Organisation doit veiller à ce que ses forces armées restent modernes, déployables et soutenables.**

Le concept stratégique 2010 de l'Alliance établit les priorités stratégiques de l'OTAN et définit la manière dont l'Organisation envisage la sécurité euro-atlantique pour les dix prochaines années. Il fournit une analyse de l'environnement stratégique et constitue un cadre pour l'ensemble des disciplines de planification du développement capacitaire et des activités de renseignement de l'Alliance. Il identifie en outre le type d'opérations que l'Alliance doit être en mesure de mener ainsi que le contexte dans lequel le développement capacitaire s'inscrit.

- **Relever les défis immédiats et les défis à plus long terme**

Les insuffisances capacitaires critiques à court terme qui apparaissent au cours des opérations sont traitées selon le mécanisme suivant : les besoins opérationnels urgents sont identifiés par les commandements des opérations, examinés minutieusement par le Comité militaire et les comités budgétaires compétents et présentés au Conseil de l'Atlantique Nord pour examen, le cas échéant.

La planification de défense, pour sa part, se caractérise par une approche plus systématique et par un horizon à moyen et à long terme, y compris pour ce qui est du recensement des besoins, de l'élaboration et de la mise à disposition des capacités, des ajustements des structures militaires et civiles, des questions liées au personnel, de l'acquisition de matériels et du développement de nouvelles technologies. (On trouvera ci-dessous une brève description du processus).

En adoptant un nouveau concept stratégique, les dirigeants de l'Alliance se sont engagés à veiller à ce que l'OTAN dispose de tout l'éventail des capacités nécessaires pour assurer la dissuasion et la défense contre toute menace pesant sur la sécurité et la sûreté de la population des Alliés. À cette fin, les pays de l'Alliance :

- maintiendront une combinaison appropriée de forces nucléaires et conventionnelles ;
- conserveront leur capacité à soutenir simultanément des opérations interarmées de grande envergure et plusieurs opérations de moindre envergure pour la défense collective et la réponse aux crises, y compris à distance stratégique ;
- conserveront et développeront des forces conventionnelles robustes, mobiles et projetables pour l'exercice des responsabilités relevant de l'article 5 comme pour les opérations expéditionnaires de l'Alliance, y compris avec la Force de réaction de l'OTAN ;
- procéderont aux entraînements, aux exercices, à la planification de circonstance et aux échanges d'informations nécessaires pour assurer notre défense contre tous les défis sécuritaires conventionnels ou nouveaux et apporter à tout Allié, en tant que de besoin, une assurance visible et un renfort ;
- assureront la plus large participation possible des Alliés à la planification de défense collective sur les rôles nucléaires, au stationnement des forces nucléaires en temps de paix et aux dispositions de commandement, de contrôle et de consultation ;
- développeront leur capacité à protéger leurs populations et leurs territoires contre une attaque de missiles balistiques, en tant qu'un des éléments centraux de leur défense collective, qui contribue à la sécurité, indivisible, de l'Alliance ;
- rechercheront activement une coopération avec la Russie et d'autres partenaires euro-atlantiques dans le domaine de la défense antimissile ;
- développeront encore la capacité de l'OTAN à se défendre contre la menace que représentent les armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires de destruction massive ;
- continueront de développer leur capacité à prévenir et à détecter les cyberattaques, à s'en défendre et à s'en relever, y compris en recourant à la planification OTAN pour renforcer et coordonner les capacités nationales de cyberdéfense, en plaçant tous les organismes de l'OTAN sous une protection centralisée et en intégrant mieux les fonctions de veille, d'alerte et de réponse de l'OTAN avec celles des pays membres ;
- renforceront leur capacité à détecter le terrorisme international et à s'en défendre, y compris grâce à une analyse plus poussée de la menace, à davantage de consultations avec leurs partenaires et au développement de capacités militaires appropriées, notamment pour aider des forces locales à s'entraîner à lutter elles-mêmes contre le terrorisme ;
- développeront leur capacité à contribuer à la sécurité énergétique, y compris par la protection des infrastructures énergétiques et des zones et voies de transit critiques, par une coopération avec les partenaires et par des consultations entre Alliés sur la base d'évaluations stratégiques et de plans de circonstance ;
- veilleront à ce que l'Alliance soit à l'avant-garde pour ce qui est d'évaluer l'impact sécuritaire des technologies émergentes et à ce que les plans militaires tiennent compte des menaces potentielles ;
- alimenteront les budgets de défense aux niveaux nécessaires pour que leurs forces armées aient des moyens suffisants ;
- continueront d'examiner la posture générale de l'OTAN s'agissant de la dissuasion et de la défense face à l'ensemble des menaces contre l'Alliance, en tenant compte des modifications d'un environnement de sécurité international en mutation.

## Réformer la structure de commandement

L'Alliance procède à une restructuration fondamentale de sa structure de commandement, afin de la rendre plus efficace, plus légère et financièrement plus abordable. Cette structure sera également plus souple, plus flexible et mieux à même de déployer des quartiers généraux pour des opérations dans des régions lointaines ainsi que pour protéger le territoire des pays de l'Alliance. Un cadre pour la nouvelle structure de commandement, ne contenant pas d'indications géographiques pour les différentes installations, a été approuvé au sommet de Lisbonne, qui s'est tenu les 19 et 20 novembre 2010. Les décisions quant à la localisation des installations ont été prises au premier semestre de 2011.

Dans le même esprit, les agences de l'OTAN font l'objet d'une réforme majeure, qui débouchera sur une réduction considérable de leur nombre (de quatorze à trois) et sur un accroissement de leur efficacité. Le siège de l'OTAN fait également l'objet d'une réforme, qui porte notamment sur le partage et la production du renseignement, la mise en place d'une nouvelle division responsable des défis de sécurité émergents, la revue des processus d'acquisition dans le cadre de projets multinationaux, et sur une réduction significative du nombre et des compétences des comités.

## Hiérarchisation des capacités – le paquet capacitaire de Lisbonne

Un paquet de capacités représentant les besoins capacitaires les plus pressants de l'Alliance a été entériné au sommet de Lisbonne. Le paquet accompagne et appuie le nouveau concept stratégique. Il a été élaboré pour aider l'Alliance à répondre aux exigences des opérations en cours, à faire face aux défis émergents et à acquérir des capacités facilitatrices essentielles. Basé dans une large mesure sur des plans et des programmes existants ainsi que sur une projection réaliste des ressources, le paquet permet d'opérer un recentrage et donne un nouveau mandat dont le but est de s'assurer que la concurrence menée pour obtenir des ressources permettra d'acquérir effectivement les capacités les plus urgentes.

### *Insuffisances prioritaires actuelles concernant les opérations*

#### Réseau de la mission en Afghanistan

L'OTAN est en train de créer un réseau unique et fédéré pour la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) en vue d'améliorer le partage d'informations en facilitant la circulation de celles-ci et en assurant aux pays qui participent aux opérations de la FIAS une meilleure connaissance de la situation. Cette initiative a atteint sa capacité opérationnelle initiale et doit être développée davantage afin d'atteindre sa capacité opérationnelle totale.

#### Lutte contre les engins explosifs improvisés (EEI)

Les EEI provoquent de nombreuses pertes en vies humaines en Afghanistan. L'OTAN a lancé un plan d'action ambitieux pour la lutte contre les EEI, sous la direction du Commandement allié

Transformation, afin de promouvoir la collaboration à l'intérieur comme à l'extérieur de l'OTAN. Le plan d'action combine des mesures à court terme à l'appui de la FIAS avec le développement capacitaire à long terme pour se préparer aux situations d'urgence futures. Des travaux sont menés à différents niveaux (initiatives relatives à la collecte et au partage du renseignement, amélioration de la formation, nouvelles capacités techniques et coopération avec d'autres organisations internationales) afin de mettre en œuvre des mesures contribuant à protéger les troupes contre les EEI et de s'attaquer au problème des réseaux d'insurgés à l'origine de ces engins destructeurs.

### **Amélioration des capacités de transport aérien et maritime**

Éléments facilitateurs essentiels pour les opérations, les capacités de transport aérien et maritime permettent de déployer rapidement les forces et les équipements partout où cela est nécessaire. Bien que d'importantes acquisitions soient actuellement en cours à l'échelle nationale, de nombreux pays de l'Alliance mettent également en commun des ressources, y compris avec des pays partenaires, afin de se doter de nouvelles capacités au travers d'arrangements commerciaux ou d'acquisitions. Ceci leur permet d'avoir accès à des moyens de transport supplémentaires pour déplacer rapidement troupes, équipements et fournitures partout dans le monde, tâche particulièrement difficile et importante dans le cadre des missions menées à distance stratégique, comme en Afghanistan. Dans ce pays, l'hélicoptère est vital pour augmenter la mobilité et sauver des vies ; la coopération multinationale en matière de maintenance et de logistique augmente l'efficacité de certains types d'appareils utilisés par plusieurs Alliés. Les efforts visant à trouver d'autres domaines de coopération se poursuivent, y compris dans le contexte de l'Équipe spéciale sur les hélicoptères HIP.

### **Contrats logistiques collectifs**

Dans le but d'augmenter son efficacité, l'OTAN examine des procédures pour l'élaboration et la gestion de contrats pouvant être passés rapidement, y compris pour le soutien médical, les pays utilisateurs assurant le remboursement a posteriori. Aujourd'hui, des contrats logistiques sont négociés et mis en œuvre lorsqu'une opération commence ; la présente initiative prévoit d'engager, à l'avance, des procédures de façon à gagner du temps et à chercher des synergies entre les pays contributeurs et l'OTAN, le but étant de desservir plus rapidement les personnels sur le terrain. Cette initiative privilégie les domaines où la responsabilité collective et les financements communs interviennent.

### ***Réponse aux menaces en évolution et émergentes***

#### **Défense antimissile**

Dans le cadre d'une réponse plus large à la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, l'OTAN travaille à un Programme de défense contre les missiles de théâtre visant à protéger contre les menaces posées par les missiles balistiques ayant une portée de plus de 3 000 kilomètres les forces de l'Alliance en déploiement. L'Alliance dispose d'une capacité

intermédiaire destinée à protéger ses troupes dans une région déterminée contre les missiles balistiques à courte portée et certains missiles à moyenne portée.

Au sommet de Lisbonne, les dirigeants de l'OTAN ont décidé d'élargir le Programme de défense contre les missiles de théâtre afin d'y incorporer la protection des populations et du territoire des pays européens de l'Alliance, et ils ont, par la même occasion, invité la Russie à coopérer dans le domaine de la défense antimissile et à profiter des avantages qu'offre cette coopération.

## **Cyberdéfense**

L'OTAN élabore actuellement de nouvelles mesures visant à renforcer la résistance de ses systèmes d'information et de communication contre toute tentative de perturbation par une cyberattaque ou un accès non autorisé. L'Alliance se tient en outre prête à répondre aux demandes d'aide de ses pays membres dont les systèmes auraient fait l'objet d'une cyberattaque grave. Ces efforts constituent la mise en œuvre pratique de la politique OTAN de cyberdéfense, qui a été renforcée dans le concept stratégique de 2010. Plus précisément, le paquet de capacités pour Lisbonne met l'accent sur l'importance que revêt la capacité OTAN de réaction aux incidents informatiques (NCRIC), qui est en cours d'élaboration. La NCIRC, qui a déjà atteint le stade de capacité opérationnelle initiale, protégera les réseaux de l'Alliance contre les cyberattaques et apportera l'assistance technique appropriée lorsque cela sera nécessaire.

## **Stabilisation et reconstruction**

L'expérience acquise par l'Alliance dans ses opérations de réponse aux crises a mis en évidence l'importance de la stabilisation et de la reconstruction, à savoir les activités menées dans des États fragiles ou dans des situations de conflit ou postérieures aux conflits en vue de promouvoir la sécurité, le développement et la bonne gouvernance dans des secteurs clés. Dans les conflits modernes, les moyens militaires conventionnels ne suffisent souvent pas pour rétablir une paix stable et durable. En règle générale, ces activités incombent principalement à d'autres acteurs, mais l'Alliance a récemment établi des directives politiques qui l'aideront à améliorer sa participation aux activités de stabilisation et de reconstruction.

## **Capacités facilitatrices à long terme essentielles pour les opérations**

La *supériorité informationnelle* (voir ci-après) constitue un élément facilitateur clé dans l'espace de bataille, et elle aide les commandants, à tous les échelons, à prendre les meilleures décisions, créant ainsi les conditions d'un succès plus rapide, et à moindre risque. L'OTAN continuera dès lors de développer et d'acquérir une gamme de systèmes informatiques en réseau (système d'information automatisé des deux SC) qui soutiennent les deux commandements stratégiques. Ces systèmes couvrent un certain nombre de domaines, y compris les forces terrestres, aériennes et maritimes, le renseignement, la logistique et la situation opérationnelle commune, le but étant de



permettre d'exercer un contrôle global, de prendre des décisions et d'assumer le commandement et le contrôle sur la base d'informations plus complètes et d'une plus grande efficacité.

### **Commandement et contrôle aériens**

L'OTAN met en place un système de commandement et de contrôle aériens (ACCS) totalement interopérable, automatisé et intégré, qui exécutera en temps réel des fonctions de commandement et de contrôle, de planification de mission, ainsi que d'autres fonctions connexes. Ce système pourra également s'acquitter de tâches liées à la défense aérienne et à la défense antimissile.

### **Renseignement, surveillance et reconnaissance interarmées (JISR)**

L'OTAN a besoin d'une capacité de renseignement, surveillance et reconnaissance interarmées (JISR) qui permettra de coordonner le recueil, le traitement, la diffusion et le partage, à l'échelle de l'OTAN, des données ISR qui seront rassemblées par la future capacité alliée de surveillance terrestre (AGS) ainsi que par les moyens actuels AWACS et ISR nationaux. Bien que l'OTAN mette à la disposition de la FIAS une capacité JISR essentielle, il reste à définir pleinement une capacité JISR durable, et à la développer dans les années à venir.

### **Capacité alliée de surveillance terrestre (AGS)**

La capacité alliée de surveillance terrestre (AGS) est l'un des éléments clés de la transformation de l'Alliance, qui apportera en même temps une capacité facilitatrice essentielle aux forces pour toute la gamme des opérations et missions actuelles et futures de l'OTAN. Cette capacité sera un système aéroporté de surveillance terrestre opérant à distance de sécurité, capable de détecter et de suivre des véhicules (chars, camions, hélicoptères) se déplaçant au sol ou près du sol, dans toutes les conditions météorologiques. L'attribution du contrat pour cette capacité essentielle fait actuellement l'objet de négociations.

### **Autres initiatives**

#### **La force de réaction de l'OTAN**

La Force de réaction de l'OTAN (NRF) est une force multinationale faisant appel aux technologies de pointe et regroupant des composantes terre, air, mer et des forces spéciales que l'Alliance peut déployer rapidement partout où cela est nécessaire. La NRF a pour but premier de permettre une réponse militaire rapide à une crise émergente, que ce soit pour des objectifs de défense collective ou pour des opérations de réponse aux crises. Elle est aussi le moteur de la transformation de l'OTAN sur le plan militaire.

## Employabilité

À l'aube de ce millénaire, trop de forces de l'Alliance étaient inadéquatement structurées, préparées ou équipées pour les opérations de réponse aux crises et les opérations hors zone. Dans le but d'augmenter le nombre de forces susceptibles d'être soutenues pour ces opérations, l'OTAN s'est fixé en 2004 les objectifs de 40 % en termes de déployabilité des forces terrestres et de 8 % en termes de soutenabilité pour les opérations ou de mise en attente à un niveau de préparation élevé (chiffres qui ont été portés à 50 % et 10 % respectivement par la suite). Ces sept dernières années, on a ainsi observé une augmentation de 7 % du nombre de forces terrestres déployables et de 21 % du nombre de forces terrestres pouvant être soutenues dans le cadre d'opérations et d'autres missions. Des objectifs similaires (40 % et 8 %) ont récemment été fixés pour les forces aériennes.

## Programmes de modernisation de l'aviation

L'Alliance continuera de développer ses capacités dans le domaine de la gestion de la circulation aérienne et de participer à des plans de modernisation de l'aviation civile en Europe (SESAR – recherche ATM dans le cadre du Ciel unique européen) et en Amérique du Nord (NextGen) en vue de sécuriser l'accès à l'espace aérien et de garantir la fourniture efficace de services ainsi que l'interopérabilité civilo-militaire, le but étant de préserver l'efficacité des missions militaires à l'échelle mondiale ainsi que la capacité de mener la gamme complète des opérations de l'OTAN, y compris l'intégration, dans l'espace aérien, des systèmes aériens sans pilote.

## Renforcement de la supériorité informationnelle

La supériorité informationnelle a pour objectif de recueillir, traiter et diffuser un flux ininterrompu d'informations tout en empêchant les adversaires potentiels de faire de même. Au sommet de Riga de novembre 2006, les dirigeants des pays alliés ont donc décidé d'appuyer le travail entrepris pour assurer la supériorité informationnelle. L'élément clé de ce travail est la mise en œuvre de la capacité réseaucentrique de l'OTAN (NNEC), qui vise à rendre tous les éléments opérationnels interopérables et adaptés à la topologie des réseaux, du niveau stratégique au niveau tactique. La mise en œuvre de cette capacité réseaucentrique débouche sur une fédération des réseaux des pays et de l'Alliance pour lesquels l'OTAN a établi ce cadre, fédération sur laquelle reposeront ensuite les applications interconnectées.

## Plans civils d'urgence

Conformément aux objectifs de l'Alliance, les activités menées à l'OTAN en rapport avec les plans civils d'urgence (PCU) visent à recueillir, à analyser et à partager des informations sur les activités et les capacités de planification nationales de façon à assurer l'utilisation la plus efficace qui soit des ressources civiles à l'appui des autorités militaires des pays et de l'OTAN.

Au sein de l'OTAN, une étroite coopération civilo-militaire est cruciale pour garantir qu'une combinaison optimale de capacités soit disponible en cas de besoin. Dans le contexte du soutien aux

opérations menées par l'OTAN, y compris celles concernant la stabilisation et la reconstruction, il est particulièrement important de veiller à la coordination de la planification civilo-militaire. Les PCU y contribuent par l'intermédiaire d'une vaste gamme de mécanismes et de capacités en rapport avec les plans civils d'urgence, permettant ainsi aux autorités militaires de l'OTAN de faire appel à des compétences et des ressources civiles dans des domaines comme les infrastructures critiques, les transports, le ravitaillement, l'eau, l'agriculture, les télécommunications, les soins de santé et l'industrie.

### **Sécurité énergétique**

Une rupture des approvisionnements en ressources vitales pourrait avoir des incidences sur les intérêts de sécurité de l'Alliance. Au sommet de Lisbonne, en novembre 2010, les dirigeants des pays alliés ont réaffirmé leur soutien aux efforts visant à promouvoir la sécurité des infrastructures énergétiques et des zones et voies de transit critiques. Ils ont également déclaré qu'ils continueraient de veiller à ce que l'action de l'OTAN apporte une valeur ajoutée et à ce qu'elle s'intègre pleinement, grâce à une parfaite coordination, dans celle de la communauté internationale. Un certain nombre de programmes pratiques sont organisés dans le cadre de l'Alliance et avec les pays partenaires de l'OTAN, et des ateliers et des projets de recherche sont mis en place.

- **Comprendre le processus**

Les objectifs du concept stratégique 2010 ont été précisés dans la directive politique, qui a remplacé les documents existants, tels que la directive politique globale (de décembre 2005). Ils ont été pris en compte pour la mise en œuvre, par les militaires, du concept stratégique. La directive politique détermine, dans les grandes lignes, la nature et le volume des capacités attendues de l'Alliance et fixe les priorités, donnant ainsi des orientations qui présideront aux acquisitions et à d'autres activités clés dans le contexte du nouveau processus OTAN de planification de défense (NDPP).

### **Mise en œuvre du processus OTAN de planification de défense**

Lancé en 2009 dans le but de renforcer la cohérence des activités de planification de défense de l'OTAN, le NDPP comprend divers domaines de planification : défense aérienne, gestion de la circulation aérienne, armements, C3 (consultation, commandement et contrôle), situations d'urgence dans le domaine civil, forces, renseignement, logistique, soutien médical, nucléaire, recherche et technologie, ressources et normalisation.

Le NDPP fournit dès lors un cadre dans lequel les processus des pays et de l'Alliance peuvent être harmonisés afin de répondre aux objectifs de l'Alliance. Il explique en détail la marche à suivre pour exécuter les mandats définis dans la directive politique et fixe des objectifs pour les pays et pour l'Alliance dans son ensemble, accompagnant ainsi les efforts de développement capacitaire nationaux et collectifs. Le NDPP, qui est mis en œuvre selon un cycle de quatre ans, a pour objectif la mise en place de forces et de capacités déployables, soutenables et capables de contribuer à la

gamme complète des missions de l'OTAN, en assignant la totalité des besoins de l'Alliance aux pays selon les principes de partage équitable des charges et de la demande raisonnable. Les forces fournies par les Alliés doivent être en mesure d'opérer ensemble dans un environnement multinational, et être préparées, entraînées, équipées et soutenues de façon à participer à la gamme complète des missions, y compris dans des régions lointaines et reculées.

## • **Organes participant au processus décisionnel**

Les efforts menés pour améliorer les capacités de l'OTAN englobent une vaste gamme d'activités. De nombreux organes différents interviennent dès lors dans le processus décisionnel concernant leurs domaines de compétences spécifiques. Afin de renforcer la cohérence et d'éliminer tout double emploi, un processus de rationalisation complète des structures concernées par le développement capacitaire a commencé. La réforme des procédures d'acquisition de capacités OTAN financées en commun doit également faire l'objet d'une revue.

Les organes concernés par le développement de capacités sont notamment les suivants :

- la Conférence des directeurs nationaux des armements (CDNA), l'organe de l'OTAN responsable au plus haut niveau de la coopération en matière d'armement, de la normalisation des matériels et des acquisitions de défense ;
- le Comité de la logistique, qui donne des avis au Conseil de l'Atlantique Nord et au Comité militaire sur les questions relevant de la logistique de consommation ;
- le Comité de la politique et des plans de défense, qui est responsable envers le Conseil de l'Atlantique Nord pour les questions générales touchant à la politique et aux plans de défense ; il est également chargé de rationaliser le processus OTAN de planification de défense afin de favoriser la transformation des capacités militaires de l'OTAN ;
- le Comité des plans d'urgence dans le domaine civil (CEPC), qui est l'organe responsable au premier chef des plans civils d'urgence ;
- le Comité militaire, la plus haute autorité militaire de l'OTAN, qui est placé sous l'autorité générale du Conseil de l'Atlantique Nord ;
- le Comité OTAN de gestion de la circulation aérienne (NATMC), interface de l'OTAN avec l'aviation civile, qui est responsable de l'utilisation des capacités de gestion de l'espace aérien et de la circulation aérienne ;
- le Commandement allié Transformation (ACT), qui conduit, stimule et défend l'amélioration continue des capacités de l'Alliance de façon à conserver et à améliorer la pertinence et l'efficacité militaires de l'Alliance ;
- le Bureau des C3 (consultation, commandement et contrôle) (C3B) ;
- le Bureau de la planification et de la politique générale des ressources, dont les travaux sont axés sur la gestion des ressources militaires financées en commun.

## • **Développement progressif des capacités**

Depuis 1999, les membres de l'OTAN se sont fermement engagés à renforcer les capacités dans les domaines essentiels et ils ont pris une série de mesures à cette fin.

## L'initiative sur les capacités de défense

Lancée au sommet de Washington en avril 1999, cette initiative a permis de recenser un certain nombre de domaines dans lesquels les capacités de l'Alliance devaient être renforcées. Ces domaines étaient regroupés en cinq grandes catégories :

- o déployabilité et mobilité : déployer des forces rapidement dans les zones de crise ;
- o efficacité de la prise à partie : améliorer les capacités de pointe des forces ;
- o consultation, commandement et contrôle : donner aux forces la meilleure connaissance et le meilleur contrôle possibles de la situation ;
- o survivabilité : protéger les forces ;
- o soutenabilité et logistique : soutenir les forces sur le terrain.

L'initiative sur les capacités de défense a contribué à l'amélioration des capacités de l'Alliance dans un grand nombre de domaines importants. Toutefois, les pays n'ont pas été tenus de faire rapport individuellement sur l'avancement des travaux menés à ce titre, et les progrès accomplis dans le cadre de cette initiative n'ont pas été uniformes.

## L'initiative de lutte contre les armes de destruction massive

Lancée au même moment que l'initiative sur les capacités de défense, l'initiative de lutte contre les armes de destruction massive a pour but de contrer le risque de prolifération grâce à une intensification des consultations sur les questions de désarmement et de non-prolifération. Un centre ADM a été créé en mai 2000 pour coordonner les activités menées dans ce domaine.

## L'engagement capacitaire de Prague

À leur réunion de juin 2002, les ministres de la Défense des pays de l'OTAN ont décidé de recentrer leurs efforts et de lancer une nouvelle initiative fondée sur des engagements fermes pris par les pays à titre individuel. Il a été convenu que cette initiative serait économiquement réaliste et qu'elle devrait encourager un renforcement de la coopération multinationale et être conduite en coordination avec l'Union européenne. Elle a été entérinée officiellement au sommet de Prague de 2002 et lancée sous le nom d'engagement capacitaire de Prague (PCC).

Le PCC faisait ainsi partie de l'approche en trois volets adoptée pour améliorer les capacités de défense de l'Alliance, les deux autres volets étant la création de la Force de réaction de l'OTAN et la rationalisation de la structure de commandement militaire. Les Alliés ont en outre adopté un concept militaire de défense contre le terrorisme et lancé une nouvelle étude de faisabilité de la défense antimissile.

Dans le cadre du PCC, les pays membres ont pris des engagements politiques fermes en vue d'améliorer les capacités dans plus de 400 secteurs spécifiques, répartis entre les huit domaines suivants :

- o défense contre les armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires ;

- renseignement, surveillance et acquisition d'objectifs ;
- surveillance air-sol ;
- moyens déployables et sécurisés de commandement, de contrôle et de communication ;
- efficacité au combat, y compris les munitions à guidage de précision et la neutralisation de la défense aérienne ennemie ;
- transport aérien et maritime stratégique ;
- ravitaillement en vol ;
- moyens déployables d'appui tactique et de soutien logistique du combat.

Le PCC a été coordonné avec les efforts que l'Union européenne a entrepris pour améliorer ses propres capacités. Un groupe OTAN-UE sur les capacités a été mis sur pied à cette fin dans le cadre des arrangements « Berlin Plus », et des méthodes simples ont été appliquées pour s'assurer de la complémentarité des deux processus, par exemple en confiant à un seul pays le rôle de pays pilote pour les mêmes capacités au sein des deux organisations.

---

## Défense antimissile



**Les missiles balistiques représentent une menace croissante pour les populations, le territoire et les forces déployées de l'OTAN. Plus de trente pays disposent déjà ou font actuellement l'acquisition de missiles balistiques qui pourraient être les vecteurs non seulement de charges conventionnelles mais aussi d'armes de destruction massive. La prolifération de ces capacités n'implique pas nécessairement l'existence d'une intention immédiate d'attaquer l'OTAN, mais elle signifie que l'Alliance se doit d'en tenir compte dans le cadre de sa mission, qui est de protéger ses populations.**

Au début de 2010, l'OTAN a acquis, dans le cadre d'une première phase, les composantes d'une capacité initiale de protection des forces de l'Alliance contre les menaces liées aux missiles balistiques. Au sommet de Lisbonne, en novembre 2010, les dirigeants des pays de l'OTAN ont décidé de développer une capacité de défense antimissile balistique (BMD) pour mener à bien sa mission essentielle de défense collective. Pour ce faire, ils ont décidé d'élargir les capacités de commandement, de contrôle et de communication de l'actuel programme de défense multicouche active contre les missiles balistiques de théâtre (ALTBMD) afin de protéger non seulement les forces déployées mais aussi les populations et le territoire des pays européens de l'OTAN. Dans ce contexte, l'approche adaptative phasée des États-Unis pour l'Europe et d'autres apports possibles

des pays constituent une contribution précieuse et bienvenue à l'architecture de défense antimissile balistique de l'OTAN.

Les premières activités de l'OTAN dans le domaine de la défense antimissile balistique remontent au début des années 90, et constituaient une réponse à la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, y compris les missiles. L'accent avait été mis, initialement, sur la protection des forces de l'OTAN déployées (défense antimissile de théâtre), mais, à partir de 2002, les travaux se sont élargis à la prise en compte de la protection des centres de population et du territoire (défense antimissile territoriale).

- **Composantes**

L'Alliance mène trois activités en rapport avec la défense antimissile balistique :

### **1. La capacité de défense multicouche active contre les missiles balistiques de théâtre**

L'objectif de cette capacité est de protéger les forces déployées par l'OTAN contre la menace que représentent les missiles balistiques à courte et moyenne portée - jusqu'à 3000 kilomètres. Afin de gérer le risque associé au développement d'une capacité d'une telle complexité, son déploiement s'effectuera en plusieurs phases.

Dans sa forme complète, la capacité consistera en un système de systèmes multicouches, comprenant des défenses à basse et haute altitude (on parle aussi de défenses de la couche inférieure et de la couche supérieure), et notamment un système de commandement, de contrôle, de communication et de renseignement pour la gestion tactique (BMC3I), des capteurs de détection lointaine, des radars et divers intercepteurs. Les pays membres de l'OTAN mettront à disposition les capteurs et les systèmes d'armes, tandis que l'OTAN mettra au point le segment BMC3I et facilitera l'intégration de tous ces éléments dans une architecture cohérente et efficace.

C'est en 2005 que le Conseil de l'Atlantique Nord a mis en place l'Organisation de gestion du programme de défense multicouche active contre les missiles balistiques de théâtre (ALTBMD PMO), chargée de superviser le programme ALTBMD. L'Agence des C3 (consultation, commandement et contrôle) de l'OTAN et l'Agence OTAN de gestion du système de commandement et de contrôle aériens (NACMA) sont les deux autres principaux organismes de l'OTAN associés à ce programme.

Les activités initiales ont été essentiellement axées sur le travail d'ingénierie du système et son intégration, et sur la mise au point d'un banc d'essai d'intégration, qui a trouvé sa place dans les installations de l'Agence des C3 de l'OTAN à La Haye (Pays-Bas). Le banc d'essai d'intégration est essentiel pour la validation des résultats des travaux de développement.

Début 2010, la première capacité opérationnelle – « étape 1 de la capacité intérimaire » (InCa 1) – a été mise en service. Elle met à la disposition des planificateurs militaires un outil de planification au moyen duquel établir la conception la plus efficace de la défense pour des scénarios spécifiques ou pour des déploiements réels. Une version plus robuste de cette capacité – « étape 2 de la capacité intérimaire » (InCa 2) – qui a été mise en service fin 2010, permet un partage de la connaissance de la situation. La capacité complète – couche inférieure et couche supérieure – sera en service à l'horizon 2018.

## **2. La défense antimissile balistique pour la protection du territoire, des populations et des forces des pays européens de l'OTAN**

Une étude de faisabilité sur la défense antimissile balistique a été lancée après le sommet tenu à Prague en novembre 2002, afin d'examiner des options relatives à la protection du territoire, des forces et des populations de l'Alliance contre toute la gamme des menaces liées aux missiles balistiques. Cette étude a été réalisée par une équipe industrielle multinationale transatlantique, qui a conclu que la BMD est techniquement faisable. Les résultats, qui ont été approuvés par les pays de l'Alliance au sommet de Riga en novembre 2006, constituent la base technique des débats politiques et militaires qui ont lieu concernant le bien-fondé d'une défense antimissile balistique de l'OTAN.

Dans ce contexte, l'Alliance a aussi examiné – au sommet de Bucarest en 2008 – les détails techniques, ainsi que les incidences politiques et militaires des éléments proposés pour le système américain de BMD en Europe. Les dirigeants des pays de l'Alliance ont reconnu que le déploiement prévu de certains éléments de ce système contribuerait à la protection des Alliés, et ils sont convenus que cette capacité devrait faire partie intégrante de toute architecture future de BMD à l'échelle de l'OTAN.

Différentes options pour une architecture globale de défense antimissile balistique visant à étendre la couverture au territoire et aux populations de tous les pays de l'Alliance non couverts par le système des États-Unis ont été élaborées et examinées au sommet de Bucarest, à l'occasion duquel les Alliés ont aussi encouragé la Russie à mettre à profit les propositions de coopération en matière de BMD formulées par les États-Unis. Ils se sont aussi déclarés prêts à étudier les possibilités de relier les systèmes de défense antimissile balistique des États-Unis, de l'OTAN et de la Russie en temps opportun.

Au sommet de Strasbourg-Kehl, en avril 2009, les Alliés avaient chargé plusieurs instances de haut niveau de l'OTAN de donner des avis d'ordre politique, militaire, technique et financier qui devaient contribuer à éclairer les débats sur la BMD au prochain sommet de l'OTAN.

En septembre 2009, les États-Unis ont annoncé leur approche adaptative phasée pour la défense antimissile balistique en Europe. Cette nouvelle initiative a été accueillie avec intérêt par les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN en décembre 2010.



Au sommet de Lisbonne, en novembre 2010, les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'OTAN ont décidé de développer une capacité BMD. Ils sont convenus qu'un programme de défense antimissile de théâtre élargie pourrait constituer l'ossature de commandement, de contrôle et de communication d'un tel système.

En mars 2011, les ministres de la Défense de l'Alliance ont examiné les progrès accomplis pour ce qui est des arrangements de consultation, de commandement et de contrôle comprenant les rôles et responsabilités des organes OTAN compétents en temps de paix comme en période de crise ou de conflit.

En juin 2011, les ministres de la Défense de l'OTAN ont approuvé le plan d'action OTAN pour la défense antimissile balistique, qui donne une vue d'ensemble complète des mesures clés et des décisions correspondantes du Conseil qui seront nécessaires à la mise en œuvre de la capacité BMD de l'OTAN dans les dix ans qui viennent.

À l'automne 2011, la Turquie a annoncé sa décision d'héberger à Kürecik, un radar de défense antimissile balistique qui fera partie intégrante de la capacité BMD de l'OTAN. La Roumanie et les États-Unis sont convenus d'installer des intercepteurs SM-3 à la base aérienne de Deveselu (Roumanie), et un accord d'installation similaire entre les États-Unis et la Pologne est entré en vigueur.

En novembre 2011, les Pays-Bas ont annoncé leur intention de moderniser quatre frégates de défense aérienne en les équipant de radars antimissile de détection lointaine à portée étendue (ELR) à titre de contribution nationale à la capacité de défense antimissile balistique de l'OTAN. Enfin, l'Espagne et les États-Unis ont annoncé avoir conclu un accord prévoyant le rattachement à la base de Rota (Espagne) de quatre navires Aegis aptes à la défense antimissile fournis par les États-Unis dans le cadre de leur contribution à la capacité BMD de l'OTAN.

### **3. La coopération avec la Russie en matière de défense antimissile**

Une étude a été lancée en 2003, sous l'égide du Conseil OTAN-Russie (COR), pour évaluer les niveaux possibles d'interopérabilité des systèmes de défense antimissile de théâtre des pays de l'OTAN et de la Russie.

Parallèlement à cette étude, plusieurs exercices assistés par ordinateur ont été organisés pour servir de base à des améliorations futures dans le domaine de l'interopérabilité et permettre l'élaboration de mécanismes et de procédures applicables aux opérations conjointes dans le domaine de la défense antimissile de théâtre.

L'OTAN et la Russie examinent également les domaines de coopération possibles en matière de défense antimissile territoriale. Au sommet de Lisbonne, les pays du COR ont décidé d'échanger des vues sur la recherche d'une coopération en matière de défense antimissile balistique. Ils ont adopté

une évaluation conjointe des menaces liées aux missiles balistiques et décidé de poursuivre leur dialogue dans ce domaine. Ils vont en outre reprendre leur coopération sur la défense antimissile de théâtre. Le COR a été chargé de procéder à une analyse conjointe approfondie du cadre futur de la coopération BMD.

- **Mécanismes**

Le Comité de la politique et des plans de défense (renforcé) (DPPC(R)) est l'organe de haut niveau de l'OTAN qui supervise et coordonne toutes les activités visant à développer la capacité de défense antimissile balistique de l'OTAN au niveau politico-militaire, et qui donne des orientations et des avis politico-militaires sur toutes les questions liées à la politique BMD de l'OTAN.

La Conférence des directeurs nationaux des armements (CDNA) est le comité de haut niveau de l'OTAN qui agit en qualité d'autorité responsable de l'attribution de tâches pour le programme de défense antimissile de théâtre. L'Organisation de gestion du programme ALTBMD, qui est composée d'un comité directeur et d'un bureau de programme, dirige le programme et rend compte à la CDNA.

Le Groupe de travail du COR sur la défense antimissile est l'organe directeur en matière de coopération OTAN-Russie sur la défense antimissile balistique.

- **Évolution**

Le grand document d'orientation qui définit le cadre des activités de l'OTAN dans le domaine de la défense antimissile balistique est le concept stratégique de 2010.

Le nouveau concept stratégique de l'OTAN constate, entre autres, que « la prolifération des armes nucléaires, d'autres armes de destruction massive et de leurs vecteurs pourrait avoir des conséquences incalculables pour la stabilité et la prospérité mondiales. Au cours des dix années à venir, cette prolifération sera au plus haut dans certaines des régions les plus volatiles du monde ». En conséquence, l'OTAN « développera sa capacité à protéger les populations et le territoire de ses pays membres contre une attaque de missiles balistiques, en tant qu'un des éléments centraux de la défense collective, qui contribue à la sécurité, indivisible, de l'Alliance ». « Nous rechercherons activement une coopération avec la Russie et d'autres partenaires euro-atlantiques dans le domaine de la défense antimissile ». En tant que capacité défensive, la BMD sera un élément d'une réponse plus large à la menace que représente la prolifération des missiles balistiques.

## **Grandes étapes**

### *Défense antimissile de théâtre*

#### **Mai 2001**

L'OTAN lance parallèlement deux études de faisabilité portant sur un futur système de défense antimissile de théâtre de l'Alliance.

- Juin 2004** Au sommet d'Istanbul, les dirigeants des pays de l'Alliance donnent pour instruction de poursuivre sans délai les travaux liés à la défense antimissile de théâtre.
- Mars 2005** L'Alliance approuve la création d'une organisation de gestion de programme sous l'égide de la CDNA.
- Septembre 2006** L'Alliance attribue le premier grand contrat pour la création d'un banc d'essai pour le système.
- Février 2008** Le banc d'essai est ouvert, et déclaré pleinement opérationnel neuf mois avant la date prévue.
- Au cours de l'année 2008** La conception du système pour l'élément OTAN de commandement et de contrôle du système de défense antimissile de théâtre fait l'objet de vérifications par le biais d'essais avec des installations et des systèmes nationaux, via le banc d'essai intégré, ce qui ouvre la voie à l'acquisition de la capacité.
- Mars 2010** Mise en service de l'étape 1 de la capacité intérimaire (InCa 1).
- Juin 2010** L'OTAN signe les contrats relatifs à l'étape 2 (InCa 2) de la capacité intérimaire de défense antimissile de théâtre, qui permettra de conduire en temps réel une bataille TMD. À leur réunion de juin 2010, les ministres de la Défense conviennent que, si les Alliés décident, au sommet de Lisbonne, de développer une capacité de défense antimissile balistique pour l'OTAN qui permette d'assurer la protection des populations et du territoire des pays européens de l'Alliance contre la menace croissante que représente la prolifération des missiles balistiques, un programme TMD élargi pourrait constituer l'ossature de commandement, de contrôle et de communication d'un tel système, auquel l'approche adaptative phasée des États-Unis apporterait une précieuse contribution.
- Juillet 2010** L'InCa 2 passe avec succès des essais clés dans le cadre de l'exercice Joint Project Optic Windmill 2010 organisé par les forces aériennes des Pays-Bas.
- Décembre 2010** À la fin de 2010, toutes les composantes de l'InCa 2, y compris les capteurs et les plateformes de tir de défense antimissile balistique de pays de l'OTAN, sont reliées entre elles et mises à l'essai avec succès dans le cadre d'un « test d'ensemble » avant d'être remises aux commandants militaires de l'OTAN. L'InCa 2 est ensuite livrée au centre multinational d'opérations aériennes (CAOC) à Uedem (Allemagne) en tant que capacité opérationnelle.

### *Défense antimissile territoriale*

- Novembre 2002** Au sommet de Prague, les dirigeants des pays de l'Alliance donnent pour instruction de lancer une étude de faisabilité sur la défense antimissile afin d'examiner les options relatives à la protection du territoire, des forces et des populations des pays de l'Alliance contre toute la gamme des menaces liées aux missiles balistiques.
- Avril 2006** La défense antimissile balistique est jugée techniquement faisable dans le cadre des hypothèses et des limites de l'étude. Les résultats sont approuvés par la CDNA.
- 2007** Achèvement de l'actualisation d'une évaluation par l'Alliance en 2004 des développements de la menace liée aux missiles balistiques.
- Avril 2008** Au sommet de Bucarest, les dirigeants des pays de l'Alliance décident que le projet d'implantation en Europe de moyens BMD des États-Unis doit être intégré dans toute architecture future de défense antimissile à l'échelle de l'OTAN. Ils demandent que soient définies, à temps pour être examinées au sommet suivant, des options pour une architecture globale de défense antimissile balistique visant à étendre la couverture au territoire de tous les pays de l'Alliance non couverts par le système des États-Unis.
- Avril 2009** Au sommet de Strasbourg-Kehl, les Alliés constatent que l'apport futur par les États-Unis d'éléments d'architecture importants pourrait contribuer aux travaux que mène l'Alliance, et ils estiment qu'il faut traiter de manière priorisée les menaces liées aux missiles balistiques, en tenant compte notamment du degré d'imminence de la menace et du niveau de risque acceptable.
- Septembre 2009** Annonce par les États-Unis de leur programme d'approche adaptative phasée pour la défense antimissile en Europe.
- Novembre 2010** Au sommet de Lisbonne, les Alliés décident d'acquérir une capacité de défense antimissile territoriale. Ils conviennent qu'un programme ALTBMD élargi pourrait constituer l'ossature de commandement, de contrôle et de communication d'un tel système. Le Conseil OTAN-Russie décide de discuter de la recherche d'une coopération dans le domaine de la défense antimissile balistique.
- Juin 2011** Les ministres de la Défense approuvent le plan d'action OTAN pour la défense antimissile balistique.
- Septembre 2011** La Turquie annonce qu'elle va héberger un radar de défense antimissile dans le cadre de la capacité BMD de l'OTAN.
- Septembre 2011** La Roumanie et les États-Unis signent un accord pour l'installation

- d'intercepteurs en Roumanie dans le cadre de la capacité BMD de l'OTAN.
- Septembre 2011** Entrée en vigueur d'un accord entre la Pologne et les États-Unis sur l'installation d'intercepteurs en Pologne.
- Septembre 2011** Les Pays-Bas annoncent qu'ils prévoient de moderniser quatre frégates de défense aérienne en les équipant de systèmes radar à longue portée (ELR) dans le cadre de leur contribution nationale à la capacité BMD de l'OTAN.
- Octobre 2011** L'Espagne et les États-Unis annoncent avoir passé un accord prévoyant que des navires américains Aegis seront basés à Rota (Espagne), dans le cadre de la contribution des États-Unis à la capacité de défense antimissile balistique de l'OTAN.

*Projet du Conseil OTAN-Russie (COR) dans le domaine de la défense antimissile*

- 2003** Une étude est lancée, sous l'égide du COR, en vue d'évaluer les niveaux possibles d'interopérabilité entre les systèmes de défense antimissile de théâtre des pays de l'OTAN et ceux de la Russie.
- Mars 2004** Un exercice de poste de commandement du COR sur la défense antimissile de théâtre est organisé aux États-Unis.
- Mars 2005** Un exercice de poste de commandement du COR sur la défense antimissile de théâtre est organisé aux Pays-Bas.
- Octobre 2006** Un exercice de poste de commandement du COR sur la défense antimissile de théâtre est organisé en Russie.
- Janvier 2008** Un exercice assisté par ordinateur du COR sur la défense antimissile de théâtre est organisé en Allemagne.
- Décembre 2010** Première réunion du Groupe de travail du COR sur la défense antimissile, dont le but est d'analyser les décisions prises au sommet de Lisbonne et de réfléchir à la voie à suivre possible pour la coopération en matière de défense antimissile balistique.
- Juin 2011** Les ministres de la Défense des pays du COR font le point sur les travaux menés dans le domaine de la défense antimissile depuis le sommet de Lisbonne en 2010.

## La défense aérienne de l'OTAN



**La défense aérienne et antimissile de l'OTAN inclut l'ensemble des mesures visant à surveiller les éventuelles menaces dans l'espace aérien de l'OTAN et à y répondre, ainsi qu'à mettre en échec des actions aériennes hostiles.**

Elle comprend un réseau de systèmes interconnectés permettant la détection, la poursuite et l'identification d'objets aériens et, si nécessaire, leur interception par des systèmes d'armes de surface ou aériens.

- **Contexte et évolution**

Dans les années 1970, les pays de l'OTAN qui faisaient partie de la structure militaire se sont rendu compte que des systèmes de défense aérienne nationaux fonctionnant de manière indépendante n'étaient pas aussi efficaces ou efficients – en termes de protection contre des attaques aériennes – qu'ils n'auraient pu l'être s'ils avaient fonctionné d'une manière plus collective. Ils ont donc commencé à travailler ensemble pour établir une structure qui soit capable de combler cette lacune. Par la combinaison de moyens nationaux – complétés si nécessaire par des éléments OTAN –, un système de défense aérienne intégrée a été organisé sous le commandement et le contrôle du SACEUR.

Le système OTAN de défense aérienne intégrée (NATINADS) comprend des capteurs, des installations de commandement et de contrôle et des systèmes d'armes tels qu'une défense aérienne de surface et des avions de combat. Certains de ces systèmes se trouvent, même en temps de paix, sous le commandement opérationnel du SACEUR. La défense aérienne de l'OTAN est et reste l'une des pierres angulaires de sa politique de défense et le NATINADS est considéré comme la base de la cohésion, du partage des responsabilités et de la solidarité au sein de l'Alliance dans ce domaine.

## **Système de commandement et de contrôle aériens**

Le commandement et le contrôle (C2) aériens sont essentiels au succès de toute opération. La structure C2 aériens actuelle de l'OTAN consiste en une mosaïque de systèmes disparates et vétustes qui, dans de nombreux cas, sont bientôt arrivés au terme de leur durée de vie opérationnelle prévue.

Compte tenu du caractère interarmées et multinational de plus en plus marqué des opérations militaires et de la nécessité de remplacer des équipements bientôt obsolètes, l'OTAN a commencé à planifier, il y a plus de dix ans, le développement d'une capacité nouvelle et plus robuste, à savoir un système C2 pour l'ensemble des opérations aériennes. Ce système, appelé système de commandement et de contrôle aériens (ACCS), facilitera la planification, l'assignation et l'exécution de toutes les missions aériennes, ainsi que le soutien aux opérations et aux missions de l'OTAN.

- **Tâches**

### **Police du ciel**

La police du ciel est une mission collective du temps de paix qui exige que l'OTAN prenne des mesures contre toutes les violations et transgressions de son espace aérien, dans le respect des procédures approuvées.

La police du ciel implique qu'un système de surveillance et de contrôle aériens, une structure C2 aériens et des aéronefs d'interception appropriés, généralement des avions de chasse, soient disponibles en permanence. Elle permet à l'Alliance de détecter, de suivre et d'identifier toutes les violations et transgressions de son espace aérien et de prendre les mesures pertinentes, ce qui peut impliquer la mise en alerte immédiate d'avions d'interception pour faciliter le processus.

Tous les Alliés ne disposent pas des moyens nécessaires pour assurer la police du ciel de leur territoire, mais d'autres pays apportent leur aide, au besoin, de façon à garantir qu'aucun pays ne soit lésé et que chacun bénéficie du même niveau de sécurité.

Le commandant suprême des Forces alliées en Europe (SACEUR) est responsable de la police du ciel de l'OTAN.

### **Défense antimissile balistique**

Au début de 2010, l'OTAN a acquis, dans le cadre d'une première phase, les composantes d'une capacité initiale de défense contre les missiles balistiques de théâtre pour la protection des forces de l'Alliance contre les menaces balistiques. Au sommet de Lisbonne, en novembre 2010, les dirigeants des pays de l'OTAN ont décidé de développer une capacité de défense antimissile balistique pour mener à bien la mission essentielle de défense collective. Pour ce faire, ils ont décidé d'élargir les capacités de commandement, de contrôle et de communication de l'actuel programme de défense

multicouche active contre les missiles balistiques de théâtre (ALTBMD) afin de protéger non seulement les forces déployées mais aussi le territoire et les populations des pays européens de l'OTAN. Dans ce contexte, l'approche adaptative phasée des États-Unis pour l'Europe et d'autres apports possibles des pays constituent une contribution précieuse et bienvenue à l'architecture de défense antimissile balistique de l'OTAN.

- **Mécanismes**

Le Comité de défense aérienne (ADC) est l'organe multinational de haut niveau qui, outre sa tâche de coordination, assume une fonction consultative pour tous les éléments de la défense aérienne et antimissile de l'OTAN et pour tous les aspects pertinents de la puissance aérienne. Il relève directement du Conseil de l'Atlantique Nord et bénéficie du soutien de la Commission sur la défense aérienne et de deux groupes de travail. L'ADC se réunit en différentes configurations : au niveau des chefs de délégation (deux fois par an) et en session permanente (tous les mois).

Le Groupe de travail du Comité militaire sur la défense aérienne est chargé d'examiner les questions de défense aérienne et antimissile, et de donner des avis et de formuler des recommandations à ce sujet à l'intention du Comité militaire.

Les autres groupes traitant de questions liées à la défense aérienne et antimissile sont le Comité de la politique et des plans de défense (renforcé), qui a des responsabilités particulières en matière de défense antimissile, le Groupe de projet sur la défense antimissile, qui supervise le Bureau du programme ALTBMD, et le Groupe de travail du Conseil OTAN-Russie sur la défense antimissile.

### **L'ADC et la coopération avec les Partenaires**

Depuis 1994, le Comité de défense aérienne (ADC) maintient un dialogue avec les pays partenaires de l'OTAN afin de promouvoir la compréhension mutuelle, la transparence et la confiance en ce qui concerne les questions de défense aérienne d'intérêt commun. Le programme de coopération avec les Partenaires dans le domaine de la défense aérienne prévoit des réunions d'information avec des experts de la défense aérienne, des séminaires et des ateliers, des visites d'installations de défense aérienne, des études analytiques conjointes et un programme d'échange de données non classifiées sur la situation aérienne. La tendance actuelle est d'associer les pays du Dialogue méditerranéen à certains aspects de la coopération.



## L'OTAN et la cyber défense



**Les cyberattaques continuent de poser une réelle menace à l'OTAN, et la cybersécurité continuera d'être une capacité essentielle de l'Alliance.**

En 2010, au travers de son [concept stratégique](#) et de la [déclaration du sommet de Lisbonne](#), l'OTAN a pris acte de ce que le degré de sophistication croissant des cyberattaques imposait qu'elle s'attelle d'urgence à la protection de ses systèmes d'information et de communication si elle entendait préserver sa sécurité.

Le 8 juin 2011, les ministres de la Défense des pays de l'OTAN ont approuvé une nouvelle version de la politique de cybersécurité, qui énonce une vision claire des efforts à mener en matière de cybersécurité dans l'ensemble de l'Alliance, ainsi qu'un plan d'action pour la mise en œuvre de cette politique. En octobre 2011, les ministres ont approuvé les détails du plan d'action.

En février 2012, un contrat de 58 millions d'euros a été attribué pour la mise en place d'une capacité OTAN de réaction aux incidents informatiques (NCIRC), appelée à être pleinement opérationnelle d'ici la fin de 2012. Une Cellule d'évaluation de la cybermenace est également mise en place pour améliorer le partage du renseignement et la connaissance de la situation

La nouvelle politique propose une approche coordonnée de la cybersécurité dans l'ensemble de l'Alliance et met l'accent sur la prévention des cyberattaques et le développement de la résilience. Toutes les structures de l'OTAN seront placées sous un dispositif centralisé de protection, et de nouvelles règles en matière de cybersécurité seront appliquées. La politique précise les mécanismes politiques et opérationnels de la réaction de l'Organisation à des cyberattaques, et intègre la cybersécurité dans le processus de planification de défense. Elle définit en outre les modalités selon lesquelles l'OTAN apportera une aide aux Alliés qui en auront fait la demande dans leurs initiatives de cybersécurité, le but étant d'optimiser l'échange d'informations et la connaissance de la situation ainsi que la collaboration et l'interopérabilité sécurisée à partir de normes OTAN agréées. Enfin,

cette politique définit également les principes de la coopération, dans le domaine de la cyberdéfense, entre l'OTAN, les pays partenaires, les organisations internationales, le secteur privé et le monde universitaire.

- **Contexte et évolution**

L'OTAN veille depuis longtemps à la protection de ses systèmes d'information et de communication, mais ce n'est qu'au sommet de Prague, en 2002, que cette question a été inscrite à son agenda politique pour la première fois. S'appuyant sur les progrès techniques réalisés depuis ce sommet, les dirigeants des pays de l'Alliance réunis en sommet à Riga en novembre 2006 ont réaffirmé la nécessité de protéger davantage ces systèmes.

Une série de cyberattaques de grande ampleur lancées en avril et en mai 2007 contre des institutions publiques et privées de l'Estonie a incité l'OTAN à examiner de plus près ses moyens de cyberdéfense. À leur réunion de juin 2007, les ministres de la Défense sont convenus qu'il était urgent de mener des travaux dans ce domaine. Dans les mois qui ont suivi, l'OTAN a procédé à une revue complète de son approche de la cyberdéfense. Dans ses conclusions, il était recommandé à l'Alliance d'exercer certaines fonctions spécifiques et de mettre en œuvre un certain nombre de nouvelles mesures visant à renforcer la protection contre les cyberattaques. L'élaboration d'une politique OTAN de cyberdéfense y était également préconisée.

Depuis les attaques qui ont visé l'Estonie en 2007, la fréquence et la complexité des cybermenaces ont rapidement évolué. À l'été 2008, la guerre en Géorgie a montré que les cyberattaques pouvaient devenir une arme essentielle de la guerre conventionnelle. La mise au point et l'utilisation d'outils informatiques destructeurs susceptibles de menacer la sécurité et la stabilité nationales et euro-atlantiques constituent une évolution stratégique qui a rendu d'autant plus urgente l'adoption d'une nouvelle politique de cyberdéfense en vue de renforcer les moyens de cyberdéfense non seulement du siège de l'OTAN et de ses structures, mais également dans l'ensemble de l'Alliance.

Par conséquent, le concept stratégique adopté au sommet de Lisbonne, en 2010, a mis l'accent sur la nécessité d'intensifier les efforts dans le domaine de la cyberdéfense, et le Conseil de l'Atlantique Nord a été chargé d'élaborer une nouvelle politique de cyberdéfense et un plan d'action pour sa mise en œuvre d'ici à juin 2011.

- **Principales activités dans le domaine de la cyberdéfense**

### **Coordination et conseils en matière de cyberdéfense**

La politique de cyberdéfense sera mise en œuvre par les autorités politiques, militaires et techniques de l'OTAN, ainsi que par les Alliés à titre individuel. Selon cette politique, le Conseil de l'Atlantique Nord assure la supervision politique de haut niveau de tous les aspects de la mise en œuvre. Le Conseil sera informé des incidents et des cyberattaques de grande ampleur et exercera le

rôle de principal organe de décision pour ce qui est de la gestion des crises liées à la cybersécurité. Le Comité de la politique et des plans de défense assure la supervision pour le compte des Alliés et remet des avis d'expert concernant les efforts de cybersécurité déployés par l'Alliance. Au niveau opérationnel, le Bureau de gestion de la cybersécurité (CDMB) est chargé de la coordination dans l'ensemble du siège de l'OTAN et de ses commandements et agences. Le CDMB est composé des responsables des services politiques, militaires, opérationnels et techniques de l'OTAN ayant en charge la cybersécurité. Il relève de la Division Défis de sécurité émergents du siège de l'OTAN (présidence et soutien administratif).

Le Bureau des C3 (consultation, commandement et contrôle) est le principal organe consultatif pour toutes les questions touchant aux aspects techniques et à la mise en œuvre de la cybersécurité. Les autorités militaires et l'Agence des C3 de l'OTAN sont chargées spécifiquement de l'expression des besoins opérationnels et des acquisitions, ainsi que de la mise en œuvre des capacités de cybersécurité de l'Organisation.

Enfin, l'Agence OTAN de services de systèmes d'information et de communication (NCSA), par l'intermédiaire du Centre technique de la capacité OTAN de réaction aux incidents informatiques (NCIRC), est responsable de la fourniture des services techniques et opérationnels de cybersécurité dans l'ensemble de l'Alliance. La NCIRC joue un rôle clé, en ce sens qu'elle est appelée à parer à toute cyberattaque qui pourrait être menée contre l'Alliance. Elle est un instrument permettant de traiter et de signaler les incidents et de communiquer des informations cruciales sur ceux-ci tant aux responsables de la gestion des systèmes et de la sécurité qu'aux utilisateurs. Par ailleurs, elle centralise et coordonne le traitement des incidents en un point unique, éliminant ainsi toute répétition de tâches.

## **Aide aux pays de l'Alliance**

Avant les cyberattaques dont l'Estonie a été victime en 2007, l'OTAN s'employait surtout à protéger les systèmes de communications détenus et exploités par elle. Après ces attaques, dirigées contre les services publics et menées depuis le réseau internet, l'OTAN a élargi son cadrage initial. Elle a ainsi mis au point, et perfectionnera constamment, des mécanismes destinés à aider les Alliés qui sollicitent son aide pour protéger leurs systèmes de communication, ces mécanismes prévoyant notamment l'envoi d'équipes de réaction rapide (RRT). S'il est vrai que les Alliés restent responsables au premier chef de la sûreté et de la sécurité de leurs systèmes de communication, l'OTAN a besoin d'une infrastructure de soutien fiable et sûre. Elle s'emploiera donc, avec le concours des autorités nationales, à définir les principes et les critères garantissant un niveau minimum de cybersécurité applicable aux interconnexions entre les réseaux des pays et ceux de l'OTAN.

## Recherche et formation

Selon la nouvelle politique de cyberdéfense, l'OTAN intensifiera ses efforts de formation au travers de ses écoles et de son centre de cyberdéfense à Tallinn. Le Centre d'excellence pour la cyberdéfense en coopération (CCD COE) de Tallinn (Estonie), homologué en tant que centre d'excellence de l'OTAN en 2008, mène des travaux de recherche et propose des formations dans le domaine de la cyberdéfense. Il dispose d'un effectif de 30 personnes, dont des spécialistes venant des pays contributeurs. Pour plus d'informations sur le CCD COE, consulter le site <http://www.ccdcoe.org/>.

## Coopération avec les partenaires

Les menaces de cyberattaques ne connaissent aucune frontière, qu'elle soit politique ou institutionnelle ; c'est pourquoi la coopération avec les partenaires est au centre de la nouvelle politique de cyberdéfense de l'OTAN. Cette coopération sera menée « à la carte » et reposera sur des valeurs et des approches communes, en accordant la priorité à la complémentarité et en évitant les doubles emplois. Par ailleurs, l'OTAN reconnaît aussi la nécessité de faire appel à l'expertise du secteur privé et du monde universitaire dans ce domaine complexe où idées nouvelles et nouveaux partenariats sont autant d'atouts décisifs.

---

## L'OTAN et la lutte contre le terrorisme



**La lutte contre le terrorisme est l'une des principales priorités de l'Alliance. Le nouveau concept stratégique et la déclaration du sommet de Lisbonne en 2010 indiquent clairement que le terrorisme représente une menace réelle et grave pour la sûreté et la sécurité de l'Alliance et de ses membres. L'OTAN continuera de lutter contre ce fléau, individuellement et collectivement, dans le respect du droit international et des principes de la Charte de l'ONU. L'Alliance renforcera en particulier son aptitude à décourager et contrecarrer cette menace, et à s'en défendre et s'en protéger, notamment grâce aux**

**technologies de pointe, à des consultations plus nombreuses avec ses partenaires et par un plus grand partage de l'information et du renseignement.**

Le terrorisme est une menace universelle, qui ne connaît ni frontières, ni nationalités, ni religions. C'est donc unis que les membres de la communauté internationale doivent y faire face. Depuis les attentats du 11 septembre 2001, l'OTAN joue un rôle actif dans la lutte contre le terrorisme. En réponse à ces attentats, l'OTAN a, pour la première fois de son histoire, invoqué l'article 5 du Traité de Washington, qui est la clause de défense collective de l'Alliance. Le Conseil de l'Atlantique Nord, principal organe de décision politique de l'Alliance, décide des grandes orientations relatives au rôle de l'OTAN dans la lutte contre le terrorisme.

Le caractère multiforme du terrorisme a conduit l'OTAN à prendre un certain nombre d'initiatives - politiques, opérationnelles, conceptuelles, militaires et technologiques - pour faire face à la menace. La création, en août 2010 au siège de l'OTAN, de la Division Défis de sécurité émergents montre que l'Alliance est bien décidée à traiter transversalement l'éventail croissant des risques et des défis de sécurité non traditionnels, dont le terrorisme. Depuis, l'OTAN a adopté de nouvelles lignes directrices sur la lutte contre le terrorisme, entérinée au sommet de Chicago.

L'Alliance contribue de différentes manières à la lutte contre le terrorisme que mène la communauté internationale. L'OTAN est, en premier lieu, une enceinte permanente de consultation transatlantique, où les débats peuvent déboucher sur des décisions et des actions collectives. Ensuite, l'OTAN dispose de capacités civiles et militaires spécifiques qui peuvent contribuer à la lutte contre le terrorisme ou à la gestion des conséquences d'un attentat. Enfin, l'OTAN travaille en coopération dans le cadre d'un très vaste réseau de partenariats auxquels participent d'autres États et organisations internationales.

1. [Le concept stratégique \(paragraphe 19, point 9\)](#)
2. [La déclaration du sommet de Lisbonne \(paragraphe 39\)](#)

- **Les activités menées conjointement par l'OTAN**

### **Opérations**

L'OTAN conduit un certain nombre d'opérations dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

#### **L'opération Active Endeavour**

Active Endeavour est une opération de surveillance maritime dirigée par les forces navales de l'OTAN ; elle consiste à surveiller, effectuer des missions de patrouille, escorter des navires et organiser des visites coopératives dans le but de détecter et de décourager les activités terroristes en mer Méditerranée, et d'assurer une protection contre ces activités. Limitée initialement à la partie orientale, elle a été étendue en mars 2004 à l'ensemble de la Méditerranée.

Cette opération est l'une des huit mesures prises par l'OTAN pour aider les États-Unis au lendemain des attentats du 11 septembre 2001, et elle constitue à l'heure actuelle la seule opération OTAN de lutte contre le terrorisme. De nombreux pays partenaires ont aussi contribué à l'opération Active Endeavour et ont ainsi participé aux activités opérationnelles que mène l'OTAN dans la lutte contre le terrorisme.

### **L'OTAN en Afghanistan**

Depuis août 2003, l'OTAN dirige, sous mandat de l'ONU, la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), qui aide le gouvernement afghan à étendre son autorité dans le pays et à y maintenir la sécurité, afin de contribuer à éliminer les conditions propices au développement du terrorisme. Bien qu'elle ne constitue pas une opération de lutte contre le terrorisme, l'action de la FIAS témoigne de la détermination de l'OTAN à aider le peuple afghan à construire un État stable, sûr et démocratique, libéré de la menace du terrorisme. En outre, de nombreux pays alliés ont engagé des forces dans l'opération Enduring Freedom, l'opération militaire que mènent les États-Unis contre les terroristes et dont les activités ont principalement pour cadre l'Afghanistan.

### **Sécuriser de grands événements publics**

L'OTAN fournit aussi une assistance visant à assurer la sécurité lors de grands événements publics se déroulant dans les pays de l'Alliance et susceptibles d'intéresser des terroristes. Elle peut être amenée, à la demande de n'importe quel pays membre, à déployer des AWACS (système aéroporté de détection et de contrôle) ou des éléments du bataillon multinational OTAN de défense contre les armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires. L'Alliance a ainsi apporté son aide dans le cadre d'événements très médiatisés comme des sommets ou des réunions ministérielles de l'OTAN, ou des manifestations sportives, comme les Jeux olympiques d'Athènes.

L'OTAN a commencé à entreprendre des missions de ce type après les missions de surveillance aérienne effectuées pour venir en aide aux États-Unis en 2001 dans le cadre des huit mesures prises immédiatement après les attentats terroristes du 11 septembre. De la mi-octobre 2001 à la mi-mai 2002, elle a déployé des AWACS aux États-Unis, au titre de l'opération Eagle Assist, afin de protéger le territoire américain et permettre au pays de libérer des moyens nationaux pour ses opérations en Afghanistan.

### **Gérer les conséquences d'actes terroristes**

La gestion des conséquences suppose l'existence de mesures de réaction destinées à atténuer les effets destructeurs d'attentats, d'incidents et de catastrophes naturelles. Ce type d'action relève en premier lieu de la responsabilité des pays. L'OTAN leur apporte toutefois son soutien de plusieurs manières. Ainsi, elle leur offre une enceinte où ils peuvent coordonner les mesures de planification à mettre en place pour parer à de telles éventualités, ce qui leur permet d'être mieux préparés en cas de crise. C'est au Comité des plans d'urgence dans le domaine civil (CEPC), composé de

représentants des pays, qu'il appartient d'effectuer la jonction entre les politiques de l'OTAN dans le domaine des plans civils d'urgence et de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ces politiques.

### **Protéger les populations et les infrastructures**

À la suite des événements du 11 septembre 2001, l'OTAN a adopté, au sommet de Prague, en 2002, un plan d'action en matière de plans civils d'urgence pour la protection des populations contre les effets des armes de destruction massive. Elle a par ailleurs lancé, toujours en 2002, un projet visant à définir, à l'intention des premiers intervenants sur les lieux d'un incident CBRN, des directives non contraignantes et des normes minimales pour la planification, la formation, les procédures et l'équipement. Cette initiative a pour but d'offrir aux pays membres et aux pays partenaires des orientations générales dont ils peuvent s'inspirer s'ils le souhaitent pour améliorer leur état de préparation, et ainsi protéger la population contre les risques CBRN. Ces directives visent en outre à améliorer l'interopérabilité entre les pays.

Le Groupe Santé publique et ravitaillement/eau de l'OTAN a quant à lui établi des protocoles de traitement pour les victimes d'attentats CBRN. D'une manière plus générale, l'Alliance a défini des mécanismes de coordination concernant les capacités d'évacuation sanitaire ainsi qu'un mécanisme visant à faciliter le tri et le transport des victimes vers des installations situées dans d'autres pays.

Souhaitant accroître la souplesse des procédures, l'OTAN a établi un mémorandum d'entente sur la facilitation des transports civils transfrontières d'importance vitale. Ce mécanisme peut être utilisé, entre autres, lorsqu'une aide est demandée pour faire face aux conséquences d'un incident CBRN. Le mémorandum a pour objectif d'accélérer et de simplifier les procédures nationales en vigueur de franchissement des frontières et les formalités douanières pour que l'aide internationale puisse parvenir à l'endroit souhaité le plus rapidement possible.

Fournir des informations au public en temps voulu est également un élément essentiel de la gestion des conséquences. L'OTAN a d'ailleurs élaboré des orientations à l'intention des pays pour assurer une diffusion coordonnée des messages d'alerte.

La protection des infrastructures critiques contre des attaques CBRN relève principalement de la responsabilité des pays. L'OTAN s'attache toutefois à les sensibiliser davantage à cette question.

### **Le rôle du Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC)**

Les Alliés ont dressé un inventaire des capacités civiles et militaires nationales pouvant être mises à disposition pour aider les pays touchés - qu'il s'agisse d'Alliés ou de partenaires - suite à un attentat terroriste utilisant des agents CBRN. Cet inventaire est tenu à jour par l'EADRCC.

L'EADRCC, initialement créé en 1998 pour coordonner les interventions en cas de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, s'est vu confier, depuis 2001, une nouvelle tâche consistant à assurer la coordination des interventions organisées à la suite d'actes terroristes comme à l'aide d'agents CBRN. Le Centre a pour mission permanente de répondre aux demandes d'aide que les pays pourraient lui adresser en cas d'attentat terroriste CBRN. Il organise de grands exercices internationaux sur le terrain afin de tester, par simulation, les réactions aux situations de catastrophe ainsi que les mesures de gestion des conséquences.

### **Le système OTAN de gestion des crises**

Le système OTAN de gestion des crises propose un ensemble structuré de mesures politiques, militaires et civiles prédéterminées que les États et l'OTAN peuvent mettre en œuvre pour répondre à divers scénarios de crise. Ce système offre à l'Alliance une gamme complète d'options et de mesures lui permettant de gérer les crises et d'y faire face de manière adéquate. Les rôles du Comité des plans d'urgence dans le domaine civil, des groupes de planification et de l'EADRCC, ainsi que le recours aux experts civils en période de crise sont définis dans le cadre de ce système par des dispositions spécifiques de gestion des crises applicables aux plans civils d'urgence.

### **Réseau d'experts civils**

Pour soutenir l'OTAN dans ses activités, un réseau de 380 experts civils de toute la région euro-atlantique a été constitué sur la base de compétences spécifiques fréquemment recherchées. Ces experts ont des compétences dans tous les domaines civils en rapport avec la planification et les opérations de l'OTAN, y compris la gestion des crises, la gestion des conséquences et la protection des infrastructures critiques. Ils sont issus de l'administration publique ou du monde de l'entreprise. Ils participent à des formations et à des exercices, et répondent aux demandes d'aide selon des procédures spécifiques appelées « Dispositions pour la gestion des crises dans le domaine des plans civils d'urgence ».

- **Les capacités de l'OTAN**

L'OTAN œuvre au développement de capacités et de technologies novatrices spécifiquement axées sur le terrorisme. L'objectif est de protéger les forces, les civils et les infrastructures critiques contre les actes terroristes, comme des attentats suicide commis au moyen d'engins explosifs improvisés ou des attentats à la roquette visant des avions et des hélicoptères, et contre l'utilisation potentielle d'armes de destruction massive.

### **Programme de travail pour la défense contre le terrorisme**

Le programme de travail pour la défense contre le terrorisme (DAT) a été élaboré par la Conférence des directeurs nationaux des armements (CDNA) en mai 2004. Il a été approuvé le mois suivant, au sommet d'Istanbul, dans le cadre d'un ensemble renforcé de mesures destinées à intensifier l'action de l'Alliance dans la lutte contre le terrorisme.



Ce programme de travail est essentiellement centré sur des solutions technologiques visant à atténuer les conséquences d'attentats terroristes. La plupart des projets lancés dans le cadre de ce programme sont axés sur la recherche de solutions susceptibles d'être mises en œuvre rapidement. Les projets sont dirigés par des pays de l'OTAN, avec l'appui et la contribution d'autres pays membres (et de pays partenaires dans certains cas), d'organismes de l'OTAN et d'autres parties prenantes.

Les dix domaines inscrits actuellement au programme sont les suivants<sup>3</sup>:

- Survivabilité des avions gros porteurs contre les systèmes portatifs de défense aérienne (MANPADS)
- Protection des ports et des installations portuaires
- Protection des hélicoptères contre les lance-roquettes (RPG)
- Lutte contre les engins explosifs improvisés (EEI)
- Détection et mise en échec des armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN), et protection contre ces armes
- Technologies de renseignement, de surveillance, de reconnaissance et d'acquisition d'objectifs (ISRTA) applicables aux terroristes
- Neutralisation des explosifs et munitions (EOD) et gestion des conséquences
- Défense contre les attaques au mortier (DAMA)
- Protection des infrastructures critiques (PIC)
- Capacités non létales (CNL)

### **Capacités de lutte contre les menaces CBRN (armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires)**

Il est reconnu que la dissémination des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, et la possibilité que des terroristes s'en procureront comptent parmi les principales menaces auxquelles l'Alliance sera confrontée. La prévention de la prolifération des armes de destruction massive (ADM) et la défense contre les menaces et les risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN) sont donc des mesures jugées très prioritaires par l'OTAN. La politique OTAN globale au niveau stratégique de prévention de la prolifération des ADM et de défense contre les menaces CBRN, entérinée au sommet de Strasbourg-Kehl en 2009, prévoit que l'OTAN s'emploiera activement à prévenir la prolifération des ADM due à des acteurs étatiques et non étatiques. Dans le concept stratégique entériné au sommet de Lisbonne en 2010, l'Alliance réaffirme sa détermination à veiller à ce que l'OTAN dispose de tout l'éventail des capacités nécessaires pour assurer la dissuasion et la défense contre toute menace pesant sur la sécurité et la sûreté de ses populations. Elle met particulièrement l'accent sur la nécessité de développer encore la capacité de l'OTAN à se défendre contre la menace que représentent les armes CBRN.

La force opérationnelle multinationale de défense CBRN de l'OTAN (qui comprend un bataillon de défense CBRN et une équipe d'évaluation interarmées CBRN), créée lors du sommet de Prague en 2002, a pour mission de réagir à l'utilisation d'agents CBRN et d'en gérer les conséquences, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone de responsabilité de l'OTAN. Cette force opérationnelle participe régulièrement aux rotations de la Force de réaction de l'OTAN (NRF), mais elle peut également être affectée à d'autres tâches. Des travaux sont par ailleurs en cours pour trouver des moyens qui

permettraient de déterminer quels agents chimiques et biologiques ont été utilisés lors d'une attaque et quelles mesures d'alerte doivent être prises. Le Centre d'excellence pour la défense CBRN, implanté en République tchèque, et le Centre d'excellence pour la défense contre le terrorisme, établi en Turquie, qui sont tous les deux agréés par l'OTAN, renforcent encore les capacités OTAN de lutte contre les menaces CBRN.

## La cybergdéfense

L'OTAN développe et améliore en permanence la protection de ses systèmes d'information et de communication contre les cyberattaques. Ces efforts, ainsi que les capacités destinées à aider les pays à protéger leurs réseaux contre une attaque de grande ampleur, constituent les aspects pratiques de la mise en œuvre de la politique actuelle de l'OTAN relative à la cybergdéfense, qui a été approuvée par les pays membres en janvier 2008, au lendemain des cyberattaques ayant visé l'Estonie en 2007.

Le sommet de l'OTAN tenu à Lisbonne en 2010 a placé la cybersécurité au premier rang des nouveaux défis de sécurité que l'OTAN et sa nouvelle Division Défis de sécurité émergents devront relever dans les années à venir. Le [nouveau concept stratégique](#) et [la déclaration du sommet de Lisbonne](#) indiquent tous deux clairement qu'en raison de l'évolution rapide et de la sophistication croissante des cyberattaques, l'OTAN doit s'atteler d'urgence à la protection des systèmes d'information et de communication des Alliés, dont dépend sa sécurité future. Le sommet a débouché sur de nouvelles orientations politiques et de nouvelles tâches en matière de cybergdéfense, notamment un examen approfondi de la politique actuelle, l'exécution des mises à jour nécessaires et l'élaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre de la nouvelle politique.

Voir *L'OTAN de A à Z* [La défense contre les cyberattaques](#)

## Amélioration du partage du renseignement

Depuis le 11 septembre 2001, l'OTAN s'est attachée à multiplier les consultations sur le terrorisme et les questions qui s'y rapportent, que ce soit entre ses membres ou avec les pays non membres. Le partage de l'information et plus précisément le partage du renseignement sont des éléments essentiels de cet échange.

Le sommet de Prague, en 2002, a fait de l'amélioration du partage du renseignement l'un des aspects essentiels de la coopération entre Alliés. Une Unité Renseignement sur la menace terroriste (TTIU) a été mise en place dans le cadre du Bureau de sécurité de l'OTAN à la fin de l'année 2003, en lieu et place de la cellule temporaire créée immédiatement après les attentats du 11 septembre 2001. Au cours des sept années qui ont suivi, la TTIU a été un organisme OTAN mixte, composé d'agents des services civils et militaires du renseignement, qui avait pour mission d'évaluer les défis, les risques et les menaces terroristes qui pèsent sur l'OTAN et ses pays membres. C'est pourquoi la TTIU a créé un mécanisme efficace de liaison avec les services du renseignement des

Alliés et les centres de coordination nationaux du terrorisme. En outre, la TTIU partageait avec les pays partenaires des informations en rapport avec le terrorisme.

Les Alliés ayant décidé, au sommet d'Istanbul en 2004, de revoir les structures de renseignement en place au siège de l'OTAN, les liaisons avec les pays partenaires ont été améliorées. C'est ainsi qu'ont été créées une nouvelle cellule de liaison pour le renseignement au SHAPE à Mons et une Unité de liaison pour le renseignement au siège de l'OTAN à Bruxelles.

C'est la nouvelle Unité Renseignement qui a repris les fonctions de la TTIU dans le cadre de la réforme globale du renseignement entreprise en 2010-2011 au siège de l'OTAN. Cette transformation a permis de développer les approches analytiques sur le terrorisme et sur les liens qui existent entre le terrorisme et les autres menaces transnationales. Le mécanisme en place actuellement a aussi permis de renforcer la coopération entre les éléments civils et militaires du renseignement et de conserver les mécanismes antérieurs qui permettent de partager le renseignement de manière cohérente avec les partenaires.

3. Les objectifs d'une ancienne initiative, les technologies de largage de précision, ayant été atteints en 2008, ce domaine ne figure plus au programme.

## • **Les partenariats de l'OTAN**

Le terrorisme ne menace pas uniquement l'OTAN. C'est pourquoi la lutte contre le terrorisme est devenue un élément important des activités que l'OTAN mène en coopération avec les partenaires du monde entier.

Les contributions d'un certain nombre de partenaires aux opérations de l'OTAN, ainsi que les efforts qu'ils déploient pour mettre en œuvre des réformes dans le secteur de la défense avec l'appui de programmes de l'OTAN, concourent à la prévention du terrorisme. De plus, l'OTAN coopère avec d'autres organisations internationales, afin que les informations soient partagées et que des mesures appropriées puissent être prises de manière plus efficace pour lutter contre le terrorisme.

### **Plan d'action du Partenariat contre le terrorisme (PAP-T)**

L'OTAN et ses partenaires sont engagés dans des programmes de coopération pratique, menés dans le cadre du plan d'action du Partenariat contre le terrorisme (PAP-T).

Le PAP-T, qui a été adopté au sommet de Prague, en novembre 2002, s'est développé et élargi dans la logique des objectifs et des travaux conjoints des Alliés et des partenaires. L'adoption de ce plan d'action témoignait d'une volonté qui était déjà manifeste le 12 septembre 2001, lorsque le Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA) a condamné les attentats perpétrés la veille contre New York et Washington et offert le soutien des 46 membres du CPEA aux États-Unis.

Le plan d'action définit les rôles du partenariat ainsi que les instruments permettant de lutter contre le terrorisme et d'en gérer les conséquences. Par exemple, les pays membres et partenaires de l'OTAN unissent leurs efforts pour améliorer la sécurité de l'espace aérien, notamment en procédant à des échanges de données et en prenant connaissance de leurs procédures de coordination respectives pour faire face à d'éventuelles menaces terroristes.

Tous les pays du CPEA participent au PAP-T, lequel est ouvert, après décision prise au cas par cas, aux partenaires du Dialogue méditerranéen et à ceux de l'Initiative de coopération d'Istanbul, ainsi qu'aux autres pays intéressés.

Trois groupes de travail informels ont été constitués dans le cadre du PAP-T, chacun traitant l'un des trois thèmes ci-après: sécurité des infrastructures énergétiques, sécurité des frontières, et aspects financiers du terrorisme et désorganisation des sources de financement des organisations terroristes.

## **Approfondir les relations avec les partenaires pour lutter contre le terrorisme**

La lutte contre le terrorisme est l'une des principales raisons qui ont présidé à la création du Conseil OTAN-Russie (COR), en mai 2002. La lutte commune contre le terrorisme demeure l'un des éléments essentiels du dialogue entre l'OTAN et la Russie, ainsi que l'un des fils conducteurs des activités de coopération pratique menées dans le cadre du COR. La Russie a par exemple contribué à la lutte contre le terrorisme en participant à l'opération Active Endeavour en 2006 et en 2007.

En décembre 2004, le COR a approuvé un plan d'action contre le terrorisme, qui définissait des domaines de coopération et était soumis régulièrement à un réexamen. En avril 2011, les ministres des Affaires étrangères des pays du COR ont approuvé une version actualisée du plan d'action du COR visant à renforcer les capacités d'agir, individuellement et conjointement, dans trois domaines essentiels : prévenir le terrorisme, combattre les activités terroristes et gérer les conséquences d'actes terroristes (pour plus de précisions, consulter [http://www.nato.int/cps/fr/natolive/official\\_texts\\_21003.htm](http://www.nato.int/cps/fr/natolive/official_texts_21003.htm)).

En 2003, le COR a aussi lancé l'Initiative sur l'espace aérien en coopération (CAI), qui visait à stimuler la coopération dans les domaines de la surveillance de l'espace aérien et de la coordination de la circulation aérienne, l'objectif sous-jacent étant d'accroître la confiance et de renforcer les capacités requises pour la prise en charge de situations dans lesquelles des aéronefs sont soupçonnés d'être utilisés comme armes pour commettre des attentats terroristes. Le système CAI atteindra sa capacité opérationnelle totale en 2011.

Les relations avec les partenaires du Dialogue méditerranéen se sont également approfondies, certains d'entre eux ayant contribué à l'opération Active Endeavour.

En outre, au sommet d'Istanbul, en juin 2004, l'OTAN a lancé l'Initiative de coopération d'Istanbul pour s'ouvrir aux pays de la région du Moyen-Orient élargi, étendant ainsi son réseau de partenariats afin de faciliter la lutte contre le terrorisme.

L'OTAN a également renforcé ses relations avec les partenaires du monde entier. Il s'agit de pays qui ne sont pas membres de l'OTAN mais qui partagent les mêmes préoccupations en matière de sécurité et ont exprimé le souhait d'établir à titre individuel des relations de partenariat avec l'Alliance. Figurent au nombre de ces pays l'Australie, le Japon, la Nouvelle-Zélande, l'Iraq, l'Afghanistan, le Pakistan et la République de Corée. Le degré de leur coopération avec l'OTAN varie d'un cas à l'autre, de même que les activités menées.

### **Intensifier la coopération avec d'autres organisations internationales**

L'OTAN s'efforce également d'approfondir ses relations avec l'Union européenne (UE), avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et avec l'Organisation des Nations Unies (ONU), afin d'intensifier les efforts déployés dans la lutte contre le terrorisme.

L'OTAN coopère avec des organismes relevant de l'ONU, tels que le Comité contre le terrorisme, sa Direction exécutive et le Comité 1540 du Conseil de sécurité. Elle a par ailleurs établi des contacts avec l'ONU en ce qui concerne la stratégie antiterroriste mondiale et elle collabore étroitement avec les organismes de l'ONU qui jouent un rôle majeur dans les interventions en cas de catastrophes d'ampleur internationale et dans la gestion des conséquences – le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques – ainsi qu'avec d'autres organisations.

Des échanges de vues ont également lieu entre l'OTAN et l'Unité d'action de l'OSCE contre le terrorisme.

### **Collaborer avec les autorités de l'aviation**

L'utilisation d'avions civils comme armes le 11 septembre 2001 a conduit l'OTAN à mieux faire prendre conscience de ces formes de terrorisme et à renforcer la sécurité aérienne. Dans le cadre de son action, l'OTAN s'efforce notamment d'améliorer la coordination civilo-militaire du contrôle de la circulation aérienne en collaborant avec EUROCONTROL, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), la Federal Aviation Authority des États-Unis, les principales autorités nationales d'aviation et de sécurité, les associations de compagnies aériennes et de pilotes et avec l'Association internationale du transport aérien dans une optique de partage de l'information et d'action efficace.

### **Entraînement et formation**

L'OTAN propose aux pays membres et aux pays partenaires tout un ensemble d'entraînements et de formations dans le domaine de la lutte contre le terrorisme. Elle peut faire appel à un vaste réseau

d'établissements, dont l'École de l'OTAN à Oberammergau (Allemagne), le Collège de défense de l'OTAN à Rome (Italie) et les centres d'excellence (COE) qui sont au service de la structure de commandement de l'OTAN. Il y a actuellement 19 COE, dont 16 ont été agréés par l'OTAN. Plusieurs de ces centres ont un lien avec la lutte contre le terrorisme, en particulier le centre d'excellence pour la défense contre le terrorisme (COE-DAT) établi à Ankara. Ce centre joue le rôle à la fois de lieu de rencontre et de catalyseur pour un dialogue international et des débats sur les problèmes relatifs à la défense contre le terrorisme. Le COE-DAT a noué des liens avec plus de 50 pays et une quarantaine d'organisations, et il met à leur disposition son savoir-faire sur le terrorisme.

## Coopération scientifique

« La défense contre les menaces terroristes » est l'une des deux priorités clés du programme OTAN pour la science au service de la paix et de la sécurité (SPS). Le programme SPS a pour objectif de renforcer la sécurité, la stabilité, la solidarité ainsi que l'entraide entre les pays de l'OTAN et les pays partenaires en mettant les meilleures compétences techniques et scientifiques au service de la résolution de problèmes communs. La « défense contre les menaces terroristes » comprend les éléments suivants : les modes de transport défendables pour le carburant, les équipements et les personnes ; les contre-mesures médicales en cas d'attentat terroriste autre que CBRN ; la détection d'explosifs ; les mesures de lutte contre le cyberterrorisme et cyberdéfense (défense des systèmes d'information et de communication, défense contre l'exploitation de réseaux informatiques par des terroristes) ; l'étude des facteurs humains dans le domaine de la défense contre le terrorisme ; la sécurité des frontières et la sûreté des ports (technologie, approche système et fusion des données, frontières intelligentes, contre-prolifération).

Les activités SPS relatives à la « défense contre les menaces terroristes » peuvent prendre plusieurs formes, notamment des ateliers, des stages de formation et des projets de recherche-développement s'étalant sur plusieurs années. Voici quelques exemples des activités organisées dans le cadre de ce domaine prioritaire (la liste n'est pas exhaustive) :

- o Nouveaux biocapteurs pour la détection rapide et précise du bacille du charbon
- o Nouvelle technologie pour la détection de bombes sales
- o Techniques destinées à l'inspection du fret en conteneurs
- o Techniques avancées de défense contre les armes biologiques
- o Technologie pour la détection à distance des explosifs (y compris de ceux utilisés pour les attentats suicide)
- o Traitements contre les empoisonnements par agents neurotoxiques
- o Aspects humains et sociaux des activités terroristes (y compris les causes profondes et les aspects sociaux et psychologiques du terrorisme, l'utilisation de l'Internet à des fins de recrutement, et les « aspects intangibles de la sécurité »)
- o Protection des réseaux d'information contre les attaques terroristes.

Le volet du programme SPS consacré à la « défense contre les menaces terroristes » a permis de rassembler des scientifiques et des experts des pays de l'OTAN et des pays partenaires, ce qui a contribué à une meilleure compréhension de la menace terroriste, à la définition de moyens de

détection et de réaction, et a favorisé la constitution d'un solide réseau d'experts dans des domaines essentiels.

En outre, le plan d'action 2010-2012 du Comité SPS du Conseil OTAN-Russie a recensé les trois domaines de coopération suivants entre l'OTAN et la Russie au titre la « défense contre les menaces terroristes », qui est une priorité clé du programme SPS :

I) La détection d'explosifs : recherche scientifique en coopération qui permettra une meilleure détection des explosifs tant à l'état de trace qu'en grande quantité. L'exemple le plus connu de cette activité est le projet de détection à distance des explosifs, communément connu sous le nom de programme STANDEX.

II) Les menaces liées aux technologies de l'information : recherche en coopération axée sur le renforcement de la sécurité des systèmes exposés à des attaques terroristes. Cette initiative a pour objectif d'aider à mieux comprendre la manière dont les terroristes utilisent les technologies de l'information .

III) L'étude des facteurs humains appliquée à la défense contre le terrorisme : tenter de manière dynamique et originale d'appréhender les motivations des terroristes d'un point de vue sociologique. Dans ce contexte, l'expérience du forum virtuel constitue une plate-forme novatrice qui favorise les débats et la recherche.

Ce domaine restera une priorité du programme SPS dans un avenir prévisible ([www.nato.int/science](http://www.nato.int/science)).

- **L'historique**

Dans le concept stratégique adopté par l'Alliance en 1999, le terrorisme était déjà considéré comme l'un des risques pesant sur la sécurité de l'OTAN. Toutefois, en réaction aux événements du 11 septembre 2001, l'OTAN s'est engagée activement dans la lutte contre le terrorisme ; elle a lancé ses premières opérations hors de la zone euro-atlantique et entrepris une vaste transformation de ses capacités. Dans le nouveau concept stratégique adopté au sommet de Lisbonne en novembre 2010, il est reconnu que le terrorisme est une menace directe pour la sécurité des citoyens des pays de l'OTAN et, plus largement, pour la stabilité et la prospérité internationales.

### **Réaction aux événements du 11 septembre 2001**

Le 12 septembre 2001 au soir, moins de 24 heures après les attentats, et pour la première fois dans l'histoire de l'OTAN, les Alliés ont invoqué l'article 5 du Traité de Washington, la clause de défense collective de l'Alliance.

Le Conseil de l'Atlantique Nord, principal organe de décision politique de l'OTAN, a alors décidé que, s'il était établi que l'attaque avait été dirigée depuis l'étranger contre les États-Unis, elle serait assimilée à une action relevant de l'article 5, en vertu duquel une attaque armée contre un ou plusieurs des pays membres de l'OTAN survenant en Europe ou en Amérique du Nord serait considérée comme une attaque dirigée contre tous.

Plus tôt dans la journée, les partenaires de l'OTAN, réunis au sein du Conseil de partenariat euro-atlantique, avaient condamné les attentats ; ils avaient offert leur appui aux États-Unis et s'étaient engagés à « *mettre tout en œuvre pour combattre le fléau du terrorisme* ». Cette condamnation a été suivie de déclarations de solidarité et de soutien de la Russie, le 13 septembre, et de l'Ukraine, le 14 septembre.

Le 2 octobre, M. Frank Taylor, ambassadeur extraordinaire des États-Unis et coordonnateur pour le contre-terrorisme, a fait un exposé devant le Conseil de l'Atlantique Nord sur les résultats de l'enquête relative aux attentats du 11 septembre. Sur la base des informations qu'il a fournies, le Conseil a établi que les attaques avaient été dirigées depuis l'étranger et qu'elles seraient donc considérées comme relevant de l'article 5 du Traité de Washington.

Deux jours plus tard, le 4 octobre, l'OTAN a approuvé huit mesures visant à soutenir les États-Unis :

- o renforcer, tant sur le plan bilatéral qu'au sein des instances appropriées de l'OTAN, le partage du renseignement et la coopération dans ce domaine en ce qui concerne les menaces que fait peser le terrorisme, et les mesures à prendre dans ce contexte ;
- o fournir, à titre individuel ou collectif, en fonction des besoins et de leurs capacités, une aide aux Alliés et aux autres États qui faisaient ou qui pourraient faire l'objet de menaces terroristes accrues en raison de leur soutien à la campagne menée contre le terrorisme ;
- o prendre les mesures nécessaires pour renforcer la sécurité des installations des États-Unis et des autres Alliés sur leur territoire ;
- o assurer, dans la zone de responsabilité de l'OTAN, le remplacement de certains moyens alliés, qui étaient nécessaires pour un soutien direct aux opérations contre le terrorisme ;
- o accorder des autorisations de survol générales pour les appareils des États-Unis et d'autres Alliés, conformément aux arrangements applicables en matière de circulation aérienne et aux procédures nationales, pour les vols militaires liés à des opérations contre le terrorisme ;
- o assurer aux États-Unis et à d'autres Alliés l'accès aux ports et aux aéroports situés sur le territoire de pays de l'OTAN pour des opérations de lutte contre le terrorisme, notamment pour le ravitaillement, conformément aux procédures nationales ;
- o montrer que l'Alliance était prête à déployer des éléments de ses forces navales permanentes en Méditerranée orientale pour assurer une présence de l'OTAN et manifester sa détermination ;
- o montrer qu'elle était également prête à déployer des éléments de sa force aéroportée de détection lointaine pour appuyer des opérations contre le terrorisme.

Peu après, l'OTAN a lancé sa toute première opération antiterroriste - Eagle Assist. À la demande des États-Unis, sept avions-radar AWACS de l'OTAN ont aidé à patrouiller l'espace aérien américain de la mi-octobre 2001 à la mi-mai 2002 ; au total, 830 membres d'équipage de 13 pays de l'OTAN ont effectué plus de 360 sorties. C'était la première fois que des moyens militaires de l'OTAN étaient déployés à l'appui d'une opération relevant de l'article 5.



Le 26 octobre 2001, l'Alliance a lancé sa deuxième opération antiterroriste, Active Endeavour, en réaction aux attaques perpétrées aux États-Unis. Des éléments des forces navales permanentes de l'OTAN ont été déployés en Méditerranée orientale pour y effectuer des patrouilles et surveiller la navigation, de façon à détecter et à décourager les activités terroristes, y compris les trafics illicites. Le 10 mars 2003, l'opération a été élargie à l'escorte de navires civils dans le détroit de Gibraltar.

### **La réunion des ministres des Affaires étrangères à Reykjavik – la fin du débat sur les opérations hors zone**

La réaction immédiate de l'OTAN aux événements du 11 septembre 2001 a encore été renforcée par la décision prise à Reykjavik en mai 2002 par les ministres des Affaires étrangères, qui ont déclaré que l'Alliance conduirait des opérations où et quand cela serait nécessaire pour combattre le terrorisme.

Cette déclaration historique a effectivement mis fin au débat sur ce qui constitue la zone d'opérations de l'OTAN et elle a ouvert la voie à l'engagement de l'Alliance en Afghanistan avec la FIAS. Elle a également servi de catalyseur à la vaste transformation des capacités de l'Alliance lancée au sommet de Prague, en novembre 2002.

### **Le sommet de Prague - s'adapter à la menace terroriste**

Au sommet de Prague, tenu les 21 et 22 novembre 2002, les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'OTAN ont exprimé leur détermination à décourager toute attaque armée dirigée de l'étranger, y compris par des terroristes, contre les populations, le territoire et les forces de leurs pays, ainsi qu'à se défendre contre elle et à s'en protéger.

Dans ce contexte, ils ont adopté un ensemble de mesures pour préparer l'OTAN à relever le défi du terrorisme.

Cet ensemble de mesures présentées à Prague comprenait :

- o *un concept militaire de défense contre le terrorisme* : ce concept souligne que l'Alliance est prête à agir face à des attentats terroristes ou à la menace de telles attaques ; à conduire ou à appuyer des opérations de contre-terrorisme ; à fournir une aide aux autorités nationales pour faire face aux conséquences d'attentats terroristes ; à appuyer, cas par cas, des opérations menées par d'autres organisations internationales ou des coalitions comptant des Alliés parmi leurs membres ; et à mener des opérations militaires pour prendre à partie des groupes terroristes ainsi que leurs moyens quand cela sera nécessaire et selon les décisions du Conseil de l'Atlantique Nord ;
- o *un Plan d'action du Partenariat contre le terrorisme (PAP-T)* ;
- o cinq initiatives dans le domaine de la défense nucléaire, biologique et chimique : un laboratoire déployable d'analyse d'agents nucléaires, biologiques et chimiques ; une équipe d'intervention en cas d'incidents nucléaires, biologiques et chimiques ; un centre d'excellence virtuel pour la défense contre les armes nucléaires, biologiques et chimiques ; un stock OTAN de moyens de défense biologique et chimique ; et un système de surveillance épidémiologique ;
- o des mesures pour la protection des populations civiles, notamment un plan d'action en matière de plans civils d'urgence ;

- *la défense antimissile* : les Alliés examinent différentes options pour faire face avec efficacité à la menace croissante que les missiles représentent pour les populations, le territoire et les forces de l'Alliance, en recourant à un ensemble approprié d'initiatives politiques et de défense, ainsi qu'à la dissuasion ;
- *la cyberdéfense* : l'Alliance entreprend actuellement des travaux pour mieux se protéger contre un éventuel dysfonctionnement des infrastructures critiques de l'OTAN et des pays, notamment des systèmes d'information et de communication, et mieux se préparer à cette éventualité ;
- *la coopération avec d'autres organisations internationales* ;
- *une amélioration du partage du renseignement*.

En outre, ils ont décidé de constituer la Force de réaction de l'OTAN, de réorganiser la structure de commandement militaire et de lancer l'initiative appelée « Engagement capacitaire de Prague », afin de mieux préparer les forces militaires de l'OTAN à relever les nouveaux défis, notamment le terrorisme.

### **Le sommet de Riga – réaffirmation de la menace terroriste**

En entérinant la Directive politique globale au sommet de Riga, en novembre 2006, les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'OTAN ont reconnu que « le terrorisme, qui prend des dimensions mondiales et dont les effets sont de plus en plus meurtriers, ainsi que la prolifération des armes de destruction massive, constitueront probablement les principales menaces pour l'Alliance dans les dix à quinze prochaines années ».

### **Le sommet de Lisbonne – un nouveau concept stratégique**

Au sommet que les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'OTAN ont tenu à Lisbonne en novembre 2010, l'Alliance a adopté un nouveau concept stratégique, qui définit l'objectif et le caractère immuable de l'OTAN et ses tâches de sécurité fondamentales.

L'environnement de sécurité et l'Alliance elle-même ont énormément changé depuis l'adoption du concept stratégique précédent en 1999. Le concept stratégique 2010 reconnaît les menaces nouvelles et émergentes qui pèsent sur la sécurité, surtout depuis les attentats terroristes du 11 septembre 2001. Il constate que le terrorisme est une menace directe pour la sécurité des citoyens des pays de l'OTAN et, plus largement, pour la stabilité et la prospérité internationales, et il engage les Alliés à renforcer leur capacité à détecter le terrorisme international et à s'en défendre, y compris par une analyse plus poussée de la menace, des consultations plus nombreuses avec les partenaires et le développement de capacités militaires appropriées, notamment pour aider les forces locales à s'entraîner à lutter elles-mêmes contre le terrorisme.

## • **Les organes décisionnels**

Le Conseil de l'Atlantique Nord, principal organe de décision politique de l'Alliance, décide des grandes orientations relatives au rôle de l'OTAN dans la lutte contre le terrorisme. Les aspects plus

spécifiques de ce rôle sont déterminés dans le cadre des travaux des organes et des comités spécialisés de l'Organisation.

Par exemple, selon les pays participants ou la question traitée, le Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA) peut être associé à une activité, de même que le Conseil OTAN-Russie ou la Commission OTAN-Ukraine.

Le Comité des plans d'urgence dans le domaine civil (CEPC) est le principal organe consultatif de l'OTAN pour la protection des populations civiles et l'utilisation des ressources civiles à l'appui des objectifs de l'OTAN dans les domaines de l'état de préparation face au terrorisme, de la gestion des conséquences, des opérations humanitaires et d'intervention en cas de catastrophe, et de la protection des infrastructures critiques.

Le CEPC coordonne la planification dans plusieurs domaines de manière à permettre, s'il y a lieu, un soutien du secteur civil aux opérations militaires de l'Alliance ou un soutien aux autorités nationales dans les situations d'urgence civiles.

Le Comité a par exemple élaboré un plan visant à améliorer l'état de préparation du secteur civil des pays de l'OTAN et des pays partenaires face à des attentats terroristes.

Le Comité sur la prolifération (CP) est l'organe consultatif de haut niveau du Conseil de l'Atlantique Nord pour les questions de prolifération des armes de destruction massive (ADM) et de leurs vecteurs, et pour ce qui est de la défense chimique, biologique, radiologique et nucléaire (CBRN). Le CP, qui réunit des experts et des responsables du domaine de la prolifération est chargé du partage des informations ainsi que de l'élaboration et de la coordination des politiques pour les questions de prévention de la prolifération et de réponse aux menaces de prolifération - y compris la possibilité que des terroristes utilisent des ADM

---

## Capacité alliée de surveillance terrestre (AGS)

**L'OTAN fait actuellement l'acquisition d'un système offrant une capacité alliée de surveillance terrestre (AGS) qui donnera aux commandants de l'Alliance une image globale de la situation au sol. L'opération de l'OTAN destinée à protéger les civils en Libye a montré à quel point une telle capacité était importante. Un groupe d'Alliés doit acquérir cinq véhicules aériens sans pilote (UAV), ainsi que les stations de commandement et de contrôle correspondantes. L'OTAN assurera ensuite leur fonctionnement et leur maintenance au nom des 28 Alliés.**

Le système AGS sera acquis par 13 Alliés (Bulgarie, République tchèque, Estonie, Allemagne, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et États-Unis) et sera mis à la disposition de l'Alliance entre 2015 et 2017.

La capacité centrale de l'AGS, appartenant à l'OTAN et exploitée par elle, permettra à l'Alliance d'assurer en permanence la surveillance de zones étendues au moyen de plateformes aériennes sans pilote de type HALE (« haute altitude, longue endurance ») opérant à des distances de sécurité considérables, par tous les temps et dans toutes les conditions de luminosité. À l'aide de capteurs radar avancés, ces systèmes assureront une détection et un suivi permanents des objets en mouvement dans l'ensemble des zones observées, et fourniront des images radar des zones d'intérêt et des objets fixes.

La base d'opérations principale de l'AGS sera implantée sur la base aérienne de Sigonella (Italie), qui servira un double objectif : base OTAN de déploiement JISR (renseignement, surveillance et reconnaissance interarmées) et centre de formation et d'exploitation de données.

Tout comme les avions de la Force aéroportée de détection lointaine et de contrôle de l'OTAN (NAEW&CF) – les AWACS – surveillent l'espace aérien de l'Alliance, l'AGS aura la capacité d'observer ce qui se passe à la surface de la terre, assurant ainsi une connaissance de la situation avant, pendant et, si nécessaire, après les opérations de l'OTAN.

L'AGS répond à l'un des engagements capacitaires majeurs pris au sommet de Lisbonne.

- **Composantes**

L'AGS central sera un système intégré composé d'un segment air, d'un segment sol et d'un segment soutien.

Le segment air comprend cinq UAV Global Hawk Block 40 opérant à haute altitude et capables d'une longue endurance. Les UAV seront équipés du radar de surveillance terrestre à la pointe de la technologie issu du programme d'insertion de la technologie radar à plates-formes multiples (MP-RTIP), ainsi que d'un vaste ensemble de liaisons de données à longue portée et à large bande, à portée optique et au-delà de la portée optique. Le segment air comprendra également les stations de contrôle de vol des UAV.

Le segment sol assurera une interface entre le système central de l'AGS et une large gamme de systèmes C2ISR (commandement et contrôle, renseignement, surveillance et reconnaissance), permettant ainsi de relier de multiples utilisateurs opérationnels déployés et non déployés, et éloignés de la zone de surveillance, notamment par des liaisons avec les moyens de l'arrière, et de fournir des données à ces mêmes utilisateurs.

La composante du segment sol comportera un certain nombre de stations au sol en diverses configurations (notamment mobiles et transportables) qui permettront une interconnexion des liaisons de données, offriront des moyens de traitement et d'exploitation des données, et assureront des interfaces pour l'interopérabilité avec les systèmes C2ISR.

Le segment soutien de l'AGS central comportera des installations spécifiques pour le soutien des missions sur la base d'opérations principale de l'AGS à Sigonella (Italie).

Les contributions en nature fournies par la France et par le Royaume-Uni permettront de compléter l'AGS par des systèmes de surveillance supplémentaires.

Grâce à la composition du système central de l'AGS et à ces contributions en nature, l'OTAN bénéficiera d'une souplesse considérable dans l'emploi de ses moyens de surveillance terrestre.

L'ensemble sera complété par d'autres systèmes nationaux aéroportés interopérables de surveillance que possèdent les pays de l'OTAN, systèmes adaptés aux besoins d'une opération ou d'une mission spécifique menée par l'Alliance.

- **Mécanismes**

L'Organisation de gestion de l'AGS de l'OTAN (NAGSMO) est chargée de l'acquisition de la capacité centrale de l'AGS au nom des treize pays participants. Le Bureau de mise en œuvre de l'AGS, situé au Grand Quartier général des Puissances alliées en Europe (SHAPE), veille au bon déroulement de l'intégration opérationnelle et au bon emploi de la capacité centrale de l'AGS de l'OTAN.

La NAGSMA, qui représente les treize pays participant au programme d'acquisition de l'AGS, a reçu la proposition finale de système AGS du contractant principal, et la négociation contractuelle a été conclue avec succès. Les dispositions contractuelles sont actuellement évaluées et examinées par les pays acquéreurs. L'attribution du contrat est attendue pour début 2012.

L'engagement de fonds communs OTAN pour l'infrastructure, les communications, l'exploitation et le soutien respectera les procédures normales d'autorisation de financement en vigueur au sein de l'Alliance.

Lorsque l'AGS deviendra pleinement opérationnel, en 2017, la France et le Royaume-Uni signeront avec le commandant suprême des forces alliées en Europe (SACEUR) un mémorandum d'entente (MOU) définissant les modalités de mise à disposition de leurs contributions en nature au profit de l'Alliance.

## • **Comment l'AGS remplit les tâches fondamentales**

Le sommet de Lisbonne a exposé la vision des chefs d'État et de gouvernement des pays de l'Alliance pour l'évolution de l'OTAN et la sécurité de ses pays membres. Cette vision est basée sur trois tâches fondamentales, détaillées dans le nouveau concept stratégique :

- o la sécurité coopérative
- o la gestion de crise
- o la défense collective

L'AGS a été reconnu à Lisbonne comme une capacité critique pour l'Alliance, et devrait contribuer grandement à l'ambition de l'OTAN en matière de renseignement, de surveillance et de reconnaissance interarmées (JISR).

Avec l'adoption du nouveau concept stratégique, les dirigeants de l'Alliance se sont engagés à veiller à ce que l'OTAN dispose de tout l'éventail des capacités nécessaires pour assurer la dissuasion et la défense de l'OTAN contre toute menace pesant sur la sécurité de ses pays membres.

### **La sécurité coopérative**

L'AGS contribuera à la sécurité coopérative par ses capacités de radar à fauchée large et à synthèse d'ouverture haute définition (SAR) et d'éliminateur d'échos fixes au sol (GMTI) qui seront utilisées pour collecter des données et des images sur des menaces potentielles. Il sera également utilisé par les analystes de l'OTAN pour détecter des changements ou recenser des comportements et leur évolution, que ce soit en temps quasi réel ou dans le cadre d'efforts à plus long terme. Les résultats découlant de ces constatations peuvent ensuite être utilisés au niveau politique, stratégique, opérationnel ou tactique pour informer les décideurs de l'OTAN. Les données AGS peuvent également être fusionnées avec d'autres informations de l'OTAN ou des pays afin de corroborer ou de confirmer les informations existantes. À cet égard, l'OTAN prévoit que le Centre de fusionnement du renseignement aura un rôle important à jouer. Tous les produits issus des données et des images AGS seront mis à la disposition des pays de l'OTAN.

Un autre avantage important de l'AGS porte sur les retombées de la formation dispensée au personnel de la force AGS. La force AGS de l'OTAN enseignera aux personnels OTAN les compétences nécessaires pour qu'ils deviennent des analystes SAR et GMTI et des opérateurs UAV accomplis. Ces personnels qualifiés finiront par rentrer dans leur pays, ce qui permettra à chaque pays de l'OTAN de disposer d'un noyau d'analystes SAR et GMTI très recherchés.

Voici quelques exemples d'activités de sécurité coopérative auxquelles l'AGS contribuera :

- o maîtrise des armements, non-prolifération et désarmement
- o intégrité territoriale, contrôle et sécurité des frontières
- o routes commerciales et embargos commerciaux
- o surveillance et protection des pêches

- o surveillance et protection des infrastructures pétrolières et gazières
- o secours humanitaires

## La gestion de crise

Les capacités SAR et GMTI uniques de l'AGS pourraient contribuer à la gestion de crise par la détection et la surveillance constante de situations nouvelles. La capacité d'avoir « les yeux fixés sur la cible » à des distances stratégiques, 24 heures sur 24 et par tous les temps, est un besoin vital.

Le système AGS serait en mesure de contribuer à l'ensemble des domaines suivants :

- o activités de surveillance des armes de destruction massive (ADM)
- o antiterrorisme ou défense contre le terrorisme (DAT)
- o opérations d'évacuation de non-combattants (NEO)
- o troubles civils
- o catastrophes naturelles
- o lutte contre la piraterie

Parmi les missions auxquelles l'AGS pourrait apporter un soutien à cet égard, on peut citer l'opération Active Endeavour (OAE) en Méditerranée, l'opération de lutte contre la piraterie Ocean Shield au large de la Corne de l'Afrique, ainsi que des missions d'observation potentielles dans le cadre d'autres opérations.

## La défense collective

Les données AGS et les produits qui en découlent auront un rôle significatif à jouer en cas de défense collective. Ils pourraient également servir à signaler les menaces potentielles pesant sur le territoire des pays de l'OTAN depuis l'extérieur et à mettre en garde contre ces menaces, le but étant par exemple de détecter la constitution de forces militaires, y compris les armes de destruction massive, en temps utile afin de permettre la prise de contre-mesures politiques ou militaires appropriées.

## • Évolution

Émanant du Comité des plans de défense en 1992, le programme AGS était présenté comme un effort d'acquisition de capacités en 1995, lorsque les ministres de la Défense des pays de l'OTAN sont convenus que « l'Alliance devait poursuivre les travaux visant à se doter d'une capacité AGS centrale minimale essentielle appartenant à l'OTAN et exploitée par elle, complétée par des moyens nationaux interopérables ».

Le programme AGS devait fournir à l'OTAN une capacité de surveillance terrestre complète et intégrée, qui offrirait à l'Alliance et à ses pays membres un accès sans restriction et sans filtrage aux données de surveillance terrestre en temps quasi réel et de manière interopérable. Il devait inclure un segment air comprenant des capteurs radar aéroportés et un segment sol composé de stations terrestres fixes, transportables et mobiles pour l'exploitation et la diffusion de données,

tous ces éléments devant être connectés harmonieusement par des liaisons de données hautement performantes.

Dès le départ, la capacité AGS devait être basée sur un ou plusieurs types de moyens de surveillance terrestre déjà existants ou en développement dans les pays de l'OTAN, approche qui par la suite devait également inclure des propositions de systèmes de développement basés sur des radars américains ou européens. Cependant, aucune de ces approches n'a obtenu un appui suffisant des pays de l'OTAN pour être mise en œuvre. En 2001, le Conseil de l'Atlantique Nord (renforcé) a décidé de redynamiser l'AGS, par un programme de développement accessible à tous les pays de l'OTAN et par le développement parallèle du TCAR (radar AGS développé en coopération transatlantique).

En 2004, l'OTAN a décidé d'appliquer l'approche dite de « flotte mixte ». Le segment air devait inclure des avions pilotés, à savoir des Airbus A321, et des UAV Global Hawk Block 40, avec des versions du radar TCAR embarquées à bord de tous ces appareils, tandis que le segment sol devait se composer d'un vaste ensemble de stations terrestres fixes et déployables.

En raison d'une compression des budgets de défense européens, l'OTAN a décidé en 2007 d'abandonner l'approche de la flotte mixte, et d'adopter à la place un système AGS simplifié, dans lequel le segment air était basé sur l'UAV Global Hawk Block 40 du commerce et sur le programme connexe d'insertion de la technologie radar à plates-formes multiples (MP-RTIP). Le segment sol, qui serait en grande partie développé et mis en place par l'industrie européenne et canadienne, était pratiquement inchangé, ses caractéristiques fonctionnelles et opérationnelles étant globalement indépendantes de l'aéronef et du capteur effectivement utilisés.

En février 2009, les pays membres de l'OTAN participant au programme AGS ont entamé le processus de signature du mémorandum d'entente du programme. Il s'agit d'une étape importante dans la concrétisation d'une capacité essentielle sur le plan des opérations, et dont l'OTAN a un besoin urgent. La NAGSMA a été créée en septembre 2009, après que tous les pays participants eurent approuvé le mémorandum d'entente cadre, qui sert de référence pour l'acquisition de cette nouvelle capacité de l'OTAN.

Une autre étape importante pour le programme AGS a été le sommet de Lisbonne en 2010, où le besoin opérationnel important d'une capacité AGS appartenant à l'OTAN et exploitée par elle a été reconfirmé dans le nouveau concept stratégique de l'OTAN. L'AGS figurait également dans le paquet de Lisbonne comme l'un des besoins capacitaires les plus urgents de l'Alliance.

Le 3 février 2012, le Conseil de l'Atlantique Nord a arrêté une voie à suivre selon laquelle les coûts d'exploitation de l'AGS au profit de l'Alliance feraient l'objet d'un financement commun. La décision de recourir à un financement commun OTAN pour l'infrastructure, les communications par satellite, l'exploitation et le soutien ouvre la voie à la conclusion du contrat d'acquisition de l'AGS par ces 13 Alliés. En outre, un accord a été trouvé pour que le système Sentinel du Royaume-Uni et le futur



système Heron-TP de la France soient mis à disposition comme contributions nationales en nature, qui remplaceront partiellement les contributions financières de ces deux Alliés.

- **Faits et chiffres**

Caractéristiques générales de l'UAV Global Hawk Block 40 :

- Fonction principale : renseignement, surveillance et reconnaissance « haute altitude, longue endurance »
- Groupe moteur : réacteur à double flux Rolls Royce-North American AE 3007H
- Poussée : 7 600 livres
- Envergure : 39,8 mètres / 130,9 pieds
- Longueur : 14,5 mètres / 47,6 pieds
- Hauteur : 4,7 mètres / 15,3 pieds
- Poids : 6 781 kilogrammes / 14 950 livres
- Poids maximal au décollage : 14 628 kilogrammes / 32 250 livres
- Capacité en carburant : 7 847 kilogrammes / 17 300 livres
- Charge utile : 1 360 kilogrammes / 3 000 livres
- Vitesse : 575 km/h / 310 nœuds / 357 mi/h
- Rayon d'action : 16 113 kilomètres / 8 700 milles nautiques / 10 112 miles
- Plafond : 18 288 mètres / 60 000 pieds

---

## L'amélioration des capacités de transport aérien et maritime de l'OTAN

Permettre aux forces de l'Alliance de se déployer dans le monde entier



**Les pays membres de l'OTAN ont mis en commun leurs ressources pour acquérir des aéronefs et des navires spéciaux qui donneront à l'Alliance la capacité de transporter des troupes, de l'équipement et du ravitaillement partout dans le monde. De solides capacités de transport aérien et maritime stratégique sont essentielles pour permettre aux pays de l'OTAN de déployer rapidement leurs forces et leur équipement partout où cela est nécessaire.**

Cette capacité de se déployer partout dans le monde revêt une importance particulière aujourd'hui, car l'OTAN entreprend des missions et des opérations dans des régions lointaines comme l'Afghanistan. La mise en commun de leurs ressources a permis aux pays de l'OTAN de réaliser des économies significatives et de pouvoir acquérir collectivement des moyens qui auraient été excessivement coûteux pour chaque pays individuellement.

## Composantes

Pour ce qui est du transport aérien, il existe deux initiatives complémentaires :

1. Un consortium multinational de 14 pays assure l'affrètement d'avions de transport Antonov An-124-100 dans le cadre de la solution intérimaire pour le transport aérien stratégique (SALIS). SALIS offre un accès garanti à un maximum de six aéronefs Antonov AN-124-100 (capables d'exécuter leur mission dans les neuf jours en cas de crise) pour appuyer des opérations de l'OTAN et de l'UE. Les pays partenaires participant à SALIS ont un accès garanti à deux aéronefs avec des heures de vol prépayées. Les vols SALIS ont commencé en février 2006 avec une mission d'aide humanitaire dans le cadre de l'opération de secours menée au Pakistan après un tremblement de terre. Depuis lors, le nombre de missions a augmenté (plus de 200 par an) avec une grande variété d'engagements en appui d'opérations militaires et humanitaires. Aujourd'hui, les missions de soutien aux forces en Afghanistan sont prédominantes. L'initiative SALIS devrait se poursuivre jusqu'à l'entrée en service de l'Airbus A400M dans les pays participants.
2. Douze pays (dix pays de l'OTAN et deux pays partenaires) ont acquis trois avions de transport C-17 Globemaster III en vue de créer une capacité de transport aérien stratégique (SAC). La SAC est en place depuis juillet 2009. Sa composante opérationnelle, l'unité de transport lourd stationnée à la base aérienne de Pápa en Hongrie, exploite les aéronefs. Elle est constituée de personnel multinational et mène des missions à l'appui des besoins nationaux. Le soutien à la mission de la FIAS (Afghanistan), le secours humanitaire en Haïti et au Pakistan, le maintien de la paix en Afrique et l'aide apportée aux autorités polonaises suite à la catastrophe aérienne en Russie comptent parmi les opérations menées.

Pour ce qui est du transport maritime, un consortium multinational de dix pays affrète des navires rouliers spéciaux. L'objectif principal de ce groupe multinational est d'offrir aux pays un accès et des prix garantis et un soutien mutuel en transport aérien.

## Historique

La décision d'améliorer les capacités collectives de l'Alliance dans le domaine du transport aérien et maritime stratégique a été prise en 1999, au sommet de Washington, dans le cadre de l'Initiative sur les capacités de défense lancée par les dirigeants de l'OTAN.

Les autorités militaires de l'OTAN estiment qu'il existe, en Europe, un déficit de 19 aéronefs de transport stratégique et une « insuffisance globale significative » en termes de navires rouliers, de navires polyvalents et de navires porte-conteneurs.

Les efforts visant à remédier à ces insuffisances se sont intensifiés lorsque la décision a été prise, au Sommet qui s'est tenu en 2002 dans la capitale tchèque, d'adopter l'Engagement capacitaire de Prague, un programme davantage ciblé, succédant à l'Initiative sur les capacités de défense.

Ce nouveau programme définit pour chaque pays des engagements fermes pris en vue de pallier les insuffisances capacitaires dans huit domaines clés, parmi lesquels le transport aérien et le transport maritime.

À leur réunion annuelle du printemps tenue à Bruxelles en juin 2003, les ministres de la Défense des pays de l'OTAN ont signé des lettres exprimant leur intention de constituer des consortiums multinationaux pour remédier aux insuffisances dans les domaines du transport aérien et du transport maritime.

En décembre 2003, puis au sommet d'Istanbul en juin 2004, ces documents ont été traduits en accords spécifiques entre un certain nombre de pays de l'OTAN pour mettre en commun leurs ressources et fournir à l'Alliance les capacités de transport aérien et maritime requises.

## Mécanismes

Les signataires de ces trois initiatives ont mis en place des organismes multinationaux pour coordonner le transport stratégique, ce qui permettra un bon rapport coût-efficacité et évitera les doubles emplois.

Le programme SALIS est contrôlé par un Comité directeur/Comité d'association. Il consiste en une capacité intérimaire de transport de cargaisons hors gabarit qui comprend des moyens de transport aérien stratégique, disponibles selon des clauses spécifiques énoncées dans un mémorandum d'entente. La coordination quotidienne de cette capacité est assurée par le Centre de coordination du transport aérien stratégique, coimplanté avec le Centre de coordination des mouvements Europe (MCCE) basé à Eindhoven, aux Pays-Bas. L'Agence OTAN d'entretien et d'approvisionnement (NAMSA) fournit un soutien en gérant le contrat SALIS et l'association SALIS.

Le Comité directeur multinational SAC a la responsabilité générale de l'orientation et de la supervision du programme SAC et établit les besoins du programme. Le Comité de direction de l'Organisation OTAN de gestion du transport aérien a la responsabilité générale de l'orientation, de l'exécution, du contrôle et de la supervision du programme de gestion du transport aérien (AMP). L'Agence OTAN de gestion du transport aérien est responsable de l'acquisition, de la gestion et du soutien pour ce qui concerne l'AMP et elle est chargée de fournir un soutien administratif à l'unité de transport lourd de la base aérienne de Pápa.

La coordination quotidienne de la capacité multinationale de transport maritime est assurée par le MCCE. La gouvernance générale de cette capacité est assurée par des membres des dix pays participants siégeant au Comité directeur multinational du transport maritime, qui se réunit régulièrement pour fournir des directives et des orientations sur la base d'un arrangement multinational de mise en œuvre.

## L'amélioration des capacités de transport aérien et maritime de l'OTAN

Permettre aux forces de l'Alliance de se déployer dans le monde entier



**Les pays membres de l'OTAN ont mis en commun leurs ressources pour acquérir des aéronefs et des navires spéciaux qui donneront à l'Alliance la capacité de transporter des troupes, de l'équipement et du ravitaillement partout dans le monde. De solides capacités de transport aérien et maritime stratégique sont essentielles pour permettre aux pays de l'OTAN de déployer rapidement leurs forces et leur équipement partout où cela est nécessaire.**

Cette capacité de se déployer partout dans le monde revêt une importance particulière aujourd'hui, car l'OTAN entreprend des missions et des opérations dans des régions lointaines comme l'Afghanistan. La mise en commun de leurs ressources a permis aux pays de l'OTAN de réaliser des économies significatives et de pouvoir acquérir collectivement des moyens qui auraient été excessivement coûteux pour chaque pays individuellement.

### Composantes

Pour ce qui est du transport aérien, il existe deux initiatives complémentaires :

1. Un consortium multinational de 14 pays assure l'affrètement d'avions de transport Antonov An-124-100 dans le cadre de la solution intérimaire pour le transport aérien stratégique (SALIS). SALIS offre un accès garanti à un maximum de six aéronefs Antonov AN-124-100 (capables d'exécuter leur mission dans les neuf jours en cas de crise) pour appuyer des opérations de l'OTAN et de l'UE. Les pays partenaires participant à SALIS ont un accès garanti à deux aéronefs avec des heures de vol prépayées. Les vols SALIS ont commencé en février 2006 avec une mission d'aide humanitaire dans le cadre de l'opération de secours menée au Pakistan après un tremblement de terre. Depuis lors, le nombre de missions a augmenté (plus de 200 par an) avec une grande variété d'engagements en appui d'opérations militaires et humanitaires. Aujourd'hui, les missions de soutien aux forces en Afghanistan sont prédominantes. L'initiative SALIS devrait se poursuivre jusqu'à l'entrée en service de l'Airbus A400M dans les pays participants.
2. Douze pays (dix pays de l'OTAN et deux pays partenaires) ont acquis trois avions de transport C-17 Globemaster III en vue de créer une capacité de transport aérien stratégique (SAC). La SAC est en place depuis juillet 2009. Sa composante opérationnelle,

l'unité de transport lourd stationnée à la base aérienne de Pápa en Hongrie, exploite les aéronefs. Elle est constituée de personnel multinational et mène des missions à l'appui des besoins nationaux. Le soutien à la mission de la FIAS (Afghanistan), le secours humanitaire en Haïti et au Pakistan, le maintien de la paix en Afrique et l'aide apportée aux autorités polonaises suite à la catastrophe aérienne en Russie comptent parmi les opérations menées.

Pour ce qui est du transport maritime, un consortium multinational de dix pays affrète des navires rouliers spéciaux. L'objectif principal de ce groupe multinational est d'offrir aux pays un accès et des prix garantis et un soutien mutuel en transport aérien.

## Historique

La décision d'améliorer les capacités collectives de l'Alliance dans le domaine du transport aérien et maritime stratégique a été prise en 1999, au sommet de Washington, dans le cadre de l'Initiative sur les capacités de défense lancée par les dirigeants de l'OTAN.

Les autorités militaires de l'OTAN estiment qu'il existe, en Europe, un déficit de 19 aéronefs de transport stratégique et une « insuffisance globale significative » en termes de navires rouliers, de navires polyvalents et de navires porte-conteneurs.

Les efforts visant à remédier à ces insuffisances se sont intensifiés lorsque la décision a été prise, au Sommet qui s'est tenu en 2002 dans la capitale tchèque, d'adopter l'Engagement capacitaire de Prague, un programme davantage ciblé, succédant à l'Initiative sur les capacités de défense.

Ce nouveau programme définit pour chaque pays des engagements fermes pris en vue de pallier les insuffisances capacitaires dans huit domaines clés, parmi lesquels le transport aérien et le transport maritime.

À leur réunion annuelle du printemps tenue à Bruxelles en juin 2003, les ministres de la Défense des pays de l'OTAN ont signé des lettres exprimant leur intention de constituer des consortiums multinationaux pour remédier aux insuffisances dans les domaines du transport aérien et du transport maritime.

En décembre 2003, puis au sommet d'Istanbul en juin 2004, ces documents ont été traduits en accords spécifiques entre un certain nombre de pays de l'OTAN pour mettre en commun leurs ressources et fournir à l'Alliance les capacités de transport aérien et maritime requises.

## Mécanismes

Les signataires de ces trois initiatives ont mis en place des organismes multinationaux pour coordonner le transport stratégique, ce qui permettra un bon rapport coût-efficacité et évitera les doubles emplois.

Le programme SALIS est contrôlé par un Comité directeur/Comité d'association. Il consiste en une capacité intérimaire de transport de cargaisons hors gabarit qui comprend des moyens de transport aérien stratégique, disponibles selon des clauses spécifiques énoncées dans un mémorandum d'entente. La coordination quotidienne de cette capacité est assurée par le Centre de coordination du transport aérien stratégique, coimplanté avec le Centre de coordination des mouvements Europe (MCCE) basé à Eindhoven, aux Pays-Bas. L'Agence OTAN d'entretien et d'approvisionnement (NAMSA) fournit un soutien en gérant le contrat SALIS et l'association SALIS.

Le Comité directeur multinational SAC a la responsabilité générale de l'orientation et de la supervision du programme SAC et établit les besoins du programme. Le Comité de direction de l'Organisation OTAN de gestion du transport aérien a la responsabilité générale de l'orientation, de l'exécution, du contrôle et de la supervision du programme de gestion du transport aérien (AMP). L'Agence OTAN de gestion du transport aérien est responsable de l'acquisition, de la gestion et du soutien pour ce qui concerne l'AMP et elle est chargée de fournir un soutien administratif à l'unité de transport lourd de la base aérienne de Pápa.

La coordination quotidienne de la capacité multinationale de transport maritime est assurée par le MCCE. La gouvernance générale de cette capacité est assurée par des membres des dix pays participants siégeant au Comité directeur multinational du transport maritime, qui se réunit régulièrement pour fournir des directives et des orientations sur la base d'un arrangement multinational de mise en œuvre.

---

## AWACS : les yeux de l'OTAN dans le ciel



**L'OTAN possède et exploite une flotte de Boeing E-3A Sentry dotés d'un système aéroporté de détection et de contrôle (AWACS) qui apporte à l'Alliance une capacité aéroportée immédiatement disponible de commandement et de contrôle (C2), de surveillance aérienne et maritime, et de gestion tactique. La base aérienne de l'OTAN de Geilenkirchen (Allemagne) héberge les 17 E-3A.**

L'E-3A de l'OTAN est un Boeing 707 modifié et équipé de capteurs passifs et d'un radar à longue portée capables de détecter des objets aériens et au sol sur de longues distances. Les données de poursuite issues de l'extraction des plots peuvent être transmises directement de l'avion aux autres utilisateurs, qu'ils se trouvent à terre, en mer ou dans les airs.

La Force aéroportée de détection lointaine et de contrôle de l'OTAN (Force NAEW&C), dont le quartier général est situé au SHAPE (Belgique), est une force mixte comprenant la composante E 3A et la composante E 3D du Royaume-Uni, cette dernière étant mise à la disposition de l'OTAN par le pays à titre de « contribution en nature ». La Force NAEW&C – le programme en collaboration le plus important de l'Alliance – témoigne de ce que des membres de l'OTAN, en l'occurrence dix-huit pays, peuvent réaliser en mutualisant leurs ressources (défense intelligente) et en travaillant ensemble dans un cadre réellement multinational.

## • **Rôle et responsabilités**

Les AWACS de l'OTAN ont au sein de l'Alliance un rôle unique et précieux ; en effet, ils mènent un large éventail de missions, qu'il s'agisse de police de l'air, de lutte contre le terrorisme, de gestion des conséquences, d'opérations d'évacuation des non-combattants, d'embargo, d'entrée initiale, d'opérations de réponse aux crises ou d'opérations de forces d'avertissement.

Ces dernières années, la force a été de plus en plus souvent déployée pour de nombreuses missions tactiques complexes et exigeantes, et entre autres pour les missions suivantes :

- o soutien des opérations maritimes
- o appui aérien rapproché
- o gestion de l'espace aérien
- o recherche et sauvetage au combat (RESCO)
- o secours aux victimes de catastrophes
- o lutte contre la piraterie

## **Un outil déterminant pour la gestion de crise**

Depuis 1982, année qui a marqué le début de ses opérations, la Force NAEW&C n'a cessé de démontrer qu'elle constitue un outil précieux pour la gestion de crise et les opérations de soutien de la paix.

À la suite de l'invasion du Koweït par l'Iraq en 1990, des avions de la composante E-3A de la Force NAEW&C (rattachés à la base aérienne de l'OTAN de Geilenkirchen) ont été déployés dans l'est de la Turquie afin de contribuer au renforcement du flanc sud de l'Alliance. Le but de l'opération Anchor Guard était, entre autres, d'assurer la surveillance du trafic aérien et maritime en Méditerranée orientale et la surveillance aérienne le long de la frontière entre l'Iraq et la Turquie. Cette mission a été menée d'août 1990 à mars 1991.

Pendant la majeure partie des années 1990 (à partir de juillet 1992), les flottes AEW&C de l'OTAN et du Royaume-Uni ont effectué de très nombreux vols dans les Balkans, dans le cadre des opérations Deliberate Force et Allied Force, pour appuyer la mise en œuvre des résolutions de l'ONU ainsi que les missions menées par l'Alliance en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo. Des AWACS de

l'armée de l'air française et de l'armée de l'air des États-Unis ont également contribué à réaliser les objectifs assignés dans le cadre de ces missions.

Début 2001, la Force a également soutenu le déploiement défensif de l'OTAN dans le sud-est de la Turquie au cours de l'opération Display Deterrence.

Au lendemain des attentats terroristes du 11 septembre 2001 aux États-Unis, des avions de la Force NAEW&C ont été déployés au-dessus du territoire américain, dans le cadre de l'opération Eagle Assist, afin de contribuer à la défense de l'Amérique du Nord contre toute nouvelle attaque. Cette opération a fait date dans l'histoire de l'Alliance car elle marquait le premier déploiement de moyens de l'OTAN en soutien de la défense de l'un des États membres.

Depuis 2007, la Force NAEW&C apporte un soutien précieux aux activités de lutte contre le terrorisme en Méditerranée, dans le cadre de l'opération Active Endeavour, et elle a apporté son concours lors de nombreux autres événements à haute visibilité.

Au cours de l'hiver 2009, la composante E-3D de la Force NAEW&C a été déployée pendant trois mois en soutien de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) en Afghanistan. Ensuite, en janvier 2011, la composante E-3A a également été déployée en soutien des opérations de la FIAS. Leur action a été saluée pour leur impact positif sur l'amélioration des temps de réaction lors de situations TIC (troupes au contact) et dans le cadre d'opérations RESCO.

Qui plus est, en 2011, pendant l'opération Unified Protector, les deux composantes ont assuré les fonctions de gestion tactique cruciales dont avaient besoin les moyens aériens de l'Alliance en opération au-dessus de la Libye. Leur mission consistait, entre autres, à donner des ordres tactiques en temps réel et à attribuer des tâches aux avions de chasse, aux avions de surveillance et de reconnaissance, aux avions de ravitaillement en vol et aux véhicules aériens sans pilote (UAV) de l'OTAN et de la coalition. La Force NAEW&C a également apporté un soutien aux navires et aux sous-marins de l'Alliance chargés de faire respecter l'embargo maritime sur les armes décrété à l'encontre de la Libye en offrant une capacité de surveillance maritime aérienne. Ce soutien simultané à des missions aériennes et maritimes était une première pour la Force NAEW&C. De plus, l'emploi des composantes E-3A et E-3D de l'OTAN à partir d'une même base d'opérations avancée était aussi une première.

## **Protection des populations des pays membres de l'OTAN**

Depuis les attentats terroristes du 11-Septembre, les gouvernements des pays alliés peuvent demander à bénéficier de la capacité de surveillance et de contrôle aériens offerte par la Force NAEW&C afin de mieux sécuriser les grands rassemblements publics. Ce fut le cas pour des événements très médiatiques comme les Jeux olympiques d'été de 2004 en Grèce, la Coupe d'Europe de football qui s'est déroulée au Portugal en 2004 et la Coupe du monde de football 2006 en Allemagne, ainsi que lors de grandes réunions tenues par d'autres organisations internationales.



Régulièrement, la Force NAEW&C assure aussi un soutien aérien lors des réunions des chefs d'État de l'Alliance, des réunions gouvernementales, et non gouvernementales, et des sommets de l'OTAN.

## • **Fonctionnement**

La principale caractéristique de l'Organisation de gestion du programme du système aéroporté de détection lointaine et de contrôle de l'OTAN (NAPMO), qui rassemble dix-huit pays, est son caractère multinational. Actuellement, les pays membres à part entière sont les suivants : la Belgique, le Canada, la République tchèque, le Danemark, l'Allemagne, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, l'Espagne, la Turquie, le Royaume-Uni et les États-Unis.

Le Royaume-Uni participe aux opérations en tant que membre de la NAPMO et apporte à la Force NAEW&C une contribution directe avec sa flotte de six avions E-3D. La France, qui garde un rôle d'observateur, veille à maintenir l'interopérabilité de ses E-3F avec la Force NAEW&C et la flotte des États-Unis.

Le QG du Commandement de la Force NAEW&C, coimplanté avec le Grand quartier général des puissances alliées en Europe (SHAPE) à Mons (Belgique), exerce le contrôle opérationnel de la Force qui comprend deux composantes opérationnelles :

- la composante E-3A, rattachée à la base aérienne de l'OTAN de Geilenkirchen, qui exploite les 17 E-3A appartenant à l'OTAN et dont les escadrons se composent d'équipages internationaux intégrés provenant de seize pays ;
- la composante E-3D, rattachée à la base de la RAF de Waddington, dans le Lincolnshire (Royaume-Uni), qui exploite six Boeing E-3D et dont l'effectif se compose exclusivement de personnel de la RAF et de personnel d'échange.

La Force dispose également de trois bases d'opérations avancées, à Konya (Turquie), à Aktion (Grèce) et à Trapani (Italie), et d'un emplacement d'opérations avancé, à Oerland (Norvège).

La gestion quotidienne du programme NAEW&C est assurée, au nom des pays de la NAPMO, par l'Agence de gestion du programme NAEW&C (NAPMA), établie à Brunssum (Pays-Bas). Le personnel de l'Agence se compose d'officiers détachés et de civils provenant des pays participants. Son directeur général est responsable devant le secrétaire général de l'OTAN d'un certain nombre de questions touchant à l'administration et au personnel de l'Agence.

### **Comment fonctionne la Force NAEW&C**

Tous les avions de la Force NAEW&C sont similaires, mais ils présentent de légères différences car ils font continuellement l'objet de modernisations. L'équipage standard d'un E-3A modifié suivant les spécifications du programme OTAN de modernisation à mi-vie (NMT), compte 16 personnes, alors que celui d'un E-3D d'origine en compte 17. Quelle que soit la version, l'équipage navigant et l'équipage de mission sont constitués de femmes et d'hommes ayant reçu une formation poussée et

ayant des compétences dans tout ce qui touche au pilotage, à la gestion tactique, à la conduite des tirs, à la surveillance, à la gestion de liaison de données et aux aspects techniques des télécommunications, des systèmes de données et des radars de mission.

Dans des conditions normales, cet avion peut voler pendant dix heures (et davantage, avec un ravitaillement en vol) à une altitude de 30 000 pieds (9 150 m). Il peut détecter des appareils volant à basse altitude dans un rayon de 400 km et des appareils volant à moyenne altitude dans un rayon de 520 km.

Les capteurs actifs de surveillance sont logés dans le rotodôme qui donne aux AWACS leur aspect si reconnaissable. Cette structure effectue une rotation complète toutes les dix secondes, assurant ainsi, grâce à un balayage de 360 degrés, une couverture étendue de surveillance radar primaire et secondaire. Des capteurs passifs sont logés dans le fuselage et dans les ailes.

Un avion volant à une altitude de 30 000 pieds peut assurer la surveillance d'une zone d'environ 312 000 km<sup>2</sup>, et trois avions dont les orbites coordonnées se chevauchent peuvent couvrir l'Europe centrale dans son intégralité.

L'AWACS peut identifier et poursuivre des aéronefs potentiellement hostiles opérant à basse altitude et assurer le contrôle pour les avions de chasse alliés. Il peut identifier et poursuivre simultanément des objets maritimes, et contribuer à assurer la coordination des forces de surface de l'Alliance.

Outre les systèmes actifs et passifs de surveillance, la flotte NAEW&C est également dotée d'une avionique très complète pour la navigation, les communications et le traitement des données. Ces avions peuvent mener des opérations simultanées de liaison de données en temps réel sur la liaison 16 et sur la liaison 11 du système interarmées de diffusion des informations tactiques (JTIDS).

La Force NAEW&C comprenait auparavant trois appareils d'entraînement et de transport (TCA), qui étaient utilisés principalement pour la formation des pilotes pour le transport de matériel et de personnel. Ces TCA, qui faisaient partie intégrante de la flotte opérationnelle et étaient aménagés pour le transport de personnel, pouvaient être rapidement configurés pour le transport de matériel ou pour le transport mixte. Ces appareils ont été utilisés avec succès dans diverses opérations de secours lors de catastrophe, notamment :

- o le tremblement de terre au Pakistan en 2004
- o le cyclone Katrina aux États-Unis en 2005
- o le tremblement de terre en Haïti en 2009
- o les inondations au Pakistan en 2010.

Les trois TCA ont été retirés du service en 2011. Le soutien du Commandement de la Force NAEW&C est désormais assuré par un Boeing 757 commercial affrété ayant une capacité mixte de transport de fret et de passagers.

## • **Évolution**

Dans les années 1960, il est apparu clairement que, même en volant à très haute altitude, les avions militaires ne pouvaient plus échapper aux missiles sol air. Pour survivre dans un environnement de défense aérienne de plus en plus létal, les avions ennemis ont été contraints de voler au ras des arbres. Au début des années 1970, il est devenu essentiel que les défenses aériennes disposent de radars à vision vers le bas permettant de détecter les avions volant à basse altitude. Cette capacité ne pouvait être obtenue que par l'installation d'un radar sur une plate forme aéroportée.

La solution s'est concrétisée sous la forme d'un système aéroporté de détection et de contrôle (AWACS) embarqué à bord d'un Boeing 707 militarisé dont le fuselage est surmonté d'un rotodôme en forme de disque rotatif qui abrite un radar à longue portée. En décembre 1978, le Comité des plans de défense de l'OTAN a approuvé l'acquisition commune de 18 avions AWACS (Boeing E 3 Sentry) destinés à être exploités en tant que capacité aérienne de détection lointaine et de contrôle appartenant à l'Alliance.

Outre les 18 E-3A livrés à la Force NAEW&C entre février 1982 et mai 1985, le programme NAEW&C prévoyait, dans le cadre du projet Aegis, la modernisation de 40 stations de l'infrastructure électronique de la défense aérienne de l'OTAN (NADGE), qui s'étend du nord de la Norvège à l'est de la Turquie, afin de les rendre interopérables avec les E-3A de l'OTAN.

Le succès du programme s'explique notamment par le fait que le Conseil de l'Atlantique Nord a accordé une autonomie organisationnelle, administrative et financière à la NAPMO, faisant de celle-ci l'organisation de production et de logistique chargée d'exécuter le programme. Les 18 E-3A ont été livrés dans les délais, avec une économie de quelque 100 millions de dollars par rapport aux prévisions budgétaires. Les fonds ainsi économisés ont été consacrés en partie à l'achat, sur le marché de l'occasion, de trois Boeing 707, qui ont été transformés en avions d'entraînement et de transport.

## • **Transformation**

En dépit de l'évolution constante de l'environnement de sécurité, la flotte d'E-3A de l'OTAN conserve toute sa pertinence grâce aux programmes de modernisation, ceux-ci faisant en sorte qu'elle demeure un outil puissant pour le commandement et le contrôle, la gestion tactique et la surveillance aérienne et maritime. Ainsi la flotte fait-elle partie de la Force de réaction de l'OTAN (NRF), vecteur de la transformation de l'Alliance, et ce depuis la première activation de la NRF en octobre 2003.

La flotte d'E-3A de l'OTAN a fait l'objet d'un programme de modernisation qui prévoyait la mise à niveau des systèmes informatiques (architecture système ouverte) ainsi que des systèmes de visualisation, de communication, de navigation et d'identification d'objectifs. La capacité a été

prononcée totalement opérationnelle par le commandant de la Force NAEW&C en octobre 2010, à l'issue de ce programme de modernisation majeure, qui a apporté des améliorations dans neuf grands domaines fonctionnels :

- o une meilleure interface homme-machine
- o une intégration multicapteurs
- o un système automatisé de commutation numérique des communications
- o des systèmes de navigation plus performants
- o des équipements radio VHF à large bande
- o des communications satellitaires UHF
- o des consoles de visualisation supplémentaires
- o de nouveaux transpondeurs IFF (avec prise en charge du mode S)
- o de nouveaux interrogateurs IFF (avec prise en charge du mode S)

## L'avenir

La prochaine phase d'amélioration comprendra une modernisation du poste de pilotage et de nouvelles capacités avancées d'interrogation IFF, ces interventions devant être achevées pour 2018. Ces améliorations permettront à la Force de continuer à répondre aux besoins opérationnels des commandants OTAN dans le long terme.

---

## La revue de la posture de dissuasion et de défense de l'OTAN

À Chicago, les chefs d'État et de gouvernement examineront aussi la combinaison de forces conventionnelles, nucléaires et antimissile que maintient l'OTAN, dans le cadre de ce que l'on nomme la revue de la posture de dissuasion et de défense. C'est au sommet de Lisbonne que ce mandat a été défini. La revue va permettre à l'OTAN d'examiner sa posture générale s'agissant de la dissuasion et de la défense face à l'ensemble des menaces qui pèsent contre l'Alliance, en tenant compte de l'évolution de l'environnement de sécurité international.

- o Les forces nucléaires de l'OTAN
- o Maîtrise des armements, désarmement et non-prolifération

## Les forces nucléaires de l'OTAN

**Dans le concept stratégique adopté par les Alliés au sommet de Lisbonne fin 2010, l'OTAN s'est engagée sur l'objectif qui consiste à créer les conditions pour un monde sans armes nucléaires.**

Dans le concept stratégique, il est également réaffirmé que, tant qu'il y aura des armes nucléaires dans le monde, l'OTAN restera une Alliance nucléaire. La dissuasion, articulée autour d'une combinaison appropriée de capacités nucléaires et conventionnelles, demeure un élément central de la stratégie de l'OTAN, mais les circonstances dans lesquelles un recours à l'arme nucléaire pourrait être envisagé sont extrêmement improbables.

- **Qu'est-ce-que cela signifie concrètement ?**

La garantie suprême de la sécurité des Alliés est apportée par les forces nucléaires stratégiques de l'Alliance, en particulier celles des États-Unis ; les forces nucléaires stratégiques indépendantes du Royaume-Uni et de la France, qui ont un rôle de dissuasion propre, contribuent à la dissuasion globale et à la sécurité des Alliés.

Les Alliés concernés font en sorte que tous les éléments composant la dissuasion nucléaire de l'OTAN soient sûrs, sécurisés et efficaces.

Les changements spectaculaires apportés au paysage stratégique euro-atlantique par la fin de la Guerre froide se sont reflétés dans les concepts stratégiques adoptés par l'Alliance en 1991, 1999 et 2010. L'Alliance a continué de prendre des mesures ambitieuses pour adapter sa politique globale et son dispositif de défense au nouvel environnement sécuritaire.

La moins grande dépendance de l'OTAN vis-à-vis des forces nucléaires s'est manifestée par des réductions régulières et très importantes du nombre de systèmes, du nombre d'armes en général et des niveaux de préparation depuis la fin de la Guerre froide. L'OTAN n'a plus de plans de circonstance nucléaires permanents du temps de paix, et ses forces nucléaires ne ciblent aucun pays.

- **Mécanismes**

Les pays membres se partagent la supervision et le contrôle politiques, qui sont les pierres angulaires de la posture nucléaire de l'OTAN. Ils sont convenus d'assurer la plus large participation possible des Alliés à la planification de défense collective sur les rôles nucléaires, au stationnement des forces nucléaires en temps de paix et aux modalités de commandement, de contrôle et de consultation. Dans la structure du siège de l'OTAN, le Groupe des plans nucléaires (NPG) est une instance au sein de laquelle les pays alliés dotés ou non de l'arme nucléaire (à l'exception de la France qui a choisi de ne pas en faire partie) concourent au développement de la politique nucléaire de l'Alliance et à la prise de décisions sur la posture nucléaire de l'OTAN. Le NPG, composé des ministres de la Défense, est présidé par le secrétaire général de l'OTAN. Il se réunit environ une fois

par an mais compte des groupes subordonnés et des groupes consultatifs qui se réunissent plus souvent.

Les nouveaux membres sont des membres à part entière de l'Alliance à tous les égards, y compris pour ce qui est de leur engagement envers la politique nucléaire de l'Alliance et des garanties que cette politique donne à tous les Alliés.

- **Évolution**

L'OTAN reverra son dispositif en fonction de l'environnement stratégique du moment. Elle a par exemple procédé à une revue de sa posture de dissuasion et de défense (DPPR), au cours de laquelle elle a réexaminé sa politique et son dispositif nucléaires pour assurer la dissuasion et la défense contre toute la gamme des menaces pesant sur l'Alliance. Il est prévu que les dirigeants des pays de l'Alliance approuvent son rapport final au sommet de Chicago.

---

## Maîtrise des armements, désarmement et non-prolifération



**L'OTAN est depuis longtemps déterminée à mener une politique active dans les domaines de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération. L'Alliance cherche toujours, au travers de ces politiques, à atteindre ses objectifs de sécurité, tout en veillant à satisfaire à ses obligations en matière de défense collective et à accomplir la gamme complète de ses missions.**

Les Alliés soutiennent activement les traités et accords internationaux relatifs à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération. L'OTAN elle-même n'est signataire d'aucun traité, mais elle continue d'encourager ses membres, ses partenaires et d'autres pays à s'acquitter pleinement de leurs obligations internationales.

Les politiques de l'OTAN dans ces domaines englobent les consultations et la coopération pratique dans un large éventail de secteurs tels que la maîtrise des armements conventionnels, les questions de politique nucléaire, la promotion de la lutte contre les mines et la lutte contre la propagation des armes légères et de petit calibre (ALPC), les munitions et les systèmes portatifs de défense aérienne (MANPADS), la prévention de la prolifération des armes de destruction massive (ADM), ainsi que le développement et l'harmonisation des moyens de défense contre les menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN).

La maîtrise des armements et le désarmement sont des éléments clés de l'architecture de sécurité euro-atlantique. Au cours des deux dernières décennies, les Alliés ont contribué de façon significative à l'instauration de relations internationales plus stables et à une réduction des niveaux d'armements et de forces militaires, grâce à des accords de maîtrise des armements à la fois efficaces et vérifiables.

Lors du sommet tenu à Bucarest, en 2008, les dirigeants alliés ont pris note d'un rapport sur la mise en valeur du rôle de l'OTAN dans les domaines de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération. Dans le cadre d'une réponse plus large aux questions de sécurité, ils ont décidé que l'OTAN devait continuer de contribuer aux efforts internationaux dans ces domaines et de suivre attentivement ces questions. Ces engagements ont ensuite été réaffirmés dans la déclaration du sommet de Strasbourg/Kehl, en 2009, et dans la déclaration de Lisbonne, en 2010.

- **Définitions**

Bien qu'ils soient souvent employés ensemble, les termes « *maîtrise des armements* », « *désarmement* » et « *non-prolifération* » n'ont pas la même signification. En effet, les experts considèrent souvent que ces termes désignent des domaines associés mais distincts au sein d'une même discipline ou d'un même sujet.

### **Maîtrise des armements**

La *maîtrise des armements* est le plus large de ces trois termes ; elle désigne généralement des restrictions ou des contrôles mutuellement agréés (généralement entre États) en ce qui concerne soit les activités de recherche et la fabrication des armes, soit les niveaux et/ou les lieux de déploiement des troupes et des systèmes d'armes.

### **Désarmement**

Le *désarmement*, souvent employé à tort comme synonyme de *maîtrise des armements*, désigne l'acte d'éliminer ou de supprimer des armes (en particulier offensives), soit de manière unilatérale (en espérant que l'exemple sera suivi), soit de manière réciproque.

### **Non-prolifération**

Pour l'Alliance, la *non-prolifération* désigne toutes les activités visant à empêcher la prolifération ou, si elle se produit, à en inverser le cours par tous les moyens autres que l'utilisation de la force militaire<sup>1</sup>. Le terme de *non-prolifération* s'applique en particulier aux efforts visant à prévenir la dissémination des armes de destruction massive (ADM), que l'Alliance définit comme des armes « *pouvant produire un haut degré de destruction et/ou pouvant être utilisées de manière à détruire un grand nombre de personnes, d'infrastructures ou d'autres ressources* ».

## Prolifération des ADM

Les tentatives menées par des acteurs étatiques ou non étatiques en vue de mettre au point, de se procurer, de fabriquer, de posséder, de transporter, de transférer ou d'utiliser des armes NBC et leurs vecteurs ou des matériels connexes, y compris les précurseurs, sous réserve des droits et obligations des États parties aux accords suivants : le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (CAC) et la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (CABT).

1. Politique globale de l'OTAN, au niveau stratégique, pour la prévention de la prolifération des armes de destruction massive (ADM) et la défense contre les menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN).

## • Les modalités de participation effective de l'OTAN

L'OTAN contribue à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération de plusieurs manières : par ses politiques, par ses activités, et par l'intermédiaire de ses pays membres.

### Forces conventionnelles

Les Alliés ont considérablement réduit leurs forces conventionnelles depuis l'époque de la Guerre froide. Ils restent attachés au régime du Traité sur les forces conventionnelles en Europe (FCE). En réponse à la « suspension » unilatérale par la Fédération de Russie, en 2007, de ses obligations découlant du Traité FCE, les pays de l'OTAN parties au Traité FCE ont cessé d'exécuter certaines obligations du Traité à l'égard de la Fédération de Russie, tout en continuant d'honorer pleinement leurs obligations à l'égard de tous les autres États parties au Traité. En décembre 2011, les Alliés ont déclaré que cette mesure était totalement réversible, pour autant que la Russie reprenne l'application intégrale du Traité, et qu'ils demeuraient prêts à œuvrer pour trouver une solution permettant de préserver, de renforcer et de moderniser le régime de la maîtrise des armements conventionnels en Europe.

### Forces nucléaires



L'OTAN est engagée sur l'objectif qui consiste à créer les conditions pour un monde sans armes nucléaires mais réaffirme que, tant qu'il y aura des armes nucléaires dans le monde, l'OTAN restera une alliance nucléaire, mais au niveau le plus bas possible et en conservant une combinaison appropriée de forces nucléaires et conventionnelles. Les armes nucléaires affectées à l'OTAN ont été réduites de plus de 95% par rapport à leur niveau au plus fort de la Guerre froide. Les États membres de l'OTAN dotés de l'arme nucléaire ont également réduit leurs arsenaux nucléaires, et ils ont cessé de produire de l'uranium fortement enrichi ou du plutonium pour les armes nucléaires. Tous les Alliés sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qu'ils considèrent comme un fondement essentiel pour la paix et de la sécurité internationales.

## **Forces armées**

Au travers de son cadre de coopération avec des pays non membres, l'Alliance contribue à la réforme du secteur de la défense et de la sécurité, l'accent étant mis sur le contrôle civil des forces militaires, sur l'obligation de rendre compte et sur la restructuration des forces militaires de manière à en réduire le nombre et le coût tout en préservant leur employabilité.

## **Armes légères et de petit calibre (ALPC) et lutte contre les mines**

Les Alliés collaborent avec les pays non membres et avec d'autres organisations internationales pour appuyer les activités de lutte contre les mines et la pleine mise en œuvre du programme d'action établi par les Nations Unies en vue de prévenir, de combattre et d'éliminer le commerce illicite des ALPC sous tous ses aspects.

L'OTAN soutient également des activités de lutte contre les mines. Tous les pays membres de l'OTAN, à l'exception des États-Unis, sont parties au Traité d'interdiction des mines de 1997, souvent appelé « Convention d'Ottawa ».

La politique OTAN relative aux fonds d'affectation spéciale du PPP a été adoptée en 2000, avec l'objectif d'aider les pays à remplir leurs obligations au titre de la Convention d'Ottawa en ce qui concerne la destruction des stocks de mines terrestres antipersonnel. La politique a ensuite été élargie aux efforts visant à mettre en œuvre le programme d'action des Nations Unies contre les armes légères et de petit calibre. Plus récemment, cette politique a aussi été élargie aux projets portant sur les conséquences de la réforme de la défense.

Les projets faisant appel aux fonds d'affectation spéciale de l'OTAN/du PPP peuvent être lancés par un pays membre ou partenaire de l'OTAN pour régler des questions pratiques spécifiques relevant de ces domaines. Ces projets sont financés par des contributions volontaires de pays membres, de pays partenaires et de pays de contact de l'OTAN et d'organisations.

## **Armes de destruction massive (ADM)**

*« Compte dûment tenu de la mission essentiellement militaire de l'Alliance, l'OTAN s'emploiera activement à prévenir la prolifération des ADM due à des acteurs étatiques et non étatiques, ainsi qu'à se protéger contre les menaces ADM au cas où la prévention échouerait, et elle sera prête à rétablir la situation en cas d'attaque ADM ou d'événement CBRN, et ce, dans le cadre de ses compétences, chaque fois qu'elle pourra apporter une valeur ajoutée, grâce à une approche politique, militaire et civile globale<sup>2</sup> ».*

L'OTAN a intensifié ses activités dans ce domaine depuis 1999 avec le lancement de l'Initiative sur les armes de destruction massive et l'ouverture, l'année suivante, d'un Centre ADM au siège de l'OTAN. Les Alliés ont également pris toute une série d'initiatives concrètes destinées à protéger leurs populations, leur territoire et leurs forces contre d'éventuelles menaces liées aux ADM. Dans le cadre de l'ouverture de l'OTAN vers les pays membres du Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA), les pays du Dialogue méditerranéen, les pays de l'Initiative de coopération d'Istanbul et d'autres pays partenaires, la Conférence de l'OTAN sur la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération est la seule conférence annuelle, parrainée par une organisation internationale, qui traite de tous les types d'armes de destruction massive, et sous tous leurs aspects.

Les contacts et la coopération menés par l'OTAN avec les Nations Unies et l'Union européenne ainsi qu'avec d'autres organisations régionales et initiatives multilatérales relatives à la prolifération des ADM revêtent une importance particulière.

2. Politique globale de l'OTAN, au niveau stratégique, pour la prévention de la prolifération des armes de destruction massive (ADM) et la défense contre les menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN) – paragraphe 4.

- **L'évolution des contributions de l'OTAN à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération**

Des politiques actives de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération constituent un élément indissociable de la contribution de l'OTAN à la sécurité et à la stabilité depuis le rapport Harmel de 1967.

### **Le rapport Harmel**

Ce rapport a formé la base de la politique de sécurité de l'OTAN, fixant deux objectifs : maintenir une capacité militaire suffisante pour assurer une dissuasion efficace et crédible contre les agressions et d'autres formes de pression, tout en s'efforçant d'améliorer les relations est-ouest. Les objectifs de l'Alliance en matière de maîtrise des armements sont liés à la réalisation de ces deux buts. Il importe par conséquent que les politiques en matière de défense et de maîtrise des armements restent en harmonie et se renforcent mutuellement.

### **Le Concept global de maîtrise des armements et de désarmement**

En mai 1989, l'OTAN a adopté un Concept global de maîtrise des armements et de désarmement, qui a permis à l'Alliance d'avancer dans le domaine de la maîtrise des armements. Ce concept abordait le rôle de la maîtrise des armements dans les relations est-ouest, les principes de sécurité de l'Alliance, ainsi qu'un certain nombre de principes directeurs et d'objectifs régissant la politique de l'Alliance en matière de maîtrise des armements nucléaires, conventionnels et chimiques.

Ce concept définissait clairement les liens entre la maîtrise des armements et les politiques de défense, et posait le cadre conceptuel global dans lequel l'Alliance pourrait rechercher des avancées sur chaque aspect de ses activités de maîtrise des armements.

### **Le concept stratégique de l'Alliance**

En 1999, l'OTAN a réaffirmé son attachement à cette politique dans le Concept stratégique de l'Alliance : « Les Alliés cherchent à accroître la sécurité et la stabilité au niveau de forces le plus bas qui puisse être atteint tout en maintenant la capacité de l'Alliance d'assurer la défense collective et d'accomplir la gamme complète de ses missions. Comme il s'agit d'un élément important de son approche globale de la sécurité, l'Alliance continuera de veiller à ce que les objectifs en matière de défense et de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération restent en harmonie ».

### **Déclarations lors des sommets**

Les dirigeants alliés ont réaffirmé cet engagement dans les déclarations faites à l'occasion des réunions au sommet à Washington (1999), Istanbul (2004), Riga (2006) Bucarest (2008) et Strasbourg/Kehl (2009). Au sommet de Strasbourg/Kehl, les chefs d'État et de gouvernement ont entériné la politique globale de l'OTAN, au niveau stratégique, pour la prévention de la prolifération des armes de destruction massive (ADM) et la défense contre les menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN).

Le thème de la maîtrise des armements figure également dans l'Acte fondateur OTAN-Russie de 1997 et dans la déclaration faite par les dirigeants alliés et russes en 2002 au sommet de Rome, portant création du Conseil OTAN-Russie.

- **Les instances de l'OTAN qui s'occupent de ces questions**

Un certain nombre d'instances de l'OTAN supervisent différents aspects des activités de l'Alliance dans les domaines de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non prolifération. Les orientations politiques globales sont formulées par le Conseil de l'Atlantique Nord, la plus haute instance décisionnelle de l'Alliance. Une supervision plus détaillée des activités et de la politique dans des domaines spécifiques est assurée par un certain nombre d'instances, parmi lesquelles le

Groupe de travail de haut niveau (HLTF) sur la maîtrise des armements conventionnels, le Groupe de haut niveau du Groupe des plans nucléaires (NPG/HLG), et le Comité sur la prolifération en configuration politico militaire et en configuration « défense ».

Parmi les structures de coopération de l'OTAN, le Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA – en particulier, le Groupe de travail ad hoc sur les armes légères et de petit calibre et la lutte contre les mines) et le Conseil OTAN-Russie (COR – en particulier, en configuration maîtrise des armements, désarmement et non-prolifération) tiennent un rôle central.

---

### Optimisation des moyens

L'une des priorités de l'Alliance est d'être en mesure de mettre sur pied des opérations conjointes complexes sur bref préavis. Afin d'y parvenir en cette période de crise, l'OTAN cherche à réformer ses structures et ses processus pour obtenir un meilleur retour sur investissement. Cela signifie qu'il faut procéder à des changements aujourd'hui afin de disposer, dans une dizaine d'années, de forces flexibles et déployables et de la combinaison appropriée de capacités

## Le financement de l'OTAN

**Les pays membres supportent de manière directe ou indirecte les frais de fonctionnement de l'OTAN et le coût de la mise en œuvre de ses politiques et activités.**

La participation des pays membres à des opérations et à des missions dirigées par l'OTAN et les efforts qu'ils consentent pour faire en sorte que leurs forces armées soient interopérables constituent la plus grande part de leurs contributions. En effet, les pays membres assument le coût

du déploiement des forces qu'ils affectent à l'OTAN pour des opérations dirigées par elle. À quelques exceptions près, ils prennent également en charge leurs propres forces et capacités militaires.

Les pays membres contribuent directement aux budgets gérés par l'OTAN selon une formule de partage des coûts agréée qui est fondée sur leur revenu national brut relatif. Ces contributions ne représentent qu'un très petit pourcentage du budget de défense global de chaque pays membre et servent à financer l'activité des structures intégrées de l'OTAN.

Les contributions directes se font généralement suivant le principe du financement commun, ce qui signifie que les pays membres mettent leurs ressources en commun dans un cadre OTAN. Trois budgets relèvent du régime de financement commun :

- o le budget civil ;
- o le budget militaire ;
- o le programme OTAN d'investissement au service de la sécurité.

Le financement commun permet de couvrir des besoins collectifs tels que ceux qui sont liés à la structure de commandement de l'OTAN, aux systèmes de défense aérienne, de commandement et de contrôle en place à l'échelle de l'OTAN ou les systèmes de communication couvrant toute l'Alliance, autant d'éléments dont aucun pays membre n'assume seul la responsabilité.

Les projets peuvent aussi être financés conjointement, ce qui signifie que les pays qui y participent définissent les besoins, les priorités et les modalités de financement, mais que la supervision politique et financière est assurée par l'OTAN.

La gestion financière de ces différents types de contributions est conçue de manière que le contrôle final des dépenses soit exercé par les pays membres qui supportent les coûts d'une activité donnée et fasse l'objet d'un consensus entre eux. Le Conseil de l'Atlantique Nord approuve les budgets et les dépenses d'investissement de l'OTAN et exerce un contrôle sur la gestion financière de l'Organisation. Il tient compte de considérations relatives aux ressources dans ses prises de décision. Le Bureau de la planification et de la politique générale des ressources (RPPB) rend des avis au Conseil sur la politique et l'attribution des ressources. Par exemple, au moment de décider du lancement de l'opération en Libye, le Conseil s'est appuyé sur une évaluation complète des dépenses effectuée par le Commandement allié Opérations et par le RPPB. Le Comité des budgets et le Comité des investissements, qui font tous deux rapport au RPPB, examinent également les dépenses prévues et les approuvent.

Le Bureau OTAN des ressources (NOR) rassemble tous les agents internationaux de l'OTAN travaillant sur les questions relatives aux ressources. Le NOR prépare des avis qui portent à la fois sur les questions de fond et les questions techniques à l'intention du Conseil, du secrétaire général, des comités chargés des ressources, et d'autres organismes de l'OTAN. Par ailleurs, le NOR facilite le processus par lequel les pays membres se mettent d'accord sur les questions de ressources.

- Contributions des pays

Les pays membres versent des contributions à l'OTAN selon une formule de partage des coûts agréée qui est fondée sur le revenu national brut.

<b>NATO COMMON-FUNDED BUDGETS &amp; PROGRAMMES</b>			
<b>COST SHARE ARRANGEMENTS VALID FROM 1/1/2010 to 31/12/2011</b>			
<b>Nation</b>	<b>Civil Budget at "28"</b>	<b>Military Budget at "28"</b>	<b>NSIP at "28"</b>
Albania	0.0763	0.0763	0.0763
Belgium	2.1413	2.2904	2.2904
Bulgaria	0.3055	0.3055	0.3055
Canada	5.9532	5.5000	5.5000
Croatia	0.2686	0.2686	0.2686
Czech Republic	0.9010	0.9010	0.9010
Denmark	1.2619	1.5020	1.5020
Estonia	0.1014	0.1014	0.1014
France	11.9201	11.6200	11.6200
Germany	14.8411	15.5360	15.5360
Greece	0.8000	0.8000	1.1029
Hungary	0.6850	0.6850	0.6850
Iceland	0.0658	0.0658	0.0450
Italy	8.5000	8.6467	9.0189
Latvia	0.1367	0.1367	0.1367
Lithuania	0.2048	0.2048	0.2048
Luxembourg	0.1534	0.1534	0.1534
Netherlands	3.3271	3.3516	3.3516
Norway	1.4282	1.5180	1.5180
Poland	2.3284	2.3284	2.3284
Portugal	0.9000	0.7500	0.7500
Romania	0.9651	0.9651	0.9651
Slovakia	0.4068	0.4068	0.4068
Slovenia	0.2376	0.2376	0.2376
Spain	4.6195	4.5595	4.5595
Turkey	3.1374	3.1374	3.1374
United Kingdom	12.5944	11.5478	11.5478
United States	21.7394	22.4042	21.7499
	100.0000	100.0000	100.0000

- Types de financement directs

Le financement direct par les pays membres prend deux formes principales : le financement commun et le financement conjoint. Toutefois, des contributions directes peuvent aussi être versées dans le cadre de fonds d'affectation spéciale et de formules de partage des coûts ad hoc et sous la forme de contributions en nature et de dons.

Plusieurs facteurs influent sur le choix du mode de financement d'un besoin prioritaire : niveau requis d'intégration ou d'interopérabilité, faisabilité budgétaire à l'échelon national, complexité du système concerné et possibilité de réaliser des économies d'échelle. Dans de nombreux cas, les modes de financement sont combinés.

- **Le financement commun à l'OTAN : principe et pratiques**

### **Principe du financement commun**

Lorsqu'une dépense s'avère nécessaire, le Bureau de la planification et de la politique générale des ressources examine s'il convient d'appliquer le principe du financement commun, autrement dit si l'objet de la dépense sert les intérêts de tous les pays contributeurs et si la dépense doit donc être supportée collectivement.

Les critères d'admissibilité au financement commun sont constamment à l'étude et peuvent être modifiés du fait de l'évolution de la situation, par exemple en raison de la nécessité de satisfaire à des besoins essentiels à l'appui des opérations et des missions de l'Alliance.

Le financement commun trouve son application essentiellement dans le budget civil et le budget militaire de l'OTAN, ainsi que dans le programme OTAN d'investissement au service de la sécurité (NSIP). Les crédits de ces budgets et de ce programme sont les seuls pour lesquels il appartient aux autorités de l'OTAN de définir les besoins et les priorités d'affectation, en fonction des objectifs généraux et des grandes priorités de l'Alliance.

L'admissibilité au financement commun militaire (recours au budget militaire et au programme OTAN d'investissement au service de la sécurité) repose sur la règle des « moyens nécessaires en plus » :

*« Le financement commun sera axé sur la mise en place des moyens nécessaires en plus de ceux dont on peut raisonnablement s'attendre à disposer grâce aux ressources nationales. »*

### **Budget civil**

Le budget civil couvre les dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement ainsi que les dépenses liées aux programmes du Secrétariat international de l'OTAN. Il est alimenté par les budgets des ministères des Affaires étrangères (dans la plupart des cas), supervisé par le Comité des budgets et exécuté par le Secrétariat international.

Le budget civil est établi sur la base d'objectifs qui mettent clairement en relation les objectifs stratégiques de l'OTAN et les ressources requises pour les atteindre. Il y a quatre objectifs « de première ligne » et quatre objectifs de soutien.

#### ***Objectifs « de première ligne »***

- Opérations en cours : élaborer des orientations et des plans efficaces à l'appui des opérations et des missions de l'OTAN.
- Capacités de l'Alliance : effectuer le travail d'orientation et de planification nécessaire en faveur de l'amélioration des capacités de l'Alliance.
- Consultation et coopération avec les partenaires : mener des activités de consultation et de coopération concrètes avec les partenaires pour renforcer la sécurité et faire face aux nouveaux défis et menaces qui pèsent sur la région euro-atlantique dans le domaine de la sécurité.
- Relations publiques : jouer un rôle de sensibilisation et susciter l'adhésion en ce qui concerne l'OTAN, ses opérations et son rôle de promotion de la sécurité, par un vaste plan d'action de diplomatie publique.

#### ***Objectifs de soutien***

- Consultation et soutien : fournir un soutien au Conseil de l'Atlantique Nord, à ses comités subordonnés, au Comité militaire et aux organes qui en dépendent, ainsi qu'au Secrétariat international dans le cadre du processus de consultation des Alliés.
- Environnement opérationnel du Siège : assurer le fonctionnement et la maintenance des installations et du site du siège de l'OTAN, y compris par l'établissement d'un plan de continuité d'activité dont la viabilité aura été testée et par le soutien efficace du projet de nouveau Siège.
- Gouvernance et réglementation : élaborer et mettre en œuvre des politiques, processus et procédures régissant l'activité de l'ensemble du siège de l'OTAN ; contrôler et suivre leur application.
- Sécurité du Siège : veiller au respect de la politique de sécurité OTAN dans l'ensemble de l'Organisation et offrir des conditions de sûreté et de sécurité pour l'ensemble du personnel et des activités du siège de l'OTAN.

### **Budget militaire**

Le budget militaire couvre les coûts d'exploitation et de maintenance de la structure militaire internationale. Il comprend plus de cinquante budgets distincts, qui sont alimentés par les budgets de défense des pays (dans la plupart des cas). Il est supervisé par le Comité des budgets et exécuté par les différents titulaires de budget. Dans tous les cas, la mise à disposition de personnel militaire reste à la charge des pays.

En pratique, le budget militaire couvre les dépenses exposées par l'État-major militaire international, les commandements stratégiques et la Force aéroportée de détection lointaine et de contrôle de l'OTAN (NAEW&C). Plus précisément, il finance :

- le Comité militaire, l'État-major militaire international et les agences militaires ;
- les deux commandements stratégiques et les systèmes de commandement, de contrôle et d'information qui leur sont associés ;



- o les quartiers généraux de théâtre pour les opérations extérieures et le soutien de capacités facilitatrices essentielles de théâtre telles que les installations médicales et les moyens du génie ;
- o l'Agence OTAN de normalisation, l'Agence OTAN de gestion du système de commandement et de contrôle aériens, l'Agence des C3 (consultation, commandement et contrôle) de l'OTAN (NC3A) et l'Agence OTAN de services de systèmes d'information et de communication ;
- o les centres multinationaux d'opérations aériennes fixes et déployables de l'OTAN, les entités ARS et les systèmes radar déployables, et les systèmes de communication déployables des QG ;
- o le Centre de guerre interarmées (Norvège), le Centre d'entraînement de forces interarmées (Pologne), le Centre interarmées d'analyse et de retour d'expérience (Portugal), le Collège de défense de l'OTAN (Italie), l'École des systèmes d'information et de communication (Italie), le Centre de programmation de l'OTAN (Belgique) et le Groupe interarmées de soutien de la guerre électronique (Royaume-Uni) ;
- o le programme de travail scientifique de la NC3A, le fonds d'expérimentation du Commandement allié Transformation, l'Agence pour la recherche et la technologie (France) et le Centre de recherche sous-marine de l'OTAN (Italie) ;
- o des activités limitées de soutien au partenariat et, en partie, les bureaux de liaison militaire en place à Moscou et à Kiev.

Pendant une opération de gestion de crise, chaque fois que le Conseil est amené à prendre une décision opérationnelle ayant des incidences financières, le RPPB est immédiatement consulté à propos de la disponibilité des fonds. Concrètement, cela signifie qu'au cœur d'une crise, le RPPB peut travailler en session quasi permanente, comme ce fut le cas pendant l'opération menée par l'OTAN en Libye (mars-octobre 2011).

### **Programme OTAN d'investissement au service de la sécurité (NSIP)**

Ce programme sert à financer de gros investissements (travaux de construction ou mise en place de systèmes de commandement et de contrôle) qui vont au-delà des besoins des pays membres en matière de défense nationale. Il aide les commandements stratégiques de l'OTAN à remplir leurs rôles en fournissant des installations et des équipements tels que des moyens de défense aérienne, des systèmes de communication et d'information, des quartiers généraux pour la structure intégrée et les opérations extérieures, ainsi que des infrastructures essentielles (aéroports, carburants et ports) à l'appui des forces déployées.

Les fonds du NSIP proviennent des ministères de la défense des pays membres. Le programme est supervisé par le Comité des investissements. Les projets sont exécutés, selon les compétences qu'ils requièrent, par les divers pays hôtes ou par différentes agences de l'OTAN ou encore par les commandements stratégiques.

### **Financement conjoint**

Le financement conjoint est un mécanisme de financement multinational revêtant diverses formes structurées qui sont chacune définies dans une charte agréée de l'OTAN. Les pays concernés déterminent toujours les besoins, les priorités et les modalités de financement, mais l'OTAN bénéficie d'un droit de regard et assure la supervision politique et financière.

Le financement conjoint d'un projet conduit souvent à l'établissement d'une organisation chargée de la gestion du projet au sein d'une agence OTAN. Les activités des agences OTAN vont du développement et de la production d'avions de combat ou d'hélicoptères à la fourniture de soutien logistique ou de systèmes de communication et d'information pour la défense aérienne. Les agences OTAN coordonnent également les activités de recherche - développement ou œuvrent dans le domaine de la normalisation ou encore du partage du renseignement.

Les programmes bénéficiant d'un financement conjoint diffèrent entre eux par le nombre de pays participants, les formules de partage des coûts et les structures de gestion. On a cependant engagé des travaux pour réorganiser les activités autour de trois pôles - l'acquisition, le soutien logistique et les capacités de communication et de défense aérienne - ainsi que pour instaurer des services mutualisés.

### **Autres formes de financement**

Il y a d'autres mécanismes que le financement commun et le financement conjoint qui peuvent être mis en place pour certains projets : fonds d'affectation spéciale, contributions en nature, formules de partage des coûts ad hoc et dons. Le plus important des fonds d'affectation spéciale est celui qui est consacré au maintien en puissance des forces de sécurité nationales afghanes.

## • **Gestion et contrôle**

À l'OTAN, la gestion financière est conçue de manière que le contrôle final des dépenses soit exercé par les pays membres qui supportent les coûts d'une activité donnée et fasse l'objet d'un consensus entre eux. Sous l'autorité générale du Conseil, plusieurs organismes exercent un contrôle sur les quatre principaux éléments de la structure financière de l'Organisation, à savoir :

- o le Secrétariat international (financé sur le budget civil) ;
- o la structure militaire internationale (financée sur le budget militaire) ;
- o le programme OTAN d'investissement au service de la sécurité ;
- o les agences OTAN.

Lorsqu'une activité de coopération ne concerne pas tous les pays membres, elle est, en général, gérée par une agence OTAN, dans le cadre d'un programme de production et de logistique de l'Organisation. Ces programmes et ces agences disposent de leurs propres comités de surveillance, comité de direction et comité financier ainsi que de sources de financement distinctes liées aux budgets nationaux.

Le règlement financier en vigueur à l'OTAN assure l'uniformité des principes de base qui régissent le fonctionnement global de la structure financière. Ce règlement a été approuvé par le Conseil de l'Atlantique Nord, et il est complété par des règles et procédures qui ont pour objet de l'adapter à certains organismes et programmes de l'OTAN.

## **Gestion financière des budgets civil et militaire**

Les budgets civil et militaire sont annuels et coïncident avec l'année civile. Chacun est préparé sous l'autorité du chef de l'organisme OTAN concerné, examiné par le Comité des budgets (composé de représentants des pays membres contributeurs) et approuvé pour exécution par le Conseil de l'Atlantique Nord.

Si un consensus n'a pu se dégager avant le début de l'exercice, le budget n'est pas approuvé, et les activités sont financées, sous la supervision du Comité des budgets, au moyen de dotations provisoires ne devant pas dépasser le montant du budget approuvé pour l'exercice précédent. Ce régime peut s'appliquer pendant six mois, après quoi le Conseil est invité à décider d'approuver le budget ou d'autoriser la poursuite du financement provisoire.

Une fois le budget approuvé, le chef de l'organisme OTAN concerné peut l'exécuter librement en engageant des dépenses et en effectuant des paiements aux fins autorisées. Cette liberté est toutefois limitée par diverses prescriptions du règlement financier, qui concernent, par exemple, le recours à des appels d'offres pour les contrats de fourniture de biens et de services ou les transferts de crédits servant à corriger la sous-estimation ou la surestimation des crédits requis. Le pouvoir d'exécuter librement un budget peut aussi, dans certains cas, être limité par l'obligation d'obtenir l'autorisation préalable d'engager des crédits ou d'effectuer des dépenses. En effet, le Comité des budgets peut parfois imposer cette obligation afin d'assurer la stricte mise en application de politiques nouvelles ou de suivre la réalisation de projets complexes tels que les restructurations organisationnelles.

## **Gestion financière du programme OTAN d'investissement au service de la sécurité**

La mise en œuvre du programme OTAN d'investissement au service de la sécurité trouve son point de départ dans les paquets de capacités, qui recensent les moyens dont les autorités militaires de l'OTAN disposent et ceux dont elles ont besoin pour mener à bien des tâches spécifiques. Les paquets de capacités constituent un outil qui permet d'évaluer les compléments à financer en commun (pour ce qui concerne à la fois les dépenses d'équipement et les dépenses ordinaires d'exploitation et de maintenance) ainsi que les effectifs civils et militaires requis pour l'exécution de chaque tâche. Ils sont examinés par le Bureau de la planification et de la politique générale des ressources, puis approuvés par le Conseil de l'Atlantique Nord.

Une fois que les paquets de capacités sont approuvés, les divers projets qui les constituent peuvent être autorisés sous la responsabilité du Comité des investissements. La demande d'autorisation émane du « pays hôte » (c'est-à-dire le pays sur le territoire duquel le projet doit être réalisé ou l'agence OTAN ou le commandement stratégique responsable de la mise en œuvre du projet). Lorsque le Comité a approuvé le projet, le pays hôte peut passer aux études d'exécution, à

l'adjudication des contrats et à la réalisation. Sauf si le Comité des investissements en décide autrement, l'appel d'offres s'adresse aux entreprises des pays qui contribuent au projet.

Le système de gestion financière applicable au NSIP est fondé sur une méthode de compensation financière internationale. Les pays hôtes établissent un relevé des dépenses prévues pour les projets autorisés dont ils ont la charge. Lorsque le Comité des investissements a marqué son accord sur les prévisions, le Secrétariat international calcule les montants dus par chaque pays et les montants à recevoir par chaque pays hôte. D'autres calculs permettent de déterminer les versements, les monnaies et le pays ou l'agence OTAN qui recevra les fonds.

Lorsqu'un projet est terminé, il est soumis à une inspection mixte de réception officielle, garante de la conformité des travaux exécutés avec les prestations autorisées. Dès que le rapport d'inspection est accepté par le Comité des investissements, le projet est inscrit à l'inventaire de l'OTAN.

### **Contrôle financier**

Même si, dans le cas du budget militaire et du budget civil, c'est en fin de compte le chef de l'organisme OTAN titulaire du budget qui est responsable de la préparation et de la bonne exécution du budget, le soutien administratif de cette tâche est en grande partie assuré par le contrôleur des finances de l'organisme en question.

Le contrôleur des finances d'un organisme OTAN peut s'adresser en dernier ressort au Comité des budgets en cas de désaccord persistant avec le chef de cet organisme à propos d'une opération à réaliser. Le contrôleur des finances est chargé de veiller à ce que l'exécution du budget soit conforme dans tous ses aspects aux autorisations de dépenses, aux mesures de contrôle particulières éventuellement imposées par le Comité des budgets ainsi qu'au règlement financier et aux règles et procédures d'application connexes. Il peut aussi, pour donner suite à un audit interne, instaurer les mesures de contrôle et les procédures supplémentaires qu'il juge nécessaires à l'exercice de la responsabilité financière.

### **Collège international des commissaires aux comptes**

Le Collège international des commissaires aux comptes de l'OTAN (IBAN) est un organe indépendant chargé de vérifier les comptes des différents organismes OTAN. Il a pour mission principale de donner au Conseil de l'Atlantique Nord et aux gouvernements des pays membres l'assurance que les fonds communs ont été correctement utilisés pour le règlement de dépenses autorisées et que les dépenses exposées se situent dans les limites des autorisations financières accordées et du volume de travaux autorisé.

Outre les audits financiers, le mandat de l'IBAN inclut les audits de performance. Son rôle ne se limite donc pas à faire respecter l'obligation de rendre compte mais s'étend à l'examen des pratiques de gestion en général. Les membres de l'IBAN sont en principe issus des organismes

nationaux de contrôle financier des pays membres. Ils sont nommés par le Conseil de l'Atlantique Nord et sont responsables devant ce dernier.

- **Organismes concernés**

Le Conseil de l'Atlantique Nord approuve les budgets et les dépenses d'investissement de l'OTAN et exerce un contrôle sur la gestion financière de l'Organisation. Il tient compte de considérations relatives aux ressources dans ses prises de décision. Le Bureau de la planification et de la politique générale des ressources (RPPB) rend des avis au Conseil sur la politique et l'attribution des ressources. Par exemple, au moment de décider du lancement de l'opération en Libye, le Conseil s'est appuyé sur une évaluation complète des dépenses effectuée par le Commandement allié Opérations et par le RPPB. Le Comité des budgets et le Comité des investissements, qui font tous deux rapport au RPPB, examinent également les dépenses prévues et les approuvent.

Le Bureau OTAN des ressources (NOR) rassemble tous les agents internationaux de l'OTAN travaillant sur les questions relatives aux ressources. Le NOR prépare des avis qui portent à la fois sur les questions de fond et les questions techniques à l'intention du Conseil, du secrétaire général, des comités chargés des ressources et d'autres organismes de l'OTAN. Par ailleurs, le NOR facilite le processus par lequel les pays membres se mettent d'accord sur les questions de ressources.

### **Bureau de la planification et de la politique générale des ressources**

Le Bureau de la planification et de la politique générale des ressources (RPPB) est le principal organe consultatif du Conseil pour la gestion de toutes les ressources de l'Organisation. Il est responsable de la gestion d'ensemble des budgets civil et militaire de l'OTAN, de même que du programme OTAN d'investissement au service de la sécurité et des effectifs. Le Comité des budgets et le Comité des investissements font tous deux rapport au RPPB.

### **Comité des budgets**

Le Comité des budgets rend compte au Bureau de la planification et de la politique générale des ressources pour tout ce qui concerne les budgets civil et militaire de l'OTAN. Le budget civil couvre l'ensemble des coûts liés au Secrétariat international, qui est établi au siège de l'OTAN, à Bruxelles, tandis que le budget militaire couvre tous les coûts liés à l'État-major militaire international, lui aussi établi à Bruxelles, aux commandements stratégiques et à la Force aéroportée de détection lointaine et de contrôle de l'OTAN (NAEW&C).

### **Comité des investissements**

Le Comité des investissements rend compte au Bureau de la planification et de la politique générale des ressources pour ce qui concerne l'exécution du programme OTAN d'investissement au service de la sécurité.

Le programme OTAN d'investissement au service de la sécurité sert à financer les équipements et les installations qui sont nécessaires à l'appui des rôles dévolus aux deux commandements stratégiques de l'OTAN (le Commandement allié Opérations et le Commandement allié Transformation) et dont il est reconnu qu'ils viennent en dépassement des moyens requis par les pays membres pour leur seule défense nationale.

## Informations sur les dépenses de défense

**L'OTAN publie chaque année des informations sur les dépenses de défense des pays membres. Depuis 1963, ce rapport permet une comparaison des données économiques et financières concernant la défense de l'OTAN, basée sur une définition commune des dépenses de défense.**

### À quoi ces informations correspondent-elles dans la pratique ?

Les chiffres représentent les paiements réellement effectués ou qui doivent l'être au cours de l'exercice financier. Ces informations sont fondées sur une définition commune des dépenses de défense. En raison des différences existant entre cette définition et les définitions nationales, les chiffres peuvent accuser des variations par rapport à ceux indiqués par les autorités nationales ou figurant dans les budgets nationaux

### Comment cette politique a-t-elle évolué ?

Chaque année, des tableaux actualisés indiquant les dépenses de défense des pays membres sont publiés sur le site web de l'OTAN en format PDF et Excel. La version la plus récente du rapport fournit des indicateurs clé sur les aspects financiers et économiques de ces dépenses, répartis comme suit:

- Montant des dépenses de défense
- Variation en volume du produit intérieur brut (PIB) et des dépenses de défense
- Dépenses de défense et PIB par habitant
- Dépenses de défense par catégorie
- Forces armées

### Faits et chiffres

2010	2011								
2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
1970	1971			1974	1975	1976	1977	1978	1979
			1963	1964	1965		1967		1969

## La Réforme de L'OTAN



**Au sommet de Lisbonne, en novembre 2010, les dirigeants des pays de l'OTAN ont entériné un nouveau concept stratégique, qui stipule que l'Alliance « engagera un processus de réforme continue pour rationaliser les structures, améliorer les méthodes de travail et maximiser l'efficacité ».**

Ce processus avait déjà commencé en juin 2010, par l'organisation interne du siège de l'OTAN, c'est-à-dire la revue des comités de l'OTAN. Parallèlement, l'OTAN a également entamé la réforme de sa structure de commandement - la revue de la structure de commandement - et de ses agences - la revue des agences.

- la revue des comités de l'OTAN a été mise en œuvre et fait actuellement l'objet d'ajustements ;
- la revue de la structure de commandement de l'OTAN a été lancée au sommet de Lisbonne, et le modèle et l'implantation géographique correspondants ont été approuvés par les ministres de la Défense en juin 2011. Sa mise en œuvre se déroulera sur une période d'un an ;
- la revue des agences de l'OTAN a pour objectif de renforcer l'efficacité et l'efficacité en ce qui concerne la fourniture de capacités et de services, de parvenir à une meilleure synergie entre les fonctions similaires et d'accroître la transparence et la redevabilité. Au sommet de Lisbonne, les Alliés sont convenus de rationaliser les quatorze agences de l'OTAN autour de trois thèmes programmatiques majeurs : l'acquisition, le soutien, et les communications et l'information.

En outre, le Secrétariat international de l'OTAN fait l'objet d'une revue dans le cadre de ce paquet plus vaste de réformes entreprises au sein de l'Organisation. Comme pour les autres initiatives, le but est de rationaliser les structures et de les adapter à l'environnement actuel.

## Organismes et agences

**Il existe, au sein de l'OTAN, un certain nombre d'organismes et d'agences qui s'occupent de domaines ou d'initiatives spécifiques allant de la recherche à la production d'hélicoptères en passant par la logistique, les communications et la gestion des oléoducs. Ces organismes et agences offrent un cadre pour la recherche et l'expertise, l'application des décisions de l'Alliance, la gestion et l'exploitation des programmes et des systèmes en coopération, ainsi que pour la formation et l'entraînement. Les agences sont un mécanisme vital pour l'acquisition et le soutien collectifs des capacités.**

Pour créer un organisme ou une agence OTAN, il faut une charte définissant les tâches et les responsabilités propres à un organisme OTAN. Un comité est normalement mis en place pour orienter les travaux du nouvel organisme et, souvent, une agence est créée pour exécuter les activités de cet organisme. Dans certains cas, plusieurs agences opèrent pour le compte d'un seul organisme.

Bien que les organismes et agences OTAN soient autonomes, ils sont tenus de respecter les conditions énoncées dans leur charte et ils rendent généralement compte au Conseil de l'Atlantique Nord ou au Comité militaire, ou aux deux. Comme l'OTAN, ils jouissent de l'exonération fiscale et sont principalement au service de l'Alliance et de ses États membres. Certains organismes ou agences peuvent aussi apporter leur soutien aux partenaires de l'OTAN, lorsque cela est utile à l'Alliance.

Les organismes et les agences de l'OTAN sont implantés au siège de l'Alliance à Bruxelles ou dans certains pays membres.

### Réforme des agences de l'OTAN

La revue des agences de l'OTAN s'inscrit dans le processus actuel de réforme de l'OTAN, qui porte également sur la structure de commandement militaire.

À l'heure actuelle, l'OTAN compte 14 agences, implantées dans sept pays membres; toutes fournissent aux forces armées de l'OTAN des capacités et des services essentiels. La réforme a pour but de renforcer l'efficacité et l'efficience pour la fourniture des capacités et des services, de parvenir à une meilleure synergie entre les fonctions similaires et de développer la transparence et la responsabilisation. La réforme des agences permettra, à terme, de réaliser des économies, notamment sur les frais généraux, grâce à la mutualisation des services de soutien.



Au sommet de Lisbonne, les Alliés se sont mis d'accord sur un modèle qui consiste à restructurer les agences autour de trois grands thèmes programmatiques : l'acquisition, le soutien, et les communications et l'information.

Les agences qui gèrent actuellement des programmes multinationaux d'acquisition, comme l'avion de combat européen ou l'hélicoptère OTAN, deviendront, dès la mise en place des dispositions appropriées, des bureaux de programme relevant de la nouvelle Agence OTAN d'acquisition. Elles conserveront leur implantation actuelle à proximité de leurs partenaires industriels, au moins dans un premier temps.

Le siège de l'Agence OTAN de soutien sera situé à Capellen, au Luxembourg, site de l'actuelle l'Agence OTAN de maintenance et d'approvisionnement (NAMSA). L'Agence OTAN d'information et de communication aura son siège à Bruxelles, où se trouvera également l'équipe restreinte chargée de concevoir la nouvelle Agence OTAN d'acquisition.

Les autres changements concernent la nouvelle Organisation pour la science et la technologie (STO), qui doit voir le jour avant juillet 2012 et qui englobera le Comité pour la science et la technologie (STB), le Bureau de programme pour la collaboration S&T et le Centre de recherche sous-marine de l'OTAN (NURC).

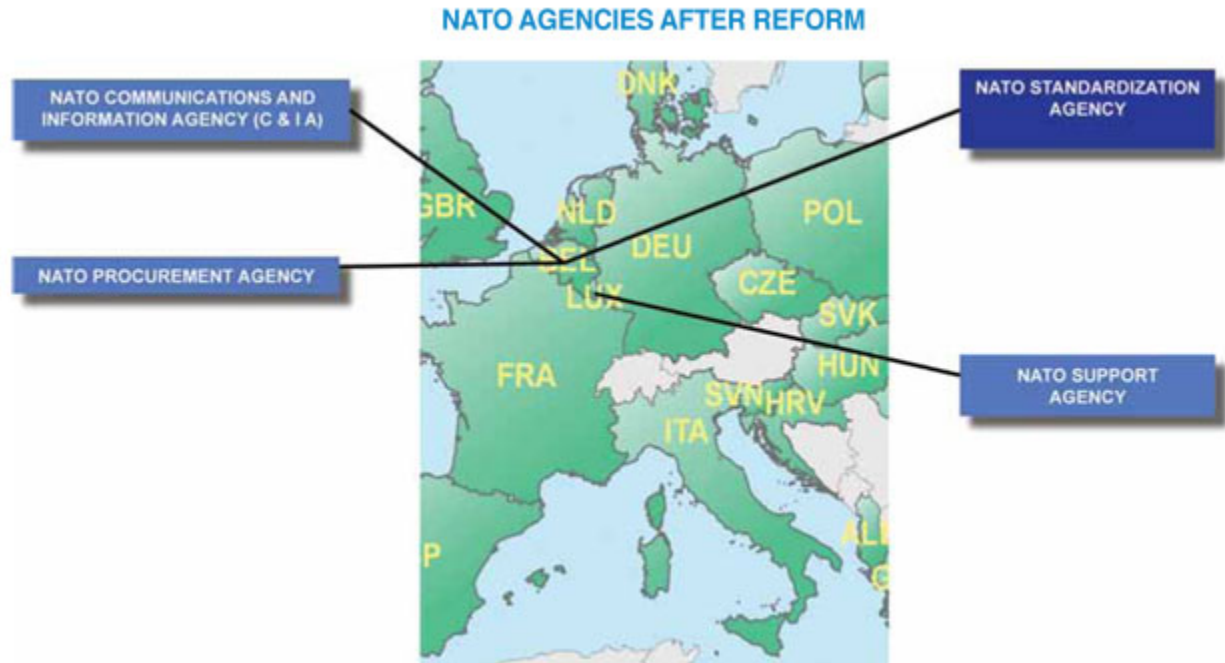
L'actuelle Agence OTAN de normalisation poursuivra ses activités et fera l'objet d'une revue d'ici au printemps 2014.

En juin 2011, les ministres de la Défense des pays de l'OTAN ont examiné des options détaillées pour la nouvelle structure des agences et ont décidé d'instaurer une période de transition d'un an pour mettre en œuvre la réforme.

Ils ont également décidé de créer un environnement de « services mutualisés » en regroupant les prestations de soutien des agences de l'OTAN, du siège de l'OTAN et d'autres unités organisationnelles pour les fonctions suivantes : finances et comptabilité, achats généraux, ressources humaines, services informatiques généraux et installations.

Depuis juin 2011, des étapes ont été franchies en vue de la création des nouvelles entités : les chartes fondatrices sont en cours de rédaction, les organes de gouvernance provisoires ont été mis en place, et les nouveaux chefs des agences ont été sélectionnés.

La réforme assurera le transfert ordonné des responsabilités de façon à ce que les capacités essentielles et les services continuent d'être fournis sans interruption pour les opérations en cours.



### Organismes et agences de l'OTAN <sup>1</sup>:

- Agence OTAN pour la recherche et la technologie
- Agence OTAN de consultation, de commandement et de contrôle
- Agence OTAN d'entretien et d'approvisionnement
- Agence OTAN de normalisation
- Agence de gestion des oléoducs en Centre-Europe
- Agence OTAN de gestion pour la conception, le développement, la production et la logistique du système de défense aérienne élargie à moyenne portée [de l'OTAN]
- Agence OTAN de gestion du programme du système aéroporté de détection lointaine et de contrôle [de l'OTAN]
- Agence OTAN de gestion du système de commandement et de contrôle aériens
- Agence BICES de l'OTAN (systèmes de recueil et d'exploitation des informations du champ de bataille)
- Agence OTAN de services de systèmes d'information et de communication
- Agence de gestion OTAN pour la conception, le développement, la production et la logistique de l'hélicoptère OTAN
- Agence de gestion OTAN pour le développement, la production et la logistique de l'ACE 2000 et du Tornado
- Agence OTAN de gestion du transport aérien
- Centre de recherche sous-marine de l'OTAN
- Agence de gestion de la capacité alliée de surveillance terrestre de l'OTAN.

On notera que les agences de l'OTAN font actuellement l'objet d'une revue et que des changements sont donc possibles.

## Secrétariat international



**Quelque 1 200 civils travaillent au Secrétariat international (SI) de l'OTAN, situé au siège de l'OTAN à Bruxelles. Organe consultatif et administratif, placé sous l'autorité du secrétaire général, le SI apporte un soutien aux délégations des pays membres au niveau de différents comités et aide à la mise en œuvre de leurs décisions.**

Le Secrétariat international fait actuellement l'objet d'une revue dans le cadre d'un paquet plus vaste de réformes entreprises au sein de l'Organisation, conformément aux engagements pris dans le concept stratégique 2010.

À l'échelle mondiale, l'OTAN emploie environ 5 000 civils dans différentes agences et commandements stratégiques ou régionaux.

- **Rôle et responsabilités**

Le Secrétariat international apporte un soutien aux processus de recherche d'un consensus et de prise de décisions, et assure le suivi des décisions des comités de l'OTAN.

Les membres du Secrétariat international, qui doivent impérativement être ressortissants d'un pays membre, sont soit recrutés directement par l'Organisation, soit détachés par leurs gouvernements. Le SI relève du secrétaire général, qui décide des nominations. Les membres du SI doivent allégeance à l'Organisation pendant toute la durée de leur mandat.

Les vacances de postes au sein du SI sont publiées sur le site web de l'OTAN.

- **Fonctionnement**

Le Secrétariat international englobe le cabinet du secrétaire général, sept divisions (chacune dirigée par un secrétaire général adjoint) et un certain nombre de bureaux indépendants.

## Cabinet du secrétaire général

Le secrétaire général dirige le SI, mais en est également, d'un point de vue administratif, un membre. Il dispose d'un cabinet comprenant un directeur et son équipe, le secrétaire général délégué, le Bureau des affaires juridiques et une Unité Planification des orientations.

## Divisions

Le SI remplit un certain nombre de rôles qu'assument différentes divisions :

- o Division Affaires politiques et politique de sécurité : chargée de donner des avis politiques et des orientations générales, elle assume un rôle de direction en ce qui concerne les aspects politiques des tâches de sécurité fondamentales de l'OTAN. Elle s'occupe à ce titre des affaires régionales, économiques et de sécurité, ainsi que des relations avec les autres organisations internationales et avec les pays partenaires.
- o Division Politique et plans de défense (DPP) : chargée d'élaborer et de mettre en œuvre les aspects des tâches de sécurité fondamentales de l'OTAN liés aux politiques et à la planification de la défense. Elle s'occupe à ce titre des plans de défense, de la politique nucléaire de l'Alliance, de la défense contre les armes de destruction massive et de certains aspects de la planification opérationnelle.
- o Division Opérations : elle fournit la capacité opérationnelle nécessaire à l'OTAN pour assumer ses responsabilités en matière de dissuasion, de défense et de gestion des crises. Elle s'occupe à ce titre des activités de l'OTAN en matière de gestion des crises et de maintien de la paix, des plans civils d'urgence et d'exercices.
- o Division Investissement de défense : chargée des développements et des investissements dans les moyens et les capacités pour renforcer la capacité de défense de l'Alliance, elle s'occupe à ce titre de la planification des armements, de la défense aérienne et de l'investissement au service de la sécurité.
- o Division Diplomatie publique : la communication avec le grand public est l'une des priorités de l'OTAN. La Division Diplomatie publique est chargée d'informer différents publics cibles sur les activités et les politiques de l'OTAN par l'intermédiaire des médias, du site web de l'OTAN, de publications imprimées et multimédia, de séminaires et de conférences ainsi que du programme scientifique de l'OTAN.
- o Division Gestion exécutive : chargée de gérer les ressources humaines et financières et de veiller au bon fonctionnement du siège de l'OTAN, elle doit assurer l'efficacité des travaux du Secrétariat international et fournir aussi un soutien à tous les éléments travaillant au Siège, notamment au travers des services de soutien et des services de conférences, de la gestion de l'information et des ressources humaines et financières de l'OTAN.
- o Division Défis de sécurité émergents : elle a été créée tout récemment pour traiter un nombre croissant de risques et de défis non traditionnels. Elle a commencé ses travaux début août 2010 et traite principalement du terrorisme, de la prolifération des armes de destruction massive, de la cyberdéfense et de la sécurité énergétique.

## Bureaux indépendants

Au sein du SI, se trouvent également le Bureau de sécurité de l'OTAN, le Bureau OTAN des ressources (tous les deux ayant à leur tête un directeur), le Bureau du contrôleur des finances et un Collège international des commissaires aux comptes indépendant.

Le Bureau de sécurité de l'OTAN est une entité séparée, chargée de coordonner, de contrôler et de mettre en application la politique de sécurité de l'OTAN, de veiller à la sécurité générale au sein de l'OTAN et de gérer les services de sécurité du Siège.

Le Bureau OTAN des ressources a été créé en 2007. Sous la conduite de son directeur, il vise à rationaliser la gestion des ressources militaires financées en commun au siège de l'OTAN et rassemble tous les services du Secrétariat international qui travaillent dans ce domaine.

- **Historique**

Créé en 1951 pour apporter un soutien au Conseil de l'Atlantique Nord, le Secrétariat international est chargé de la préparation et du suivi des mesures prises par le Conseil dans tous les domaines. Son statut est défini dans la Convention sur le statut de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, que des représentants des pays et du Secrétariat international ont négociée et signée à Ottawa en septembre 1951.

Au fil des années, le SI a connu plusieurs restructurations. Un des exercices plus récents de ce type découlait du sommet de Prague, tenu en novembre 2009 et au cours duquel les dirigeants des pays de l'OTAN ont approuvé un ensemble de mesures visant à améliorer la capacité de l'Alliance de répondre aux nouvelles menaces pesant aujourd'hui sur la sécurité. Elle a entraîné une réorganisation du Secrétariat international de l'OTAN et la mise en œuvre de processus de gestion modernes.

La restructuration visait à assurer une répartition plus équitable des responsabilités entre les divisions, à renforcer la gestion du personnel et à améliorer la coordination sur les questions et les programmes essentiels.

Plus récemment, une revue du Secrétariat international a été lancée dans le cadre d'un paquet de réformes plus vaste (structure de commandement militaire, organisations, agences et comités de l'OTAN). Ce paquet fait partie de l'engagement de l'OTAN dans « un processus de réforme continue pour rationaliser les structures, améliorer les méthodes de travail et maximiser l'efficacité » pris dans le concept stratégique entériné au sommet de Lisbonne, en novembre 2010.

---

## État-major militaire international

**L'État major militaire international (EMI) est l'organe exécutif du Comité militaire, la plus haute instance militaire de l'OTAN.**

Il est chargé de préparer les analyses, les évaluations et d'autres rapports relatifs à toutes les questions militaires concernant l'OTAN, qui alimentent les débats du Comité militaire et l'aident à prendre des décisions. L'EMI veille aussi à ce que les décisions et les politiques relatives à des

questions militaires et adoptées par le Conseil de l'Atlantique Nord et le Comité militaire soient mises en œuvre par les organismes militaires compétents de l'OTAN.

L'EMI comprend plus ou moins 450 militaires assistés d'environ 90 civils. Il est placé sous l'autorité d'un directeur général ; il est organisé en cinq divisions fonctionnelles et en plusieurs branches et bureaux de soutien. Il est capable, pendant une durée limitée et sans faire appel à du personnel supplémentaire, de passer rapidement et en souplesse à un mode de crise et de travailler 24 heures sur 24, sept jours sur sept.

- **Rôle et responsabilités**

L'État major militaire international est le lien essentiel entre les organes politiques décisionnels de l'Alliance et les commandants stratégiques de l'OTAN (le commandant suprême des forces alliées en Europe – SACEUR, et le commandant suprême allié Transformation – SACT) et leurs états majors, puisqu'il est régulièrement en contact avec le Secrétariat international civil de l'OTAN, qui occupe les mêmes locaux à Bruxelles.

- **Fonctionnement**

L'EMI est placé sous l'autorité d'un directeur général, qui est un général ou un officier général 3 étoiles ; celui-ci est assisté de 10 officiers généraux qui dirigent les divisions et les bureaux de soutien administratif au sein de l'EMI.

Plusieurs responsables clés exercent leurs fonctions au sein du Bureau du directeur général de l'EMI ou y sont rattachés :

- le coordonnateur exécutif (EXCO) : il gère les activités des services internes et contrôle la circulation des informations et des communications, tant au sein de l'EMI qu'entre l'EMI et d'autres parties du siège de l'OTAN ;
- le conseiller en affaires publiques et en communication stratégique (PA&SCA) : il donne des avis au président et au président délégué du Comité militaire, ainsi qu'au directeur général de l'EMI sur la communication stratégique et les affaires publiques. Le conseiller travaille en étroite coopération avec le Cabinet du président du Comité militaire de l'OTAN, assumant le rôle de porte-parole militaire du président et étant la principale source d'informations pour toutes les questions relatives au Comité militaire et toutes les activités de celui-ci ;
- le contrôleur des finances (FC) : il donne aux principaux responsables des avis sur toutes les questions financières et budgétaires de l'EMI ;
- l'officier chargé des affaires juridiques (LO) : il adresse des recommandations sur toutes les questions juridiques au président et au président délégué du Comité militaire, au directeur général de l'EMI et à tous les organismes placés sous l'autorité de son Bureau, ainsi qu'au Comité militaire ;
- le Bureau OTAN sur la dimension de genre (NOGP) : ce bureau donne des avis à l'EMI et lui apporte un soutien en ce qui concerne les questions relatives à l'égalité des sexes. Il sert d'organe centralisateur permanent pour la collecte, la communication et la mise en commun d'informations concernant les programmes, les politiques et les pratiques des pays sur ces questions, notamment l'application des résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité de l'ONU concernant les femmes, la paix et la sécurité. Il se tient en liaison avec le SI de l'OTAN et les organisations internationales qui s'intéressent à l'intégration de la dimension de genre dans les opérations militaires ainsi qu'aux questions liées au genre.

## Les cinq divisions

L'EMI a principalement pour rôle de soutenir le Comité militaire et, pour ce faire, il est organisé en cinq divisions, chargées des domaines ci-après.

- **Plans et orientations (P&P)**

L'EMI élabore et coordonne la contribution du Comité militaire aux activités de l'OTAN dans les domaines des plans et des orientations, de la politique de défense, de la planification stratégique, de la planification et de la politique relatives aux armes spéciales, de la prolifération des armes de destruction massive, des plans de défense et de forces, ainsi qu'en ce qui concerne la Force de réaction de l'OTAN et les capacités en général.

- **Opérations (OPS)**

L'EMI apporte son soutien au Comité militaire pour l'élaboration des plans opérationnels et pour l'examen des questions concernant le dispositif de forces de l'OTAN et d'autres problèmes de gestion militaire liés au rôle qui incombe à l'Alliance dans les crises internationales. En outre, il favorise et organise des activités de formation et des exercices multinationaux pour les pays membres et les pays du Partenariat pour la paix (PPP).

- **Renseignement (INT)**

L'EMI apporte au quotidien, en matière de renseignement stratégique, un soutien au secrétaire général de l'OTAN, au Conseil de l'Atlantique Nord, au Comité militaire, au Comité de la politique et des plans de défense et à d'autres organismes de l'OTAN. Il rassemble et évalue les données du renseignement communiquées par les pays membres et les commandements de l'OTAN. En outre, il établit, tient à jour et applique la politique, la doctrine et les documents de base relatifs au renseignement.

- **Coopération et sécurité régionale (C&RS)**

L'EMI entretient des contacts militaires et il coopère dans le cadre du Conseil de partenariat euro-atlantique et du programme PPP, du Conseil OTAN-Russie, de la Commission OTAN-Ukraine, de la Commission OTAN-Géorgie, du Dialogue méditerranéen et de l'Initiative de coopération d'Istanbul, ainsi qu'avec différents partenaires mondiaux. Il établit également des avis militaires concernant la participation de l'OTAN à différents aspects du désarmement, de la maîtrise des armements, et de la sécurité en coopération.

- **Logistique et ressources (L&R)**

L'EMI élabore et coordonne la contribution du Comité militaire aux activités OTAN de logistique stratégique et de planification des ressources à l'appui des organismes militaires de l'OTAN. Il apporte son soutien à la politique et aux procédures OTAN dans les domaines de la logistique, des

questions médicales, des armements, de la recherche et de la technologie, des effectifs et du personnel, et des investissements et de la finance.

### **Autres fonctions et bureaux**

- o **Consultation, commandement et contrôle (C3)**

Le Secrétariat des C3 du siège de l'OTAN (NHQC3S) regroupe les éléments « communications » de l'EMI et du SI. Il s'agit donc d'un secrétariat intégré composé de personnel de l'EMI et du SI au service du Conseil de l'Atlantique Nord, du Comité militaire et du Bureau des C3. Deux de ses branches ont principalement un rôle de coordination : l'une s'occupe des orientations générales et de la gouvernance du domaine des C3 et l'autre se consacre à la mise en œuvre. La Branche Assurance de l'information et cyberdéfense, la Branche Services d'information et communautés d'intérêts et la Branche Spectre et infrastructure C3 sont des branches spécialisées.

- o **Le Centre de situation de l'OTAN (SITCEN)**

Le SITCEN, qui se situe entre le Secrétariat international et l'État-major militaire international, se compose de personnel civil et militaire. Il est l'organe central du siège de l'OTAN qui est chargé d'assurer la connaissance de la situation dans l'ensemble du Siège, et il apporte son plein soutien au mécanisme de gestion de crise, 24 heures sur 24, sept jours sur sept.

---

## **III. Une plus grande souplesse avec les partenaires**

Chicago sera l'occasion pour les Alliés d'approfondir les relations existantes et d'élargir leurs réseaux de partenariats. Ainsi, le sommet donnera un nouvel élan aux partenariats et mettra en évidence le rôle à part entière qu'ils jouent dans les opérations de soutien de la paix et de gestion des crises menées par l'OTAN et dans l'agenda politique global.

Les chefs d'État et de gouvernement s'attacheront également à obtenir le concours d'autres d'organisations dans la lutte contre les défis qui se présentent à l'échelle de la planète.



## Partenariats : une approche coopérative de la sécurité



**Le nouveau concept stratégique de l'OTAN, adopté au sommet de Lisbonne en novembre 2010, considère la « sécurité coopérative » comme l'une des trois tâches fondamentales de l'OTAN. Selon ce concept, c'est dans le cadre d'un vaste réseau de relations de partenariat avec des pays et des organisations du monde entier que la promotion de la sécurité euro-atlantique peut être assurée au mieux. Aucun pays ou organisation ne peut faire face seul aux défis complexes et imprévisibles de l'environnement de sécurité en mutation : la conduite d'une action multilatérale coordonnée s'impose.**

À Lisbonne, les dirigeants des pays de l'Alliance ont déclaré que les partenariats de l'OTAN peuvent offrir des cadres pour le dialogue politique et la coopération régionale dans le domaine de la sécurité et de la défense, qu'ils contribuent au renforcement de nos valeurs communes et qu'ils sont essentiels à la réussite de bon nombre de nos opérations et missions.

Une initiative ciblée visant à réformer la politique de partenariat de l'OTAN a été lancée à Lisbonne, le but étant de rendre le dialogue et la coopération plus inclusifs, plus souples, plus constructifs et davantage axés sur la stratégie. Conformément aux décisions prises à Lisbonne, une nouvelle politique de partenariat a été entérinée par les ministres des Affaires étrangères à leur réunion de Berlin en avril 2011.

*« Ce nouveau "paquet partenariats", approuvé à Berlin, nous permettra de travailler sur davantage de sujets, avec des partenaires plus nombreux, et selon des modalités plus variées »* a déclaré le secrétaire général de l'OTAN, Anders Fogh Rasmussen.

Au cours des deux dernières décennies, l'Alliance a établi un réseau de partenariats structurés avec des pays de la région euro-atlantique, du pourtour méditerranéen et de la région du Golfe, ainsi que des relations individuelles avec d'autres partenaires de par le monde.

La nouvelle politique de partenariat a pour objectif de renforcer les partenariats de l'OTAN existants en consolidant les mécanismes de consultation et en favorisant une coopération davantage axée sur la substance. Elle prévoit en outre une « boîte à outils » de mécanismes et d'activités simplifiant la façon dont l'OTAN présente ses offres de coopération aux partenaires.

Dans le droit fil du nouveau concept stratégique, l'OTAN offrira à ses partenaires « davantage d'engagement politique avec l'Alliance et un rôle substantiel pour ce qui est de définir la stratégie et de prendre des décisions concernant les opérations dirigées par l'OTAN auxquelles ils contribuent ». Tout en préservant leur spécificité et en développant plus avant les cadres de partenariat existants, la nouvelle politique de partenariat offre à tous les partenaires une coopération et un dialogue intensifiés. De plus, des formules souples de consultation et, s'il y a lieu, de coopération seront proposées, réunissant l'OTAN et ses partenaires dans tous les cadres existants et au-delà de ces cadres.

De même, l'OTAN est disposée à élargir son engagement à développer le dialogue politique et la coopération pratique avec des acteurs mondiaux clés et d'autres nouveaux interlocuteurs du monde entier qui partagent l'attachement de l'Alliance à des relations internationales pacifiques mais n'ont pas conclu de programme de partenariat avec l'OTAN. « *Notre nouvelle politique tient compte du fait que, dans le monde d'aujourd'hui, nous avons besoin d'une sécurité coopérative pour accomplir nos missions de sécurité. Et pour ce faire, nous voulons nous ouvrir aux acteurs majeurs de par le monde* » a déclaré le secrétaire général de l'OTAN à l'issue de la réunion de Berlin.

L'OTAN s'engage en outre activement avec d'autres acteurs – et organismes – internationaux pour traiter de questions de défense et de sécurité, et souhaite approfondir cette coopération. La complexité des opérations de soutien de la paix et de stabilisation ainsi que la nature très variable des défis de sécurité du XXI<sup>e</sup> siècle appellent à une approche conjuguant efficacement les instruments politiques, civils et militaires.

- **Un réseau de partenariats avec les pays non membres**

**L'OTAN cherche à établir avec les pays non membres un dialogue et une coopération pratique portant sur le vaste éventail de questions politiques et sécuritaires, et les partenaires contribuent à la réalisation des buts et des tâches de l'OTAN, y compris pour ce qui est des opérations dirigées par l'OTAN et des activités qu'elle mène afin de lutter contre le terrorisme et de relever les défis de sécurité émergents.**

Dans la région euro-atlantique, l'Alliance entretient des relations avec des pays non membres dans le cadre du **Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA)**, qui rassemble 50 pays, ainsi que du **Partenariat pour la paix (PPP)**, vaste programme de coopération bilatérale avec les pays partenaires de la région euro-atlantique. En outre, l'OTAN a créé des structures spécifiques pour encadrer ses relations avec la Russie, l'Ukraine et la Géorgie.

L'OTAN développe des relations avec les pays du pourtour méditerranéen dans le cadre du **Dialogue méditerranéen**, ainsi qu'avec des pays de la région du Golfe au travers de **l'Initiative de coopération d'Istanbul**.

Parallèlement à ces partenariats officiels, l'OTAN coopère avec un ensemble de pays qui ne font pas partie de ces structures. Parmi ces pays, souvent désignés par « **autres partenaires mondiaux** »

– ou tout simplement « **partenaires mondiaux** » –, figurent notamment l'Australie, le Japon, la République de Corée, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, l'Iraq, l'Afghanistan et la Mongolie.

## • **Objectifs stratégiques de partenariat**

En vertu de la nouvelle politique de partenariat, les relations avec les partenaires de l'OTAN ont pour objectifs stratégiques :

- de renforcer la sécurité, la paix et la stabilité au niveau euro-atlantique et international ;
- de promouvoir la sécurité et la coopération régionales ;
- de faciliter une coopération mutuellement bénéfique sur les enjeux d'intérêt commun, y compris en ce qui concerne les efforts déployés au niveau international pour relever les défis de sécurité émergents ;
- de préparer les pays intéressés qui peuvent prétendre à l'adhésion à l'OTAN ;
- de promouvoir les réformes et les valeurs démocratiques ;
- de renforcer le soutien aux opérations et missions dirigées par l'OTAN ;
- de sensibiliser davantage aux développements sécuritaires, y compris à l'alerte rapide, de manière à prévenir les crises ;
- de renforcer la confiance, de parvenir à une meilleure compréhension mutuelle, y compris sur le rôle et les activités de l'OTAN, en particulier grâce à une diplomatie publique plus active.

## • **Domaines prioritaires pour le dialogue, la consultation et la coopération**

Dans le cadre de ces objectifs stratégiques de partenariat, des priorités seront définies pour le dialogue, la consultation et la coopération dans les domaines suivants, comme il conviendra :

- consultations politiques sur les développements de sécurité, selon les besoins, notamment sur les questions régionales, l'objectif étant en particulier de prévenir les crises et de contribuer à leur gestion ;
- coopération dans le cadre des opérations et des missions dirigées par l'OTAN ;
- réforme de la défense, renforcement des capacités et des moyens, formation et entraînement ;
- interopérabilité ;
- lutte contre le terrorisme ;
- lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs ;
- défis de sécurité émergents (notamment en lien avec la cyberdéfense), sécurité énergétique et sécurité maritime, y compris s'agissant de lutte contre la piraterie ;
- plans civils d'urgence.

D'autres domaines d'intérêt commun pourraient aussi être examinés, selon les besoins, en fonction des intérêts mutuels des pays de l'Alliance et des partenaires et sur base d'une décision du Conseil de l'Atlantique Nord.

## • **Vers un partenariat plus efficace et plus souple**

Dans le cadre de la nouvelle politique entérinée à Berlin, des mesures sont prises :

- pour rationaliser les outils de partenariat de l'OTAN afin d'ouvrir l'ensemble des activités et des exercices de coopération aux partenaires et d'harmoniser les programmes de partenariat ;
- pour mieux interagir avec les partenaires mondiaux qui apportent une contribution importante à la sécurité, et s'ouvrir aux partenaires pertinents afin de renforcer la confiance, d'accroître la transparence et de développer la coopération pratique ;

- pour établir des formules souples permettant d'examiner les défis de sécurité avec les partenaires et renforcer les forums de dialogue politiques existants
- pour tirer profit des améliorations apportées aux mécanismes OTAN de formation et réfléchir aux moyens d'accroître l'aptitude des divers partenaires à renforcer leurs capacités.

Tout en respectant la spécificité des cadres de partenariat existants, tous les partenaires se verront offrir l'accès à la gamme complète des activités de partenariat offertes par l'OTAN. Tous les partenaires avec lesquels l'OTAN a conclu un programme individuel de coopération – qu'il s'agisse des partenaires du PPP, du Dialogue méditerranéen, de l'Initiative de coopération d'Istanbul ou des partenaires mondiaux – auront accès au nouveau menu de coopération partenariale, qui comporte quelque 1 600 activités.

L'OTAN développera encore la formule 28+n qui permet d'organiser des réunions selon des configurations plus souples et, le cas échéant, des activités réunissant l'OTAN et les partenaires, dans tous les cadres existants et au-delà. Ces réunions, dont l'OTAN est déjà coutumière, pourraient avoir un caractère thématique ou dicté par un événement. Elles seront mises à profit, au cas par cas, pour renforcer les consultations sur les enjeux de sécurité d'intérêt commun et la coopération dans des domaines d'action prioritaire. En septembre 2011, s'est tenue au siège de l'OTAN, une réunion à 28+n consacrée à la lutte contre la piraterie, à laquelle ont participé des représentants de 47 pays et organisations participant à des opérations de lutte contre la piraterie dans l'océan Indien. La cyberdéfense constitue un autre sujet susceptible d'être inscrit à l'ordre du jour de réunions dans cette configuration.

Pour ce qui est de l'élargissement de son engagement vis-à-vis des acteurs mondiaux clés et d'autres nouveaux interlocuteurs avec lesquels elle n'a pas conclu d'arrangement de partenariat formel, l'OTAN est disposée à engager un dialogue politique et une coopération pratique avec tout pays qui partage son intérêt pour des relations internationales pacifiques. Ces contacts seront établis de manière souple et pragmatique. Parmi ces nouveaux interlocuteurs pourraient figurer des pays tels que la Chine, l'Inde, la Mongolie, Singapour, l'Indonésie, la Malaisie, la Colombie ou le Brésil.

À Lisbonne, les Alliés ont également décidé de réexaminer le cadre politico-militaire qui régit la façon dont l'OTAN fait participer les partenaires aux consultations politiques et au processus décisionnel pour les opérations et les missions auxquelles ils contribuent. À Berlin, les ministres des Affaires étrangères ont entériné des propositions visant à définir un rôle plus structuré pour les partenaires d'opérations en donnant forme à la stratégie liée aux opérations dirigées par l'OTAN auxquelles ces partenaires contribuent.

- **Engagement actif avec d'autres organisations internationales**

Depuis les années quatre-vingt-dix, l'OTAN entretient des relations de travail étroites avec l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'Union européenne (UE) et l'Organisation pour la sécurité

et la coopération en Europe (OSCE). Ces relations font partie intégrante de la transformation que conduit actuellement l'Alliance en vue de relever efficacement les défis complexes liés à la gestion des crises et au terrorisme ainsi que les défis de sécurité émergents, tels que la prolifération des armes, la cybersécurité, la sécurité énergétique et la piraterie.

L'Alliance œuvre également en faveur de la coopération dans des domaines spécifiques avec un certain nombre d'organisations internationales et non gouvernementales, parmi lesquelles l'Union africaine, le Comité international de la Croix-Rouge, l'Organisation internationale pour les migrations, la Banque mondiale et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

L'Alliance est résolue à poursuivre ses efforts en faveur d'un renforcement des relations avec d'autres organisations internationales compétentes conformément au concept stratégique, à la déclaration de Lisbonne et au plan d'action pour l'approche globale. Les principaux objectifs qui sous-tendent cette coopération sont, selon les besoins, définis comme suit :

- o jouer des rôles complémentaires et synergiques en faveur de la paix et de la sécurité internationales ;
- o s'engager activement avant, pendant et après une crise à promouvoir la collaboration dans l'analyse, la planification et la conduite d'activités sur le terrain, afin de maximiser la cohérence et l'efficacité de l'action internationale d'ensemble ;
- o accroître le soutien à la formation et au développement de capacités régionales.

---

## Les outils de partenariat



**L'OTAN a mis en place divers outils et mécanismes de partenariat en vue de soutenir la coopération avec ses pays partenaires au travers d'un assortiment de politiques, programmes, plans d'action et autres arrangements. Nombre de ces outils sont axés sur les priorités majeures que sont le renforcement des capacités et de l'interopérabilité et le soutien aux réformes de la défense et du secteur de la sécurité.**

La plupart de ces mécanismes de partenariat ont été créés aux fins de la coopération entre l'OTAN et ses partenaires euro-atlantiques dans le cadre du Partenariat pour la paix. Cependant, suite à la réforme de la politique de partenariat de l'OTAN intervenue en avril 2011, des mesures ont été prises dans le but d'ouvrir la « boîte à outils » à tous les partenaires, par-delà et au-delà des cadres de partenariat régionaux existants.

Depuis 2012, tous les partenaires ont accès à un nouveau menu de coopération partenariale, qui compte quelque 1 600 activités. Un programme individuel de partenariat et de coopération sera élaboré conjointement et conclu entre l'OTAN et chaque pays partenaire qui le souhaite. Ces programmes de deux ans seront définis à partir du menu de coopération partenariale, selon les intérêts et les besoins spécifiques de chaque pays.

- **Renforcement des capacités et de l'interopérabilité**

Les pays partenaires ont apporté et apportent encore un concours précieux aux opérations et missions de l'Alliance, qu'il s'agisse de soutenir la paix dans les Balkans occidentaux et en Afghanistan, de former les forces de sécurité nationales en Iraq, de surveiller l'activité maritime en Méditerranée ou d'aider à la protection des civils en Libye.

Divers outils ont été créés en vue de permettre aux forces partenaires de participer activement aux opérations dirigées par l'OTAN. Ils sont décrits ci-après.

Le **processus de planification et d'examen (PARP)** contribue à développer l'interopérabilité et les capacités des forces susceptibles d'être mises à disposition pour des activités de formation, des exercices et des opérations de l'OTAN. Il offre aussi aux partenaires un cadre qui les aide à mettre en place des forces armées efficaces, d'un coût abordable et viables, tout en promouvant des initiatives de transformation et de réforme du secteur de la défense et de la sécurité plus ambitieuses. Le PARP est ouvert aux partenaires euro-atlantiques sur une base volontaire, ainsi qu'aux autres pays partenaires moyennant l'accord du Conseil de l'Atlantique Nord, qui se prononce au cas par cas. Dans le cadre du PARP, des objectifs de planification sont négociés avec chaque pays, et des bilans réguliers permettent de mesurer les progrès accomplis. Le processus est placé sous la conduite conjointe des Alliés et des partenaires participants. (Voir également l'article « Processus de planification et d'examen du Partenariat pour la paix » dans la rubrique « L'OTAN de A à Z ».)

Le **programme d'évaluation et de retour d'information relatif au concept de capacités opérationnelles (OCC)** est utilisé pour le développement et la formation des forces terrestres, maritimes, aériennes ou d'opérations spéciales des partenaires déclarées disponibles pour des opérations dirigées par l'OTAN et pour la Force de réaction de l'OTAN, de façon à ce qu'elles répondent aux normes de l'Alliance. Souvent, ce processus prend quelques années, mais il garantit l'efficacité des forces partenaires et leur interopérabilité avec les forces alliées en déploiement. Certains partenaires utilisent l'OCC comme un outil stratégique pour réformer leurs forces de

défense. L'OCC a beaucoup contribué à l'augmentation du nombre de forces partenaires participant aux opérations dirigées par l'Alliance et à la Force de réaction de l'OTAN.

Le **cadre politico-militaire (PMF)** définit les principes, modalités et lignes directrices régissant l'association de tous les pays partenaires aux consultations politiques et à l'élaboration des décisions, à la planification opérationnelle et aux dispositions de commandement pour les opérations auxquelles ils contribuent. Au sommet de Lisbonne, il a été décidé de revoir le cadre politico-militaire pour les opérations PPP dirigées par l'OTAN dans le but d'actualiser la manière dont l'OTAN coopère avec les pays partenaires et élabore avec eux les décisions concernant les opérations et les missions auxquelles ils contribuent. Ce travail a été effectué en 2011, en consultation avec les partenaires.

Le **programme de renforcement de la formation et de l'entraînement PPP (TEEP)** est le principal outil servant à promouvoir la formation axée sur l'interopérabilité militaire. Il encourage en particulier la collaboration entre institutions nationales dispensant une formation au niveau opératif/tactique à l'intention du personnel affecté à des quartiers généraux multinationaux. Accessible aux partenaires euro-atlantiques, le TEEP est aussi ouvert depuis plusieurs années aux pays de la région méditerranéenne et du Golfe (à savoir les partenaires du Dialogue méditerranéen et de l'Initiative de coopération d'Istanbul), et des mesures sont prises actuellement pour ouvrir le programme à d'autres partenaires dans le monde. Le **programme d'entraînement et d'exercices militaires (MTEP)** permet aux partenaires de participer à des exercices visant à promouvoir l'interopérabilité. Le MTEP offre un horizon de planification à cinq ans qui constitue une base pour la programmation des exercices et pour l'allocation des ressources. La Division Coopération militaire des deux commandements stratégiques, principalement établie au Commandement allié Opérations (Mons, Belgique), est chargée de soutenir la participation des partenaires aux exercices. Par ailleurs, les Alliés peuvent, au cas par cas, inviter les partenaires à participer à des **exercices de gestion des crises au niveau du Conseil de l'Atlantique Nord**, qui permettent aux ministères des pays participants et aux représentations politiques et militaires nationales au siège de l'OTAN de se consulter sur la gestion stratégique des crises. (Voir également l'article « Formation et entraînement » dans la rubrique « L'OTAN de A à Z ».)

Le **plan d'action du Partenariat contre le terrorisme (PAP-T)** offre aux Alliés et aux pays partenaires un cadre de travail pour améliorer la coopération en matière de lutte contre le terrorisme, au moyen de consultations politiques et de diverses mesures pratiques. Il facilite la consultation et la coopération dans des domaines tels que le partage du renseignement, l'entraînement et les exercices axés sur le terrorisme ainsi que le développement de capacités permettant de se défendre contre les attentats terroristes ou de gérer les conséquences de ce type d'attaque. (Voir également l'article « Plan d'action du Partenariat contre le terrorisme » dans la rubrique « L'OTAN de A à Z ».)

La Conférence des directeurs nationaux des armements (CDNA), le Comité de défense aérienne (ADC) et le Comité de gestion de la circulation aérienne (ATMC) offrent des possibilités de coopération entre l'OTAN et ses partenaires dans les domaines **de l'armement, de la défense aérienne, ainsi que de la gestion de la circulation aérienne et de l'espace aérien.**

- **Soutien de la transformation**

Plusieurs outils ont été mis au point afin d'aider les pays partenaires à transformer les structures et les politiques en rapport avec la défense et la sécurité et à gérer les conséquences économiques et sociales des réformes. L'une des priorités majeures consiste à promouvoir le développement d'institutions de défense efficaces, placées sous le contrôle d'autorités civiles et démocratiques.

Les principaux outils soutenant la transformation sont décrits ci-après.

Les **plans d'action individuels pour le Partenariat (IPAP)** permettent aux partenaires d'approfondir leur coopération avec l'OTAN, en insistant sur les réformes nationales. Établis selon un cycle de deux ans, ces plans incluent une large gamme d'objectifs de réforme concernant des questions politiques, mais également des questions de sécurité et de défense. Ils sont destinés à regrouper les divers mécanismes de coopération à travers lesquels un pays partenaire interagit avec l'Alliance. Depuis le lancement de cette initiative en 2002, six pays ont souhaité définir un IPAP avec l'OTAN. Tous les pays partenaires peuvent demander l'élaboration d'un IPAP ; la décision appartient au Conseil de l'Atlantique Nord, qui se prononce au cas par cas. (Voir également l'article « Plans d'action individuels pour le Partenariat (IPAP) » dans la rubrique « L'OTAN de A à Z ».)

Le **plan d'action du Partenariat pour l'établissement d'institutions de défense (PAP-DIB)** a pour but de renforcer l'action menée par les pays partenaires qui cherchent à réformer et à restructurer leurs institutions de défense afin de faire face à leurs besoins nationaux comme à leurs engagements internationaux. (Voir également l'article « Plan d'action du Partenariat pour l'établissement d'institutions de défense » dans la rubrique « L'OTAN de A à Z ».)

Des **activités de formation et d'entraînement** sont proposés, dans un certain nombre de domaines, aux décideurs, aux membres des forces armées, aux fonctionnaires et aux représentants de la société civile par le biais d'institutions telles que l'École de l'OTAN à Oberammergau (Allemagne), le Collège de défense de l'OTAN à Rome (Italie) et la vingtaine de centres nationaux de formation et d'entraînement du Partenariat. Par ailleurs, l'initiative « **La formation et l'entraînement pour la réforme de la défense** » a pour but de former le personnel civil et militaire à une gestion efficace et rationnelle des institutions de défense nationales dans le cadre d'un contrôle civil et démocratique. (Voir également l'article « Formation et entraînement » dans la rubrique « L'OTAN de A à Z ».)

En outre, il est possible de lancer un **programme de perfectionnement professionnel** pour le personnel civil des institutions de défense et de sécurité afin de renforcer la capacité à la gestion et



au contrôle démocratiques. La formation dispensée dans le cadre d'un tel programme est étroitement alignée sur les objectifs généraux du pays partenaire en matière de réforme de la défense et du secteur de la sécurité, et harmonisée avec d'autres programmes et avec les activités menées par les Alliés sur une base bilatérale.

La **politique des fonds d'affectation spéciale des partenariats** permet aux Alliés et aux partenaires d'apporter, à titre individuel, leur soutien à des projets concrets de démilitarisation ou à des projets de transformation de la défense dans des pays partenaires, au moyen de fonds d'affectation spéciale. (Voir également l'article « Fonds d'affectation spéciale des partenariats » dans la rubrique « L'OTAN de A à Z ».)

L'**initiative relative au développement de l'intégrité** vise à promouvoir les bonnes pratiques, à renforcer la transparence, la redevabilité et l'intégrité et à réduire les risques de corruption dans les institutions de défense, tant celles des Alliés que celles des partenaires. Dans le cadre de cette initiative, un programme sur mesure a été établi, dont les objectifs sont de soutenir les forces de sécurité nationales afghanes et de favoriser les bonnes pratiques en matière de passation de marchés et la mise en œuvre de la politique « Acheter afghan » de l'OTAN. (Voir également l'article « Initiative relative au développement de l'intégrité » dans la rubrique « L'OTAN de A à Z ».)

- **Une coopération élargie**

Le **programme OTAN pour la science au service de la paix et de la sécurité (programme SPS)** favorise la mise sur pied de projets de coopération entre les Alliés et les partenaires dans le domaine de la science et de la technologie civiles liées à la sécurité. Les demandes de subvention doivent avoir trait à l'une des priorités clés du programme SPS ; ces priorités, liées aux objectifs stratégiques de l'OTAN, cherchent à privilégier les projets qui profitent directement aux opérations de l'OTAN ou bien qui contribuent à la défense contre le terrorisme ou à la lutte contre d'autres menaces pour la sécurité. (Voir également [le site web du programme SPS](#).)

La **préparation et la réponse aux catastrophes** constitue un autre domaine de coopération important avec les partenaires. Le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC) sert de point central, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, pour la coordination des secours entre les pays membres de l'OTAN et les pays partenaires. Le Centre a ainsi guidé les efforts de gestion des conséquences dans plus de 45 catastrophes, qu'il s'agisse d'inondations, d'incendies de forêt, ou encore de tremblements de terre. Les partenaires sont représentés dans nombre des groupes de l'Alliance traitant des plans civils d'urgence, et ils participent également aux activités de formation et d'entraînement dans ce domaine. (Voir également les articles « Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe » et « Plans civils d'urgence » dans la rubrique « L'OTAN de A à Z ».)

## Les relations entre l'OTAN et la Russie



**Les 28 pays alliés et la Russie travaillent ensemble, en tant que partenaires égaux, au sein du Conseil OTAN-Russie (COR) qui a été créé en 2002. Le COR sert de cadre pour des consultations sur les enjeux sécuritaires du monde contemporain et pour une coopération pratique dans toute une série de domaines d'intérêt commun. Son agenda s'appuie sur le cadre de coopération bilatérale qui a été défini dans l'Acte fondateur OTAN-Russie de 1997.**

Le nouveau concept stratégique de l'OTAN, approuvé au sommet de Lisbonne en novembre 2010, souligne l'importance pour les Alliés d'« *un véritable partenariat stratégique entre l'OTAN et la Russie* » ainsi que leur détermination « *à renforcer les consultations politiques et la coopération pratique avec la Russie dans des domaines d'intérêts partagés* » et « *à exploiter tout le potentiel du Conseil OTAN-Russie au profit d'un dialogue et d'une action conjointe avec la Russie* ».

C'est à Lisbonne qu'a eu lieu aussi le troisième sommet de l'histoire du Conseil OTAN-Russie. Les dirigeants des 29 États membres du COR se sont engagés à « *oeuvrer à conclure un véritable partenariat stratégique modernisé, fondé sur les principes de la confiance mutuelle, de la transparence et de la prévisibilité, l'objectif étant de contribuer à la création d'un espace commun de paix, de sécurité et de stabilité* ».

À Lisbonne, les dirigeants des pays du COR ont approuvé une Revue conjointe des défis de sécurité communs du XXI<sup>e</sup> portant sur l'Afghanistan (notamment la lutte antidrogue), le terrorisme (notamment la vulnérabilité des infrastructures critiques), la piraterie, la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, ainsi que les catastrophes d'origine naturelle ou humaine. La coopération pratique est actuellement développée dans chacun de ces domaines. Les dirigeants des pays du COR sont convenus de reprendre la coopération dans le domaine de la défense antimissile de théâtre et de procéder à une analyse conjointe approfondie du cadre futur à mettre en place pour une coopération plus large sur la défense antimissile. Ils se sont également mis d'accord sur un certain nombre d'initiatives destinées à aider à la stabilisation de l'Afghanistan et de l'ensemble de la région.

Réunis à Sotchi (Russie) le 4 juillet, à l'invitation des autorités russes, les ambassadeurs des pays du COR ont redit qu'ils étaient résolus à coopérer sur la défense antimissile, ainsi que sur d'autres questions sécuritaires d'intérêt commun : « *L'esprit de Lisbonne est toujours vivant, et il continue de nous guider. La coopération est la meilleure des options, et le partenariat est la seule voie à suivre...* » a déclaré le secrétaire général de l'OTAN, s'exprimant en sa qualité de président du Conseil OTAN-Russie, à l'issue de la réunion de Sotchi.

Les pays du COR sont convenus que le COR est un instrument très utile pour le renforcement de la coopération pratique et le dialogue politique sur toutes les questions, qu'elles soient consensuelles ou non.

Il est vrai que des divergences subsistent sur certains grands dossiers – comme la suspension par la Russie de l'application du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (FCE) et des questions en rapport avec la Géorgie - mais le COR est animé d'un esprit de coopération pragmatique résultant de la prise de conscience que l'OTAN et la Russie ont les mêmes priorités stratégiques et qu'elles sont confrontées aux mêmes défis.

Le secrétaire général de l'OTAN, Anders Fogh Rasmussen, a exprimé le souhait de voir progresser la coopération sur trois axes qu'il juge essentiels pour la construction de la confiance entre les Alliés et la Russie : la défense antimissile, la maîtrise des armements conventionnels, et la réduction du nombre d'armes nucléaires à courte portée en Europe.

## • **Cadre de la coopération**

La coopération entre la Russie et les États membres de l'OTAN est dirigée par le COR et mise en œuvre par l'intermédiaire de divers groupes de travail et comités subordonnés. Chaque année, les pays du COR se mettent d'accord sur un programme de travail annuel.

Les domaines clés de la coopération sont la lutte contre le terrorisme, la réforme de la défense, la coopération entre militaires, la formation à la lutte antidrogue de personnels d'Afghanistan et d'Asie centrale, la défense antimissile de théâtre/défense antimissile, la gestion de crise, la non-prolifération, la gestion de l'espace aérien, les plans civils d'urgence, la coopération scientifique et la sécurité environnementale.

Le COR, qui sert de cadre pour le développement d'un dialogue politique continu sur les questions sécuritaires du moment, s'est élargi progressivement de manière à permettre des échanges de vues francs et constructifs sur des questions d'actualité, parfois sujettes à controverses. Des échanges de vues ont ainsi été consacrés à la situation dans les Balkans, en Afghanistan, en Géorgie, en Ukraine, au Bélarus, en Asie Centrale, au Moyen-Orient, en Iraq et en Libye, ainsi qu'à des questions comme la transformation de l'OTAN, la sécurité énergétique, la défense antimissile et le Traité sur les forces conventionnelles en Europe (FCE). Le dialogue permet aussi de faire émerger des idées de coopération pratique de nature à aider à faire face aux défis de sécurité communs.

Afin de faciliter la coopération, la Russie a établi une mission diplomatique auprès de l'OTAN, tandis qu'elle ouvrait des antennes militaires dans les quartiers généraux des deux grands commandements de l'OTAN. Un Bureau d'information de l'OTAN a été mis sur pied à Moscou dans le but d'expliquer ce qu'est l'OTAN et de faire connaître les avantages du partenariat OTAN-Russie, tandis qu'une mission de liaison militaire contribue à améliorer la transparence et la coordination sur le plan militaire.

- **Domaines clés de la coopération**

- **Soutien à la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) et aux forces armées afghanes**

Au printemps 2008, la Fédération de Russie a offert de faciliter le transit terrestre par le territoire russe de biens non militaires destinés aux pays contribuant à la FIAS, et ce à l'appui de l'opération dirigée par l'OTAN sous mandat des Nations Unies en Afghanistan. Des arrangements analogues ont été conclus avec les autres pays de transit, ce qui a permis d'ouvrir en 2010 cet important itinéraire de ravitaillement pour la FIAS. Au sommet de Lisbonne, les dirigeants des pays du COR ont approuvé les modifications aux arrangements conclus en 2008 qui ont pour objet d'autoriser le transit terrestre de marchandises non létales en provenance et à destination de l'Afghanistan.

Les dirigeants des pays du COR sont également convenus à Lisbonne de créer un fonds d'affectation spéciale destiné à la maintenance des hélicoptères, de manière à aider les forces armées afghanes à utiliser plus efficacement leur flotte d'hélicoptères. Le projet a été lancé officiellement en mars 2011, à la réunion ministérielle du Conseil OTAN-Russie tenue à Berlin. C'est l'Allemagne qui pilote le projet et l'Agence OTAN d'entretien et d'approvisionnement (NAMSA) qui joue le rôle d'agent d'exécution. La Croatie, le Danemark, les États-Unis, le Luxembourg, les Pays-Bas, la République tchèque, la Russie et la Turquie ont déjà affecté un montant total de cinq millions de dollars à ce projet, qui vise à fournir une capacité bien nécessaire de maintenance et de réparation, y compris des pièces de rechange et une formation technique.

- **Formation à la lutte antidrogue de personnels d'Afghanistan et d'Asie centrale**

En décembre 2005, les ministres des Affaires étrangères des pays du COR ont lancé un projet pilote sur la formation à la lutte antidrogue de personnels d'Afghanistan et d'Asie centrale, destiné à aider à combattre les menaces que pose le trafic de stupéfiants afghans. Ce projet visait à renforcer les capacités locales et à favoriser la mise en réseau et la coopération à l'échelon régional en permettant à des États membres du COR de partager leur expertise avec des officiers de rang intermédiaire originaires d'Afghanistan, du Kazakhstan, de la République Kirghize, du Tadjikistan, du Turkménistan et d'Ouzbékistan. Le Pakistan est devenu en 2010 le septième pays participant. Ce projet est mis en œuvre en coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD).

La Russie et la Turquie ont organisé des stages de formation dans leurs centres d'excellence spécialisés à l'intention de personnel originaire d'Afghanistan, d'Asie centrale et du Pakistan ; des stages itinérants ont également lieu dans chacun des six pays participants. À l'été 2007, le COR a accueilli avec satisfaction l'offre de la Finlande de contribuer à cette initiative. Fin 2010, près de 1 250 officiers avaient déjà bénéficié d'une formation dans le cadre du projet du COR. Au sommet de Lisbonne, les dirigeants des pays du COR sont convenus d'élargir le champ du projet afin d'accroître leur aide directe au renforcement futur des capacités institutionnelles. Fin juin 2011, près de 1 500 officiers auront bénéficié d'une formation dans le cadre de ce projet OTAN-Russie.

## **Lutte contre le terrorisme**

La coopération dans le domaine de la lutte contre le terrorisme a pris différentes formes : échanges réguliers d'informations, consultations approfondies, évaluations conjointes de la menace, plans civils d'urgence destinés à faire face à d'éventuels attentats terroristes, dialogue au niveau élevé sur le rôle des forces armées dans la lutte contre le terrorisme et sur les enseignements tirés des récents attentats, coopération scientifique et technique. Les pays de l'OTAN et la Russie coopèrent aussi dans des domaines liés au terrorisme comme le contrôle des frontières, la non-prolifération, la gestion de l'espace aérien ou la sûreté nucléaire.

En décembre 2004, les ministres des Affaires étrangères des pays du COR ont approuvé un « plan d'action global du COR contre le terrorisme » visant à améliorer la coordination globale et l'orientation stratégique de la coopération OTAN-Russie dans ce domaine.

Par ailleurs, des navires russes ont été déployés en 2006, en 2007 et en 2008, à l'appui de l'opération maritime de lutte antiterroriste *Active Endeavour* (OAE) menée par l'OTAN en Méditerranée et, au sommet de Lisbonne, la Russie a confirmé qu'elle souhaitait reprendre son soutien opérationnel à l'opération.

Des travaux sont actuellement menés sur un projet visant à développer des technologies qui permettront la détection à distance des explosifs (STANDEX) dans les réseaux de transport en commun et éventuellement dans d'autres lieux publics.

## **Initiative sur l'espace aérien en coopération (CAI)**

Des progrès importants ont été accomplis en ce qui concerne l'Initiative sur l'espace aérien en coopération (CAI). Le système CAI d'échange d'informations est axé principalement sur les aspects liés à la lutte contre le terrorisme. Il permet également d'assurer la transparence en ce qui concerne la circulation aérienne et de notifier rapidement des activités aériennes suspectes, améliorant ainsi la transparence, la prévisibilité et l'interopérabilité dans la gestion de l'espace aérien.

Sur la base d'une étude de faisabilité qui s'est achevée en 2005, des besoins détaillés ainsi qu'un plan de projet ont été approuvés pour permettre un échange réciproque de données sur la

circulation aérienne entre des centres situés dans des pays de l'OTAN et en Russie. La mise en oeuvre a débuté en 2006. Le système CAI est devenu pleinement opérationnel en 2011.

L'état de préparation opérationnelle du système CAI a fait l'objet d'une démonstration lors de l'exercice de lutte antiterroriste *Vigilant Skies 2011*, qui s'est déroulé en juin 2011. Cet exercice de lutte contre le terrorisme en conditions réelles – le premier de ce genre – a fait intervenir des avions de chasse polonais, russes et turcs qui sont entrés en action en réponse à une simulation de détournement d'avion de ligne par des terroristes.

Dix (10) millions d'euros environ au total ont été investis dans le projet CAI. Les pays qui ont contribué financièrement au projet sont le Canada, les États-Unis, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, la Pologne, la Russie, le Royaume-Uni et la Turquie. Le système CAI est ouvert à la participation d'autres pays. La Finlande et l'Ukraine ont fait savoir qu'elles souhaitaient participer à cette initiative.

L'Agence OTAN de consultation, de commandement et de contrôle (NC3A) pilote la partie OTAN du système CAI, et le logiciel a été acheté à EUROCONTROL. Du côté russe, c'est la société d'État de gestion de la circulation aérienne qui est responsable de la mise en oeuvre technique du système, sous la direction de l'autorité fédérale chargée de la navigation aérienne. La composante russe du système a été développée et fournie par l'entreprise *Almaz-Antey*.

Le système CAI comporte deux centres de coordination - l'un à Moscou, l'autre à Varsovie - ainsi que des stations de coordination locales à Kaliningrad, Rostov-sur-le-Don et Mourmansk (Russie), Varsovie (Pologne), Bodø (Norvège) et Ankara (Turquie).

### **Défense antimissile de théâtre (TMD)/Défense antimissile**

La coopération dans le domaine de la défense antimissile de théâtre (TMD), qui porte sur le danger sans précédent que pose pour les forces déployées la présence croissante de missiles balistiques toujours plus précis, dure déjà depuis quelques années. Une étude visant à évaluer les niveaux possibles d'interopérabilité des systèmes de défense antimissile de théâtre (TDM) dont sont dotés la Russie et les États membres de l'OTAN a ainsi été lancée en 2003.

Trois exercices de poste de commandement ont eu lieu : le premier aux États-Unis en mars 2004, le deuxième aux Pays-Bas en mars 2005, et le troisième en Russie en octobre 2006. Par ailleurs, l'Allemagne a été l'hôte en janvier 2008 d'un exercice assisté par ordinateur (CAX). Avec l'étude sur l'interopérabilité, ces exercices ont pour but de servir de base pour des améliorations futures dans le domaine de l'interopérabilité et de permettre l'élaboration de mécanismes et de procédures applicables aux opérations conjointes menées dans le secteur de la défense antimissile de théâtre.

En décembre 2009, un Groupe de travail du COR sur la défense antimissile a été mis en place. Il a été chargé de tirer les enseignements du travail antérieur de coopération en matière de défense

antimissile de théâtre et d'échanger des vues sur la possibilité d'une coopération mutuellement bénéfique sur la défense antimissile, en se fondant pour cela sur une évaluation conjointe de la menace des missiles.

Au sommet de Lisbonne, les dirigeants des pays du COR ont approuvé l'évaluation conjointe des menaces liées aux missiles balistiques et sont convenus de réfléchir ensemble à la poursuite de la coopération dans le domaine de la défense antimissile. Ils ont décidé de reprendre la coopération en matière de défense antimissile de théâtre (TMD) et de procéder à une analyse conjointe approfondie du cadre futur à mettre en place pour la coopération sur la défense antimissile. En juin 2011, les ministres de la Défense des pays du Conseil OTAN-Russie ont fait le point sur l'avancement des travaux sur la défense antimissile. Ils sont convenus que l'OTAN et la Russie se rapprochaient d'un accord sur les grands principes qui devraient guider cette coopération, mais ont reconnu qu'il y avait encore du travail à faire dans les prochains mois.

### **Non-prolifération et maîtrise des armements**

Le COR a engagé le dialogue sur un nombre croissant de questions relatives à la non-prolifération des armes de destruction massive (ADM). Des recommandations concrètes visant à renforcer les dispositions de non-prolifération existantes ont été faites. Des échanges de vues approfondis et des réunions d'experts ont été organisés pour explorer les possibilités de coopération pratique dans le domaine de la protection contre les armes nucléaires, biologiques et chimiques. Des travaux sont menés pour analyser les tendances mondiales en matière de prolifération des ADM et de leurs vecteurs, et pour examiner les domaines où les pays du COR peuvent travailler ensemble au niveau politique afin de promouvoir de réels efforts multilatéraux en matière de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération.

Le COR a également servi de cadre pour des discussions franches et ouvertes sur des questions liées à la maîtrise des armements conventionnels, comme le traité FCE, le traité Ciel ouvert ou les mesures de confiance et de sécurité. L'une des toutes premières priorités de l'ensemble des pays du COR est d'œuvrer en faveur de la ratification du Traité adapté sur les forces conventionnelles en Europe. Les Alliés se sont déclarés préoccupés après l'annonce par la Russie de la « suspension » unilatérale de sa participation au traité à compter de décembre 2007. Des divergences de vues demeurent sur ce point, mais il est important de noter que les Alliés restent déterminés à ratifier le Traité adapté. Des discussions sur la manière d'y parvenir sont actuellement menées avec la Russie, tant dans le cadre du Conseil OTAN-Russie que dans celui de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Au sommet de Lisbonne, les dirigeants des pays du COR ont souligné qu'ils soutiennent fermement la redynamisation et la modernisation du régime de maîtrise des armements conventionnels en Europe et qu'ils sont prêts à poursuivre le dialogue sur les questions relatives à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération qui présentent un intérêt pour le COR.

## Questions relatives aux armes nucléaires

Dans le domaine nucléaire, les experts ont établi un recueil de termes et de définitions et organisé des échanges sur les doctrines et la stratégie nucléaires.

Des experts et des représentants de Russie et de pays de l'OTAN ont également assisté en tant qu'observateurs à quatre exercices sur le terrain de réponse à un accident impliquant des armes nucléaires qui se sont déroulés en Russie (2004), au Royaume Uni (2005), aux États-Unis (2006) et en France (2007). Le fait que des experts soient invités à assister à ce type d'exercice contribue à accroître la transparence, permet d'arriver à une compréhension commune des procédures de réponse à ce type d'accident et donne la pleine assurance que les États membres de l'OTAN dotés de l'arme nucléaire (France, Royaume Uni et États-Unis) et la Russie sont parfaitement capables de réagir de façon efficace à une situation d'urgence, quelle qu'elle soit, impliquant des armes nucléaires. Des séminaires d'experts ont également été consacrés à l'étude des enseignements tirés d'incidents et d'accidents liés à des armes nucléaires (2007), à la doctrine et à la stratégie nucléaires (2009) et aux mesures à prendre en cas de détection d'engin nucléaire ou radiologique improvisé (2010).

## Coopération entre militaires

Depuis la création du COR, les arrangements de liaison militaire ont été renforcés, tant dans les commandements alliés Opérations et Transformation qu'à Moscou. Parmi les objectifs clés de la coopération entre militaires, on citera le renforcement de la confiance et de la transparence, ainsi que l'amélioration de la capacité des forces de l'OTAN et de celles de la Russie à se préparer ensemble à mener d'éventuelles opérations militaires conjointes futures.

La coopération entre militaires a repris, après une suspension temporaire au lendemain de la crise géorgienne d'août 2008. Le plan de travail militaire pour 2011 est axé sur plusieurs domaines de coopération agréés - logistique, lutte antiterroriste, recherche et sauvetage en mer, lutte antipiraterie, défense antimissile de théâtre et échanges entre académies militaires – ainsi que sur des activités militaires du même ordre.

En juin 2005, des « Orientations politico-militaires pour le renforcement de l'interopérabilité entre les forces de la Russie et celles des pays de l'OTAN » ont été approuvées par les ministres de la Défense des pays du COR.

Parmi les autres documents clés, on citera la Convention sur le statut des forces applicable au Partenariat pour la paix (SOFA du PPP), que la Russie a signée en 2004 et que le Parlement russe a ratifiée en mai 2007 ; cet accord facilitera encore davantage la coopération entre militaires et d'autres activités de coopération pratique, en particulier le déploiement de forces participant à des opérations et exercices conjoints.



## Recherche et sauvetage d'équipages de sous-marins

Depuis la signature en février 2003 d'un accord-cadre sur la coopération en matière de recherche et sauvetage en mer d'équipages de sous-marins, les travaux se sont intensifiés dans ce domaine, ce qui a permis de mener une opération de sauvetage en situation réelle.

Pour la première fois, un sous-marin de la marine russe a été pleinement intégré dans un exercice dirigé par l'OTAN, lors de l'exercice de recherche et sauvetage *Bold Monarch 2011*, qui s'est déroulé au large de la côte dans le sud de l'Espagne, du 30 mai au 10 juin 2011. Le sous-marin *Alrosa* était encadré par trois autres navires russes : un navire de sauvetage de sous-marins, un navire de sauvetage et un transporteur de colis lourds.

Précédemment, en juin 2005, la Russie avait participé à l'exercice *Sorbet Royal*. L'expérience acquise et les réseaux mis en place pendant cet exercice ont contribué au succès de l'opération de sauvetage, qui s'est déroulée dans des conditions réelles, en août 2005, au large de la presqu'île du Kamtchatka en Russie. En 2008, la Russie avait participé à l'exercice *Bold Monarch*.

## Gestion de crise

L'OTAN et la Russie coopèrent depuis longtemps dans le domaine de la gestion de crise. En fait, entre 1996 et 2003, la Russie a été le pays non OTAN qui a fourni le plus gros contingent de troupes dans le cadre des opérations de maintien de la paix dirigées par l'OTAN. L'étroite coopération dans les Balkans a été capitale pour l'amélioration des relations et le construction de la confiance entre les forces armées russes et celles des pays alliés.

Depuis 2002, le COR a pris des mesures pour se préparer à une éventuelle coopération future dans ce domaine, et il a notamment adopté, en septembre 2002, un texte portant sur les « aspects politiques d'un concept générique d'opérations de maintien de la paix menées conjointement par l'OTAN et la Russie ». Il s'agit, dans ce document, de rechercher des approches communes, d'établir un cadre pour la consultation, la planification et la prise de décisions au tout début d'une crise, et de définir les problèmes liés à l'organisation d'exercices et de stages de formation conjoints. Le concept a été testé au cours d'un exercice procédural, qui s'est déroulé en trois phases, entre mai 2003 et septembre 2004.

## Transparence, stratégie et réforme de la défense

Dans un souci de construction de la transparence et de la confiance mutuelles, un dialogue a été engagé sur les questions doctrinales, la stratégie et la politique, et notamment les rapports avec la réforme de la défense, les questions relatives aux armes nucléaires, ainsi que l'organisation générale et la posture des forces.

Les initiatives lancées précédemment dans le domaine de la réforme de la défense étaient axées sur la réorganisation des forces armées, la gestion des ressources humaines et financières, la réforme

des industries de défense, la gestion des conséquences de la réforme de la défense, et le volet défense de la lutte contre le terrorisme.

De 2002 à 2008, un Centre OTAN-Russie de réinsertion a contribué à faciliter la reconversion du personnel militaire russe dégagé des cadres, ainsi que son retour à la vie civile. Mis en place à Moscou en juillet 2002, le Centre a alors étendu progressivement ses activités à d'autres régions. Il avait pour tâches non seulement de fournir des informations sur la recherche d'emplois et la réinsertion, mais aussi d'organiser des stages de formation professionnelle, d'offrir des services de placement, ainsi que des cours d'anglais et de gestion à l'intention des petites et moyennes entreprises. Fin 2008, quelque 2 820 militaires dégagés des cadres des forces armées russes avaient bénéficié d'un programme de reconversion. Plus de 80 pour cent (80%) d'entre eux avaient trouvé un emploi dans le secteur civil après leur formation ou avec l'aide de l'Unité de placement du Centre, laquelle avait procuré directement un travail, entre décembre 2004 et décembre 2008, à quelque 1 400 anciens militaires au total.

### **Coopération en matière d'industries de défense**

La vaste « Étude sur la coopération OTAN-Russie en matière d'industries de défense et de recherche et technologie (R&T) pour la défense », qui a été lancée en janvier 2005 et achevée en 2007, a conclu qu'il serait intéressant de conjuguer les capacités scientifiques et technologiques pour faire face aux menaces mondiales.

### **Logistique**

La logistique constitue la clé de voûte de toute opération militaire ; or, dans l'environnement de sécurité d'aujourd'hui, la nécessité de disposer de forces plus mobiles et de mener des opérations multinationales impose de mieux coordonner et de mutualiser les ressources chaque fois que c'est possible. Diverses initiatives portent sur la coopération logistique, dans le secteur civil comme dans le secteur militaire.

Des réunions et des séminaires ont été organisés dans le but d'établir une solide base de compréhension mutuelle dans le domaine logistique grâce au partage d'informations dans des domaines comme les politiques, les doctrines et les structures de la logistique, ou le retour d'expérience. Des possibilités de coopération pratique sont actuellement recherchées dans des domaines comme le transport aérien, le ravitaillement en vol, les services de santé ou l'épuration de l'eau. La coopération est actuellement étendue à l'étude des capacités potentielles et au renforcement de l'interopérabilité à l'appui d'opérations futures, notamment en Afghanistan.

### **Situations d'urgence dans le domaine civil**

L'OTAN et la Russie coopèrent depuis 1996 à la mise sur pied d'une capacité qui permettra de mener des actions conjointes de réponse à des situations d'urgence, comme des tremblements de

terre ou des inondations, et de coordonner en amont la détection et la prévention des catastrophes. Par ailleurs, c'est sur proposition de la Russie qu'a été créé en 1998 le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC), qui coordonne les réponses aux catastrophes entre tous les pays membres du Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA) (regroupant les 28 pays de l'OTAN et les 22 pays partenaires).

Dans le cadre du COR, la coopération dans ce domaine a été axée avant tout sur le développement de capacités permettant de gérer les conséquences d'un attentat terroriste. Deux exercices de réponse à une catastrophe ont été organisés en Russie (à Bogorodsk en 2002 et à Kaliningrad en 2004), et un autre s'est déroulé en Italie en 2006 ; ces exercices ont débouché sur l'adoption de recommandations concrètes pour la gestion des conséquences. Un autre exercice sur table concernant la gestion des conséquences a eu lieu en Norvège en 2010. Les travaux futurs devraient également porter sur la réduction des risques, le renforcement des capacités et la coopération dans le domaine de la préparation du secteur civil et de la gestion des conséquences en rapport avec des événements très médiatisés.

## **Menaces et défis nouveaux**

La coopération scientifique et technologique entre l'OTAN et la Russie remonte à 1998. Au fil des années, les scientifiques russes ont été les plus nombreux à bénéficier des bourses octroyées dans le cadre des programmes scientifiques de l'OTAN qui favorisent la collaboration et la recherche entre les scientifiques de pays de l'OTAN et de pays partenaires.

Dans le cadre du Comité du COR pour la science au service de la paix et de la sécurité (SPS), des travaux prometteurs sont consacrés à la manière de faire face aux menaces et défis nouveaux grâce à la coopération scientifique et environnementale. Parmi les secteurs clés, on citera la détection d'explosifs, la protection contre les agents chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires, la cybersécurité, les conséquences psychologiques et sociales du terrorisme, la sécurité des transports, les problèmes environnementaux en rapport avec la défense, la sécurité environnementale et l'écoterrorisme, ainsi que la prévision et la prévention des catastrophes.

## **Sensibilisation du public aux activités du Conseil OTAN-Russie (COR)**

Le site web du COR (<http://www.nato-russia-council.info/>), destiné à mieux faire connaître les activités menées par le COR, a été lancé en juin 2007. Tous les pays du COR ont fait part de leur volonté d'expliquer à l'opinion publique les avantages de la coopération OTAN-Russie.

- **Évolution des relations OTAN-Russie**

Les relations OTAN-Russie ont débuté officiellement en 1991, lorsque la Russie est devenue membre du Conseil de coopération nord-atlantique (rebaptisé « Conseil de partenariat euro-atlantique » en 1997), instance créée pour favoriser la transparence et instaurer le dialogue au lendemain de la

Guerre froide. La Russie a adhéré au programme de Partenariat pour la paix en 1994, ouvrant ainsi la voie à un renforcement de la coopération pratique, qui s'est traduit par le déploiement, en 1996, d'un important contingent au sein de la force de maintien de la paix dirigée par l'OTAN en Bosnie-Herzégovine.

L'Acte fondateur de 1997 sur les relations, la coopération et la sécurité mutuelles entre l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et la Fédération de Russie allait constituer le cadre formel des relations OTAN-Russie qui a débouché sur l'établissement d'un programme bilatéral de consultation et de coopération dans le cadre du Conseil conjoint permanent OTAN-Russie (CCP). Cependant, les préjugés hérités de la Guerre froide ont empêché le CCP de réaliser tout son potentiel. Les divergences suscitées par la campagne aérienne menée au Kosovo ont également affecté les relations. La Russie a cependant joué un rôle diplomatique notable dans la résolution de la crise du Kosovo et, en juin 1999, elle a déployé des soldats de maintien de la paix à l'appui de la Force pour le Kosovo (KFOR). À compter de 1999, les relations OTAN-Russie se sont améliorées de façon sensible.

En 2002, la création du Conseil OTAN-Russie a donné à ces relations une impulsion et une substance nouvelles. La décision de créer le Conseil OTAN-Russie a été prise au lendemain des attentats terroristes de septembre 2001, qui ont montré à quel point il était nécessaire de mener des actions coordonnées pour répondre aux menaces communes. Cette décision a démontré la volonté commune des États membres de l'OTAN et de la Russie de coopérer plus étroitement afin d'atteindre l'objectif commun que constitue l'instauration dans la région euro-atlantique d'une paix durable et inclusive, objectif affiché pour la première fois en 1997 dans l'Acte fondateur OTAN-Russie.

À la suite de l'action militaire disproportionnée menée par la Russie en Géorgie début août 2008, l'Alliance a suspendu les réunions formelles du COR et la coopération dans certains domaines, tout en étudiant les répercussions des actions de la Russie sur les relations OTAN-Russie.

La décision de reprendre les réunions formelles et la coopération pratique a été prise en 2009, et la première réunion ministérielle formelle du Conseil OTAN-Russie après la crise géorgienne a eu lieu en décembre 2009. Les ministres sont alors convenus d'améliorer les méthodes de travail du COR proprement dit et de lancer une Revue conjointe des défis de sécurité communs du XXI<sup>e</sup> siècle, afin que celui-ci soit davantage axé sur les résultats et plus proche des réalités politiques.

Les dirigeants des pays du COR ont entériné cette Revue conjointe au sommet de Lisbonne, en novembre 2010 ; à cette occasion, ils se sont également mis d'accord sur des activités de coopération pratique pour relever certains des défis de sécurité identifiés. Par ailleurs, ils sont convenus de réfléchir ensemble à une coopération plus large dans le domaine de la défense antimissile.

## Grandes étapes

- 1991** Les relations formelles entre l'OTAN et la Russie débutent avec l'adhésion de la Russie au Conseil de coopération nord-atlantique (rebaptisé ultérieurement « Conseil de partenariat euro-atlantique ») ; cette instance de consultation, créée au lendemain de la Guerre froide et réunissant les pays d'Europe centrale et orientale, tient sa réunion inaugurale au moment même où est prononcée la dissolution de l'Union soviétique.
- 1994** La Russie rejoint le Partenariat pour la paix (PPP).
- 1996** Des soldats russes sont déployés dans le cadre de la force de maintien de la paix dirigée par l'OTAN en Bosnie-Herzégovine  
Signature d'un mémorandum d'entente sur la coopération dans le domaine des situations d'urgence civiles.
- 1997** À l'occasion d'un sommet tenu à Paris, les dirigeants de la Russie et des pays alliés signent l'Acte fondateur sur les relations, la coopération et la sécurité mutuelles entre l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et la Fédération de Russie et créent le Conseil conjoint permanent (CCP).
- 1998** La Russie établit une mission diplomatique auprès de l'OTAN.  
Signature d'un mémorandum d'entente sur la coopération scientifique et technologique.
- 1999** La Russie suspend sa participation au CCP pendant quelques mois en raison de la campagne aérienne menée par l'OTAN au Kosovo.  
Des soldats de la paix russes sont déployés à l'appui de la force de maintien de la paix dirigée par l'OTAN au Kosovo.
- 2000** Vladimir Poutine est élu Président de Russie et déclare qu'il œuvrera au rétablissement de relations avec l'OTAN dans « un esprit de pragmatisme ».  
À la suite d'une réunion des ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN et de Russie tenue à Florence, le CCP reprend ses activités avec une coopération élargie.  
Le naufrage du sous-marin nucléaire *Koursk* met en lumière la nécessité d'une coopération entre l'OTAN et la Russie.
- 2001** Ouverture du Bureau d'information de l'OTAN à Moscou.  
Le président Poutine est le premier chef d'État à téléphoner au Président américain George Bush après les attentats terroristes du 11 septembre. Ces attentats soulignent la nécessité de mener des actions internationales concertées pour répondre au terrorisme et faire face aux nouvelles menaces sécuritaires. La Russie ouvre son espace aérien afin de faciliter le déroulement de la campagne de la coalition internationale en Afghanistan, et elle partage certaines données pertinentes du renseignement.
- 2002** Première conférence de haut niveau, à Rome, sur le rôle des forces armées dans la lutte contre le terrorisme.  
L'OTAN ouvre une mission de liaison militaire à Moscou.  
À l'occasion d'un sommet tenu à Rome, les dirigeants de la Russie et des pays alliés signent une déclaration intitulée « *Les relations OTAN-Russie : une qualité nouvelle* » et

créent le Conseil OTAN-Russie (COR), qui remplace le CCP.

Mise en place d'un Centre conjoint OTAN-Russie de réinsertion, destiné à faciliter le retour à la vie civile de personnels militaires russes dégagés des cadres.

La Russie est l'hôte, à Noguinsk, d'un exercice multinational de réponse aux catastrophes.

Deuxième conférence de haut niveau, à Moscou, sur le rôle des forces armées dans la lutte contre le terrorisme.

**2003** L'OTAN et la Russie signent un accord sur le sauvetage des équipages de sous-marins.  
Première réunion du COR à Moscou.

Les troupes russes se retirent des forces de maintien de la paix dirigées par l'OTAN dans les Balkans.

**2004** Le Secrétaire général de l'OTAN expérimente un nouveau « téléphone rouge » avec le ministre russe de la Défense.

Conduite à Colorado Springs (États-Unis) du premier exercice de poste de commandement OTAN-Russie sur la défense antimissile de théâtre.

La signature d'accords permet l'établissement de bureaux de liaison militaires russes dans les QG des commandements stratégiques de l'OTAN.

La Russie est l'hôte, à Kaliningrad, d'un exercice multinational de réponse à une catastrophe.

À l'occasion d'une réunion des ministres des Affaires étrangères des pays du COR tenue à Istanbul, la Russie propose de mettre à disposition un navire dans le cadre de l'opération maritime de lutte antiterroriste menée par l'OTAN en Méditerranée.

Des observateurs des pays du COR sont invités à assister, à Mourmansk, à un exercice sur le terrain de réaction à un accident mettant en jeu des armes nucléaires.

Les premiers stages OTAN sur l'interopérabilité sont organisés dans des écoles militaires de Moscou.

Au lendemain de plusieurs attentats terroristes perpétrés en Russie, les ministres des Affaires étrangères des pays du COR approuvent un Plan d'action global du COR contre le terrorisme.

Signature d'un Échange de lettres entre l'OTAN et la Russie prévoyant l'adoption de procédures destinées à préparer la participation de la Russie à l'opération maritime de lutte antiterroriste *Active Endeavour*, menée par l'OTAN en Méditerranée.

Les ministres des Affaires étrangères des pays du COR rendent publique une déclaration commune sur le déroulement de l'élection présidentielle en Ukraine.

**2005** Conduite aux Pays Bas du deuxième exercice de poste de commandement du COR sur la défense antimissile de théâtre.

La Russie signe la Convention sur le statut des forces applicable au Partenariat pour la paix (SOFA du PPP).

Les ministres de la Défense des pays du COR entérinent une « directive politico-militaire » visant le développement progressif de l'interopérabilité des forces russes et

des forces alliées à l'échelon des commandements stratégiques, opérationnels et tactiques.

La Russie prend part à l'exercice OTAN de grande envergure *Sorbet Royal* portant sur la recherche et le sauvetage en mer.

Une équipe britannique participe au sauvetage de marins russes bloqués dans un sous-marin au large des côtes du Kamtchatka.

Des observateurs des pays du COR sont invités à assister à un exercice sur le terrain de réaction à un accident impliquant des armes nucléaires, organisé à Édimbourg par le Royaume Uni.

Des enseignants et des instructeurs russes de l'École de l'état-major général donnent pour la première fois des cours sur l'interopérabilité à l'École de l'OTAN d'Oberammergau.

Le COR lance un projet pilote sur la formation à la lutte antidrogue de personnels d'Afghanistan et d'Asie centrale.

## 2006

Réunis à Sofia, les ministres des Affaires étrangères des pays du COR définissent une série de priorités et de recommandations visant à orienter les travaux futurs du COR.

Des observateurs des pays du COR sont invités à assister à un exercice sur le terrain de réaction à un accident impliquant des armes nucléaires, organisé par les États-Unis au Wyoming.

Conduite à Moscou du troisième exercice de poste de commandement du COR sur la défense contre les missiles de théâtre.

Conduite à Montelibretti (Italie) d'un exercice OTAN-Russie de gestion d'une situation d'urgence.

Déploiement pour la première fois d'une frégate russe en Méditerranée dans le cadre de l'opération *Active Endeavour*.

## 2007

Des observateurs de pays du COR sont invités à assister à un exercice sur le terrain de réaction à un accident impliquant des armes nucléaires, organisé par la France.

Le Parlement russe ratifie la Convention sur le statut des forces applicable au PPP (SOFA du PPP).

Dixième anniversaire de l'Acte fondateur et cinquième anniversaire du COR.

Déploiement d'une deuxième frégate russe à l'appui de l'opération *Active Endeavour*.

## 2008

Un exercice assisté par ordinateur (CAX) se déroule en Allemagne, dans le cadre du projet du COR sur la défense antimissile de théâtre.

La Russie fait une offre unilatérale pour le transit par son territoire de biens des pays contribuant à la FIAS à l'appui de l'opération menée par l'OTAN en Afghanistan.

La Russie prend part à un exercice OTAN de grande envergure *Bold Monarch* portant sur la recherche et le sauvetage en mer.

À la suite de l'action militaire disproportionnée menée par la Russie en Géorgie début août 2008, l'Alliance suspend les réunions formelles du COR et la coopération dans certains domaines. La coopération se poursuit dans des domaines clés d'intérêt commun,

comme la lutte antidrogue et la lutte contre le terrorisme.

En décembre, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN conviennent d'un « réengagement » avec la Russie selon une approche mesurée et graduelle.

**2009**

En mars, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN décident de reprendre les réunions formelles et la coopération pratique dans le cadre du COR.

En décembre, à la première réunion formelle du COR depuis la crise géorgienne, les ministres des Affaires étrangères prennent des mesures pour redynamiser la coopération OTAN-Russie et conviennent de lancer une revue conjointe des défis de sécurité communs du XXI<sup>e</sup> siècle.

**2010**

En juin, le COR se réunit à Rome pour la première fois en configuration consultative politique pour deux journées d'échanges de vues libres et informels, portant sur la manière de faire du Conseil OTAN-Russie un forum axé sur la substance.

En juillet, le président du Comité militaire de l'OTAN, l'amiral Giampaolo Di Paola, se rend à Moscou pour discuter de la mise en oeuvre de la coopération entre militaires OTAN-Russie avec le chef d'état-major des forces armées russes, le général Nikolai Makarov, et ses collaborateurs.

En septembre, le Conseil OTAN-Russie se réunit à New York au niveau des ministres des Affaires étrangères pour tracer la voie à suivre dans les relations et la coopération.

Début novembre, le secrétaire général de l'OTAN, Anders Fogh Rasmussen, se rend en Russie pour rencontrer le président Dmitry Medvedev et le ministre des Affaires étrangères, Sergueï Lavrov, afin de préparer le sommet du Conseil OTAN-Russie prévu à Lisbonne.

Au sommet de Lisbonne, les dirigeants des États membres du COR s'engagent à « oeuvrer à conclure un véritable partenariat stratégique modernisé ». Ils entérinent la Revue conjointe des défis de sécurité communs du XXI<sup>e</sup> siècle et conviennent de reprendre la coopération dans le domaine de la défense antimissile de théâtre et de procéder à une analyse conjointe approfondie du cadre futur à mettre en place pour une coopération plus large sur la défense antimissile. Ils se mettent également d'accord sur un certain nombre d'initiatives destinées à aider à la stabilisation de l'Afghanistan et de l'ensemble de la région.

**2011**

En avril, les ministres des Affaires étrangères des pays du Conseil OTAN-Russie se réunissent à Berlin pour discuter de la situation en Libye et en Afghanistan, ainsi que des travaux menés sur le cadre futur de la coopération OTAN-Russie en matière de défense antimissile. Ils lancent un fonds d'affectation spéciale pour la maintenance des hélicoptères destiné à aider les forces de sécurité afghanes à utiliser leur flotte d'hélicoptères, et approuvent une version révisée du plan d'action OTAN-Russie contre le terrorisme.

En mai, les deux parties annoncent la parution d'un Glossaire général OTAN-Russie sur la coopération contenant plus de 7 000 termes agréés, en russe et en anglais, et couvrant pratiquement tous les domaines clés de la coopération politique et militaire OTAN-Russie.



En juin, pour la première fois en trois ans, les ministres de la Défense des pays du Conseil OTAN-Russie se réunissent à Bruxelles pour discuter de toute une série de questions en rapport avec la défense.

En juillet, le Conseil OTAN-Russie se réunit à Sotchi (Russie) à l'invitation des autorités russes. Une rencontre a également lieu avec le président Medvedev. Les ambassadeurs des pays du COR redisent qu'ils sont résolus à coopérer sur la défense antimissile ainsi que sur d'autres questions sécuritaires d'intérêt commun.

---

## Les relations entre l'OTAN et l'Ukraine



**Le cadre formel des relations OTAN Ukraine est la Charte de partenariat spécifique de 1997, qui porte création de la Commission OTAN-Ukraine (COU). Un dialogue intensifié sur les aspirations de l'Ukraine à l'adhésion et sur les réformes à mener en ce sens a été lancé en 2005. Depuis l'arrivée au pouvoir du président Viktor Ianoukovitch, le gouvernement ukrainien ne sollicite plus pour l'instant l'adhésion à l'Alliance. Cette décision n'a néanmoins pas d'incidence pratique sur la coopération avec l'OTAN.**

À la réunion tenue à Berlin en avril 2011, les ministres des Affaires étrangères des pays de la COU ont réaffirmé leur attachement aux accords de partenariat existants et à la poursuite d'une relation basée sur un dialogue politique et une coopération pratique approfondis.

Réunis au sommet à Lisbonne en novembre 2010, les dirigeants des pays de l'OTAN ont déclaré respecter la politique de l'Ukraine, qui a adopté un statut « hors bloc », et ont salué la détermination du gouvernement ukrainien à rester pleinement engagé dans le Partenariat spécifique OTAN-Ukraine. Ils ont souligné qu'ils restaient déterminés à apporter à ce pays l'aide qui lui permettrait de mettre en œuvre son vaste programme de réformes internes.

Ils ont également rappelé que la porte de l'OTAN reste ouverte, conformément à la décision prise en avril 2008 au sommet de Bucarest, où les dirigeants des pays alliés sont convenus que l'Ukraine pourrait devenir membre de l'OTAN à l'avenir. C'est à la population ukrainienne et à ses dirigeants

élus qu'il appartiendra en dernier ressort de déterminer le chemin que ce pays voudra parcourir avec l'OTAN.

En décembre 2008, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN sont convenus de renforcer les possibilités de soutenir l'Ukraine dans la conduite de ses réformes internes, en mettant à profit le cadre existant de la Commission OTAN-Ukraine, l'établissement d'un nouveau programme national annuel (ANP), et le renforcement des Bureaux d'information et de liaison de l'OTAN en Ukraine. Une « Déclaration venant en complément de la Charte de partenariat spécifique entre l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord et l'Ukraine », signée le 21 août 2009, donne à la Commission OTAN-Ukraine un rôle central dans l'approfondissement du dialogue politique et de la coopération, et dans le soutien aux efforts de réforme engagés par l'Ukraine.

Le dialogue et la coopération entre l'OTAN et l'Ukraine sont désormais bien établis dans toute une série de domaines. L'Ukraine contribue en particulier largement à la sécurité euro-atlantique, dans le cadre d'opérations dirigées par l'OTAN.

Le soutien qu'apportent l'OTAN et différents pays alliés aux efforts de réforme engagés par l'Ukraine, en particulier dans les secteurs de la défense et de la sécurité, constitue un autre aspect important de ces relations. Ces réformes sont essentielles pour le développement démocratique du pays.

- **Cadre de la coopération**

La Charte de partenariat spécifique OTAN-Ukraine de 1997 demeure le texte fondateur des relations OTAN-Ukraine. Au fil des ans, plusieurs initiatives ont été prises pour aider l'Ukraine à se rapprocher de son objectif déclaré, qui est une intégration plus étroite dans les structures euro-atlantiques. L'actuel gouvernement ukrainien, qui est arrivé au pouvoir en 2010, ne recherche pas pour l'instant l'adhésion du pays à l'Alliance, mais il a décidé de poursuivre la coopération au même niveau, en utilisant les mêmes instruments, sachant que son pays a tout intérêt à le faire.

La Commission OTAN-Ukraine (COU) dirige les activités menées en coopération et constitue un lieu privilégié de consultation entre les Alliés et l'Ukraine sur les enjeux de sécurité d'intérêt commun. (Voir également la page web correspondante sur la Commission OTAN-Ukraine (COU))

Des groupes de travail conjoints ont été constitués sous les auspices de la COU, afin de faire avancer les travaux dans certains domaines. On citera à cet égard le rôle particulièrement important joué par le Comité politique et des partenariats en configuration COU, qui élabore les programmes nationaux annuels et prépare les réunions de haut niveau de la COU, et par le Groupe de travail conjoint OTAN-Ukraine sur la réforme de la défense (JWGDR), qui facilite les consultations et la coopération pratique dans le domaine prioritaire de la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité.

Deux Bureaux de l'OTAN à Kiev apportent leur soutien pour la coopération sur le terrain dans des domaines clés. Le Centre d'information et de documentation de l'OTAN, ouvert en 1997, soutient l'action d'information du public sur les activités de l'OTAN et les avantages de la coopération OTAN-Ukraine. Le Bureau de liaison de l'OTAN, créé en 1999, facilite la participation de l'Ukraine au programme OTAN du Partenariat pour la paix et lui apporte un soutien pour son travail de réforme, en assurant la liaison avec le ministère de la Défense et avec d'autres agences d'Ukraine.

### **Programme national annuel (ANP)**

Le nouvel ANP, établi en 2009, remplace désormais l'ancien plan annuel des cibles à atteindre (ATP), qui avait pour objet la mise en œuvre des objectifs à long terme définis dans le plan d'action OTAN-Ukraine de 2002. Il comporte cinq chapitres, axés respectivement sur les questions politiques et économiques, les questions militaires et de défense, les ressources, les questions de sécurité et les questions juridiques.

La Commission OTAN-Ukraine (COU) fait chaque année un point de situation sur la mise en œuvre de l'ANP.

La responsabilité de la mise en œuvre de ce programme incombe avant tout à l'Ukraine, qui est exhortée à faire avancer résolument le processus de réforme afin de renforcer la démocratie, l'état de droit, les droits de l'homme et l'économie de marché. Aider l'Ukraine à opérer une transformation radicale des secteurs de la défense et de la sécurité est l'une des grandes priorités de la coopération OTAN-Ukraine.

En 2010, le président Ianoukouvitch a mis en place une Commission de haut niveau, qui sert de mécanisme de coordination pour la coopération avec l'OTAN. Cette commission comprend des coordonnateurs nationaux pour chacun des cinq domaines traités dans l'ANP.

- **Domaines clés de la coopération OTAN-Ukraine**

Les consultations et la coopération entre l'OTAN et l'Ukraine couvrent toute une série de domaines, qui sont recensés dans la Charte de 1997 et dans le plan d'action de 2002 : opérations de soutien de la paix, réforme des secteurs de la défense et de la sécurité, coopération entre militaires, armements, plans civils d'urgence, science et environnement, et information du public.

### **Opérations de soutien de la paix**

L'Ukraine a fait la preuve qu'elle contribue activement à la sécurité euro-atlantique en déployant des troupes aux côtés des soldats de la paix de pays de l'OTAN et de pays partenaires. L'Ukraine est actuellement le seul pays partenaire à contribuer activement aux quatre grandes opérations et missions dirigées par l'OTAN.

Elle a mis à la disposition de la force de maintien de la paix de l'OTAN en Bosnie-Herzégovine un bataillon d'infanterie, un bataillon d'infanterie mécanisée et un escadron d'hélicoptères. Les forces déployées pour l'opération dirigée par l'OTAN au Kosovo comprenaient un escadron d'hélicoptères, des compagnies d'infanterie, des personnels de QG et du personnel administratif. Actuellement, l'Ukraine met 130 personnes à la disposition de la mission de la KFOR, dans le cadre du bataillon conjoint polono-ukrainien (force opérationnelle multinationale « Est »).

L'Ukraine contribue en outre à la stabilité internationale et à la lutte contre le terrorisme en autorisant le survol de son territoire aux forces déployées en Afghanistan dans le cadre de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) dirigée par l'OTAN, ou des forces de la coalition participant à l'opération *Enduring Freedom* dirigée par les États-Unis. Un accord de transit pour l'approvisionnement de la FIAS a été signé par l'Ukraine en avril 2009. Du personnel médical ukrainien est présent en Afghanistan auprès de l'équipe de reconstruction provinciale (PRT) dirigée par la Lituanie (depuis 2007) et de la PRT polonaise depuis 2010. Actuellement, l'Ukraine déploie 22 militaires au total auprès de la FIAS. Elle a récemment promis de mettre à disposition des instructeurs pour la mission OTAN de formation en Afghanistan (NTM-A) afin de faciliter le processus de transition dans ce pays.

À partir de mars 2005, l'Ukraine a également mis des officiers à la disposition de la Mission OTAN de formation en Iraq, qui a pris fin en décembre 2011.

Par ailleurs, l'Ukraine apporte un soutien à l'opération maritime *Active Endeavour* que mène l'OTAN en Méditerranée et qui a pour objet d'aider à décourager et déjouer tout acte de terrorisme aussi bien qu'à s'en protéger. L'Ukraine a déployé des moyens navals pour cette opération à six reprises depuis 2007 ; le dernier déploiement a eu lieu en novembre 2010.

L'Ukraine est également le premier pays partenaire à contribuer à la Force de réaction de l'OTAN (NRF). En 2010, elle a mis à la disposition de la NRF un peloton spécialisé dans la lutte contre les menaces chimiques, biologiques et nucléaires. Depuis 2011, elle fournit des capacités de transport aérien stratégique (avions Antonov).

## **Réforme des secteurs de la défense et de la sécurité**

La coopération entre l'Ukraine et l'OTAN dans le domaine de la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité est cruciale pour la transformation de la posture de sécurité engagée par l'Ukraine et demeure un élément essentiel de sa transition démocratique.

L'Ukraine a demandé le soutien de l'OTAN pour l'aider à transformer l'armée pléthorique d'appelés qu'elle avait héritée de la Guerre froide en une armée professionnelle, plus compacte et plus mobile, qui soit à même de répondre aux impératifs de sécurité et de contribuer activement à la stabilité et à la sécurité de la zone euro-atlantique et au-delà. Un autre objectif prioritaire de la coopération

OTAN-Ukraine dans ce domaine est le renforcement du contrôle démocratique et civil des forces armées et des institutions de sécurité ukrainiennes.

Le Groupe de travail conjoint OTAN-Ukraine sur la réforme de la défense (JWGDR), mis en place en 1998, pilote la coopération dans le domaine de la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité. (Voir également la page web correspondante sur le JWGDR)

Dans son entreprise de réforme des secteurs de la défense et de la sécurité, l'Ukraine bénéficie également de sa participation au Partenariat pour la paix (PPP). Le processus de planification et d'examen (PARP) du PPP permet notamment l'élaboration d'objectifs conjoints pour la constitution de capacités et de structures de forces, le but étant d'aider l'Ukraine à mettre en place des forces qui soient mieux à même de coopérer avec celles de l'OTAN.

o *Renforcement des capacités et contrôle civil*

Un élément particulièrement important pour la démocratisation de l'Ukraine et sa progression sur la voie de l'intégration euro-atlantique est le renforcement du contrôle civil sur les structures de sécurité et de défense, notamment sur le secteur du renseignement, et l'amélioration des capacités de ces structures.

Dans le cadre de l'intensification de la coopération dans ce domaine, un certain nombre d'initiatives spécifiques ont été prises ces dernières années :

- un programme de perfectionnement professionnel destiné aux civils travaillant dans les institutions de défense et de sécurité ukrainiennes a été lancé en octobre 2005 ; -
- un groupe de travail OTAN-Ukraine sur le contrôle civil et démocratique du secteur du renseignement a été créé en 2006 ;
- un réseau de partenariats OTAN-Ukraine pour le développement de l'expertise de la société civile a été lancé en 2006 afin de favoriser la confrontation des expériences, entre acteurs de la société civile et professionnels de la sécurité des pays de l'OTAN et de l'Ukraine, sur le rôle de la société civile.

o *Reconversion et réinsertion du personnel militaire dégagé des cadres*

Différentes initiatives sont menées pour aider l'Ukraine à assurer la reconversion et la réinsertion des militaires dégagés des cadres en raison de la réduction progressive des effectifs des forces armées ukrainiennes et des projets de passage à une armée totalement professionnelle.

Avec l'aide d'experts, l'Ukraine élabore un programme global de réinsertion des militaires.

Un programme de reconversion financé par l'OTAN permet de dispenser chaque année des cours de langues et des cours spécialisés à des centaines d'anciens militaires. Un projet de reconversion et de réinsertion de militaires dégagés des cadres est mené au Centre de Khmelnytskyi, dans l'ouest de l'Ukraine, grâce à un fonds d'affectation spéciale du PPP. Ce Centre est le plus important de ce type en Ukraine.

o *Destruction de stocks d'armes et de munitions*

Différents pays de l'OTAN apportent également leur soutien, via des fonds d'affectation spéciale du PPP, pour la destruction de stocks de mines antipersonnel, de munitions et d'armes légères et de petit calibre.

Le premier projet a porté sur la destruction en toute sécurité, sur une période de 15 mois

(2002-2003), de 400 000 mines terrestres dans une usine chimique de Donetsk. Ce fut la première étape d'une opération de destruction des stocks de quelque sept millions de mines antipersonnel présents en Ukraine.

Un deuxième projet, portant sur la destruction de 133 000 tonnes de munitions conventionnelles, 1,5 million d'armes de petit calibre et 1 000 systèmes portatifs de défense aérienne (MANPADS), a été lancé en 2005. Ce projet, d'un coût estimé à 25 millions d'euros environ, devrait s'étaler sur une douzaine d'années. Ce projet de démilitarisation - le plus important de ce genre qui ait jamais été entrepris - permettra d'accroître de manière permanente les capacités de destruction de munitions excédentaires de l'Ukraine.

o *Aspects économiques de la défense*

Des échanges de vues et des confrontations d'expérience entre experts ont également lieu avec l'Ukraine concernant les aspects économiques de la défense. Parmi les thèmes abordés, on citera les aspects du développement économique liés à la sécurité et les questions économiques en rapport avec l'intégration euro-atlantique, ainsi que des sujets touchant plus particulièrement à l'économie de la défense, comme les budgets de défense, la gestion des ressources de défense ou la restructuration du secteur de la défense. Des stages couvrant l'ensemble du processus budgétaire, de la planification financière au contrôle financier, sont également organisés à l'intention des personnels ukrainiens.

## Coopération entre militaires

Un objectif clé de la coopération entre militaires est l'aide apportée à l'Ukraine, en complément des travaux menés sous l'égide du JWGDR avec des experts militaires, pour la réalisation de ses objectifs de réforme de la défense.

Un autre objectif important est le développement de l'interopérabilité au travers de toute une série d'exercices militaires et d'activités PPP, qui se déroulent parfois en Ukraine et qui permettent aux personnels militaires de s'entraîner aux opérations de soutien de la paix et d'acquérir une expérience pratique de la collaboration avec les forces des pays de l'OTAN et d'autres pays partenaires.

Des officiers supérieurs ukrainiens participent aussi régulièrement à des stages organisés au Collège de défense de l'OTAN à Rome (Italie) et à l'École de l'OTAN d'Oberammergau (Allemagne). Les contacts établis avec ces établissements ont joué un rôle déterminant dans la création d'une nouvelle faculté multinationale à l'Académie nationale de défense d'Ukraine.

Les responsables militaires se chargent également d'élaborer un cadre juridique permettant à l'OTAN et à l'Ukraine de renforcer leur coopération opérationnelle :

- o une *Convention sur le statut des forces applicable au Partenariat pour la paix* (SOFA du PPP) - entrée en vigueur en mai 2000 - facilite la participation aux exercices militaires PPP en dispensant les participants des formalités de passeport et de visa, ainsi que de l'inspection par les services d'immigration à l'entrée ou à la sortie du territoire du pays hôte de l'exercice ;
- o un accord sur le soutien fourni par le pays hôte, ratifié en mars 2004, traite des questions liées à l'assistance civile et militaire accordée aux forces alliées stationnées - ou en transit - sur le territoire ukrainien en temps de paix, de crise ou de guerre ;
- o un accord sur le transport aérien stratégique (ratifié en octobre 2006), qui porte sur la location d'appareils Antonov aux forces armées des pays de l'OTAN, permet à l'Ukraine d'apporter une

contribution importante à l'OTAN en renforçant la capacité OTAN de transport hors gabarit, mais également de profiter des retombées économiques de cet accord.

## Armements

La coopération technique entre l'Ukraine et l'OTAN dans le domaine des armements est axée sur le renforcement de l'interopérabilité entre les systèmes de défense afin de faciliter la contribution de l'Ukraine aux opérations conjointes de soutien de la paix.

Cette coopération a débuté lorsque l'Ukraine a adhéré au Partenariat pour la paix (PPP) et a commencé à participer aux travaux d'un nombre croissant de groupes sur les armements qui se réunissent sous les auspices de la Conférence des Directeurs nationaux des armements (CDNA) - organe OTAN de haut niveau, chargé d'identifier les possibilités de coopération entre les pays s'agissant des processus d'acquisition de matériels de défense, en privilégiant plus particulièrement les normes techniques.

Un Groupe de travail conjoint sur les armements, qui s'est réuni pour la première fois en mars 2004, aide à la poursuite de la coopération dans ce domaine.

## Plans civils d'urgence

L'OTAN et l'Ukraine ont mis en place une coopération pratique en matière de plans civils d'urgence et de préparation aux catastrophes qui a débuté en 1997, année de la signature d'un mémorandum d'entente.

Les régions de l'ouest de l'Ukraine sont souvent touchées par de graves inondations, et les pays de l'OTAN et d'autres pays partenaires ont fourni une aide après les inondations catastrophiques de 1995, 1998 et 2001. La coopération a donc été axée sur l'aide à apporter à l'Ukraine pour mieux se préparer à ce type de situation d'urgence et en gérer plus efficacement les conséquences.

Des exercices PPP ont également aidé à l'établissement de plans et de capacités efficaces de réponse aux catastrophes permettant de faire face à d'autres situations d'urgence naturelles - avalanches ou tremblements de terre -, à des accidents d'origine humaine, ou encore à des attentats terroristes avec déversements de produits toxiques ou d'agents chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires ; l'Ukraine a été l'hôte d'un exercice de ce type en 2005. En 2010, l'Ukraine a également envoyé en Pologne une unité de sauvetage mobile dans le cadre de l'aide apportée suite aux inondations ayant frappé ce pays.

## Science et environnement

La participation de l'Ukraine aux programmes scientifiques de l'OTAN a débuté en 1991 et s'est intensifiée après la signature, en 1999, d'un échange de lettres sur la coopération dans le domaine de la science et de l'environnement. Au fil des ans, l'Ukraine a été, après la Russie, le pays qui a bénéficié du plus grand nombre de subventions de l'OTAN pour la coopération scientifique.

Outre l'application de la science à la défense contre le terrorisme et les nouvelles menaces, les domaines prioritaires que l'Ukraine a retenus pour la coopération sont les technologies de l'information, la biologie cellulaire et les biotechnologies, les nouveaux matériaux, l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et la coopération axée sur les problèmes environnementaux liés à la défense.

L'OTAN a également parrainé plusieurs projets visant à fournir une infrastructure de base pour établir des réseaux informatiques entre des communautés de chercheurs ukrainiens et pour faciliter leur accès à l'Internet. Bien que, dans le passé, la collaboration ait porté principalement sur les sciences physiques, des propositions de projet sont actuellement à l'étude qui traitent des questions de sécurité vues sous l'angle des sciences sociales.

Un Groupe de travail conjoint OTAN-Ukraine sur la coopération scientifique et environnementale apporte son soutien pour le renforcement de la coopération dans ce domaine.

### **Information du public**

Il est important que le gouvernement ukrainien informe la population ukrainienne au sujet des relations OTAN-Ukraine et des avantages de la coopération pour ce qui concerne le programme de réformes engagé par l'Ukraine. Nombreux sont en effet les Ukrainiens qui manquent d'informations sur le rôle, les activités et les objectifs de l'Alliance, alors que les stéréotypes hérités de la Guerre froide sont encore bien vivaces dans l'esprit de certains.

Les Alliés ont offert de coopérer avec les autorités ukrainiennes pour mieux faire connaître l'OTAN d'aujourd'hui et mieux expliquer les relations OTAN-Ukraine.

Le centre d'information et de documentation de l'OTAN, basé à Kiev, est le principal outil de l'OTAN pour l'information du public. Il propose des séminaires et des débats, et il coordonne les visites des responsables de l'OTAN en Ukraine et celles de représentants de la société civile ukrainienne au siège de l'OTAN, dans le but de mieux mettre en lumière les mécanismes qui sous-tendent le partenariat.

## • **Évolution des relations**

Les relations OTAN-Ukraine ont été officiellement lancées en 1991, lorsque l'Ukraine est devenue membre du Conseil de coopération nord-atlantique (rebaptisé « Conseil de Partenariat euro-atlantique » en 1997), immédiatement après avoir obtenu son indépendance avec l'éclatement de l'Union soviétique.

Quelques années plus tard, en 1994, l'Ukraine a été le premier pays de la Communauté d'États indépendants à adhérer au Partenariat pour la paix (PPP). Dans les années 90, le pays a rapidement



prouvé sa détermination à contribuer à la sécurité euro-atlantique en apportant son soutien aux opérations de maintien de la paix dirigées par l'OTAN dans les Balkans.

La Charte de partenariat spécifique, signée en 1997, a reconnu l'importance d'une Ukraine indépendante, stable et démocratique pour la stabilité européenne. Cette Charte, dans laquelle sont énoncés les principes et les dispositions régissant le développement des relations entre l'OTAN et l'Ukraine ainsi que les domaines se prêtant à des consultations et à une coopération, a porté création de la Commission OTAN-Ukraine, chargée de mener à bien les travaux.

En novembre 2002, des mesures ont été prises pour approfondir et élargir la relation OTAN-Ukraine, avec l'adoption du plan d'action OTAN-Ukraine, qui encadre les efforts de réforme de l'Ukraine sur la voie de son intégration euro-atlantique.

Au lendemain de la « révolution orange », en février 2005, le nouveau président, Viktor Iouchtchenko, a été invité à participer à une réunion au sommet au siège de l'OTAN. Les dirigeants de l'OTAN ont alors exprimé leur appui à l'ambitieux programme de réformes du Président et ont décidé de mieux cibler et de recentrer la coopération OTAN-Ukraine dans le droit fil des priorités du nouveau gouvernement.

Deux mois plus tard, à la réunion des ministres des Affaires étrangères des pays de la COU tenue à Vilnius (Lituanie), le 21 avril 2005, les Alliés et l'Ukraine sont convenus de lancer un « dialogue intensifié sur les aspirations de l'Ukraine à l'adhésion ». Ils ont également annoncé un ensemble de mesures à court terme visant à renforcer la coopération OTAN-Ukraine dans des secteurs clés relatifs aux réformes.

En avril 2008, au sommet de Bucarest, les dirigeants des pays alliés sont convenus que l'Ukraine pourrait devenir membre de l'OTAN à l'avenir. En août 2009, une « Déclaration venant en complément de la Charte de partenariat spécifique entre l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord et l'Ukraine » a été signée. Cette déclaration accorde à la COU un rôle central dans l'approfondissement du dialogue politique et de la coopération, et dans le soutien des efforts de réforme déployés par l'Ukraine conformément à ses aspirations à l'adhésion.

En 2010, le gouvernement nouvellement élu du président Viktor Ianoukovitch a indiqué clairement qu'il ne poursuivait pas pour l'instant l'objectif d'une adhésion à l'OTAN, mais qu'il souhaitait maintenir le niveau existant de coopération avec l'Alliance et exécuter les accords existants. Il a également déclaré que les principaux axes de la coopération OTAN-Ukraine étaient le dialogue politico-militaire continu en faveur de la stabilité régionale, le soutien pratique aux opérations dirigées par l'OTAN et la réforme de la défense. Tout récemment, le président Ianoukovitch a publié un décret présidentiel (1039/2010) portant création d'une Commission de haut niveau pour le Partenariat entre l'Ukraine et l'OTAN. Ce mécanisme de coordination aidera à la mise en œuvre du programme national annuel (ANP) 2010 de l'Ukraine, et d'autres activités de coopération pratique avec l'OTAN.

## Grandes étapes

- 1991** L'Ukraine devient membre du Conseil de coopération nord-atlantique (rebaptisé ensuite « Conseil de partenariat euro atlantique »).
- 1994** L'Ukraine rejoint le Partenariat pour la paix (PPP).
- 1996** Des soldats ukrainiens sont déployés dans le cadre de la force de maintien de la paix dirigée par l'OTAN en Bosnie-Herzégovine.
- 1997** Ouverture à Kiev du Centre d'information et de documentation de l'OTAN.  
En juillet, au sommet de Madrid (Espagne), l'OTAN et l'Ukraine signent officiellement la Charte de partenariat spécifique, portant création de la Commission OTAN-Ukraine.  
L'Ukraine établit une mission diplomatique auprès de l'OTAN.
- 1998** Création du Groupe de travail conjoint OTAN-Ukraine sur la réforme de la défense (JWGDR).
- 1999** Ouverture à Kiev du Bureau de liaison de l'OTAN.  
Déploiement du bataillon polono-ukrainien à l'appui de la force de maintien de la paix dirigée par l'OTAN au Kosovo.
- 2000** En mai, le Parlement ukrainien ratifie la Convention sur le statut des forces applicable au PPP.  
En septembre, l'Ukraine est l'hôte d'un exercice multinational de réponse aux catastrophes (Trans-Carpathia 2000).  
En mai, le président Leonid Kouchma annonce que l'Ukraine souhaite devenir un jour membre de l'OTAN. À la réunion de la COU tenue à Reykjavik (Islande), les ministres des Affaires étrangères soulignent qu'ils souhaitent porter leur relation à un niveau qualitativement nouveau.
- 2002** En juillet, lancement à Donetsk d'un projet de destruction sans risque de 400 000 mines terrestres, financé grâce à un fonds d'affectation spéciale du PPP.  
Réunis à Prague (République tchèque), en novembre, les ministres des Affaires étrangères des pays de la COU adoptent le plan d'action OTAN-Ukraine.
- 2004** En mars, le Parlement ukrainien ratifie un accord avec l'OTAN sur le soutien fourni par le pays hôte.  
L'Ukraine signe avec l'OTAN un accord sur le transport aérien stratégique.  
À l'automne, les Alliés suivent de près l'évolution de la situation politique créée par l'élection présidentielle en Ukraine et la « révolution orange ». Ils soulignent l'importance de respecter le principe d'élections libres et régulières, et ils ajournent la réunion ministérielle de la COU qui devait se tenir en décembre.
- 2005** En février, les Alliés invitent le nouveau président, Viktor Iouchtchenko, à une réunion au sommet au siège de l'OTAN. Ils expriment leur appui à son ambitieux plan de réforme et décident de recentrer la coopération OTAN-Ukraine en fonction des priorités du nouveau gouvernement.  
Lancement d'un projet, financé sur un fonds d'affectation spéciale du PPP, qui porte sur la destruction de 133 000 tonnes de munitions conventionnelles, 1,5 million d'armes de petit

calibre et 1 000 systèmes portatifs de défense aérienne (MANPADS) et devrait s'étaler sur une douzaine d'années.

Réunis en avril à Vilnius (Lituanie), les ministres des Affaires étrangères des pays de la COU lancent un « dialogue intensifié sur les aspirations de l'Ukraine à l'adhésion » et un ensemble de mesures à court terme visant à renforcer le soutien des réformes clés.

Dans un échange de lettres entre l'OTAN et l'Ukraine, les deux parties conviennent des procédures devant ouvrir la voie au soutien de l'Ukraine à l'opération Active Endeavour.

En septembre, une série de discussions entre experts est lancée dans le cadre du dialogue intensifié.

En octobre, l'Ukraine est l'hôte d'un exercice multinational de réponse aux catastrophes (Joint Assistance 2005).

En octobre, le Conseil de l'Atlantique Nord se rend à Kiev pour débattre du dialogue intensifié avec les ministres ukrainiens des Affaires étrangères et de la Défense.

**2006** En février, un Centre de reconversion et de réinsertion est inauguré à Khmelnytskyi.

En mars, le secrétaire général de l'OTAN salue la tenue d'élections législatives libres et régulières, y voyant une contribution à la consolidation de la démocratie en Ukraine.

En septembre, au cours d'une visite à l'OTAN, le Premier ministre Viktor Ianoukovitch rassure les Alliés sur l'engagement de l'Ukraine à l'égard de la coopération en cours avec l'OTAN, mais déclare que la population ukrainienne n'est pas encore prête à envisager la possibilité d'une adhésion à l'OTAN.

En octobre, le Parlement ukrainien ratifie l'accord sur le transport aérien stratégique.

**2007** En juin, la frégate URS Ternopyl est le premier navire ukrainien déployé à l'appui de l'opération Active Endeavour ; elle est suivie à l'automne par la corvette URS Lutsk.

L'Ukraine envoie du personnel médical en Afghanistan, auprès d'une équipe de reconstruction provinciale (PRT).

10e anniversaire du Partenariat spécifique OTAN-Ukraine.

**2008** En avril, au sommet de Bucarest, les dirigeants des pays alliés conviennent que l'Ukraine deviendra membre de l'OTAN à l'avenir.

L'Ukraine déploie deux navires à l'appui de l'opération Active Endeavour : les frégates URS Sagaidachnyi (été) et URS Ternopyl (novembre).

En décembre, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN décident de renforcer les possibilités de soutenir l'Ukraine dans les efforts qu'elle a engagés pour satisfaire aux exigences liées à l'adhésion, en mettant à profit le cadre existant de la Commission OTAN Ukraine et l'établissement d'un programme national annuel (ANP).

**2009** L'Ukraine signe l'accord de transit pour l'approvisionnement de la FIAS (avril).

Une « Déclaration venant en complément de la Charte de partenariat spécifique entre l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord et l'Ukraine » est signée le 21 août pour donner suite aux décisions prises au sommet de Bucarest et à la réunion des ministres des Affaires étrangères de décembre 2008.

En novembre, la corvette URS Ternopil est déployée pour la troisième fois (cinquième participation d'un bâtiment ukrainien) dans le cadre de l'opération Active Endeavour.

En février, le nouveau gouvernement ukrainien, dirigé par le président Viktor Ianoukovitch, décide de poursuivre la coopération avec l'OTAN, mais supprime de son programme l'adhésion à l'OTAN.

## 2010

En février, les premières discussions entre experts OTAN-Ukraine sur la cyberdéfense sont organisées à Kiev, sous les auspices du Groupe de travail conjoint OTAN-Ukraine sur la réforme de la défense.

En mai, l'Ukraine et la Turquie (pays de l'OTAN jouant le rôle de facilitateur) signent un mémorandum d'entente relatif à « l'échange de données sur la situation aérienne (ASDE) » qui a pour objet de prévenir les conflits dans l'espace aérien en limitant les risques d'incidents transfrontaliers et en optimisant les réponses à apporter aux situations de type « Renegade » que peuvent connaître les aéronefs civils.

En novembre, l'Ukraine déploie, pour la sixième fois, un navire en Méditerranée pour aider l'OTAN dans son opération Active Endeavour.

## 2011

En avril, les ministres des Affaires étrangères des pays de la COU, réunis à Berlin, diffusent une déclaration commune dans laquelle ils réaffirment le caractère spécifique de leur partenariat et conviennent de développer les activités de coopération pratique.

---

## Les relations entre l'OTAN et la Géorgie



**Au sommet de Bucarest d'avril 2008, les chefs d'État et de gouvernement des pays alliés ont décidé que la Géorgie deviendrait membre de l'OTAN. Cette décision a ensuite été confirmée au sommet de Strasbourg Kehl de 2009 et au sommet de Lisbonne de 2010. L'OTAN et la Géorgie mènent un dialogue politique et une coopération pratique actifs, notamment dans le cadre unique qu'offre la Commission OTAN Géorgie, afin d'aider la Géorgie à réaliser ses aspirations euro atlantiques.**

En septembre 2008, l'OTAN et la Géorgie ont créé la Commission OTAN Géorgie (COG), chargée, d'une part, de superviser l'aide que l'OTAN apporte à la Géorgie suite au conflit avec la Russie et, d'autre part, de jouer un rôle central dans la supervision du processus engagé au sommet de Bucarest. En décembre 2008, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'Alliance sont convenus que la Géorgie devrait élaborer un programme national annuel (ANP) sous les auspices de la COG. Dans ce cadre, l'Alliance optimise les avis, l'aide et le soutien qu'elle fournit aux efforts de réforme de la Géorgie, en particulier dans les domaines de la démocratie, des institutions et de la défense.

Au sommet de Lisbonne, les dirigeants des pays alliés ont dit encourager fortement et soutenir activement la poursuite de la mise en œuvre par la Géorgie de toutes les réformes nécessaires au service de ses aspirations euro atlantiques. Ils se sont félicités de l'ouverture officielle, en octobre 2010, du Bureau de liaison de l'OTAN en Géorgie, qui contribue à aider et à soutenir les efforts de réforme du pays.

Le soutien de la Géorgie aux opérations dirigées par l'OTAN représente un autre domaine de coopération important. La Géorgie contribue activement à la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) en Afghanistan en étant, par ordre d'importance, le deuxième pays non OTAN fournisseur de troupes, et elle apporte également son soutien à l'opération Active Endeavour, l'opération de surveillance maritime que l'OTAN mène en Méditerranée à des fins de contre terrorisme.

## • **Cadre de la coopération**

La Commission OTAN Géorgie (COG) constitue le cadre de la coopération entre l'OTAN et la Géorgie. Créée en septembre 2008, elle offre un forum de consultation politique et de coopération pratique destiné à aider la Géorgie à réaliser ses aspirations euro atlantiques. Les programmes de coopération existants, comme le processus de planification et d'examen (PARP), se poursuivent dans le cadre de la COG.

En décembre 2008, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN ont décidé de renforcer encore le rôle de la COG avec l'établissement d'un programme national annuel (ANP) et la création d'un bureau de liaison de l'OTAN à Tbilissi. L'ANP, dont la première édition a été finalisée au printemps 2009, a remplacé le plan d'action individuel pour le Partenariat (IPAP), qui guidait la coopération OTAN Géorgie depuis 2004.

En sus des contributions apportées par la Géorgie à la paix et à la stabilité euro atlantiques, les réformes des secteurs politique, militaire et sécuritaire figurent parmi les domaines clés de la coopération au titre de l'ANP. L'OTAN accepte d'aider la Géorgie dans ces réformes en mettant à sa disposition dans plusieurs cadres (tant civils que militaires) des activités et des avis précis et complets qui lui permettront de réaliser ses objectifs de réforme. Les priorités actuelles de la Géorgie consistent à transformer son secteur public et son secteur privé pour favoriser la

démocratie, la bonne gouvernance, l'état de droit et un développement social et économique durable, et à réformer les secteurs de la défense et de la sécurité, notamment en revoyant ses plans de sécurité nationale.

La Géorgie coopère également avec l'OTAN et d'autres pays partenaires dans de nombreux autres domaines au travers du programme de Partenariat pour la paix (PPP) et du Conseil de partenariat euro atlantique (CPEA).

Parallèlement à la création de la COG, le Comité militaire avec la Géorgie a également été mis en place pour servir de cadre aux réunions axées sur la coopération militaire. Le but principal de la coopération militaire OTAN Géorgie est d'aider la Géorgie à mettre en œuvre le volet militaire et de défense de l'ANP, les plans stratégiques et les réformes de la défense ainsi que de renforcer l'interopérabilité pour ses contributions aux opérations dirigées par l'OTAN. Le plan de travail du Comité militaire avec la Géorgie définit les principaux domaines et objectifs de la coopération militaire entre l'OTAN et les forces armées géorgiennes. Il comprend des activités qui aideront le pays à atteindre les objectifs fixés dans l'ANP et le PARP.

- **Principaux domaines de coopération**

- **La coopération dans le domaine de la sécurité**

Grâce à sa participation régulière à des entraînements et à des exercices du PPP, la Géorgie est en mesure de contribuer activement à la sécurité euro-atlantique en apportant son appui à des opérations dirigées par l'OTAN. Des soldats géorgiens ont travaillé aux côtés de soldats de l'OTAN dans le cadre de l'opération de maintien de la paix au Kosovo de 1999 à 2008, au sein d'une unité de la taille d'une compagnie, intégrée dans une brigade allemande, et d'un peloton d'infanterie incorporé à un bataillon turc.

La Géorgie met actuellement à disposition un bataillon d'infanterie complet servant aux côtés des forces des États-Unis, une compagnie d'infanterie servant avec le contingent français à Kaboul, des instructeurs destinés à former l'armée nationale afghane, du personnel médical à l'appui de la FIAS dans le cadre de l'équipe de reconstruction provinciale lituanienne et quelques officiers d'état-major. Avec un total d'environ 950 personnels militaires, la Géorgie représente, par ordre d'importance, le deuxième contributeur à la FIAS dans les rangs des pays partenaires de l'OTAN. Le parlement géorgien a récemment approuvé des plans visant à mettre des troupes supplémentaires à la disposition de la FIAS en 2012, ce qui ferait de la Géorgie le plus gros contributeur parmi les pays non OTAN.

La Géorgie participe, essentiellement par le biais de l'échange de renseignements, à l'opération de surveillance maritime que l'OTAN mène en Méditerranée à des fins de contre-terrorisme, « Active Endeavour ».

La Géorgie possède un site d'entraînement en montagne accrédité en tant que centre de formation et d'entraînement du Partenariat et disponible pour les pays alliés et les autres pays partenaires.

## **La réforme des secteurs de la défense et de la sécurité**

L'OTAN soutient le vaste processus de réformes démocratiques et institutionnelles entrepris par la Géorgie, tel qu'il est décrit dans l'ANP. Dans le domaine de la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité, en particulier, l'OTAN et ses membres possèdent une expérience considérable, dont la Géorgie peut tirer parti.

La participation de la Géorgie, depuis 1999, au processus de planification et d'examen (PARP) a contribué à développer l'aptitude de ses forces à travailler avec l'OTAN et permet également de fixer des objectifs de planification, qui sont essentiels à la réalisation des objectifs de réforme de la sécurité dans plusieurs domaines. Le soutien de l'OTAN a par exemple permis à la Géorgie de créer des unités déployables conformes aux normes OTAN et interopérables avec les forces de l'Alliance. Les objectifs de la Géorgie en matière de réforme de la défense fixés dans le cadre du PARP ont facilité l'amélioration de la gestion financière au ministère de la Défense, contribué à la réforme de la structure du renseignement des forces armées, et permis la conduite d'une revue de défense stratégique crédible.

Assurer le contrôle démocratique de ses forces armées est l'une des grandes priorités de la Géorgie. Les efforts consentis en la matière sont renforcés par la participation de la Géorgie au plan d'action du Partenariat pour l'établissement d'institutions de défense, qui l'aide à assurer un contrôle judiciaire efficace et à mettre en place des dispositifs de commandement et de contrôle appropriés dans le secteur de la défense, grâce à une série d'objectifs mesurables fixés dans l'ANP.

La formation et l'entraînement constituent également un des principaux objectifs de l'ANP et des efforts de réforme de la Géorgie. L'OTAN mène un programme sur mesure destiné à la Géorgie – le programme de renforcement de la formation « défense » (DEEP) –, avec le soutien du Groupement d'institutions d'études de défense et de sécurité du PPP, des centres de formation et d'entraînement des partenariats, et des établissements de défense des pays alliés.

Dans le prolongement de la demande faite par le pays en 2008, l'OTAN et la Géorgie ont lancé en 2009 un programme de perfectionnement professionnel du personnel civil du ministère de la Défense et d'autres institutions de sécurité de la Géorgie. Ce programme assure une formation visant à renforcer la capacité de contrôle et de gestion démocratiques au sein du ministère de la Défense ainsi que d'autres institutions du secteur de la sécurité. La formation et l'entraînement dispensés dans le cadre de ce programme sont étroitement alignés sur les objectifs de réforme des secteurs de la défense et de la sécurité définis dans l'ANP comme dans le PARP.

Une autre priorité dans le domaine de la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité consiste à soutenir des projets de démilitarisation en Géorgie par le biais du fonds d'affectation

spéciale OTAN/PPP, qui permet à différents pays alliés et partenaires de fournir un soutien financier à des projets clés sur une base volontaire. Deux projets du fonds d'affectation spéciale ont contribué à résoudre les problèmes posés par les stocks d'armes et de munitions excédentaires et obsolètes, et ils ont abouti à la destruction en toute sécurité de 530 missiles en 2006, ainsi que de 1080 missiles S-8, 5 724 roquettes Alazan et 1 976 roquettes Kristall en 2009. Un troisième projet a été lancé au titre du fonds d'affectation spéciale en octobre 2010, pour aider le pays à développer ses capacités en matière d'élimination en toute sécurité des mines et autres munitions non explosées, et de rééducation des victimes blessées par des explosions.

### **Les plans civils d'urgence**

La Géorgie améliore ses capacités nationales d'intervention et de gestion des catastrophes dans le domaine civil, en coopérant avec l'OTAN, et en participant à des activités organisées par le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC).

Celui-ci a aidé à coordonner la livraison de centaines de tonnes de matériel de secours en Géorgie au lendemain du conflit d'août 2008. Il a également coordonné l'aide à la Géorgie en 2005, lorsque le pays a connu l'une des pires inondations de son histoire, en 2006, lorsque des incendies de forêt ont ravagé le sud du pays, et en 2009, après un séisme de grande ampleur.

En 2012, la Géorgie accueillera l'exercice de gestion des conséquences de l'EADRCC, qui rassemblera des équipes d'experts de pays alliés et partenaires ainsi que d'organisations internationales.

### **La science et l'environnement**

Les scientifiques et les chercheurs géorgiens bénéficient de possibilités offertes dans le cadre du programme pour la science au service de la paix et de la sécurité (SPS) de l'OTAN, qui encourage la collaboration, la constitution de réseaux et la mise en place de capacités entre les scientifiques des pays de l'OTAN et des pays partenaires. La recherche, les séminaires, les ateliers et les études conjointes sur les questions scientifiques liées à la sécurité et sur les problèmes écologiques comptent parmi les activités qui bénéficient d'un soutien. L'OTAN a deux grandes priorités en matière de collaboration scientifique : la défense contre le terrorisme et la lutte contre les autres menaces pesant sur la sécurité.

La Géorgie est associée aux activités scientifiques de l'OTAN depuis 1994. Des scientifiques et des experts géorgiens ont joué un rôle de premier plan dans 132 activités, et d'autres ont pris part à divers projets de coopération en qualité de participants ou d'orateurs. Bon nombre d'activités visent à aider le pays dans ses efforts de réforme et d'interopérabilité, par exemple la recherche et la technologie en matière de systèmes de défense aérienne et de normalisation des données, et à réduire l'incidence des activités militaires et de l'élimination des munitions sur l'environnement.



Parmi les autres projets, citons la collaboration pour l'amélioration de la qualité des eaux transfrontières et pour l'atténuation des risques liés aux séismes dans le Caucase du Sud.

## L'information du public

L'un des principaux domaines de coopération concerne le renforcement de la sensibilisation du public à l'égard de l'OTAN et de ses relations avec la Géorgie. Depuis 2002, l'OTAN organise, en coopération avec des organisations non gouvernementales locales et des autorités de l'État, un certain nombre d'activités pour informer le public, notamment des séminaires, des conférences et des ateliers. Des « semaines de l'OTAN » et des cours d'été sont organisés chaque année pour établir le dialogue avec les jeunes.

Des groupes de leaders d'opinion géorgiens sont régulièrement invités au siège de l'OTAN et au Grand quartier général des puissances alliées en Europe (SHAPE), où ils entendent des exposés sur l'Alliance ; par ailleurs, des responsables de l'OTAN se rendent régulièrement en Géorgie pour prendre la parole lors d'événements publics.

Dans chaque pays partenaire, l'ambassade d'un des États membres de l'OTAN joue le rôle d'ambassade point de contact et sert d'intermédiaire pour la diffusion d'informations sur le rôle et les politiques de l'Alliance. Actuellement, l'ambassade point de contact de l'OTAN en Géorgie est celle de la Lituanie.

Le ministère géorgien pour l'intégration euro-atlantique a mis en place un centre d'information sur l'OTAN, qui dispose d'un bureau principal à Tbilissi et de succursales à Kutaisi et Zugdidi. Ce centre travaille en coopération étroite avec la Division Diplomatie publique de l'OTAN et avec le Bureau de liaison de l'OTAN en Géorgie et constitue un outil important pour ce qui est de mieux faire connaître l'Alliance au grand public dans le pays.

## • Réponse à la crise géorgienne

Lors d'une réunion d'urgence du Conseil de l'Atlantique Nord, le 19 août 2008, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'Alliance ont appelé de leurs vœux une solution pacifique et durable au conflit, fondée sur le respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Géorgie.

Les ministres ont déploré l'usage de la force dans ce conflit, car celle-ci n'est pas conforme aux engagements en matière de règlement pacifique des conflits pris à la fois par la Géorgie et par la Russie dans le cadre du Partenariat pour la paix et d'autres accords internationaux. Ils ont exprimé des préoccupations particulières concernant l'action militaire disproportionnée menée par la Russie, action incompatible avec son rôle de maintien de la paix dans les régions séparatistes d'Ossétie du Sud et d'Abkhazie. Les Alliés ont aussi appelé la Russie à agir immédiatement pour retirer ses

troupes des zones qu'elle était censée quitter en vertu de l'accord en six points conclu grâce aux efforts de l'Union européenne.

Les Alliés ont décidé de soutenir la Géorgie, à sa demande, dans un certain nombre de domaines, notamment en l'aidant à évaluer les dégâts causés aux infrastructures civiles ainsi que l'état du ministère de la Défense et des forces armées, en contribuant au rétablissement du système de contrôle de la circulation aérienne, et en donnant des avis en matière de cyberdéfense.

Le 27 août 2008, le Conseil de l'Atlantique Nord a condamné la décision prise par la Fédération de Russie de reconnaître l'indépendance des régions géorgiennes d'Ossétie du Sud et d'Abkhazie, et il a appelé la Russie à revenir sur sa décision.

L'OTAN continue de soutenir l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, ainsi qu'il a été rappelé au sommet de Lisbonne de novembre 2010.

## • Évolution des relations

Les relations entre l'OTAN et la Géorgie remontent à 1992, année qui marque l'entrée du pays au Conseil de coopération nord atlantique (rebaptisé en 1997 Conseil de partenariat euro atlantique), après son accession à l'indépendance lors de la dissolution de l'Union soviétique. La coopération s'est approfondie et élargie avec l'adhésion de la Géorgie au programme de Partenariat pour la paix (PPP) en 1994, et au processus de planification et d'examen (PARP) en 1999.

Après la « révolution des roses » (2003), le soutien apporté au processus de réformes nationales s'est intensifié, en particulier avec la mise en place du premier IPAP en 2004. La Géorgie s'est vu proposer, en septembre 2006, un dialogue intensifié sur ses aspirations à l'adhésion. Au sommet de Bucarest d'avril 2008, les dirigeants des pays de l'OTAN ont décidé que la Géorgie deviendrait membre de l'Alliance.

En septembre 2008, l'OTAN et la Géorgie ont inauguré la Commission OTAN Géorgie (COG), qui joue un rôle central dans la supervision du processus engagé à Bucarest. En décembre 2008, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'Alliance sont convenus de l'élaboration d'un programme national annuel (ANP) sous l'égide de la COG.

### Les grandes étapes

- 1992** La Géorgie devient membre du Conseil de coopération nord-atlantique, nouvellement créé, qui sera rebaptisé Conseil de partenariat euro-atlantique en 1997.
- 1994** La Géorgie adhère au Partenariat pour la paix (PPP), programme qui vise à développer la coopération en matière de sécurité et de défense entre l'OTAN et les différents pays partenaires.
- 1995** La Géorgie signe la Convention sur le statut des forces (SOFA) du PPP conclue entre l'OTAN et les pays partenaires.

- 1997** Le parlement géorgien ratifie la SOFA.
- 1999** La Géorgie s'engage dans le processus de planification et d'examen (PARP) du PPP.  
La Géorgie commence à fournir des troupes de maintien de la paix à la Force pour le Kosovo (KFOR).
- 2001** La Géorgie accueille un exercice multinational d'entraînement militaire du PPP, « Cooperative Partner 2001 ».
- 2002** La Géorgie est raccordée à la « Route de la soie virtuelle ».  
La Géorgie accueille un exercice multinational d'entraînement militaire du PPP, « Cooperative Best Effort 2002 ».  
La Géorgie déclare qu'elle souhaite adhérer à l'OTAN et qu'elle a l'intention d'élaborer un plan d'action individuel pour le Partenariat (IPAP) avec l'OTAN.
- 2003** Un fonds d'affectation spéciale OTAN/PPP est lancé avec la Géorgie pour la démillitarisation des missiles de défense sol-air.  
La Géorgie participe à la force de la FIAS chargée d'assurer la sécurité pour les élections en Afghanistan.  
Au sommet d'Istanbul, les dirigeants des pays de l'OTAN accordent une place privilégiée au Caucase – un représentant spécial de l'OTAN et un agent de liaison sont désignés pour cette région.
- 2005** La Géorgie devient le premier pays à conclure un IPAP avec l'OTAN. L'OTAN et la Géorgie signent un accord de transit autorisant les pays de l'Alliance et d'autres pays qui fournissent des troupes à la FIAS à transiter par la Géorgie pour l'approvisionnement de leurs forces en Afghanistan.  
La Géorgie ouvre un centre d'information sur l'OTAN, avec le soutien de la Division Diplomatie publique de l'Organisation.
- 2006** L'OTAN propose un dialogue intensifié à la Géorgie.
- 2007** La Géorgie accueille un exercice aérien OTAN/PPP, « Cooperative Archer 2007 ».
- 2008** Au sommet de Bucarest, les dirigeants des pays alliés décident que la Géorgie deviendra membre de l'OTAN.  
En août, les Alliés expriment leur vive préoccupation à propos du conflit armé entre la Géorgie et la Russie et appellent de leurs vœux une solution pacifique et durable au conflit, fondée sur le respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Géorgie. Ils décident de contribuer à la reconstruction de la Géorgie dans un certain nombre de domaines et proposent également la création d'une Commission OTAN-Géorgie (COG) chargée de superviser le processus engagé au sommet de Bucarest et la mise en œuvre des mesures de soutien.  
En septembre, le Conseil de l'Atlantique Nord effectue une visite de deux jours en Géorgie. Le document-cadre portant création de la Commission OTAN-Géorgie est signé, et la séance inaugurale a lieu à Tbilissi. En décembre, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN conviennent de l'élaboration d'un programme national annuel (ANP) sous les auspices de la COG.
- 2009** Le 4 février, le ministre des Affaires étrangères, le vice-premier ministre et le ministre de la Défense de la Géorgie se rendent à l'OTAN pour la première réunion de 2009 de la Commission OTAN-Géorgie (COG).  
Le 20 février, les ministres de la Défense des pays de l'OTAN et de la Géorgie examinent les progrès accomplis par le pays concernant la réforme de la défense ainsi que ses priorités.  
Le 5 mars, la COG se réunit à Bruxelles pour la deuxième fois au niveau des ministres des Affaires étrangères afin d'examiner une série de questions d'intérêt commun.  
À la mi-mars 2009, une équipe d'experts dirigée par l'OTAN se rend en Géorgie pour répondre à une demande du pays visant un réexamen du système existant de formation et d'entraînement militaires et l'élaboration d'un plan d'action pour les réformes.  
En mai 2009, la première réunion du Comité directeur du programme OTAN-Géorgie de perfectionnement professionnel du personnel civil du ministère de la Défense et d'autres institutions de sécurité de la Géorgie se déroule au siège de l'OTAN à Bruxelles.
- À l'issue des élections tenues le 31 mai dans la région géorgienne d'Ossétie du Sud, le secrétaire général de l'OTAN diffuse une déclaration indiquant que l'Organisation ne reconnaît pas ces élections et que leur tenue ne contribue pas à un règlement pacifique

et durable de la situation en Géorgie.

Le 3 décembre, la COG se réunit pour débattre de la ligne d'action pour l'intégration euro-atlantique de la Géorgie et du processus de réforme.

**2010**

Le 12 mars sont signés des accords clés visant à lancer un fonds d'affectation spéciale qui aidera la Géorgie à éliminer en toute sécurité les restes explosifs de guerre.

En mars, le président géorgien, M. Mikheil Saakashvili, se rend au siège de l'OTAN pour y rencontrer le secrétaire général de l'Organisation, M. Anders Fogh Rasmussen.

En avril, la Géorgie signe un accord avec l'OTAN pour contribuer à l'opération Active Endeavour, l'opération de contre-terrorisme menée par l'OTAN en Méditerranée.

En mai, le ministère géorgien des Affaires étrangères accueille à Tbilissi un séminaire consacré à la sécurité énergétique et aux infrastructures énergétiques critiques.

En mai, les chefs d'état-major de la défense des pays alliés et de la Géorgie se réunissent au sein du Comité militaire afin d'examiner et de soutenir le processus de transformation des forces armées géorgiennes.

En août, le Conseil de l'Atlantique Nord décide d'améliorer les relations OTAN-Géorgie par une coopération militaire effective (cela débouche sur l'élaboration et la mise en œuvre du premier plan de travail annuel du Comité militaire avec la Géorgie, en 2011).

En octobre, le Bureau de liaison de l'OTAN est inauguré pendant la visite en Géorgie du secrétaire général de l'OTAN, au cours de laquelle celui-ci rencontre le président, le premier ministre ainsi que d'autres ministres de haut rang de la Géorgie.

Au sommet de Lisbonne, les dirigeants des pays alliés rappellent qu'ils ont décidé que la Géorgie deviendrait membre de l'OTAN, et ils réaffirment tous les éléments de cette décision, prise au sommet de Bucarest en 2008, en disant soutenir activement la poursuite de la mise en œuvre par la Géorgie de toutes les réformes nécessaires. Ils réitèrent leur soutien constant à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

En février, le directeur général de l'État-major militaire international (EMI) de l'OTAN se rend en Géorgie pour débattre de l'état et des perspectives de la coopération OTAN-Géorgie menée entre militaires.

**2011**

En avril, les ministres des Affaires étrangères des pays de la COG se réunissent à Berlin et adoptent, pour la première fois, une déclaration commune réaffirmant les principes de base de la coopération OTAN-Géorgie. Les ministres des pays de l'OTAN assurent la Géorgie de leur vive gratitude pour sa contribution tangible à la sécurité euro-atlantique et pour la dynamique globalement positive imprimée au développement démocratique du pays.

En juin, le président du parlement géorgien se rend au siège de l'OTAN pour une réunion de la COG et informe les pays alliés des principales réformes démocratiques menées dans son pays.

En mai, le Comité militaire avec la Géorgie se réunit au niveau des chefs d'état-major de la défense pour examiner les contributions de la Géorgie aux opérations ainsi que l'état d'avancement de la mise en œuvre des réformes de défense découlant de la revue de défense stratégique.

En juillet, le ministère géorgien des Affaires étrangères accueille une conférence sur les défis de sécurité émergents, avec le soutien du programme OTAN pour la science au service de la paix et de la sécurité (SPS).

En août, le SACEUR se rend en Géorgie pour débattre de la contribution actuelle et future du pays aux opérations.

À l'issue des élections dites « présidentielles » tenues le 26 août dans la région géorgienne d'Abkhazie, le secrétaire général de l'OTAN déclare que l'Organisation ne reconnaît pas ces élections et que leur tenue ne contribue pas à un règlement pacifique et durable de la situation en Géorgie.

En novembre, le Conseil de l'Atlantique Nord se rend à Tbilissi et à Batoumi et rencontre le président, le président du parlement, le premier ministre et d'autres responsables géorgiens de haut rang, ainsi que des représentants de la société civile, des médias et de l'opposition. La COG décide de poursuivre ses travaux sur des mesures concrètes visant à renforcer les relations de la Géorgie avec l'OTAN.

À l'issue des élections dites « présidentielles » tenues le 13 novembre dans la région géorgienne d'Ossétie du Sud, le secrétaire général de l'OTAN diffuse une déclaration

indiquant que l'Organisation ne reconnaît pas ces élections et que leur tenue ne contribue pas à un règlement pacifique et durable de la situation en Géorgie.

Dans le prolongement de la visite du Conseil de l'Atlantique Nord en Géorgie, la COG adopte une série de mesures concrètes en vue d'un resserrement des liens entre la Géorgie et l'OTAN. Ces mesures soutiennent les réformes entreprises, augmentent l'aptitude de l'OTAN et de la Géorgie à agir de concert et renforcent la capacité des institutions géorgiennes alors que le pays poursuit sa route sur la voie de l'intégration euro-atlantique.

**2012**

En avril 2012, le président Saakachvili se rend au siège de l'OTAN pour rencontrer le secrétaire général et participer à une réunion de la COG au niveau des ambassadeurs.

---

## Le Dialogue méditerranéen de l'OTAN



**Le Dialogue méditerranéen de l'OTAN a été lancé en 1994 par le Conseil de l'Atlantique Nord. Il concerne actuellement sept pays non OTAN de la région méditerranéenne : l'Algérie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, la Mauritanie, le Maroc et la Tunisie.**

- **Origines et objectifs**

Le Dialogue méditerranéen de l'OTAN reflète la conception de l'Alliance selon laquelle la sécurité en Europe est étroitement liée à la sécurité et à la stabilité en Méditerranée. Il témoigne de l'adaptation de l'OTAN à l'environnement de sécurité de l'après-Guerre froide et constitue un élément important de la politique d'ouverture et de coopération menée par l'Alliance.

Le Dialogue méditerranéen (DM) a pour objectif général :

- de contribuer à la sécurité et à la stabilité de la région
- d'instaurer une meilleure compréhension mutuelle
- de dissiper, dans les pays participant au Dialogue, les idées fausses au sujet de l'OTAN.

- **Principes clés**

Le lancement réussi du Dialogue méditerranéen et son développement ultérieur reposent sur plusieurs principes :

- **Non-discrimination** : les bases de la coopération avec l'OTAN sont les mêmes pour tous les partenaires du DM.
- **Auto-différenciation** : elle permet de choisir une approche adaptée aux besoins propres de chacun de nos partenaires du DM. Les programmes de coopération individuels, en particulier, permettent aux pays du DM intéressés et à l'OTAN d'inscrire leur coopération pratique dans une démarche plus prospective et mieux ciblée, en leur donnant la possibilité d'indiquer les principaux objectifs à court et à long terme de leur coopération avec l'Alliance, conformément aux objectifs et aux politiques de l'OTAN pour le Dialogue méditerranéen.
- **Inclusivité** : tous les pays du DM devraient se considérer comme parties prenantes à un même travail en coopération.
- **Engagement à double sens** : le DM est une « initiative à double sens », dans laquelle l'OTAN cherche à obtenir la contribution des partenaires pour assurer la réussite du Dialogue, par le biais d'un processus de consultations régulières. Une importance particulière est accordée à la coopération pratique.
- **Non-imposition** : les pays du DM sont libres de choisir le rythme de progression et l'étendue de leur coopération avec l'Alliance; L'OTAN n'entend nullement leur imposer quoi que ce soit.
- **Complémentarité et renforcement mutuel** : les activités menées dans le cadre du DM et d'autres initiatives internationales pour la région sont complémentaires et se renforcent mutuellement, de par leur nature. C'est par exemple le cas de l'initiative de l'UE « Union pour la Méditerranée », de celle de l'OSCE « Initiative pour la Méditerranée » et du Dialogue « Cinq plus cinq ».
- **Diversité** : le Dialogue méditerranéen respecte et prend en compte le contexte régional, culturel et politique propre à chaque pays partenaire .

Par ailleurs, le Dialogue méditerranéen est un processus évolutif en termes de participation et de contenu. Cette souplesse a permis l'accroissement du nombre de pays participant au Dialogue – comme en témoigne l'adhésion de la Jordanie en novembre 1995 et celle de l'Algérie en mars 2000 – et l'évolution progressive de son contenu.

Le Dialogue méditerranéen fonctionne essentiellement sur une base bilatérale (OTAN+1). Malgré cette dominante bilatérale, le Dialogue prévoit la tenue régulière de réunions multilatérales (en configuration OTAN+7).

La règle de l'autofinancement s'applique en principe aux activités menées dans le cadre du Dialogue méditerranéen. Les Alliés ont toutefois accepté d'examiner les demandes d'aide financière visant à soutenir la participation des partenaires méditerranéens aux activités du Dialogue. Un certain nombre de mesures ont été prises récemment pour faciliter la coopération, notamment la révision de la politique de financement du Dialogue pour permettre de financer intégralement les frais de participation aux activités du Dialogue et l'extension des mécanismes de fonds d'affectation spéciale OTAN/PPP aux pays du DM.

## • La dimension politique

Le Dialogue méditerranéen repose sur deux piliers interdépendants: le dialogue politique et la coopération pratique.

Le Groupe de coopération méditerranéenne (MCG), créé au sommet de Madrid en juillet 1997 sous l'autorité du Conseil de l'Atlantique Nord, avait la responsabilité générale du Dialogue méditerranéen, jusqu'il soit remplacé, en 2011, par le Comité politique et des partenariats, qui est

désormais en charge de tous les partenariats. Le Comité se réunit régulièrement au niveau des conseillers politiques pour examiner toutes les questions en rapport avec le Dialogue méditerranéen, et notamment son évolution future.

Des consultations politiques en configuration OTAN+1 se déroulent régulièrement au niveau des ambassadeurs et des groupes de travail. Ces discussions sont l'occasion de procéder à un échange de vues sur un éventail de questions ayant trait à la situation de sécurité dans la région méditerranéenne, ainsi que sur la poursuite du développement des dimensions politique et pratique de la coopération au titre du Dialogue.

Des réunions en configuration OTAN+7, y compris du Conseil+7, sont aussi organisées régulièrement, en particulier après les sommets et les réunions ministérielles de l'OTAN, les réunions des chefs d'état-major de la défense et d'autres grandes rencontres organisées par l'OTAN. Ces réunions sont l'occasion de consultations politiques à double sens entre l'OTAN et les partenaires du DM.

Au sommet d'Istanbul de juin 2004, les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'OTAN ont élevé le Dialogue méditerranéen au rang de partenariat à part entière en le dotant d'un cadre plus ambitieux et plus large, ce qui a considérablement renforcé les dimensions politique et pratique de la coopération au titre du Dialogue.

Depuis lors, le nombre et la qualité des activités menées dans le cadre du dialogue politique OTAN-DM – en augmentation constante – ont récemment atteint un niveau pérenne. Des consultations bilatérales et multilatérales entre les 28 Alliés et les sept pays du DM ont lieu régulièrement au niveau des ministres, des ambassadeurs et des groupes de travail. Parmi ces consultations figurent également trois réunions des ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN et des pays du DM (tenues en décembre 2004, 2007 et 2008 à Bruxelles) et deux réunions des ministres de la Défense de ces pays (en 2006 et 2007, respectivement à Taormina et à Séville). Dix réunions des chefs d'état-major de la défense des pays de l'OTAN et du DM ont également eu lieu à ce jour. La toute première réunion en configuration Conseil+7 s'est tenue en 2006 à Rabat (Maroc) et, plus récemment, une première réunion du Groupe consultatif de la politique atlantique avec les sept partenaires du DM s'est tenue à San Remo (Italie), les 15 et 16 septembre 2011.

La dimension politique du DM inclut également des visites de hauts responsables de l'OTAN, notamment du secrétaire général et du secrétaire général délégué, dans les pays du Dialogue méditerranéen. Le principal but de ces visites est de permettre à l'OTAN de mener, avec les autorités compétentes des pays hôtes, des consultations politiques de haut niveau sur la voie à suivre s'agissant de la coopération politique et pratique dans le cadre du Dialogue méditerranéen.

Le nouveau concept stratégique, qui a été adopté en novembre 2011 au Sommet de Lisbonne, fait de la sécurité coopérative l'une des trois priorités clés de l'Alliance et permet l'avènement d'une

nouvelle génération de partenariats. Les partenaires du Dialogue méditerranéen ont participé activement au débat qui a conduit à son adoption.

Le concept stratégique fait spécifiquement référence au Dialogue méditerranéen en ces termes : « Nous sommes fermement attachés au développement de relations d'amitié et de coopération avec tous les pays de la Méditerranée, et nous entendons développer encore le Dialogue méditerranéen (DM) dans les années à venir. Nous nous emploierons à approfondir la coopération avec les pays qui participent actuellement au Dialogue méditerranéen et à rester ouverts à l'inclusion d'autres pays de la région dans ce Dialogue ».

Les pays du DM ont rappelé qu'ils étaient favorables au renforcement des consultations politiques, le but étant que le Dialogue méditerranéen soit mieux adapté à leurs intérêts propres et qu'il demeure un cadre de coopération spécifique.

- **La dimension pratique**

Les mesures de coopération pratique entre l'OTAN et les pays du Dialogue méditerranéen sont énoncées dans un programme de travail annuel dont le but est de renforcer notre partenariat à travers la coopération sur des questions liées à la sécurité.

Le programme de travail annuel du DM prévoit des séminaires, des ateliers et d'autres activités pratiques dans de nombreux domaines – modernisation des forces armées, plans civils d'urgence, gestion des crises, sécurité aux frontières, élimination des armes légères et de petit calibre, diplomatie publique, coopération scientifique et environnementale –, ainsi que des consultations sur le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive (ADM).

Le programme de travail a également une dimension militaire, qui se traduit notamment par des invitations, adressées aux pays du Dialogue, à assister en tant qu'observateurs – et dans certains cas, à participer – à des exercices militaires OTAN/PPP, à suivre des stages et autres activités de niveau universitaire à l'École de l'OTAN (SHAPE) à Oberammergau (Allemagne) et au Collège de défense de l'OTAN à Rome (Italie), ainsi qu'à effectuer des visites d'organismes militaires de l'OTAN.

Le programme militaire prévoit aussi des escales des forces navales permanentes de l'OTAN dans des pays du DM, des séances de formation des formateurs sur place données par des équipes de formation mobile, ainsi que des visites d'experts de l'OTAN, le but étant d'évaluer les possibilités d'approfondir la coopération dans le domaine militaire.

De plus, des réunions de consultation OTAN+7 portant sur le programme militaire se tiennent deux fois par an avec des représentants militaires des pays de l'OTAN et des sept pays du DM.



## • Situation actuelle

Au sommet d'Istanbul, en juin 2004, les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'OTAN ont invité leurs partenaires méditerranéens à établir un cadre plus ambitieux et plus large pour le Dialogue méditerranéen, en se fondant sur le principe de la coappropriation et en prenant en compte leurs intérêts et besoins particuliers. L'objectif est de contribuer à la sécurité et à la stabilité dans la région par une coopération pratique accrue, notamment en renforçant le dialogue politique actuel, en réalisant l'interopérabilité, en poursuivant la réforme de la défense et en contribuant à la lutte contre le terrorisme.

Depuis le sommet d'Istanbul de juin 2004, le programme de travail annuel du Dialogue méditerranéen (MDWP), qui repose sur des domaines prioritaires agréés, est le principal instrument de coopération mis à la disposition des pays du DM ; il a été progressivement étendu à plus de 30 domaines de coopération, passant d'une centaine d'activités en 2004 à plus de 700 activités et événements en 2011.

Tout en étant à dominante militaire (85% des activités), le MDWP couvre des domaines de coopération très variés, parmi lesquels la formation, l'entraînement et la doctrine militaires, la politique et la stratégie de défense, l'investissement de défense, les plans civils d'urgence, la diplomatie publique, la gestion des crises, les armements et le renseignement.

À la réunion qu'ils ont tenue à Berlin en avril 2011, les ministres des Affaires étrangères de l'OTAN ont entériné l'établissement d'un menu de coopération partenariale unique pour tous les partenaires. Au 1er janvier 2012, ce menu unique entrera en vigueur, ce qui permettra d'augmenter de façon considérable le nombre d'activités accessibles aux pays du DM.

Plusieurs instruments de coopération ont été successivement ouverts aux pays du DM :

- la base de données e-PRIME, qui donne un accès en ligne au MDWP et permet un suivi précis des activités de coopération ;
- le paquet global du concept de capacités opérationnelles (OCC), dont le but est d'améliorer la capacité des partenaires de contribuer efficacement aux opérations de réponse aux crises dirigées par l'OTAN en réalisant l'interopérabilité ;
- le mécanisme de fonds d'affectation spéciale, qui s'applique actuellement à de grands projets (en cours de réalisation) avec des pays du DM comme la Jordanie et la Mauritanie ;
- le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe (EADRCC), dont l'objectif est d'améliorer la capacité des Partenaires d'appuyer l'OTAN dans sa réponse aux crises ;
- le Plan d'action du Partenariat contre le terrorisme (PAPT), qui vise à renforcer la capacité de l'OTAN à travailler efficacement avec les partenaires du DM pour lutter contre le terrorisme ;
- le plan d'action en matière de PCU, qui vise à améliorer la préparation du secteur civil face au risque d'attaques CBRN contre les populations et les infrastructures critiques.

L'initiative OTAN de coopération en matière de formation (NTCI), lancée au sommet de Riga en 2007, vise à compléter les activités de coopération déjà menées dans le cadre du DM en créant un module spécialisé au Collège de défense de l'OTAN (NDC) à Rome, intitulé « Cours OTAN de coopération régionale » (COCR) il s'agit d'un cours au niveau stratégique de dix semaines axé également sur les défis sécuritaires contemporains au Moyen-Orient.

## Programmes individuels de partenariat et de coopération

Le programme individuel de partenariat et de coopération (IPCP), qui remplace le programme de coopération individuel (ICP) (document-cadre) vise à renforcer le dialogue politique bilatéral et à adapter la coopération des partenaires avec l'OTAN en fonction de leurs besoins clés en matière de sécurité, avec une orientation plus stratégique donnée à la coopération entre l'OTAN et les pays du DM. Israël, l'Égypte, la Jordanie, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie ont tous établi avec l'OTAN des programmes de coopération individuels sur mesure. L'IPCP est le principal instrument de coopération ciblée entre l'OTAN et les pays du DM.

Compte tenu des changements intervenus au Moyen Orient et en Afrique du Nord, l'OTAN se tient prête à aider les pays du DM engagés dans un processus de transition, s'ils en font la demande. En s'appuyant sur son expérience et ses compétences internes, l'Alliance peut, à travers les programmes individuels de partenariat et de coopération, apporter une assistance dans les domaines suivants : mise en place d'institutions de sécurité, transformation et modernisation de la défense, et développement capacitaire ; relations civilo-militaires et aspects défense de la transformation et de la réforme du secteur de la sécurité.

---

## L'Initiative de coopération d'Istanbul (ICI)

### S'ouvrir au Moyen-Orient élargi



**L'Initiative de coopération d'Istanbul, lancée au sommet de l'Alliance organisé dans la capitale turque en juin 2004, vise à contribuer à la sécurité à long terme aux niveaux mondial et régional par une offre de coopération pratique bilatérale entre les pays du Moyen-Orient élargi et l'OTAN dans le domaine de la sécurité.**

Cette offre concerne principalement l'instauration d'une coopération pratique dans des domaines où l'OTAN peut apporter de la valeur ajoutée, notamment en matière de sécurité, avec – pour commencer – les différents États du Conseil de coopération du Golfe. À ce jour, quatre de ces pays

(Bahreïn, Koweït, Qatar, Émirats arabes unis) se sont joints à l'ICI. L'Arabie saoudite et Oman ont également exprimé leur intérêt pour l'Initiative.

Cette initiative, fondée sur le principe de l'inclusivité, est cependant ouverte à tous les pays intéressés de la région du Moyen-Orient élargi qui souscrivent à ses objectifs et à son contenu, notamment la lutte contre le terrorisme et contre la prolifération des armes de destruction massive.

La participation de chaque pays intéressé sera examinée par le Conseil de l'Atlantique Nord au cas par cas et en fonction de ses mérites intrinsèques. Cette participation dépendra largement, tout comme le rythme et l'étendue de la coopération, de la réponse de chacun et du degré d'intérêt manifesté.

- **Sur quels grands principes cette initiative est-elle fondée ?**

L'ICI est fondée sur un certain nombre de principes importants :

- La **non-discrimination** : les bases de la coopération avec l'OTAN sont les mêmes pour tous les partenaires de l'ICI.
- L'**autodifférenciation** permet de choisir une approche adaptée aux besoins propres de chacun de nos partenaires de l'ICI. Les programmes individuels de partenariat et de coopération, en particulier, permettent aux pays de l'ICI intéressés et à l'OTAN de placer leur coopération pratique dans une démarche plus prospective et mieux ciblée, en leur donnant la possibilité d'indiquer les principaux objectifs à court et à long terme de leur coopération avec l'Alliance, conformément aux objectifs et aux politiques de l'OTAN pour l'Initiative de coopération d'Istanbul.
- L'**inclusivité** : tous les pays de l'ICI devraient se considérer comme parties prenantes d'un même travail en coopération.
- Un **engagement bidirectionnel** : l'ICI est un « partenariat bidirectionnel », dans lequel l'OTAN cherche à obtenir la contribution des partenaires pour assurer la réussite de l'Initiative, par le biais d'un processus de consultations régulières ; une importance particulière est accordée à la coopération pratique.
- La **non imposition** : les partenaires de l'ICI sont libres de choisir le rythme et l'ampleur de leur coopération ; l'OTAN n'entend nullement leur imposer quoi que ce soit.
- La **complémentarité** et le **renforcement mutuel** : l'ICI est complémentaire d'autres initiatives internationales pour la région, et toutes ces initiatives se renforcent mutuellement.
- La **diversité** : l'Initiative de coopération d'Istanbul respecte le contexte régional, culturel et politique propre à chacun des pays partenaires, et elle en tient compte.

- **Comment cela se traduit-il dans les faits ?**

L'initiative propose une liste d'activités bilatérales parmi lesquelles les pays peuvent faire leur choix, dans divers domaines de coopération :

1. conseils adaptés sur la transformation de la défense, l'établissement des budgets de défense, la planification de la défense et les relations civilo-militaires ;
2. coopération entre militaires, afin de contribuer à l'interopérabilité par la participation à certains exercices militaires et à des activités de formation et d'entraînement connexes qui pourraient améliorer l'aptitude des forces des pays participants à mener des opérations avec celles de l'Alliance ; et par la participation à certains exercices de l'OTAN et du PPP et, au cas par cas, à des opérations dirigées par l'OTAN ;

3. coopération à la lutte contre le terrorisme, y compris par le partage du renseignement ;
4. coopération à l'action de l'Alliance contre la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs ;
5. coopération à la sécurisation des frontières en ce qui concerne le terrorisme, les armes légères et de petit calibre, et la lutte contre les trafics illicites ;
6. plans civils d'urgence, y compris la participation à des stages de formation et à des exercices sur les opérations de secours en cas de catastrophe.

Les programmes individuels de partenariat et de coopération, en particulier, permettent aux pays de l'ICI intéressés et à l'OTAN de placer leur coopération pratique dans une démarche plus prospective et mieux ciblée, en leur donnant la possibilité d'indiquer les principaux objectifs à court et à long terme de leur coopération avec l'Alliance.

- **Comment cette initiative a-t-elle évolué ?**

L'OTAN apprécie pleinement la nécessité d'une large coopération internationale et d'un effort collectif pour faire face aux menaces nouvelles et complexes du monde d'aujourd'hui. C'est dans ce but qu'elle a mis en place et continue de développer, un réseau de partenariats dans le domaine de la sécurité.

Cette initiative a été précédée d'une série de consultations de haut niveau menées par le secrétaire général délégué de l'OTAN, l'ambassadeur Minuto Rizzo, en mai, septembre et décembre 2004 avec six pays de la région (Bahreïn, Koweït, Oman, Qatar, Arabie saoudite, Émirats arabes unis). Ces pays se sont tous montrés vivement intéressés par l'Initiative.

L'ICI a été lancée au sommet des chefs d'État et de gouvernement organisé à Istanbul le 28 juin 2004.

Après ce sommet, entre septembre et décembre 2004, le secrétaire général délégué de l'OTAN a effectué une nouvelle série de visites aux six pays membres du Conseil de coopération du Golfe afin d'examiner avec eux la voie à suivre.

Au cours du premier trimestre 2005, trois pays (Bahreïn, Koweït, Qatar) se sont officiellement joints à l'Initiative. En juin 2005, les Émirats arabes unis s'y sont joints à leur tour.

L'ICI s'est développée depuis lors, tant dans ses dimensions politique que pratique. Pendant que le dialogue politique évoluait jusqu'à inclure des réunions de haut niveau, la dimension pratique s'est progressivement améliorée, avec le lancement de nouveaux outils et de nouvelles activités de partenariat et grâce à la contribution de ces pays aux opérations dirigées par l'OTAN. La dimension multilatérale du partenariat a également été développée, avec la première réunion en configuration « Conseil + 4 » en novembre 2008, suivie de deux autres réunions de ce type, en 2009 et 2010.

Depuis le sommet d'Istanbul en 2004, un menu annuel d'activités pratiques axé sur les domaines prioritaires agréés est proposé aux pays de l'ICI ; il a été progressivement amélioré. En 2007, les

pays de l'ICI pouvaient choisir entre 328 activités de coopération ; aujourd'hui, en 2011, le menu propose environ 500 activités pratiques.

L'Initiative OTAN de coopération en matière de formation (NRCI), lancée au sommet de Riga en 2007, vise à compléter les activités de coopération existantes développées dans le cadre de l'ICI, en mettant sur pied un « stage OTAN sur la coopération régionale » au Collège de défense de l'OTAN, à Rome ; ce stage de niveau stratégique, d'une durée de dix semaines, porte également sur les défis de sécurité actuels au Moyen-Orient. Les pays de l'ICI, ainsi que l'Arabie saoudite, participent activement à ces stages.

Les pays de l'ICI ont souligné l'importance de la diplomatie publique. Les événements très médiatiques ont fait place à des discussions informelles sur des questions d'intérêt commun liées à la sécurité. Les conférences de l'ICI au niveau des ambassadeurs qui se sont tenues au Koweït en 2006, à Bahreïn en 2008 et aux Émirats arabes unis en 2009 ont rassemblé le secrétaire général, le secrétaire général délégué et les représentants permanents des 28 pays membres de l'Alliance, ainsi que des hauts responsables, des décideurs et des leaders d'opinion des pays de l'ICI ; elles ont permis d'étudier la manière dont l'OTAN est perçue dans le Golfe, ainsi que les solutions pour développer le partenariat OTAN-ICI dans ses deux dimensions. La quatrième conférence, tenue au Qatar en février 2011, était consacrée à l'approfondissement de ce partenariat.

Le nouveau concept stratégique, adopté au sommet de Lisbonne en novembre 2010, stipule que la sécurité coopérative est l'une des tâches essentielles de l'Alliance. Il fait spécifiquement référence à l'ICI : « *Nous attachons une grande importance à la paix et à la stabilité dans la région du Golfe, et nous entendons intensifier notre coopération dans le cadre de l'Initiative de coopération d'Istanbul. Nous nous emploierons à développer un partenariat de sécurité plus approfondi avec nos partenaires du Golfe et à demeurer disposés à accueillir de nouveaux partenaires au sein de l'Initiative de coopération d'Istanbul.* ».

Avec l'approbation de la nouvelle politique de partenariat à la réunion des ministres des Affaires étrangères des pays membres de l'Alliance à Berlin, en avril 2011, tous les pays partenaires de l'OTAN auront en principe accès à la même gamme et au même nombre d'activités. Cela augmentera considérablement le nombre d'activités ouvertes aux pays de l'ICI.

Les partenaires de l'ICI ont également démontré leur intérêt croissant à participer à des opérations dirigées par l'OTAN, en tant que prestataires de sécurité. Aujourd'hui, plusieurs partenaires de l'ICI contribuent activement à l'opération de la FIAS dirigée par l'OTAN en Afghanistan. Après le lancement de l'opération Unified Protector (OUP) en Libye, le Qatar et les Émirats arabes unis ont rapidement mis à disposition leurs moyens aériens pour appuyer l'opération, et ils ont été reconnus comme pays contributeurs, dont le rôle clé a aidé au succès de l'opération.

- **Quels sont les organismes de l'OTAN qui jouent un rôle central ?**

À la suite du lancement de l'ICI, les pays de l'OTAN ont décidé la création du Groupe sur l'Initiative de coopération d'Istanbul, composé de conseillers politiques des 28 délégations des pays membres de l'Organisation. En 2011, ce groupe a été remplacé par le Comité politique et des partenariats (PPC), responsable de tous les partenariats.

Le Comité est chargé de définir les procédures à suivre pour dresser une liste d'activités pratiques qui pourraient être menées avec les pays intéressés, et de veiller à leur mise en œuvre. Il est également chargé de faire rapport au Conseil ou au Comité politique au niveau élevé et de préparer le terrain pour les décisions à adopter par le Conseil concernant l'ICI.

En outre, le Comité, en configuration 28+1, associe les pays de l'ICI à l'élaboration de programmes de travail individuels et au suivi de leur mise en œuvre.

---

## Les relations entre l'OTAN et ses partenaires du monde entier



**L'OTAN coopère, sur une base individuelle, avec un certain nombre de pays partenaires qui ne font pas partie de ses autres cadres de partenariat (c'est-à-dire le Conseil de partenariat euro-atlantique/Partenariat pour la paix, le Dialogue méditerranéen et l'Initiative de coopération d'Istanbul). Officiellement désignés comme les "partenaires du monde entier" – mais souvent, plus simplement, comme les "partenaires mondiaux" – il s'agit de l'Australie, du Japon, de la République de Corée, de la Nouvelle-Zélande, du Pakistan, de l'Iraq, de l'Afghanistan et de la Mongolie.**

Ces pays développent une coopération avec l'OTAN dans des domaines d'intérêt mutuel, et notamment les défis de sécurité émergents, et certains d'entre eux contribuent activement à des opérations de l'OTAN, soit militairement soit sous une autre forme. Chaque partenaire mondial choisit les domaines dans lesquels il souhaite coopérer avec l'OTAN, ainsi que l'étendue de cette coopération, dans un esprit d'avantages mutuels et de réciprocité.

Au cours des dernières années, l'OTAN a développé des relations bilatérales avec chacun de ces pays. Les partenaires mondiaux ont désormais le même accès que tous les autres partenaires aux activités de partenariat. Les activités vont des opérations et des exercices conjoints au renforcement de la formation au niveau stratégique, à l'information, au renseignement et aux échanges technologiques.

L'importance d'une ouverture en direction de pays et d'organisations dans le monde a été soulignée par le Concept stratégique adopté au sommet de Lisbonne en novembre 2010. À Lisbonne, en effet, les dirigeants des pays alliés ont exprimé leur intention, dans le cadre d'un effort ciblé de réforme de la politique de partenariats de l'OTAN, de mieux interagir avec les partenaires mondiaux qui apportent une contribution importante à la sécurité. Conformément aux décisions prises à Lisbonne, une nouvelle politique de partenariat a été entérinée par les ministres des Affaires étrangères à leur réunion de Berlin, en avril 2011.

La nouvelle politique traitera tous les partenaires sur un pied d'égalité et leur offrira la même base de coopération et de dialogue. Par ailleurs, il existe désormais de plus nombreuses possibilités de tenir des réunions dans des configurations assouplies, permettant aux pays de l'OTAN et aux partenaires de se retrouver dans les cadres de partenariat existants et au delà, ainsi qu'avec d'autres pays avec lesquels l'OTAN pourrait ne pas avoir de programme bilatéral de coopération. Une réunion de ce type s'est ainsi tenue en septembre 2011 au siège de l'OTAN pour étudier la question de la lutte contre la piraterie, avec la participation de représentants de 47 pays et organisations engagés dans des opérations de lutte contre la piraterie dans l'océan Indien. D'autres réunions du même ordre se sont tenues en vue de consulter les partenaires sur différentes questions, comme le partenariat ou la lutte antidrogue en Afghanistan.

- **Soutien des opérations dirigées par l'OTAN**

Les contributions significatives des partenaires du monde entier aux opérations dirigées par l'OTAN ont eu une incidence directe et bénéfique pour la paix et la sécurité au niveau international. Dans les Balkans, les forces argentines et chiliennes ont travaillé aux côtés de l'Alliance pour assurer la sécurité en Bosnie Herzégovine. Au Kosovo, l'Argentine a aidé le personnel de l'OTAN à apporter une aide médicale et sociale à la population, et coopère depuis 1999 à la mise en œuvre des accords de paix.

En Afghanistan, un certain nombre de partenaires mondiaux comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la République de Corée, travaillent aux côtés des Alliés dans le cadre de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS). D'autres pays, comme le Japon, soutiennent les efforts de stabilisation de la FIAS en Afghanistan sans pour autant participer militairement, mais en finançant un grand nombre de projets de développement et en envoyant des officiers de liaison.

Le soutien du Pakistan aux efforts déployés par l'OTAN et la communauté internationale en Afghanistan demeure essentiel au succès de la mission de l'Alliance, malgré les diverses difficultés

rencontrées au cours des derniers mois. L'OTAN demeure résolue à participer et à coopérer avec le Pakistan, en vue d'obtenir son soutien à la stabilisation de l'Afghanistan.

La participation des pays partenaires aux opérations de soutien de la paix dirigées par l'OTAN est régie par le Cadre politico-militaire, qui a été élaboré pour les opérations du Partenariat pour la paix (PPP) dirigées par l'OTAN. Ce cadre prévoit l'association des pays contributeurs à la planification et à la constitution de forces par l'intermédiaire du Centre de coordination internationale établi au Commandement allié Opérations. Faisant fond sur les enseignements tirés et renforçant les habitudes de coopération établies dans le cadre de la KFOR et de la FIAS, les Alliés ont décidé, au sommet de Lisbonne, en 2010, de réexaminer le cadre politico-militaire, afin d'actualiser la manière dont l'OTAN coopère avec les pays partenaires et élabore avec eux les décisions concernant les opérations et les missions auxquelles ils contribuent.

En règle générale, les forces des partenaires mondiaux qui participent aux opérations sont soumises aux mêmes conditions que les forces des pays de l'OTAN. Cela signifie que ces pays sont associés au processus décisionnel, par le biais de leur participation aux travaux des comités et du détachement d'officiers de liaison dans les quartiers généraux opérationnels ou auprès du SHAPE. Ces forces opèrent souvent sous le commandement direct du commandant opérationnel, qui donne ses ordres par l'intermédiaire des quartiers généraux des divisions multinationales. Le Conseil tient des réunions périodiques, aux niveaux des ambassadeurs, des ministres et des chefs d'État et de gouvernement, pour un examen et un débat sur les opérations. La réunion sur la FIAS qui aura pour cadre le sommet de Chicago, en mai 2012, en est un exemple.

## • **Évolution des relations**

L'OTAN entretient depuis les années 1990, sur une base ad hoc, un dialogue avec des pays qui ne sont pas membres de ses cadres formels de partenariat. Toutefois, l'intervention de l'OTAN en dehors de sa région immédiate – notamment en Afghanistan et en Libye – a accru la nécessité et la possibilité d'une interaction renforcée au niveau mondial. Il apparaît clairement que l'émergence de menaces mondiales exige la coopération d'une gamme élargie de pays pour faire face avec succès aux défis tels que le terrorisme, la prolifération, la piraterie ou les cyberattaques. Le dialogue avec ces pays peut aussi aider l'OTAN à éviter des crises et, le cas échéant, à gérer une opération pendant toutes ses phases.

Depuis 1998, et conformément à un ensemble de lignes directrices générales sur les relations avec les pays alors désignés sous l'appellation de "pays de contact", l'OTAN a invité des pays de diverses régions du monde à participer à ses activités, ateliers, exercices et conférences. Cette décision a marqué un changement de politique pour l'Alliance, permettant à ces pays d'avoir accès, avec l'approbation au cas par cas du Conseil, aux activités proposées dans le cadre des partenariats structurés de l'OTAN.



Des mesures significatives ont été prises au sommet de Riga, en 2006, pour renforcer la pertinence opérationnelle de la coopération que l'OTAN entretient tant avec les pays associés à ses cadres de partenariat structurés qu'avec d'autres partenaires du monde entier. Ces mesures ont été renforcées par les décisions prises au sommet de Bucarest, en 2008, qui ont défini un ensemble d'objectifs pour ces relations et créé des mécanismes pour un renforcement du dialogue politique, avec notamment des réunions du Conseil de l'Atlantique Nord avec les ministres des pays concernés, des pourparlers de haut niveau et des réunions avec les ambassadeurs. En outre, des programmes de travail annuels (alors appelés paquets individuels et adaptés d'activités en coopération) ont été développés plus avant.

Au sommet de Lisbonne, en 2010, les Alliés étaient convenus d'élaborer, avant la réunion des ministres des Affaires étrangères qui s'est tenue en avril 2011 à Berlin, une politique de partenariat plus efficace et plus souple. À cet effet, ils ont décidé:

- de rationaliser les outils de partenariat de l'OTAN afin d'ouvrir l'ensemble des activités et des exercices de coopération aux partenaires et d'harmoniser les programmes de partenariat;
- de mieux interagir avec les partenaires du monde entier qui apportent une contribution importante à la sécurité, et de s'ouvrir aux partenaires pertinents afin de renforcer la confiance, d'accroître la transparence et de développer la coopération pratique;
- d'établir des formules souples permettant d'examiner les défis de sécurité avec les partenaires et renforcer les forums de dialogue politique existants; et
- de tirer profit des améliorations apportées aux mécanismes OTAN de formation et de réfléchir aux moyens d'accroître l'aptitude des divers partenaires à renforcer leurs capacités.

Dans le cadre de ses activités d'ouverture en direction de pays et d'organisations qui, dans le monde entier, partagent l'intérêt de l'Alliance pour des relations internationales pacifiques, l'OTAN cherche aussi à développer son dialogue avec des pays qui n'ont pas établi avec elle de programmes formels de coopération bilatérale. Il s'agit notamment de la Chine, de l'Inde, de Singapour, de l'Indonésie, de la Malaisie et de la Colombie.

---

## Élargissement de l'OTAN



**Le nouveau concept stratégique de l'OTAN, qui a été adopté au sommet de Lisbonne en novembre 2010, réaffirmait l'engagement des Alliés de maintenir la porte de l'OTAN ouverte à tout pays européen capable d'assumer les engagements et obligations liés au statut de membre, et de contribuer à la sécurité de la zone euro-atlantique. Depuis 1949, le nombre de pays membres de l'Alliance est passé de 12 à 28, en six vagues d'élargissement. L'Albanie et la Croatie, qui ont été invitées à adhérer à l'OTAN au sommet de Bucarest, en avril 2008, sont devenues officiellement membres de l'Alliance le 1er avril 2009, une fois achevé le processus d'adhésion.**

Tout comme l'Albanie et la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine<sup>1</sup> participe au plan d'action pour l'adhésion (MAP) depuis plusieurs années afin de se préparer à une éventuelle adhésion. À Bucarest, les dirigeants des pays alliés ont décidé d'inviter ce pays à devenir membre de l'OTAN dès qu'une solution mutuellement acceptable à la question de son nom aurait été trouvée avec la Grèce.

Un certain nombre d'autres décisions importantes relatives à l'élargissement ont été prises à Bucarest. La Bosnie-Herzégovine et le Monténégro ont été invités à entamer un dialogue intensifié sur leurs aspirations à l'adhésion et les réformes à mener en ce sens. Les dirigeants des pays alliés sont par ailleurs convenus que la Géorgie et l'Ukraine – qui avaient déjà entamé un dialogue intensifié avec l'OTAN – deviendraient membres de l'Alliance à terme.

En décembre 2009, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN ont invité le Monténégro à participer au MAP et donné à la Bosnie-Herzégovine l'assurance qu'elle y participerait également lorsqu'elle aurait accompli les progrès nécessaires dans ses efforts de réforme.

En avril 2010, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN, réunis à Tallinn, ont fait le point sur les efforts de réforme accomplis par la Bosnie-Herzégovine et invité le pays à participer au MAP. Ils n'ont toutefois autorisé le Conseil de l'Atlantique Nord à accepter le premier programme national annuel de ce pays qu'après que la question de la propriété des biens immobiliers militaires aurait été réglée.

La « politique de la porte ouverte » de l'OTAN est basée sur l'article 10 de son traité fondateur. Toute décision d'inviter un pays à adhérer à l'Alliance est prise par le Conseil de l'Atlantique Nord, principal organe décisionnel de l'OTAN, sur consensus de tous les Alliés. Aucun pays tiers n'a son mot à dire dans les délibérations de ce type.

L'actuel processus d'élargissement de l'OTAN ne constitue de menace pour aucun pays. Il vise à promouvoir la stabilité et la coopération et à construire une Europe entière et libre, unie dans la paix, la démocratie et le partage de valeurs communes.

- **Le soutien aux pays qui aspirent à l'adhésion**

Les pays qui se sont déclarés intéressés par l'adhésion à l'Alliance sont invités, dans un premier temps, à entamer un dialogue intensifié avec l'OTAN sur leurs aspirations à l'adhésion et les réformes à mener en ce sens.

Les pays candidats peuvent ensuite être invités à participer au plan d'action pour l'adhésion (MAP), qui leur permettra de se préparer à une éventuelle adhésion et de démontrer qu'ils sont en mesure de respecter les obligations et les engagements qui en découlent. La participation au MAP n'offre pas la garantie d'une adhésion future, mais elle tient lieu de mécanisme de préparation décisif.

Les pays qui aspirent à adhérer à l'OTAN doivent démontrer qu'ils sont en mesure de promouvoir les principes du Traité de Washington, signé en 1949, et de contribuer à la sécurité de la zone euro-atlantique. Chacun d'eux doit, en outre, satisfaire à un certain nombre de critères politiques, économiques et militaires qui sont énoncés dans l'étude de 1995 sur l'élargissement de l'OTAN.

- **L'étude de 1995 sur l'élargissement**

En 1995, l'Alliance a publié les résultats d'une étude sur l'élargissement de l'OTAN, portant sur l'opportunité d'admettre de nouveaux membres et les modalités à mettre en place pour une telle admission.

Sa conclusion était que la fin de la Guerre froide offrait une occasion unique de renforcer la sécurité dans l'ensemble de la zone euro-atlantique et que l'élargissement de l'OTAN contribuerait à accroître la stabilité et la sécurité pour tous.

Une autre conclusion de l'étude était que l'élargissement de l'OTAN contribuerait à accroître la stabilité et la sécurité de tous les pays de la zone euro-atlantique en encourageant et en soutenant les réformes démocratiques, dont l'instauration d'un contrôle civil et démocratique sur les forces armées, en favorisant les modes et habitudes de coopération, de consultation et de recherche du consensus qui caractérisent les relations entre les membres de l'Alliance, et en encourageant les relations de bon voisinage.

L'élargissement accroîtrait la transparence des plans de défense et des budgets militaires et, partant, la confiance entre les États, et il renforcerait la tendance à l'intégration et à la coopération en Europe. L'étude concluait par ailleurs que l'élargissement permettrait de renforcer la capacité de l'Alliance à contribuer à la sécurité européenne et internationale, et de consolider et d'élargir le partenariat transatlantique.

Selon cette étude, les pays qui aspirent à l'adhésion à l'OTAN devraient être en mesure de démontrer qu'ils répondent à certains critères. Il leur est demandé :

- o d'avoir un système politique démocratique fonctionnant bien et reposant sur une économie de marché ;
- o de traiter les populations minoritaires de manière équitable ;
- o de s'engager à régler les conflits de manière pacifique ;
- o d'être capables et désireux d'apporter une contribution militaire aux opérations de l'OTAN ;
- o de s'engager à instaurer des relations civilo-militaires démocratiques et des structures institutionnelles.

Une fois admis, les nouveaux membres jouiraient de tous les droits et assumerait toutes les obligations liées à l'adhésion. Ils devraient notamment accepter, au moment de leur entrée dans l'OTAN, l'ensemble des principes, des politiques et des procédures déjà adoptés par les membres de l'Alliance.

## • **Le processus d'adhésion**

Une fois que les Alliés ont décidé de proposer à un pays de devenir membre de l'OTAN, ils l'invitent officiellement à entamer des pourparlers d'adhésion avec l'Alliance. C'est la première étape du processus qui aboutira à l'adhésion officielle de ce pays à l'OTAN.

Les principales étapes du processus d'adhésion sont les suivantes :

### **1. Pourparlers d'adhésion avec une équipe de l'OTAN**

Ces entretiens, qui réunissent des équipes d'experts de l'OTAN et des représentants de chacun des pays invités, se déroulent au siège de l'OTAN, à Bruxelles. L'objectif est d'obtenir des pays invités la confirmation formelle de leur volonté et de leur capacité d'accepter les obligations et engagements politiques, juridiques et militaires découlant du Traité de Washington et de l'étude sur l'élargissement de l'OTAN.

Deux réunions ont alors lieu avec chaque pays invité. La première réunion porte sur les questions politiques, militaires et de défense, et sert surtout à vérifier que les conditions préalables à l'adhésion ont bien été remplies. La seconde réunion – plus technique – permet de débattre des questions juridiques, de ressources et de sécurité, ainsi que de la contribution de chaque nouveau pays membre au budget commun de l'OTAN. La clé de répartition est définie sur une base proportionnelle, en fonction de la taille de l'économie de chaque pays par rapport à celle des autres membres de l'Alliance.

Les pays invités sont aussi tenus de mettre en œuvre des mesures destinées à assurer la protection des informations classifiées de l'OTAN, et de préparer leurs services de sécurité et de renseignement à travailler avec le Bureau de sécurité de l'OTAN.

L'ensemble de ces discussions doit déboucher sur l'établissement, par chacun des invités, d'un calendrier d'exécution des réformes nécessaires, processus qui peut d'ailleurs se poursuivre même après l'adhésion de ces pays à l'OTAN.

## **2. Envoi à l'OTAN d'une lettre d'intention, accompagnée d'un calendrier d'exécution des réformes**

Au cours de la deuxième étape du processus d'adhésion, les pays invités confirment qu'ils acceptent les obligations et les engagements liés au statut de membre ; cette confirmation prend la forme d'une lettre d'intention adressée au secrétaire général de l'OTAN par chacun des ministres des Affaires étrangères. Ceux-ci soumettent aussi en même temps leur calendrier individuel de réformes.

## **3. Signature des protocoles d'accession par les pays de l'OTAN**

L'OTAN prépare ensuite, pour chacun des pays invités, un protocole d'accession au Traité de Washington. Ces protocoles constituent en fait des amendements ou des additifs au Traité ; une fois signés et ratifiés par les Alliés, ils deviennent partie intégrante du Traité proprement dit, et permettent au pays invité de devenir à son tour partie au Traité.

## **4. Ratification des protocoles d'accession par les pays de l'OTAN**

Les gouvernements des États membres de l'OTAN ratifient les protocoles, conformément à leurs prescriptions et leurs procédures nationales. La procédure de ratification varie d'un pays à l'autre. Aux États-Unis, par exemple, il faut une majorité des deux tiers au Sénat pour l'adoption de la législation nécessaire. Dans d'autres pays, comme au Royaume-Uni, aucun vote parlementaire formel n'est requis.

## **5. Le secrétaire général invite les nouveaux membres potentiels à accéder au Traité de l'Atlantique Nord**

Une fois que tous les pays membres de l'OTAN ont notifié au gouvernement des États-Unis d'Amérique, dépositaire du Traité de Washington, leur acceptation des protocoles au Traité de l'Atlantique Nord relatifs à l'accession des nouveaux membres potentiels, le secrétaire général invite ces derniers à accéder au Traité.

## **6. Les pays invités accèdent au Traité de l'Atlantique Nord, dans le respect de leurs procédures nationales**

## **7. Une fois les instruments d'accession déposés auprès du Département d'Etat américain, les pays invités deviennent officiellement membres de l'OTAN**

- **Évolution de la « politique de la porte ouverte » de l'OTAN**

La « politique de la porte ouverte » est fond sur l'article 10 du Traité de l'Atlantique Nord, qui dispose que peut accéder au Traité « tout État européen susceptible de favoriser le développement des principes du présent Traité et de contribuer à la sécurité de la région de l'Atlantique Nord ».

L'élargissement de l'OTAN est un processus continu et dynamique. Depuis la création de l'Alliance en 1949, 16 pays sont venus s'ajouter aux 12 pays membres fondateurs en six vagues d'élargissement successives (en 1952, 1955, 1982, 1999 et 2004 et 2009).

Les trois premières vagues d'élargissement – qui ont permis à la Grèce et à la Turquie (1952), à l'Allemagne de l'Ouest (1955) et à l'Espagne (1982) de devenir membres – ont eu lieu durant la Guerre froide, époque à laquelle les considérations stratégiques étaient prépondérantes dans le processus décisionnel.

La chute du mur de Berlin, en novembre 1989, a marqué la fin de la Guerre froide, et elle a été suivie par la dissolution du Pacte de Varsovie et l'effondrement de l'Union soviétique, ce qui a mis fin à la division de l'Europe. En octobre 1990, avec la réunification de l'Allemagne, le territoire de l'ex-Allemagne de l'Est est devenu partie intégrante de l'Alliance. Les nouvelles démocraties d'Europe centrale et orientale étaient particulièrement désireuses de garantir leur liberté en s'intégrant aux institutions euro-atlantiques.

Au début des années 1990, la question de l'élargissement de l'OTAN a fait l'objet de débats animés. De nombreux analystes politiques étaient sceptiques quant aux avantages d'un éventuel élargissement. D'autres étaient préoccupés par l'impact qu'un élargissement pourrait avoir sur la solidarité et la cohésion de l'Alliance, ainsi que sur les relations avec d'autres États, en particulier la Russie. C'est dans ce contexte qu'a été réalisée, en 1995, une « étude sur l'élargissement de l'OTAN » (voir ci-dessus).

## **L'élargissement après la fin de la Guerre froide**

Sur la base des conclusions de l'étude sur l'élargissement, l'Alliance, réunie au sommet à Madrid en 1997, a invité la République tchèque, la Hongrie et la Pologne à entamer des pourparlers d'adhésion. Ces trois pays sont devenus les premiers anciens membres du Pacte de Varsovie à adhérer à l'OTAN, en 1999.

Au sommet de Washington, en 1999, le plan d'action pour l'adhésion (MAP) a été lancé afin d'aider d'autres pays candidats à se préparer à une possible adhésion.

La Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie ont été invitées à entamer des pourparlers d'adhésion avec l'Alliance à l'occasion du sommet de Prague, en 2002, et elles sont devenues membres de l'OTAN en 2004. Ces sept pays avaient tous participé au MAP.

## **Les décisions prises au sommet de Bucarest**

En avril 2008, au sommet de Bucarest, les dirigeants des pays alliés ont pris un certain nombre de mesures relatives à l'élargissement futur de l'Alliance.

Plusieurs décisions ont été prises concernant les pays des Balkans occidentaux. Les Alliés considèrent qu'une intégration plus étroite de ces pays dans les institutions euro-atlantiques est essentielle pour assurer une stabilité durable à long terme dans cette région, où l'OTAN est fortement engagée dans des opérations de soutien de la paix depuis le milieu des années 1990.

- L'Albanie et la Croatie ont été invitées à entamer des pourparlers d'adhésion avec l'Alliance et sont entrées dans l'OTAN en avril 2009.
- L'ex-République yougoslave de Macédoine<sup>1</sup> a reçu l'assurance qu'elle serait elle aussi invitée à adhérer à l'Alliance dès qu'une solution à la question de son nom aurait été trouvée avec la Grèce.
- La Bosnie-Herzégovine et le Monténégro ont été invités à entamer un dialogue intensifié sur leurs aspirations à l'adhésion et les réformes à mener en ce sens. Le Monténégro s'est vu accorder un MAP en décembre 2009, et la Bosnie-Herzégovine en avril 2010.
- À Bucarest, les dirigeants des pays alliés sont par ailleurs convenus que la Géorgie et l'Ukraine, qui avaient déjà entamé un dialogue intensifié avec l'OTAN, deviendraient un jour membres de l'Alliance. En décembre 2008, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'Alliance ont décidé de renforcer les possibilités de soutenir ces deux pays dans les efforts engagés pour satisfaire aux exigences liées au statut de membre, en mettant à profit le cadre existant de la Commission OTAN-Ukraine et de la Commission OTAN-Géorgie – sans préjudice des décisions qui pourraient être prises concernant leur candidature au MAP.

## Les grandes étapes

<b>4 avril 1949</b>	Signature du Traité de l'Atlantique Nord par douze membres fondateurs : Belgique, Canada, Danemark, Etats-Unis, France, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal et Royaume-Uni. L'article 10 du Traité constitue le fondement de la « politique de la porte ouverte » de l'OTAN.
<b>18 février 1952</b>	Adhésion de la Grèce et de la Turquie.
<b>6 mai 1955</b>	Adhésion de la République fédérale d'Allemagne.
<b>30 mai 1982</b>	L'Espagne adhère à l'Alliance (et à la structure militaire intégrée en 1998).
<b>Octobre 1990</b>	Du fait de la réunification de l'Allemagne, la partie orientale de l'Allemagne devient membre de l'OTAN.
<b>Janvier 1994</b>	Au sommet de Bruxelles, les dirigeants des pays alliés réaffirment que l'OTAN reste ouverte à de nouveaux pays européens.
<b>28 septembre 1995</b>	Publication de l'étude sur l'élargissement de l'OTAN.
<b>8-9 juillet 1997</b>	Au sommet de Madrid, trois pays partenaires – la Hongrie, la Pologne et la République tchèque – sont invités à entamer des pourparlers d'adhésion.
<b>12 mars 1999</b>	Adhésion de la Hongrie, de la Pologne et de la République tchèque, ce qui porte à 19 le nombre des pays membres de l'Alliance.
<b>23-25 avril 1999</b>	Lancement du Plan d'action pour l'adhésion (MAP) au sommet de Washington. (la Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie participent au MAP)
<b>14 mai 2002</b>	Les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN, réunis à Reykjavik (Islande), annoncent officiellement la participation de la Croatie au MAP.

<b>Mai 2002</b>	Le président Leonid Koutchma annonce que l'Ukraine souhaite devenir un jour membre de l'OTAN.
<b>21-22 novembre 2002</b>	Au sommet de Prague, sept pays partenaires – la Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie – sont invités à entamer des pourparlers d'adhésion.
<b>26 mars 2003</b>	Cérémonie de signature des protocoles d'accession des sept pays invités.
<b>29 mars 2004</b>	Adhésion de la Bulgarie, de l'Estonie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Roumanie, de la Slovaquie et de la Slovénie.
<b>21 avril 2005</b>	Lancement, à l'occasion d'une réunion des ministres des Affaires étrangères à Vilnius (Lituanie), du « Dialogue intensifié sur les aspirations de l'Ukraine à l'adhésion à l'OTAN et sur les réformes à mener en ce sens ».
<b>21 septembre 2006</b>	Les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN, réunis à New York, annoncent la décision de proposer à la Géorgie d'entamer un dialogue intensifié.
<b>28-29 novembre 2006</b>	Au sommet de Riga, les dirigeants des pays alliés déclarent qu'ils lanceront de nouvelles invitations à l'adresse des pays du MAP qui répondront à certaines conditions.
<b>2-4 avril 2008</b>	Au sommet de Bucarest, les dirigeants des pays alliés invitent l'Albanie et la Croatie à entamer des pourparlers d'adhésion, assurent à l'ex-République yougoslave de Macédoine* qu'elle sera invitée à adhérer à l'OTAN dès qu'une solution à la question de son nom aura été trouvée avec la Grèce, invitent la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro à entamer un dialogue intensifié, et conviennent que la Géorgie et l'Ukraine seront un jour membres de l'Alliance.
<b>9 juillet 2008</b>	Signature des protocoles d'accession de l'Albanie et de la Croatie.
<b>1<sup>er</sup> avril 2009</b>	Adhésion de l'Albanie et de la Croatie
<b>4 décembre 2009</b>	Les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN invitent le Monténégro à participer au plan d'action pour l'adhésion (MAP).
<b>22 avril 2010</b>	Les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN invitent la Bosnie-Herzégovine à participer au plan d'action pour l'adhésion (MAP), mais n'autorisent le Conseil de l'Atlantique Nord à accepter le premier programme national annuel de ce pays qu'après que la question de la propriété des biens immobiliers militaires aura été réglée.

1. La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.



## Le Plan d'action pour l'adhésion (MAP)



**Le plan d'action pour l'adhésion (MAP) est un programme dans le cadre duquel l'OTAN donne des avis, une aide et un soutien pratique spécialement adaptés aux différents besoins des pays désireux d'adhérer à l'Alliance. La participation au MAP ne préjuge d'aucune décision de l'Alliance concernant une adhésion future.**

Les pays qui participent actuellement au MAP sont l'ex-République yougoslave de Macédoine<sup>1</sup> (c'est le cas depuis 1999) et le Monténégro, qui a reçu une invitation en ce sens en décembre 2009. En avril 2010, saluant les progrès accomplis par la Bosnie-Herzégovine dans ses efforts de réforme, les Alliés ont officiellement invité ce pays à participer au MAP ; ils ont toutefois assorti cette offre d'une condition importante : l'OTAN n'acceptera le premier programme national annuel dans le cadre du MAP que lorsque la grande question des biens immobiliers militaires encore en suspens aura été résolue.

Les pays qui participent au MAP soumettent leur programme national annuel de préparation à une éventuelle adhésion. Ces programmes portent sur des questions politiques, économiques et juridiques, ainsi que sur des questions relatives à la défense, aux ressources et à la sécurité.

Le plan d'action pour l'adhésion comporte un mécanisme de retour d'information franc et ciblé sur les progrès réalisés par les pays candidats. Ainsi, les candidats reçoivent des conseils d'ordre politique et technique, et des réunions sont organisées chaque année entre les pays membres de l'OTAN et chacun des candidats au niveau du Conseil afin d'évaluer les progrès, sur la base d'un rapport d'activité annuel. La formule de planification de la défense applicable aux pays candidats, qui prévoit l'élaboration et l'examen d'objectifs de planification agréés, constitue un élément essentiel de ce processus.

Tout au long de l'année, des réunions et des ateliers rassemblant des experts civils et militaires de l'OTAN spécialisés dans différents domaines permettent d'examiner la gamme complète des questions en rapport avec l'adhésion.

L'Alliance a lancé le MAP en avril 1999, au sommet de Washington, pour aider les pays candidats dans leurs préparatifs. Le processus défini s'inspirait largement de l'expérience acquise au cours du processus d'adhésion de la République tchèque, de la Hongrie et de la Pologne, qui sont devenues membres de l'OTAN en 1999, à l'occasion de la première vague d'élargissement de l'Alliance après la fin de la Guerre froide.

## Participation au MAP

La participation au MAP a contribué à préparer les sept pays qui ont adhéré à l'OTAN en 2004, lors de la deuxième vague d'élargissement après la fin de la Guerre froide (la Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie), ainsi que l'Albanie et la Croatie qui ont rejoint officiellement l'Alliance en avril 2009.

L'ex-République yougoslave de Macédoine<sup>1</sup> continue de participer au MAP – les dirigeants des pays de l'Alliance ont décidé d'inviter ce pays à devenir membre dès qu'une solution mutuellement acceptable aura été trouvée avec la Grèce à la question du nom.

Lorsque les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN ont invité le Monténégro à participer au MAP en décembre 2009, ils ont aussi donné à la Bosnie-Herzégovine l'assurance qu'elle pourrait également y participer lorsqu'elle aurait accompli les progrès nécessaires dans ses efforts de réforme.

En avril 2010, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN réunis à Tallinn ont examiné les progrès enregistrés par la Bosnie-Herzégovine dans ses efforts de réforme, et ils ont invité ce pays à participer au plan d'action pour l'adhésion. Toutefois, ils n'ont autorisé le Conseil à accepter le premier programme national annuel de la Bosnie-Herzégovine que lorsque la question des biens immobiliers aura été résolue.

1. La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

## Les relations entre l'OTAN et les Nations Unies



**L'OTAN et l'Organisation des Nations Unies (ONU) sont toutes les deux attachées au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les deux organisations coopèrent dans ce domaine depuis le début des années 1990.**

Au sommet de Lisbonne, qui s'est tenu en novembre 2010, les Alliés ont souligné leur attachement à une coopération forte et fructueuse avec l'ONU et ils ont salué le renforcement de la coopération pratique qui a suivi l'adoption de la déclaration commune de septembre 2008 sur la coopération entre les secrétariats de l'ONU et de l'OTAN. L'Alliance entend approfondir cette coopération pratique et développer encore le dialogue politique sur les questions d'intérêt commun, notamment en renforçant la liaison, en ayant des consultations politiques plus régulières, et en développant la coopération pratique pour la gestion des crises dans lesquelles les deux organisations interviennent.

Le nouveau concept stratégique de l'OTAN engage l'Alliance à prévenir les crises, à gérer les conflits et à stabiliser les situations postconflit, notamment en travaillant plus étroitement avec ses partenaires internationaux, au premier rang desquels les Nations Unies et l'Union européenne. Les Nations Unies sont au cœur du cadre institutionnel international dans lequel l'Alliance opère, et ce principe est inscrit dans le traité fondateur de l'OTAN.

Les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU ont constitué le mandat des opérations de l'OTAN dans les Balkans et en Afghanistan, et défini le cadre de la mission OTAN de formation en Iraq. Plus récemment, en mars 2011, les Alliés ont décidé de prendre en charge l'ensemble de l'opération militaire en Libye au titre de la résolution 1973 du Conseil de sécurité de l'ONU pour protéger les populations et les zones civiles menacées d'attaque. Cette opération a été couronnée de succès. Elle s'est achevée le 31 octobre 2011.

Au fil des ans, la coopération entre l'OTAN et l'ONU s'est élargie au-delà des opérations de soutien de la paix et de stabilisation, et l'OTAN et l'ONU organisent aujourd'hui des consultations entre leurs organismes spécialisés sur l'évaluation et la gestion des crises, la coopération civilo-militaire, la logistique, la lutte contre la traite des êtres humains, le déminage, les capacités civiles, les femmes,

la paix et la sécurité, la maîtrise des armements et la non-prolifération, et la lutte contre le terrorisme.

Une coopération étroite entre l'OTAN et l'ONU et les institutions spécialisées de celle-ci est un élément important de la mise en place d'une « approche globale » internationale de la gestion des crises et des opérations. À Lisbonne, les Alliés ont décidé d'accroître la contribution de l'OTAN à une approche globale de la gestion de crise dans le cadre de l'effort de la communauté internationale, et de renforcer son aptitude à obtenir des résultats en matière de stabilisation et de reconstruction.

L'OTAN a également apporté son soutien à des opérations parrainées par l'ONU. Elle a notamment fourni une aide logistique aux opérations de maintien de la paix conduites par l'Union africaine avec l'aval des Nations Unies au Darfour (Soudan) et en Somalie, et elle a participé aux opérations de secours organisées par l'ONU au Pakistan, à la suite du très grave séisme qui a frappé ce pays en 2005. Elle a escorté au large de la Somalie des navires marchands affrétés par le Programme alimentaire mondial, qui transportaient de l'aide humanitaire.

- **Le cadre de la coopération**

Le secrétaire général de l'OTAN tient son homologue de l'ONU régulièrement informé du déroulement des opérations dirigées par l'OTAN et d'autres décisions clés prises par le Conseil de l'Atlantique Nord dans les domaines de la gestion de crise et de la lutte contre le terrorisme. Les réunions de travail et les visites de haut niveau sont devenues plus fréquentes ces dernières années. L'ONU est fréquemment invitée à participer aux réunions ministérielles de l'OTAN.

En septembre 2008, s'appuyant sur plus de dix ans de coopération, les deux secrétaires généraux ont décidé d'établir le cadre d'une consultation et d'une coopération accrues. Ce cadre prévoit un dialogue et des échanges réguliers au plus haut niveau mais aussi des réunions de travail sur les questions politiques et opérationnelles. Un renforcement de la coopération développera sensiblement l'aptitude des deux organisations à faire face aux menaces et aux défis auxquels la communauté internationale est confrontée.

Ce cadre prévoit que l'OTAN et l'ONU développeront leur coopération sur des questions d'intérêt commun, notamment la communication et le partage de l'information, le renforcement des capacités, la formation et les exercices, les enseignements tirés, la planification et le soutien pour les situations d'urgence et la coordination et le soutien opérationnels. La coopération continuera de se développer sur le plan pratique compte tenu du mandat, des compétences, des procédures et des capacités spécifiques de chacune des organisations.

Des réunions de travail ont lieu également avec d'autres organismes de l'ONU comme l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH), et des experts de l'OTAN participent à des activités organisées par d'autres organes de l'ONU.

L'OTAN contribue en outre activement aux travaux du Comité des Nations Unies contre le terrorisme (CTC) – créé en vertu de la résolution 1373 adoptée par le Conseil de sécurité des Nations Unies à la suite des attentats terroristes perpétrés le 11 septembre 2001 contre les États-Unis – et participe aux réunions spéciales de ce comité, qui rassemblent les organisations internationales, régionales et sous-régionales associées à ce processus. Des représentants de l'OTAN et de l'ONU font le point de la situation dans le domaine de la lutte contre le terrorisme dans les comités de l'autre organisation. L'OTAN s'engage aussi à soutenir la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

Depuis 2004, l'OTAN travaille avec un certain nombre d'agences de l'ONU dans le cadre de l'Initiative Environnement et sécurité (ENVSEC) via le programme OTAN pour la science au service de la paix et de la sécurité (SPS).

- **L'évolution de la coopération OTAN-ONU sur le terrain**

Les relations de travail entre les Nations Unies et l'Alliance étaient limitées pendant la Guerre froide. Les choses ont changé en 1992 quand les Balkans occidentaux sont devenus le théâtre de conflits de plus en plus graves. Du fait du rôle que chaque organisation jouait dans le domaine de la gestion des crises, elles ont été amenées à intensifier leur coopération pratique sur le terrain dans cette région.

### **Instaurer la paix dans l'ex-Yougoslavie**

En juillet 1992, des navires de l'OTAN appartenant à la Force navale permanente de l'Alliance en Méditerranée ont, avec le soutien d'avions de patrouille maritime de l'OTAN, engagé dans l'Adriatique des opérations de surveillance à l'appui de l'embargo sur les armes décrété par les Nations Unies à l'encontre de toutes les républiques de l'ex-Yougoslavie. Quelques mois plus tard, en novembre, l'OTAN et l'Union de l'Europe occidentale (UEO) ont entamé des opérations destinées à faire respecter les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité de l'ONU afin de prévenir une escalade du conflit.

En décembre 1992, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN ont déclaré officiellement que l'Alliance était prête à soutenir les opérations de maintien de la paix menées sous l'autorité du Conseil de sécurité de l'ONU. Un certain nombre de mesures ont ensuite été appliquées, notamment des opérations maritimes conjointes menées sous l'autorité des Conseils de l'OTAN et de l'UEO, des opérations aériennes menées par l'OTAN, un appui aérien rapproché pour la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU), des frappes aériennes destinées à protéger les « zones de sécurité » instaurées par l'ONU et l'établissement de plans de circonstance pour d'autres options que pourraient adopter les Nations Unies.

Après la signature de l'Accord-cadre général de paix en Bosnie-Herzégovine (l'accord de Dayton) le 14 décembre 1995, les Nations Unies ont donné mandat à l'OTAN, sur la base de la résolution 1031 du Conseil de sécurité, de mettre en œuvre les aspects militaires de l'accord de paix. Première

mission de maintien de la paix menée par l'Alliance, la Force de mise en œuvre (IFOR) a entamé ses opérations en Bosnie-Herzégovine en décembre 1995 pour remplir ce mandat. Un an plus tard, elle était remplacée par une Force de stabilisation (SFOR), également dirigée par l'OTAN. Les deux forces multinationales ont, pendant toute la durée de leur mandat respectif, travaillé en étroite collaboration avec d'autres organisations internationales et agences humanitaires sur le terrain, y compris celles relevant des Nations Unies, telles que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Groupe international de police (GIP) de l'ONU.

Dès le début du conflit au Kosovo, en 1998, et tout au long de la crise, des contacts étroits ont été maintenus entre le secrétaire général de l'ONU et le secrétaire général de l'OTAN. Des actions ont été menées par l'Alliance à l'appui des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies pendant et après le conflit. La Force de paix au Kosovo (KFOR) a été déployée sur la base de la résolution 1244 adoptée le 12 juin 1999 pour assurer une présence internationale de sécurité, condition préalable à la paix et à la reconstruction du Kosovo. Pendant toute la durée de son déploiement, la KFOR a travaillé en étroite collaboration avec la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK).

En 2000 et 2001, l'efficacité de la coopération entre l'OTAN et les Nations Unies a permis de contenir les grandes dissensions ethniques apparues dans le sud de la Serbie et de prévenir une véritable guerre civile dans l'ex-République yougoslave de Macédoine<sup>1</sup>

## L'Afghanistan

La coopération entre l'OTAN et l'ONU joue un rôle clé en Afghanistan. L'Alliance a pris officiellement, en août 2003, le commandement de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), force placée sous mandat de l'ONU. Chargée à l'origine d'assurer la sécurité à Kaboul et aux abords de la capitale, la FIAS a ensuite été autorisée par une série de résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU à étendre sa présence à d'autres régions du pays afin d'accroître l'autorité du gouvernement central et de faciliter le développement et la reconstruction.

L'OTAN et la FIAS travaillent en étroite collaboration avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et d'autres acteurs internationaux qui soutiennent la gouvernance, la reconstruction et le développement. Cette étroite coopération a pour cadre l'Afghanistan, mais aussi les capitales des pays membres de l'ONU et de l'OTAN. Les deux organisations participent au Conseil commun de coordination et de suivi (JCMB), qui est chargé de superviser l'application du Pacte pour l'Afghanistan, et elles président, avec le gouvernement afghan, le Comité directeur exécutif et d'autres organes regroupant l'Afghanistan et la communauté internationale.

La coopération pratique s'exerce entre la MANUA, la FIAS et le haut représentant civil de l'OTAN à Kaboul pour ce qui concerne les questions civilo-militaires, comme la planification opérationnelle. En dehors de la ville de Kaboul, une coopération civilo-militaire étroite s'exerce aussi entre la MANUA et la FIAS dans les provinces où ces deux entités sont présentes. Cette coopération pratique se

développe à présent de manière globale dans le cadre de l'approche intégrée qu'applique la MANUA dans certains districts afghans prioritaires.

## L'Iraq

Aux termes de la résolution 1546 du Conseil de sécurité de l'ONU et à la demande du gouvernement intérimaire iraquien, l'OTAN fournit une aide à la formation et à l'équipement des forces de sécurité iraqiennes.

## Le soutien des missions de l'Union africaine

En juin 2005, à la demande de l'Union africaine (UA) et en étroite coordination avec les Nations Unies et l'Union européenne, l'OTAN a accepté d'apporter son soutien à la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS), qui tente de mettre un terme à la violence persistante dans la région du Darfour. L'OTAN a apporté son concours à cette mission en assurant le transport aérien de soldats de la paix des pays africains fournisseurs de contingents dans la région, et elle a également contribué à former les troupes de l'Union africaine à l'administration d'un quartier général multinational et à la gestion du renseignement.

À la demande de l'Union africaine, l'OTAN a accepté en 2007 d'aider la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) en fournissant un soutien aérien aux États membres de l'UA disposés à participer à cette mission. L'OTAN aide aussi l'Union africaine à renforcer les capacités par l'intermédiaire d'un bureau de liaison militaire de haut niveau établi à Addis-Abeba. L'Alliance protège aussi les navires de l'ONU qui ravitaillent l'AMISOM.

## La lutte contre la piraterie

En octobre 2008, l'OTAN a répondu positivement au secrétaire général de l'ONU qui lui demandait de déployer des navires au large des côtes de la Somalie afin de décourager les actes de piraterie et d'escorter les navires marchands acheminant l'aide fournie par le Programme alimentaire mondial.

## La Libye

Le 27 mars, les Alliés ont décidé de prendre en charge l'ensemble de l'opération militaire en Libye au titre de la résolution 1973 du Conseil de sécurité de l'ONU. L'objectif de cette opération, désignée *Unified Protector*, était de protéger les populations et les zones civiles menacées d'attaque. L'OTAN a mis en œuvre tous les aspects militaires de la résolution de l'ONU. Les Alliés ont agi rapidement et résolument pour faire respecter l'embargo sur les armes et imposer la zone d'exclusion aérienne prévue dans la résolution, et prendre d'autres mesures visant à projeter les populations et les zones civiles menacées d'attaque.

1. La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel

- **Le Traité de l'Atlantique Nord et la Charte des Nations Unies**

La Charte des Nations Unies, signée à San Francisco le 26 juin 1945 par cinquante pays, donne un cadre légal à la création de l'OTAN et établit la responsabilité primordiale du Conseil de sécurité de l'ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le préambule du Traité de l'Atlantique Nord, signé à Washington le 4 avril 1949, établit clairement que la Charte des Nations Unies constitue le cadre de référence de l'Alliance. Dans la phrase d'introduction, les signataires du Traité réaffirment leur foi dans les buts et les principes de la Charte.

Dans l'article 1, ils s'engagent également à régler les différends internationaux par des moyens pacifiques et à s'abstenir de recourir à la menace ou à la force de toute manière incompatible avec les buts de la Charte des Nations Unies.

L'article 5 du Traité renvoie explicitement à l'article 51 de la Charte des Nations Unies en ce qu'il reconnaît le droit des Alliés de prendre, individuellement ou collectivement, telle action qu'ils jugeront nécessaire pour leur défense légitime. D'autre part, il engage les pays membres à mettre fin à toute attaque armée et à toute mesure prise en conséquence quand le Conseil de sécurité de l'ONU aura pris les mesures nécessaires pour rétablir et maintenir la paix et la sécurité internationales.

Il est aussi fait référence à la Charte des Nations Unies dans l'article 7 du Traité de l'Atlantique Nord, qui précise que le Traité n'affecte pas et ne sera pas interprété comme affectant en aucune façon les droits et obligations découlant de la Charte pour les Alliés. Il y est rappelé que la responsabilité primordiale du maintien de la paix et de la sécurité internationales incombe au Conseil de sécurité de l'ONU.

Enfin, l'article 12 du Traité prévoit sa révision après dix ans, si l'une des parties en fait la demande. Il stipule que la révision se fera à la lumière des nouveaux éléments affectant la paix et la sécurité dans la région de l'Atlantique Nord, y compris le développement des arrangements universels et régionaux conclus conformément à la Charte des Nations Unies.



## OTAN-UE : un partenariat stratégique



**L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et l'Union européenne (UE) partagent les mêmes intérêts stratégiques, coopèrent sur des questions présentant un intérêt commun et travaillent côte à côte dans la gestion de crise. Au sommet de Lisbonne en novembre 2010, les Alliés ont souligné qu'ils sont déterminés à renforcer le partenariat stratégique OTAN-UE.**

Le nouveau concept stratégique de l'OTAN, adopté à Lisbonne, engage l'Alliance à prévenir les crises, à gérer les conflits et à stabiliser les situations postconflit, notamment en travaillant plus étroitement avec ses partenaires internationaux, au premier rang desquels les Nations Unies et l'Union européenne.

Le concept stratégique indique clairement qu'une Union européenne active et efficace contribue à la sécurité globale de la zone euro-atlantique. C'est pourquoi l'UE est un partenaire unique et essentiel pour l'OTAN. Les deux organisations sont composées, en grande partie, des mêmes États (21) et tous les membres partagent les mêmes valeurs.

L'OTAN reconnaît l'importance d'une défense européenne plus forte et plus performante. Les Alliés se félicitent de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne de l'Union européenne, qui donne un cadre au renforcement des capacités de l'UE à faire face aux défis de sécurité communs. Les Alliés non membres de l'UE apportent une contribution significative à cet effort, et pour le partenariat stratégique entre l'OTAN et l'UE, leur implication la plus complète dans cet effort est essentielle.

L'OTAN et l'UE peuvent et doivent jouer des rôles complémentaires et se renforçant mutuellement, en soutien de la paix et de la sécurité internationales. Les Alliés sont déterminés à apporter leur contribution pour créer des circonstances plus favorables grâce auxquelles :

- ils renforceront pleinement le partenariat stratégique avec l'UE, dans l'esprit d'une ouverture, d'une transparence, d'une complémentarité et d'un respect de l'autonomie et de l'intégrité institutionnelle des deux organisations qui soient entiers et mutuels ;

- ils amélioreront leur coopération pratique dans les opérations, sur toute la gamme des crises, depuis la planification coordonnée jusqu'au soutien mutuel sur le terrain ;
- ils élargiront leurs consultations politiques pour y inclure toutes les questions d'intérêt commun, afin de partager évaluations et points de vue ;
- ils coopéreront plus étroitement pour le développement des capacités, de manière à réduire au minimum les doubles emplois et à maximiser le coût-efficacité.

Il est important que l'OTAN et l'UE coopèrent étroitement au développement d'une « approche globale » internationale de la gestion des crises et des opérations, laquelle exige une mise en œuvre efficace de moyens à la fois civils et militaires.

L'année 2001 a marqué le début des relations institutionnalisées entre l'OTAN et l'UE, qui ont ainsi tiré parti des mesures prises pendant les années 1990 dans le but de promouvoir une plus grande responsabilité européenne en matière de défense (coopération OTAN-UEO <sup>1</sup>). Les principes politiques sous-tendant ces relations sont définis dans la « Déclaration OTAN–EU sur la PESD » signée en décembre 2002.

Si l'on tient compte de l'élargissement des deux organisations en 2004 et de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne en 2007, l'OTAN et l'UE ont désormais vingt et un membres en commun<sup>2</sup>.

1. À l'époque, l'Union de l'Europe occidentale (UEO) agissait pour le compte de l'UE pour toutes les questions touchant à la sécurité et à la défense (Traité de Maastricht, 1992). Le rôle de gestion des crises joué par l'UEO a été transféré à l'Union européenne en 1999.

2. Pays membres de l'OTAN (28) : *Albanie, Allemagne, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pays Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Turquie*

Pays membres de l'UE (27) : *Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède*

## • **Cadre de la coopération (mars 2003)**

En janvier 2001, le secrétaire général de l'OTAN et la présidence de l'UE ont procédé à un échange de lettres définissant le champ d'application de la coopération et les modalités de consultation en matière de sécurité entre les deux institutions. La coopération s'est ensuite accélérée avec la signature de la Déclaration OTAN-UE sur la PESD en décembre 2002 et l'adoption du cadre pour la coopération en mars 2003.

L'OTAN et l'UE se rencontrent régulièrement pour discuter de questions d'intérêt commun. Les réunions se déroulent à différents échelons, notamment au niveau des ministres des Affaires étrangères, des ambassadeurs, des représentants militaires et des conseillers de défense. En outre, des contacts réguliers ont lieu entre le Secrétariat international et l'État-major militaire international

de l'OTAN, d'une part, et, d'autre part, les organes correspondants de l'UE (le Secrétariat du Conseil, le Service européen pour l'action extérieure, l'État-major de l'Union européenne (EMUE), l'Agence européenne de défense, la Commission, le Parlement européen, ...).

Un dispositif de liaison militaire permanent a été mis en place afin de faciliter la coopération au niveau opérationnel. Une équipe de liaison permanente de l'OTAN est ainsi présente à l'État-major de l'Union européenne depuis novembre 2005, et une cellule de l'UE a été mise en place au SHAPE (commandement stratégique de l'OTAN pour les opérations, situé à Mons (Belgique)) en mars 2006.

### La « Déclaration OTAN-UE sur la PESD »

La « Déclaration OTAN-UE sur la PESD », signée le 16 décembre 2002, confirme l'accès assuré de l'UE aux capacités de planification de l'OTAN pour ses propres opérations militaires et réaffirme les principes politiques sur lesquels se fonde le partenariat stratégique : concertation effective, égalité et respect de l'autonomie de décision de l'UE et de l'OTAN, respect des intérêts des États membres de l'UE et de l'OTAN, respect des principes de la Charte des Nations Unies, développement cohérent, transparent et mutuellement profitable, en ce qui concerne les besoins en matière de capacités militaires communs aux deux organisations.

### Les arrangements « Berlin+ »

S'inscrivant dans le cadre de coopération adopté le 17 mars 2003, les arrangements dits « Berlin+ » posent les fondements de la coopération OTAN-UE dans le domaine de la gestion des crises en donnant à l'UE un accès aux moyens et capacités collectifs de l'OTAN pour des opérations dirigées par l'Union, notamment en ce qui concerne les dispositions de commandement et l'aide à la planification opérationnelle. En réalité, ils permettent à l'Alliance de soutenir des opérations dirigées par l'UE dans lesquelles l'OTAN dans son ensemble n'est pas engagée.

## • Coopération sur le terrain

### Les Balkans

En juillet 2003, l'Union européenne et l'OTAN ont publié une « approche concertée pour l'Ouest des Balkans ». Élaboré conjointement, ce document définit les domaines clés de la coopération et met l'accent sur la vision commune des deux organisations et sur leur détermination partagée à apporter la stabilité dans cette région.

- *L'ex-République yougoslave de Macédoine*<sup>1</sup>  
Le 31 mars 2003, l'opération *Concordia*, dirigée par l'UE, a succédé à l'opération *Allied Harmony*, mission que l'OTAN dirigeait dans l'ex-République yougoslave de Macédoine<sup>3</sup>. Cette opération, qui s'est terminée en décembre 2003, était la première menée dans le cadre des arrangements « Berlin+ ». C'est au cours de cette opération que des moyens OTAN ont été mis à la disposition de l'Union européenne.
- *Bosnie-Herzégovine*  
Mettant à profit les résultats de l'opération *Concordia* et suite à la fin de la mission de la force de stabilisation (SFOR) dirigée par l'OTAN en Bosnie-Herzégovine, l'Union européenne a lancé

une nouvelle mission, l'opération *Althea*, le 2 décembre 2004. La force de l'Union européenne (EUFOR) opère dans le cadre des arrangements « Berlin+ », en tirant profit de l'expertise de l'OTAN en matière de planification ainsi que des autres moyens et capacités de l'Alliance. C'est le Commandant suprême adjoint des Forces alliées en Europe (DSACEUR) qui a assuré le commandement de l'opération *Althea*. Un état-major d'opération (EMO) de l'UE a été installé au SHAPE.

- *Kosovo*  
L'OTAN dirige une force de maintien de la paix au Kosovo, la KFOR, depuis 1999. L'Union européenne met quant à elle des moyens civils à la disposition de la Mission des Nations Unies au Kosovo (MINUK) depuis plusieurs années et est convenue de prendre la relève de la composante policière de la mission de l'ONU. Déployée en décembre 2008, la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) est la mission civile la plus importante jamais lancée dans le cadre de la PESD. Elle a pour objectif fondamental d'aider et de soutenir les autorités du Kosovo pour ce qui est de l'État de droit, et plus particulièrement dans les secteurs de la police, du système judiciaire et des douanes. EULEX collabore étroitement avec la KFOR sur le terrain.

## Coopération dans d'autres régions

- *Afghanistan*  
L'OTAN et l'Union européenne ont pour rôle clé d'apporter la paix et la stabilité à l'Afghanistan, et elles interviennent dans le cadre des efforts plus généraux déployés par la communauté internationale pour mettre en œuvre une approche globale de l'aide à fournir à ce pays. La Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) dirigée par l'OTAN aide à créer un environnement sûr et stable dans lequel le gouvernement afghan et les autres acteurs internationaux pourront mettre en place des institutions démocratiques, étendre l'État de droit et reconstruire le pays. L'OTAN a salué le lancement par l'UE en juin 2007 d'une mission « État de droit » dans le cadre de la PESD (EUPOL). L'Union européenne a en outre engagé un programme de réforme de la justice et elle contribue au financement de projets civils dans le cadre des équipes de reconstruction provinciales (PRT) administrées par l'OTAN qui sont placées sous la direction d'un pays membre de l'UE.
- *Darfour*  
L'OTAN et l'UE apportent toutes deux leur aide à la mission de l'Union africaine au Darfour (Soudan), en particulier pour ce qui est des rotations des avions de transport.
- *Piraterie*  
Depuis septembre 2008, des forces navales de l'OTAN et de l'UE sont déployées en parallèle (respectivement dans le cadre des opérations *Ocean Shield* et *EUNAVFOR ATALANTA*) aux côtés d'autres acteurs, au large des côtes de la Somalie, pour assurer des missions de lutte contre la piraterie.

1. La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

## • Autres domaines de coopération

### Capacités

Aux côtés des opérations, le développement de capacités est un domaine dans lequel la coopération est essentielle et où des perspectives de croissance existent. Un Groupe OTAN-UE sur les capacités a été créé en mai 2003 pour veiller à ce que les efforts menés par l'OTAN et l'UE dans le domaine du développement de capacités soient cohérents et à ce qu'ils se renforcent mutuellement.

Suite à la création de l'Agence européenne de défense (AED), en juillet 2004, dont la mission consiste à coordonner les travaux menés au sein de l'Union européenne sur le développement de capacités de défense, la coopération en matière d'armement, les acquisitions et la recherche, des experts de l'AED participent activement aux travaux du Groupe sur les capacités.

Entre autres questions, cette instance s'est penchée sur les insuffisances capacitaires communes dans des domaines tels que la lutte contre les engins explosifs improvisés et le soutien médical. Le Groupe joue aussi un rôle important en veillant à ce que les travaux de l'OTAN sur la défense intelligente et l'initiative « mutualisation et partage » de l'UE soient transparents et complémentaires.

## **Terrorisme et prolifération des armes de destruction massive**

L'OTAN et l'Union européenne sont toutes deux résolues à lutter contre le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive (ADM). Elles échangent ainsi des informations sur leurs activités dans le domaine de la protection des populations civiles contre des attaques commises au moyen d'armes chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires. Les deux institutions coopèrent également dans le domaine des plans civils d'urgence, notamment en échangeant les listes de mesures prises dans ce domaine.

## **Nouveaux domaines de coopération**

Depuis l'adoption du nouveau concept stratégique de l'OTAN au sommet de Lisbonne en novembre 2010, dans lequel l'Alliance reconnaît la nécessité de faire face aux défis émergents, plusieurs nouveaux domaines de coopération avec l'UE sont à l'étude. Ces travaux concernent notamment la sécurité énergétique et la cyberdéfense. Des consultations ont lieu à un niveau interservices.

- **Participation**

Depuis l'élargissement de l'OTAN et de l'UE en 2004, et depuis l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne en 2007, les organisations comptent vingt et un membres en commun

Le Canada, les États Unis, l'Islande, la Norvège et la Turquie, qui sont membres de l'OTAN mais non de l'UE, participent à toutes les réunions OTAN UE, à l'instar de l'Autriche, de la Finlande, de l'Irlande, de la Suède et, depuis 2008, Malte, qui sont membres de l'UE et du programme du Partenariat pour la paix (PPP) de l'OTAN.

Cependant, Chypre, qui n'est pas membre du PPP et qui n'a pas conclu d'accord de sécurité avec l'OTAN sur l'échange de documents classifiés, ne peut pas prendre part aux réunions officielles OTAN UE. Cela est dû aux décisions prises par l'OTAN et l'UE en décembre 2002 (avant la vague d'élargissement de 2004), lorsque l'OTAN comptait dix neuf membres et l'UE quinze. Des réunions informelles avec Chypre sont parfois organisées à différents niveaux (ministres des Affaires étrangères, ambassadeurs et délégués militaires).

- **Evolution of NATO-EU relations**

## Les grandes étapes

- Février 1992** L'UE adopte le Traité de Maastricht, qui prévoit une politique étrangère et de sécurité commune (PESC) intergouvernementale ainsi que la définition à terme d'une politique de défense commune (PESD), l'UEO constituant la composante de défense de l'UE.  
Établissement d'une étroite coopération entre l'OTAN et l'UEO
- Juin 1992** À Oslo, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN appuient l'objectif consistant à développer l'UEO en tant que moyen de renforcer le pilier européen de l'Alliance et en tant que composante de défense de l'UE, qui assumera également les « tâches de Petersberg » (recherche et sauvetage d'ordre humanitaire, maintien de la paix, gestion des crises dont l'imposition de la paix, protection de l'environnement).
- Janvier 1994** Les dirigeants des pays de l'OTAN conviennent de mettre à disposition les moyens collectifs de l'Alliance, sur la base de consultations au sein du Conseil de l'Atlantique Nord, pour des opérations de l'UEO menées par les Alliés européens en application de leur politique étrangère et de sécurité commune.  
L'OTAN entérine le concept de groupes de forces interarmées multinationales, qui prévoit la mise en place de quartiers généraux déployables « séparables, mais non séparés », pouvant être utilisés pour des opérations dirigées par l'Europe. C'est sur ce concept que vont s'appuyer les opérations auxquelles les pays de l'OTAN et d'autres pays non OTAN participeront par la suite.
- Juin 1996** À Berlin, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN conviennent pour la première fois d'établir une identité européenne de sécurité et de défense (IESD) au sein de l'OTAN, dans le but de rééquilibrer les rôles et responsabilités entre l'Europe et l'Amérique du Nord. Cette initiative a notamment pour objectif essentiel d'améliorer les capacités européennes. Les ministres décident par ailleurs de mettre les moyens de l'Alliance à disposition pour des opérations de gestion de crise dirigées par l'UEO. Ces décisions débouchent sur l'introduction du terme « Berlin+ ».
- Décembre 1998** À l'occasion d'un sommet tenu à Saint-Malo, la France et le Royaume-Uni font une déclaration commune affirmant la détermination de l'UE à établir une politique européenne de sécurité et de défense.
- Avril 1999** Au sommet de Washington, les chefs d'État et de gouvernement décident de développer les arrangements « Berlin+ ».
- Juin 1999** Le Conseil européen réuni à Cologne décide « de doter l'Union européenne des moyens et capacités nécessaires pour assumer ses responsabilités concernant une politique européenne de sécurité et de défense ».
- Décembre 1999** À la réunion tenue par le Conseil à Helsinki, les États membres de l'UE définissent des « objectifs globaux » militaires devant permettre à l'UE, pour 2003, de déployer jusqu'à 60 000 soldats pour des « tâches de Petersberg ». Les États membres de l'UE créent par ailleurs des structures politiques et militaires qui comprennent notamment un Comité politique et de sécurité, un Comité militaire et un état-major. Le rôle de gestion des crises de l'UEO est transféré à l'UE. L'UEO conserve des missions accessoires.
- Septembre 2000** Le Conseil de l'Atlantique Nord et le Comité politique et de sécurité intérimaire de l'UE se réunissent pour la première fois pour faire le point des progrès dans les relations OTAN-UE.
- Décembre 2000** Signature par l'UE du Traité de Nice, qui contient des amendements reflétant le développement concret de la PESD en tant que politique indépendante de l'UE (entrée en vigueur : février 2003).
- Janvier 2001** Début des relations institutionnalisées entre l'OTAN et l'UE, avec l'instauration de réunions conjointes, y compris au niveau des ministres des Affaires étrangères et des ambassadeurs. Échange de lettres entre le secrétaire général de l'OTAN et la présidence de l'UE sur la portée de la coopération et les modalités de consultation.
- Mai 2001** Première réunion officielle OTAN-UE au niveau des ministres des Affaires étrangères, à Budapest. Le secrétaire général de l'OTAN et la présidence de l'UE diffusent une déclaration commune sur les Balkans occidentaux.
- Novembre 2002** Au sommet de Prague, les pays membres de l'OTAN se déclarent disposés à donner à l'UE un accès aux moyens et capacités de l'OTAN pour des opérations dans lesquelles l'Alliance n'est pas engagée militairement.
- Décembre 2002** Déclaration OTAN-UE sur la PESD

- Mars 2003** Adoption du cadre de la coopération. Entrée en vigueur d'un accord OTAN-UE sur la sécurité des informations.  
L'opération *Concordia* dirigée par l'UE prend la relève de l'opération *Allied Harmony* dirigée par l'OTAN dans l'ex-République yougoslave de Macédoine\*
- Mai 2003** Première réunion du Groupe OTAN-UE sur les capacités
- Juillet 2003** Élaboration d'une stratégie commune pour les Balkans occidentaux.
- Novembre 2003** Premier exercice OTAN-UE de gestion de crises
- Février 2004** L'Allemagne, la France et le Royaume-Uni lancent l'idée d'unités de réaction rapide de l'UE composées de groupements tactiques interarmées.
- Décembre 2004** Début de l'opération *Althea* dirigée par l'EU en Bosnie-Herzégovine
- Septembre 2005** Dîner ministériel informel transatlantique (OTAN-UE), à New York
- Octobre 2005** Accord sur les arrangements permanents militaires portant création d'une équipe de liaison de l'OTAN à l'État-major de l'UE et d'une cellule de l'UE au SHAPE
- Novembre 2005** Mise en place de l'Équipe de liaison permanente de l'OTAN à l'État-major de l'UE
- Décembre 2005** Dîner ministériel informel transatlantique (OTAN-UE), à Bruxelles
- Mars 2006** Création de la cellule de l'UE au SHAPE
- Avril 2006** Dîner ministériel informel transatlantique (OTAN-UE), à Sofia
- Septembre 2006** Dîner ministériel informel transatlantique (OTAN-UE), à New York
- Janvier 2007** Dîner ministériel informel transatlantique (OTAN-UE), à Bruxelles
- Avril 2007** Dîner ministériel informel transatlantique (OTAN-UE), à Oslo
- Septembre 2007** Dîner ministériel informel transatlantique (OTAN-UE), à New York
- Décembre 2007** Dîner ministériel informel transatlantique (OTAN-UE), à Bruxelles
- Septembre 2008** Dîner ministériel informel transatlantique (OTAN-UE), à New York
- Décembre 2008** Dîner ministériel informel transatlantique (OTAN-UE), à Bruxelles
- Janvier 2009** Décision du Conseil de l'Atlantique Nord de programmer en 2010 un exercice conjoint de gestion de crise (CMX/CME) OTAN-UE
- Mars 2009** Dîner ministériel informel transatlantique (OTAN-UE), à Bruxelles
- Septembre 2010** Dîner ministériel informel transatlantique (OTAN-UE), à New York
- Décembre 2010** Au sommet de Lisbonne tenu en novembre 2010, les Alliés ont mis l'accent sur leur détermination à renforcer le partenariat stratégique OTAN-UE et se sont félicités des récentes initiatives prises par plusieurs Alliés et des idées proposées par le secrétaire général pour renforcer la coopération OTAN-UE. Dans le nouveau concept stratégique de l'OTAN, il est stipulé que « Une Union européenne active et efficace contribue à la sécurité globale de la zone euro-atlantique [...] C'est pourquoi l'UE est un partenaire [...] essentiel pour l'OTAN. »
- Septembre 2011** Dîner ministériel informel transatlantique (OTAN-UE), à New York